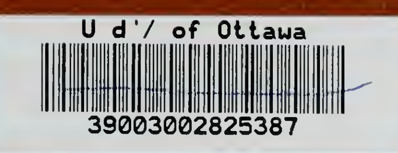

U d'/ of Ottawa
39003002825387



LES SAVANTS

GODEFROY

SAINT-ÉTIENNE. — IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER
2, rue de la Bourse, 2

LES SAVANTS

GODEFROY

MÉMOIRES D'UNE FAMILLE

PENDANT

LES XVIe, XVIIe & XVIIIe SIÈCLES



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1873

L'auteur de ces Mémoires est le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Lui et son fils sont les seuls descendants mâles des savants Godefroy.

PRÉLIMINAIRE

PRÉLIMINAIRE

Rang social. — Premiers ascendants connus.

La Providence nous a placés dans un siècle de bouleversements et de transformations; tout se modifie et se renouvelle; une agitation incessante et fébrile a remplacé l'ancienne stabilité. Le monde qui jadis vivait de traditions, les oublie, s'il ne les répudie. Les familles, base nécessaire de la Société, ont cessé de faire corps, de tenir au sol; beaucoup n'ont plus de siége fixe, et ne savent où, dans l'avenir, seront plantées leurs tentes dispersées. S'il faut subir ce mouvement irrésistible, faisons du moins comme certaines tribus; emportons avec nous les os de nos pères, c'est-à-dire ne nous séparons point de leurs souvenirs, de leurs exemples, de leurs traditions : n'ignorons pas comment ils ont vécu, comment ils ont servi Dieu et leur pays, quel esprit les anima, quelles œuvres ils ont laissées. Et si plusieurs générations successives

ont amassé un trésor d'estime et de bonne renommée, conservons-le avec sollicitude ; c'est là un patrimoine d'honneur inaliénable, qui peut nous suivre partout, dont il est juste et légitime d'user et se glorifier, et auquel ont droit nos descendants.

Cette pensée m'a préoccupé dans les loisirs du soir de ma vie : j'ai cru remplir un devoir pieux, en même temps que je cédais à un vif attrait, en coordonnant et étudiant tout ce que j'ai pu rassembler de documents sur mes ancêtres. Ils forment une lignée non interrompue d'hommes graves, doctes et religieux, serviteurs constants et infatigables de leur patrie, recueillant beaucoup d'honneur et peu de fortune dans leur carrière modeste et dévouée, obtenant par leurs talents et leur labeur assidu un nom dans les sciences du Droit et de l'Histoire, nom consacré par tous les dictionnaires des hommes illustres et au musée historique de Versailles.

Ces documents laissent mainte lacune. Mon cinquième aïeul, Denys Godefroy de Guignecourt, (Dionysius Gothofredus) ayant embrassé le Calvinisme, se réfugia hors de France. Dans sa vie errante et de traverses, il perdit la plupart de ses papiers de famille, et subit en outre deux pillages, l'un à Gex en 1589, l'autre à Heidelberg en 1621. Mon père émigra : le bombardement de Lille en 1792 et la spoliation révolutionnaire firent subir d'autres pertes. J'y ai suppléé de mon mieux en compulsant les œuvres imprimées, les travaux manuscrits déposés dans les bibliothèques,

les éloges contemporains, et de nombreuses correspondances heureusement conservées.

Je passerai en revue pour chacun, ses ouvrages, ses emplois, sa vie publique et privée, et donnerai volontiers un coup d'œil aux intérieurs domestiques. Écrivant des annales de famille, je consignerai ce que je sais des individus de chaque génération, et aussi des alliés : je ne négligerai point les renseignements de fortune, les détails intimes : je dirai tout, avec simplicité et sincérité, sans panégyrique, sans dissimulation de ce qui peut donner prise à la critique ou au blâme. Et il me sera permis d'arborer le mot de Montaigne : *Ceci est œuvre de bonne foy.*

Je dois commencer par dire un mot du rang qu'a tenu ma famille. La Noblesse, comme institution, n'est plus qu'un souvenir. Et néanmoins il faut convenir qu'elle est vivante encore : car en même temps que sa reconstitution sérieuse éprouverait des répulsions invincibles, immense est le nombre de ceux qui s'y rattachent ou s'y raccrochent et veulent être tenus en faire partie. Il n'en manque même point parmi nos soi-disant démocrates. Au point de vue philosophique, cela éclaire une fois de plus cette misère du cœur humain qui en France suscite des révolutions, filles de l'envie, et veut l'égalité, seulement en dessous de soi. Mais en réalité cela répond aussi à l'instinct inné qui forme les races, qui les rend solidaires, qui nous excite aux belles actions et nous détourne des mauvaises en nous avertissant qu'elles laissent une

empreinte sur le nom transmis par un père à ses enfants. La conséquence naturelle est de s'honorer de ce qui a honoré nos ancêtres ; et il en a été ainsi, justement, raisonnablement, partout et à toutes les époques.

En ce genre il n'est bien ni d'usurper, ni d'abdiquer. Qui usurpe, se rend au moins ridicule ; qui abdique, se dégrade et forfait à sa race. On doit maintenir simplement ce que l'on est, sans dédaigner, ni dénigrer ; chose que l'on n'évite point assez, même entre Nobles. La Noblesse privée de l'existence légale pourrait, appuyée par l'opinion, avoir la consistance d'une sorte de corps moral ; mais il faudrait que ses membres de tous les degrés se rassemblant en un faisceau se soutinssent mutuellement. Non ; on se trie, on s'épure, on se classe, on se déprécie, pas toujours en connaissance de cause ; qui compte cinquante ans d'ancienneté de plus, toise qui compte cinquante ans de moins, et donne beau jeu à l'ennemi commun, lequel a, par ces façons, de nombreux auxiliaires dans la place. Il serait bon de se rappeler que la Révolution n'y faisait pas tant de distinctions, et envoyait comme Noble à l'échafaud l'anobli de la veille tout ainsi que le chevalier des vieux siècles.

D'après nos traditions nous descendons de Symon Godefroy, seigneur de Sapigneulz, né à Mons, qui apparaît vers 1320.

Les pertes de documents ci-dessus indiquées affectent particulièrement les 150 ans écoulés à partir de

cette époque. Plus heureux encore que bien d'autres, nous avons du moins le moyen d'établir régulièrement, par pièces authentiques, notre filiation noble et non interrompue en remontant jusqu'au milieu du quinzième siècle. Là nous trouvons Guillaume (II) Godefroy, seigneur de Cochereul et de Tancy, né en 1444, qualifié écuyer *(scutifer)* dans un arrêt du Parlement de Paris rendu en 1487 et dans des extraits en forme délivrés par la Chambre des Comptes de Paris. Il est rappelé avec sa femme Catherine Boucher, son fils Guillaume (III), seigneur de Cueilly et sa belle-fille Catherine Le Saulnier, dans un acte de fondation émané en 1544 de son petit-fils Léon Godefroy, seigneur de Guignecourt : tous trois y sont dits *écuyer*. Léon fut mon sixième aïeul. Lui et ses descendants jusqu'à la Révolution prennent et reçoivent constamment la qualification de noble homme ou d'écuyer. (Au seizième siècle la première était prise de préférence par les membres de la robe appartenant à la Noblesse : « Noble homme et sage Christophe de Har« lay ; Noble homme et sage Augustin de Thou... » on en citerait des centaines d'exemples.)

Toujours ils ont joui, à Paris et à Lille, des prérogatives et exemptions nobiliaires, et été convoqués aux assemblées de l'Ordre. Il y avait à cet égard une notoriété incontestée, dont on trouve le témoignage, et dans leurs alliances, et dans les nombreux Eloges de Denys, Théodore et Jacques Godefroy publiés au dix-septième siècle par les savants leurs contemporains.

Le Recteur de l'Université de Strasbourg, dans son oraison funèbre de Denys Godefroy, dit :

« Natus Parisiis, familiâ *nobilissimâ*, nobilissimis « item Harlœorum, Thuanorum, Falchetorum familiis « per cognationem insertâ. » (10 sept. 1622.)

Dans l'épitaphe de Théodore Godefroy composée par Cousinot on lit :

« Ab avis atavis que *perquàm nobilibus* » (1649.)

Le Recteur de l'Académie de Genève, dans son discours sur la mort de Jacques Godefroy :

« Oriundus de *nobilissimâ* familiâ » (1652).

Ce même Jacques Godefroy, dédiant de Genève au chancelier Séguier son édition de l'historien Philostorge (1642, in-4°), lui dit : « Quoique né ailleurs « que chez vous, je tiens par le sang de mes ancêtres « et par leurs alliances à tout ce qu'il y a de distin- « gué dans la grande ville de Paris parmi la Noblesse, « et à ce qu'il y a de plus recommandable parmi les « personnes élevées aux charges les plus anciennes et « les plus honorables. »

Aurait-il pu adresser ces paroles au chef de la magistrature française, dont il était connu personnellement, et les imprimer ; si elles n'eussent été vérité ?

En 1598, Léon Godefroy, frère de Denys, partait pour l'Allemagne. Le Prévôt des Marchands et les Echevins de Paris le qualifient dans son passeport : « Noble homme Léon Godefroy, gentilhomme fran- « çais..... ses parents tenant les premiers rangs en « cette ville. »

Pendant son émigration, mon père craignit de ne jamais retrouver ses papiers demeurés en France. Il voulut les remplacer par un acte solennel de notoriété. Cet acte, dressé par le notaire Coppenrath à Munster en Westphalie, le 17 mai 1798, est signé de six des principaux membres de la Noblesse des Etats d'Artois et de cinq de la Flandre wallonne, parmi lesquels deux commissaires aux Preuves. Ils attestent qu'à leur connaissance personnelle, et d'après les documents jadis passés sous leurs yeux, la famille de Godefroy a toujours été tenue noble, sans qu'il apparaisse d'interruption ni anoblissement.

Une remarque incidente peut trouver place ici. L'ortographe du nom, comme en beaucoup de familles, a varié. Ainsi Théodore, le Conseiller d'Etat, signait *Godefroy*, et son frère Jacques, le savant jurisconsulte, *Godeffroy*. Dans un acte de 1466, Guillaume II est appelé Noble homme Guillaume de *Godeffroy*. Au dix-septième siècle on trouve tantôt *Godefroy*, tantôt *de Godefroy*. Maintes lettres de parents, de personnes notables et importantes, sont adressées avec le *de*. L'ambassadeur de France en Suède, M. Chanut, se mettant en communication avec Théodore Godefroy alors détaché au Congrès de Munster (1646), écrit : « à M. de Godefroy, Conseiller et historiographe du Roy, » L'épitaphe de Denys, fils de Théodore, inhumé en 1681 à Saint-Etienne de Lille, portait : « Dionysius *de* Godefroy, Regis Consiliarius et historiographus. »

Le *de* n'a sans doute point de valeur en héraldique,

néanmoins il en a acquis dans les habitudes sociales qui l'attribuèrent généralement aux personnes présumées faire partie de la Noblesse. Il se trouve encore donné à mon père dans un procès-verbal des élections de l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux (16 mars 1789) et dans celui des agents nationaux constatant son émigration (18 juillet 1792).

Quand je parle de filiation noble *établie* jusqu'au milieu du quinzième siècle, j'entends que jusque-là nous possédons la démonstration rigoureuse et sans lacune, telle qu'on la demandait jadis à ceux qui faisaient des Preuves. Pour les cent cinquante années antérieures, nous avons la certitude morale, non dépourvue de pièces. Au dix-septième siècle, les deux fils du premier Denys, Théodore l'historiographe et Jacques le jurisconsulte, se préoccupèrent de suppléer aux titres que leur père avait perdus. Le savant Duchesne les aida : ils recueillirent par lui et par eux-mêmes des renseignements, des notes et des extraits, auxquels leur savoir et leur caractère probe et modeste donnent une juste autorité.

Voici le résultat de leurs recherches consigné de leur main.

Symon Godefroy né à Mons vers 1320, marié à Isabeau de La Marck, possédait la seigneurie de Sapigneulz près Berry-au-bac (Aisne).

Il est rappelé dans un aveu et dénombrement présenté le 1er juin 1408 au comte de Nevers comme sire de Rhetel, par son fils Jehan Godefroy, dit *barat* ou

barart, escuyer, sire de Sapigneulz et de Veauressaine, qui paraît avoir eu des propriétés importantes dans le voisinage de Neufchatel-sur-Aisne. J'ai recouvré cet acte original sur parchemin scellé ; il porte au dos un chiffre de la main de mon trisaïeul, historiographe de France. Jehan épousa Endichile de Clairon qui tenait à la famille de saint Bernard ; il devint veuf en 1431. Leur fille Marguerite épousa, en 1403, Enguerrand Turck dit *Lancelot*, fils de Guillaume Turck, chevalier, seigneur viager de Ligny en Cambrésis, et de noble dame Agnès de Luxembourg. Enguerrand fut tué à Azincourt en 1415. Marguerite avait sur la terre de Ligny un douaire de 300 livres que lui contesta son beau-frère Jean Turck, dit *Camuset*. Elle substitua à ses droits son parent, Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir et de Bohain, lequel obtint le 20 décembre 1431 une sentence arbitrale contre Jean Turck. Ce Jean de Luxembourg doit être le même qui fit prisonnière la Pucelle d'Orléans, et fut grand-père du connétable décapité sous Louis XI. Tout cela est justifié par des extraits du chartrier de La Fère, et par un arrêt du 23 juin 1469. Les extraits ne sont point en forme authentique, mais relèvent les numéros des cotes et liasses du chartrier : Quant à l'arrêt, on donne le folio du registre.

Marguerite eut un frère, Guillaume Godefroy premier du nom, dit *l'Ancien*, né en 1404, qui est cité comme étant au nombre des hommes d'armes du sire de Lisle Adam à la reprise de Paris sur les Anglais en

1436, et mourut vers 1477. Il épousa en 1442 Blanche de Cramailles, fille de Jean, sire de Cramailles, près La Fère en Tardenois. La famille de Cramailles était apparentée aux grandes maisons de Torote, Nesle, Montmorency, Chastillon, comme on peut le vérifier dans les ouvrages de Duchesne et du P. Anselme. Deux arrêts du Parlement de Paris rendus en 1462 et 1477, et relevés par Duchesne, rappellent Guillaume, Blanche, et leurs deux fils Guillaume et Jean. Dans celui de 1462 Blanche est qualifiée *domicella ;* dans celui de 1477 ses ascendants sont nommés, et Guillaume son époux est qualifié *scutifer*.

Jean Godefroy fut sire d'Auvers et de Cueilly-en-Tardenois, et mourut sans postérité.

Guillaume, frère de Jean, est Guillaume (II) seigneur de Cochereul et de Tancy, que j'ai indiqué plus haut. Il est mentionné comme homme d'armes de l'Ordonnance du Roy, sous la charge du duc de Lorraine en 1490. Il a tenu durant sept ans, de 1466 à 1473, la recette royale du domaine du Baillage de Meaux. Cette charge n'était pas incompatible avec la noblesse, puisque la Chambre des Comptes de Paris en attestant sa gestion, le qualfie à la fois receveur et écuyer.

Le fils cadet de Guillaume II, Henry, hérita de son oncle Jean la seigneurie d'Auvers, et épousa Catherine de Boisenval. Leur fils, Louis Godefroy seigneur de Boisenval, est mentionné comme l'un des cent gentilshommes de la Maison du Roi vers 1550, et fut

grand-père de deux trésoriers généraux de l'artillerie de France.

Guillaume (III), fils aîné de Guillaume II et seigneur de Cueilly, est aussi mentionné comme gentilhomme de la Chambre du Roi en 1525 et 1526.

Bornant là cet avant-propos héraldique, je renvoie pour plus de détails à une généalogie en forme dressée sur pièces et d'après un travail exécuté en 1767 à Lille même, par le bénédictin dom Caffiaux, historiographe de Picardie. Ce travail a passé sous les yeux de d'Hozier de Serigny, généalogiste du Roi, et a reçu son visa en 1781 [1].

C'est au commencement du seizième siècle que ma famille semble s'être établie dans la capitale. Elle y fut probablement attirée par les mariages de Guillaume II et Guillaume III alliés à de notables familles parisiennes. C'est aussi à cette époque qu'elle se tourna plus particulièrement vers la magistrature et les lettres.

Guillaume III, dont je sais très-peu de chose, mourut alors que ses enfants étaient jeunes encore. *Noble homme et saige* Jean Le Saulnier, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, leur oncle maternel, fut leur tuteur, et s'occupa d'eux avec sollicitude. Il fit donation à l'aîné, Léon, le 30 janvier 1544, du fief et terre de

[1] Ladite généalogie se trouve dans la nouvelle édition de l'armorial général de d'Hozier, au VIIe registre complémentaire. Paris, Firmin-Didot. 1869, in-f°.

Guignecourt, et lui obtint des lettres de survivance de sa charge de Conseiller au Châtelet, datées du 25 décembre 1544. Sa mort suivit de près.

Le fief de Guignecourt, relevant du comté de Dammartin, et situé sur la paroisse d'Othis lez Dammartin en Gohelle, consistait en un corps de ferme et une rente due par le comte ; cent arpents de terres roturières et seize arpents de bois en dépendaient. J'ai les actes de l'hommage qu'en firent Léon et son fils Denys ; mais celui-ci errant à l'étranger, et ayant des affaires embarrassées, ne put le conserver ; il l'avait aliéné avant 1600.

Léon Godefroy, qui demeurait rue de la Bucherie, fut capitaine colonel de son quartier, et tint la charge de Conseiller au Châtelet pendant une quinzaine d'années. Quelques vers latins nous restent de lui, adressés à son fils Denys :

« Fuis l'oisiveté, y dit-il, adonnes-toi aux études ; « sois fidèle aux liens de famille. Tu es du *sang illus-* « *tre* des Godefroy : garde-toi de dégénérer, ajoutes « à leur gloire. »

L'exhortation ne fut certes pas stérile.

Il n'était pas encore Conseiller, et, comme tous les jeunes gens destinés à la carrière alors très-considérée de la Robe, s'intitulait avocat, quand en 1535 il prit alliance avec Marie Lourdet, fille de Pierre Lourdet, pourvu d'une charge dans la maison Royale, et de Geneviève Andry de Vaires. Le père de Geneviève fut Conseiller maître à la Cour des Comptes : sa mère,

Marie de Thou, était la propre tante du premier Président Christophe de Thou, de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui sacra Henri IV, d'Augustin de Thou, avocat général puis Président au Parlement de Paris : celui-ci figure au contrat de mariage comme parent. Geneviève, alors remariée à Nicolas Fauchet, en avait un fils, Claude Fauchet, qui devint premier Président en la Cour souveraine des Monnaies, et obtint une grande célébrité par son savoir et ses écrits.

Marie Lourdet était moins bien dotée qu'apparentée. Son apport consiste en un capital de quatre mille livres tournois, un demi-arpent de vignes à Antony, le quart d'une maison rue de la Bucherie, quelques menues rentes, quatre cents livres de biens meubles et *deux robes*, l'une d'escarlatte, l'autre noire. Le contrat lui assure un douaire de cent soixante livres de rente s'il y a enfants, de deux cents au cas contraire, rachetable sur le pied du denier dix. Quant à la fortune du mari, elle n'est point déclarée ; il était maître de ses droits, ayant perdu père et mère.

On connaît trois enfants issus de cette union, Denys, Léon, Marie. Celle-ci donna sa main en 1558 à un gentilhomme, Thomas de Tullery, seigneur de Meintian.

Léon, qui eut pour marraine sa sœur Marie, fut aussi capitaine colonel de son quartier, et ensuite l'un des cent gentilhommes de la Maison du Roi, sous la charge du seigneur de Ponts : nous avons un acte de 1581, où il est repris avec cette qualité. Il faisait partie de la seconde compagnie, qu'on appelait alors

la seconde bande. Depuis il voyagea en Allemagne, en Transylvanie, en Pologne ; c'est à lui que fut délivré, en 1598, le passeport cité page 8. Il finit par se fixer auprès de l'électeur Palatin qui le prit pour secrétaire d'Etat, et mourut à Prague en 1605, âgé de cinquante-deux ans. J'ignore s'il a été marié.

Avant d'aller plus loin, il convient de mentionner un second fils de Guillaume III et de Catherine Le Saulnier. Il s'appelait Denys, et épousa Nicolle Turquant fille d'un Conseiller au Parlement. Leur fils, aussi appelé Denys, fut Procureur général du Roi en la Cour souveraine des Monnaies, de 1570 à 1608, et composa un ouvrage intitulé : « Advis pour réduire « les monnayes à leur juste prix et valeur, et empes- « cher le surhaussement et empirances d'icelles. Paris, « 1611, in-8°. » C'était le fruit d'une expérience de trente-huit années.

Antoine Godefroy, seigneur de Beauvilliers et de Cerfeuille, fils de ce deuxième Denys, eut des lettres de survivance de sa charge de Procureur général. On ne voit point qu'il l'ait exercée : mais on le trouve plus tard Conseiller d'Etat et Intendant des armées navales ; il en remplissait les fonctions lorsqu'il mourut, au fameux siége de la Rochelle, en février 1628. La bibliothèque de l'Institut (collection dite Godefroy, portefeuille 270) conserve plusieurs lettres de lui au cardinal de Richelieu. Elles témoignent de la confiance qu'il obtenait du grand ministre, et du zèle avec lequel il secondait ses vues pour le rétablissement de notre

marine. Marié à Valence de Pujet, d'une noble maison de Picardie, Antoine en eut deux filles qui, avec leur mère, ont occupé un instant la plume bavarde de Tallemant des Réaux. Laissant pour ce qu'ils valent les commérages de ce cancanier, disons seulement que Valence eut un oncle évêque de Marseille, un autre parmi les gentilshommes de la Chambre du Roi, qu'elle maria sa fille Louise à Pierre Lescuyer, seigneur de Chaumontel, et sa fille Charlotte à Louis Charenton de la Douze, Président aux requêtes. Valence de Chaumontel, fille unique, épousa M. Amelot de Chaillou, d'une famille de robe très-considérée, et qui a occupé des charges importantes.

DENYS I GODEFROY

DIONYSIUS GOTHOFREDUS

1549-1622

DENYS I GODEFROY

Ses études à l'étranger. — Son mariage. — Embrasse la Réforme. — Séjours à Genève, Strasbourg, Gex, Bâle, Heidelberg. — Ambassadeur du Palatin à Paris. — Meurt à Strasbourg. — Sa veuve et ses enfants. — Ses travaux. — Ses amis.

Après cette petite digression sur une branche éteinte, revenons au fils aîné de Léon Godefroy de Guignecourt, à Denys, qui devait rendre fameux le nom de *Dionysius Gothofredus*.

Il naquit à Paris, le 17 octobre 1549, reçut le baptême à Saint-Etienne-du-Mont, et fit ses humanités au collége de Navarre. Ayant perdu sa mère en 1562, son père en 1566, il alla demeurer chez un frère de son père, ensuite chez un oncle maternel, Odet de Sainct-Yon, d'où il suivit les cours de droit de François Balduin, célèbre jurisconsulte. Puis il étudia successivement à Louvain, à Cologne, à Heidelberg, et revint prendre ses *Licences* à Paris en 1573.

Deux mois après il épousait Denyse de Sainct-Yon. Je ne sais rien de sa vie pendant les six années qui suivirent. Sans doute il augmenta par un travail opiniâtre le trésor de science qu'il avait amassé dans ses studieuses pérégrinations; mais tout détail me manque. A-t-il fréquenté le barreau Parisien ? Dans deux actes de 1575 et 1576, il se dit avocat en la cour de Parlement; mais on prenait souvent ce titre sans plaider.

Est-ce alors qu'il fut entraîné vers les erreurs de la Réforme ? En avait-il subi la contagion à Heidelberg, ville où elle triomphait? Sa femme était-elle catholique quand elle lui donna sa main? Aucun document ne me fournit réponse à ces questions. On a dit que la Saint-Barthélemy lui fit quitter sa patrie : cette conjecture est combattue par les dates. C'est en 1573, c'est-à-dire un an après la Saint-Barthélemy, qu'il revint à Paris de ses études à l'étranger, et s'y maria. C'est en 1579 seulement qu'il s'achemina vers Genève. Les guerres religieuses qui ensanglantaient la France, et la formation de la Ligue motivent suffisamment la détermination qu'il prit alors.

Je ne doute pas que son frère Léon n'ait également embrassé l'hérésie, puisque je le vois aussi quitter le service du roi et la France et devenir ministre de l'Electeur palatin, Frédéric IV, l'un des champions du protestantisme. Leur père certainement mourut catholique ; son inhumation à Saint-Etienne-du-Mont le prouve.

En abandonnant l'Eglise romaine et s'expatriant, Denys Godefroy altéra profondément et pour longtemps la position de sa famille ; fortune et avenir y furent compromis. La mémoire honorée de son père et de son oncle Jehan le Saulnier, son savoir déjà très-vaste et reconnu, ses relations de parenté et d'alliance, lui promettaient une carrière brillante dans cette magistrature Parisienne alors si haut placée et si influente. On l'appréciera par ce que j'ai touché de ces relations aux pages 7, 8, 15, et parce que j'y vais ajouter.

Il avait pour bisaïeule, comme je l'ai déjà dit, Marie de Thou. On sait quelle était au seizième siècle la grande existence des de Thou. Le premier président, l'avocat général, l'évêque de Chartres étaient ses oncles à la mode de Bretagne. Anne de Thou, mariée au chancelier de Cheverny, Catherine, mariée à l'illustre premier président Achille de Harlay, Jacques-Auguste, le célèbre président et historien, lui étaient issus de germain.

Son mariage avec Denyse de Sainct-Yon l'introduisait au milieu d'une famille nombreuse, occupant une position élevée à Paris. Dans la première moitié du quinzième siècle, on voit Jehan de Sainct-Yon à la tête des finances de l'Etat. L'un de ses petits fils, Bureau de Sainct-Yon, épousa une Créquy, et Pierre, fils de Bureau, une Rubempré. Odet de Sainct-Yon marié en 1529 à Anne Godefroy tante de notre Denys, était cousin germain dudit Pierre. Un Sainct-Yon était lieutenant général des eaux et forêts, un autre

conseiller au Châtelet, un autre maître des requêtes. Antoine de Sanct-Yon, seigneur de Russy, avait succombé glorieusement à la bataille de Saint-Quentin. Enfin le premier président et le procureur général en la Cour des monnaies étaient cousins germains de notre Denys.

Appuyé sur ce patronage puissant et nombreux, avec un rare mérite personnel, il pouvait, je le répète, entretenir de hautes aspirations. Le parti qu'il prit montre qu'il portait au calvinisme une adhésion convaincue, puisqu'il les lui sacrifiait. Nous ne rencontrons d'ailleurs, ni dans ses ouvrages, ni dans les quelques lettres parvenues jusques à nous, l'esprit âpre qui signala Calvin et son règne à Genève. Il conserva les meilleurs rapports avec son fils aîné retourné à l'Eglise romaine, et avec ses amis qui y étaient demeurés. Il resta dévoué au roi et à la France, au contraire de tant d'autres réfugiés, et mérita la bienveillance constante de Henri IV et de Louis XIII.

L'histoire est là pour attester ce fait humiliant : chaque fois qu'une erreur, fruit des révoltes de l'esprit, a envahi le monde, elle a eu de nombreux fauteurs et prosélytes parmi les savants, parmi les hommes richement doués. On l'a vu lors des grandes hérésies ; on ne le vit que trop au seizième siècle. Alors c'était l'Eglise, son autorité dogmatique et sa hiérarchie que l'on combattait sous le nom spécieux de Réforme.

Le dix-huitième siècle alla plus loin, et leva l'éten-

dard de la philosophie anti-chrétienne : combien encore de savants, de personnages de talent accoururent se grouper à l'entour ! La progression continue au dix-neuvième, malgré les terribles leçons de la Révolution. Cet effrayant et infernal mouvement qui pousse la société vers l'athéisme, vers un abject matérialisme, n'est-il pas conduit par des savants enivrés des belles mais toutes matérielles découvertes de la science moderne ?

C'est, hélas ! avec le prestige de la science, que le démon tenta et séduisit nos premiers parents. *La science enfle*, mot profond de saint Paul. Dieu le permet ainsi pour contenir et abaisser l'orgueil de la créature, et lui rappeler qu'elle n'a point la lumière en elle, qu'elle est inférieure et subordonnée en tout au Créateur.

Le 10 août 1579, Denys Godefroy arrivait à Genève avec sa femme et s'y établissait. Il ne perdit pas de temps pour se créer des ressources et subvenir honorablement aux nécessités de l'exil volontaire. Son diplôme de docteur en droit lui ayant été expédié d'Orléans, il demanda l'autorisation d'ouvrir un cours. On lit dans le registre du conseil de Genève : « 2 no-
« vembre 1579. A esté proposé que le sieur Gode-
« froy désire lire en Droict : dont les ministres sont
« d'avis, pour ce qu'il est fort sçavant. A esté arresté
« qu'on lui permet d'essaier. »

La préparation de ce cours paraît avoir été l'occasion de son grand et célèbre ouvrage, le *Corpus juris*

civilis. Lui-même nous apprend que c'est alors qu'il le commença.

En même temps se produisait à Genève un Italien, Jules Pacius, juriconsulte en renom. Ils furent ensemble l'objet d'une délibération du 11 mars 1580, ainsi conçue : « Estant proposé qu'il y a en ceste ville deux « personnaiges de grand sçavoir et bien versés en la « jurisprudence, dont la profession est grandement « nécessaire à ceste République pour les causes qui « sont assez notoires, a esté arresté qu'on les retienne » pour ladite profession, s'ils se contentent du mê- « me gaige que les autres professeurs et de cent « florins pour l'habitation. »

Trois jours aprés, le registre constate qu'ils ont accepté, promettant de ne s'absenter ni se retirer sans le consentement de la Seigneurie. « Ont presté le ser- « ment d'estre fidelles à la Seigneurie, d'enseigner les « auditeurs fidellement ; qu'ils liront aux heures qui « leur seront assignées par Messieurs les ministres et « autres gens sçavans ; en général auront l'honneur de « Dieu et bien de ce publicq en recommandation. »

Le *gaige* et l'indemnité de logement réunis faisaient cinq cent florins : on y ajoutait quelques coupes de blé. C'était un traitement bien modeste, qui suppose à la fois la vie à très-bon marché et une grande simplicité d'habitudes. J'ignore si quelque rétribution était perçue des élèves. Selon l'évaluation de M. Heyer, secrétaire de l'Académie de Genève, ces 500 florins représenteraient environ 235 francs.

Le 14 juillet 1580, la bourgeoisie lui fut conférée gratuitement en considération des services qu'il rendait à l'Académie, et en 1587 il entra au conseil des Deux cents.

Dix années s'écoulèrent, remplies par les travaux d'un enseignement très-apprécié, par l'impression de plusieurs ouvrages, et embellies des joies d'une quadruple paternité. Henri IV qui connaissait le mérite de Denys Godefroy, désirait le rendre à la France. En 1589 il le nomma grand bailli de Gex, Ternier et Gaillard, pays récemment enlevés au duc de Savoie. Cette charge était toujours occupée par des personnes d'un rang distingué. Denys accepta, et en avril alla s'installer à Gex. Il n'y était pas de cinq mois que les troupes du Duc se ruèrent sur la ville et la mirent à sac. Le nouveau bailli eut sa maison pillée de fond en comble, sa bibliothèque brûlée, et dut se réfugier à Bâle avec quatre petits enfants et sa femme alors enceinte. Il y demeura quinze mois, occupé de quelques publications.

Sur ces entrefaites, l'Université de Strabourg lui offrit la chaire des Pandectes; il en prit possession en janvier 1591, et y enseigna avec un éclat toujours croissant. Les Universités d'Altorf en Franconie et de Franeker en Frise, qui étaient en quête d'hommes éminents pour étendre leur réputation naissante, essayèrent de le ravir à Strasbourg, et lui envoyèrent des députés.

Celle d'Altorf lui proposait la chaire du célèbre Do-

neau; celle de Montpellier le désirait; mais il déclina leurs propositions avantageuses. Il avait si bien acquis la confiance de ses nouveaux concitoyens, qu'en 1594 la république de Strasbourg et le margrave Jean George de Brandebourg administrateur de l'évêché, ayant à suivre une négociation délicate à la cour de France, l'accréditèrent près de Henri IV à cet effet.

Il avait laissé à Bâle un ami, Jean Jacques Grynœus, docteur en théologie et ministre, auquel dans ses lettres (conservées à la bibliothèque de Bâle) il témoigne une affectueuse vénération. Leur liaison datait probablement de Heidelberg. Peut-être à Bâle s'était-il trouvé mêlé à quelques querelles théologiques (les docteurs réformés bataillaient entre eux beaucoup et rudement) : car en rendant compte à Grynœus de son début à Strasbourg et de l'accueil bienveillant qu'il y reçoit, il ajoute être décidé à s'abstenir de toutes controverses religieuses et politiques, dans l'espoir que ce silence ramènera la paix et calmera ses adversaires. Il veut se faire tout à tous, se souvenant de ses conseils, et l'invite à parler dans ce sens, lui dont la parole autorisée suscitera des auxiliaires à ce plan de mansuétude.

Le président et célèbre historien Jacques-Auguste de Thou, ne perdait pas de vue Denys Godefroy son parent et ami, correspondait avec lui, et cherchait toutes les occasions de le servir. Six charges de conseiller au Parlement de Paris étaient affectées aux protestants; il lui en obtint une de Henri IV, en novem-

bre 1599; et le 10 mars 1600 l'Assemblée protestante de Saumur « eu esgard à la personne du seigneur Go« defroy fameux et renommé pour sa bonne vie et « grand sçavoir » y donna son adhésion. Mais dans l'intervalle une dépêche pressante de l'électeur Palatin l'avait mandé à Heidelberg. Les propositions avantageuses qu'il en reçut, sa considération pour ce prince l'un des plus habiles défenseurs de la Réforme, la perspective d'être réuni à son frère Léon en faveur à la Cour électorale, contre-balancèrent l'attrait de rentrer en France. Il semblait redouter de se retrouver en pays catholique, et prenait grand ombrage du rappel actuel des Jésuites. Monsieur d'Allicoust, protestant, fils d'un médecin du roi, qui aspirait à une charge de conseiller, lui proposa d'en traiter, et la cession, consentie à mille écus, fut agréée par le roi, grâces encore à l'intervention de Jacques-Auguste de Thou.

Le 19 avril 1600, il s'installait avec sa famille à Heidelberg. Le repentir suivit de près. Les promesses qu'on lui avait faites n'étaient pas tenues ; il rencontrait de la jalousie parmi ses nouveaux collègues académiques. Dès le mois de novembre 1601 il regagna Strasbourg, où l'attendait toujours un accueil empressé, et où le Sénat lui rendait une chaire avec un traitement de 450 florins d'Allemagne argent (environ mille francs), cinquante quartaux de grains, et une belle habitation.

Des circonstances sans doute impérieuses, et qui ne me sont pas bien connues, semblent avoir en ces temps

imprimé à sa vie un caractère d'inquiétude et d'indécision.

Il regrettait parfois Genève où il possédait encore deux maisons qui ne furent vendues qu'en 1609 ; ce sentiment s'éveilla plus vif dans une visite qu'il y fit durant l'été de 1603 : il fut sur le point de céder aux offres du conseil et de reprendre son ancienne chaire avec des avantages moindres qu'à Strasbourg. En même temps on le pressa d'accepter la chaire laissée vacante à Bourges par le décès de Cujas, estimé le premier jurisconsulte de son époque. De Thou s'y employait, le roi le voulait, le maire et les échevins de Bourges lui envoyaient deux députés afin d'obtenir son consentement. Il appréciait cet honneur insigne, en même temps qu'il éprouvait de l'embarras à rompre les liens récemment renoués avec Strasbourg. Il posa ses conditions aux députés en réclamant le secret et une réponse dans un délai fixé. Cette réponse tarda, et dans l'intervalle la négociation s'ébruita; les envieux agirent, suscitèrent des difficultés et des exigences. A Strasbourg on était mécontent, et les éditeurs de ses œuvres s'inquiétaient de le voir s'éloigner. Une longue épître de lui à Jacques-Auguste de Thou, datée du 4 décembre 1603, rend compte de ces circonstances, ainsi que des motifs qui dictèrent son refus définitif. Les jalousies locales formulaient des chicanes sur sa nomination, prétendaient le faire monter dans une chaire qui n'était pas celle de Cujas, lui imposer plus de quatre leçons par semaine, et le soumet-

tre à l'épreuve d'une dispute publique. Sa dignité ne lui permettait point d'accepter une autre chaire que celle de l'homme éminent qu'on l'appelait à remplacer, ni de courir la chance d'une dispute, épreuve convenable pour un novice, pour un inconnu, pour celui qui brigue un emploi, mais non pour celui qu'on va solliciter de le remplir. Quant aux quatre leçons hebdomadaires, il déclara « n'en pouvoir faire davan-« tage, pour ne porter en la leçon ni livre, ni brevet, « ni mémorial escript, attendu la débilité de sa vue. »

Genève faisait de nouvelles instances. Dans une lettre du 16 janvier 1604, il déclare aux Syndics et Conseil être disposé à rentrer chez eux avec ses cinq enfants « comme un de leurs plus affectionnés serviteurs « et bourgeois » et avoir donné à son fils aîné pouvoir de tout régler à cet égard. Mais des bruits de guerre grondèrent autour de Genève et en Suisse : le repos pouvait n'être point là. L'électeur Palatin revenait à la charge ; les mauvais vouloirs semblaient apaisés à Heidelberg. Il se décida donc à y retourner le 3 novembre 1604, mais il ne le fit qu'avec le consentement et le congé en forme de la République. Vraisemblablement on crut ne pouvoir se refuser au désir d'un prince puissant, dont l'appui était si utile à tous les Etats protestants, surtout aux faibles comme Strasbourg.

Cette fois ce fut un établissement définitif, quoique des tentatives réitérées aient encore eu lieu pour l'en arracher. Toutes ne le trouvèrent point insensible

néanmoins elles n'aboutirent point. En 1608, l'Université de Franeker renouvelait ses propositions au nom des Etats de Frise; en 1609, le chancelier de Sillery le nommait à la principale chaire d'Angers; en janvier, 1610, Henri IV le demandait à l'électeur pour Valence. Une si haute intervention aurait peut-être réussi; mais le roi fut assassiné, et Godefroy dont la femme se trouvait gravement malade, sachant que les Jésuites de Tournon se montraient opposés à sa venue, préféra ne pas affronter leur hostilité. Il paraît avoir eu toujours un grand éloignement pour cet ordre religieux.

Il vécut paisible et considéré à Heidelberg, auprès de ses deux filles honorablement mariées dans le pays. Le 21 novembre 1607, il fut nommé recteur de l'Université quoiqu'il déclinât cet honneur. L'électeur l'appela dans son conseil.

Toutefois les infirmités arrivant avec l'âge amenèrent encore une velléité de changement. L'éducation de ses cinq enfants avait été onéreuse; sa passion pour l'étude l'avait empêché de soigner ses intérêts de fortune; il était mal placé au Palatinat pour surveiller l'impression de ses œuvres et les contrefacteurs français. Il serait donc volontiers rentré dans sa patrie, si de Thou avait pu lui procurer une position ou du moins une pension suffisante pour y terminer plus commodément sa vie fatiguée. Dans une lettre du 15 octobre 1613, on lit : « J'aurais besoing d'estre « aydé et secouru, et par ainsy de quelque pension

« annuelle ; si ce n'est la paye d'un homme d'armes, « du moings quelque aultre qui en approchast ; de « sorte que m'employant pour le public et taschant « d'esclairer la postérité selon ma portée, je cesse cy « après de consumer peu à peu le mien. » Et le 12 mars 1614 : « Ce que je désire n'est point une pro- « fession publique, pour estre desja par trop sur « l'aage, mais si possible est, *in aliquâ dignitate litte-* « *ratum otium,* ou quelque chose de tel sans estat. »

Si je m'en rapporte à une procuration générale passée par lui à son fils aîné en 1604, il n'avait conservé en France qu'une rente de cent huit livres et trois quartiers de vigne : sa femme deux cent quatre-vingt treize livres de rente, une maison rue de la Tixeranderie à Paris dont l'importance n'est pas désignée, un arpent de terre à Montmartre loué deux écus, la moitié d'une ferme au Plessis Bouchart près Montmorency, louée trois cent quarante-cinq livres. Je trouve plus tard un capital de neuf cent livres placé sur les Etats du Palatinat. Tout cela joint au produit de ses écrits et de sa chaire devait lui constituer une existence étroite. Il entendait bien d'ailleurs n'être pas inutile en France, et y servir la chose publique. Il se préoccupait chaudement de la réfutation d'un livre de Valdès revendiquant pour le roi d'Espagne la préséance sur le roi de France, livre qui fit grand bruit, et agita le monde diplomatique. Il avait en porte-feuille des projets pour la restauration des Universités, notamment celle de Paris, pour la police de la capitale, pour l'augmentation

du domaine royal sans nouveaux impôts, pour éteindre les rentes constituées sur le clergé et l'Hôtel-de-Ville, dégager les greffes et présidiaux, et former une réserve déposée à la Bastille. Cette dernière combinaison lui semblait si assurée et avantageuse, qu'il réclamait que l'exécution lui en fût réservée et à ses enfants, voyant dans l'émolument y afférant un moyen de fortune pour sa famille si peu partagée des biens de ce monde. Je ne puis juger du mérite de ces projets indiqués seulement dans sa correspondance avec de Thou, et dans une note très-sommaire transcrite par son second fils[1]. D'ailleurs il perdit bientôt l'appui dévoué de son illustre cousin que la mort enleva en 1617.

Envoyé l'année suivante en France comme ambassadeur de l'électeur Palatin, il y reçut l'accueil le plus flatteur. Louis XIII lui exprima le désir de le voir rentrer dans le royaume, et en le congédiant lui fit présent d'une chaîne d'or avec médaille à l'effigie royale, de la valeur de mille livres.

Ce fut la dernière circonstance heureuse de son existence agitée. Bientôt la guerre ravageant le Palatinat, le força de chercher un asile auprès de ses amis de Strasbourg. Il n'était plus à Heidelberg quand cette belle ville fut prise d'assaut et saccagée par l'armée impériale en 1621 ; mais il y perdit de rechef mobilier, papiers, livres. Epuisé par le travail, les soucis, le chagrin et les infirmités, réduit à une maigreur extrême,

[1] On la trouve à la Bibliothèque de l'Institut, dans le portefeuille n° 136 de la collection Godefroy.

sujet à de fréquentes syncopes, pouvant à peine quitter le lit, il ne fit plus que languir; jusqu'à ce que le 7 septembre 1622, il expirât presque subitement, en disant : *miserere mei, Deus!* Quelques minutes auparavant, il ordonnait qu'on lui fit venir des volumes de Francfort. L'esprit n'avait point chez lui participé à l'affaiblissement du corps ; il étudia et composa jusqu'à la fin, conservant une grande lucidité et sa prodigieuse mémoire.

Le docteur Bernegger, recteur de l'Université, son ami et son hôte, prononça en latin son éloge funèbre au moment des funérailles, qui furent honorées d'un grand concours. Il y parle de lui avec admiration et une tendre affection, il célèbre sa piété, ses vertus domestiques, sa vaste érudition nourrie des meilleurs auteurs et jamais en défaut, le charme de ses doctes entretiens dont il compare la lumière à celle du soleil couchant. Cet éloge imprimé à Srasbourg au moment même, est reproduit dans les opuscules d'Antoine Loisel. (Paris, in-4°. p. 584) Selon l'usage d'alors les savants comtemporains prodiguèrent les fleurs poétiques sur sa tombe; hexamètres, distiques, iambes, etc. j'en ai un recueil de plus de douze pages.

Au commencement de janvier, le pressentiment de sa fin lui dicta quelques lignes adressées à ses enfants. Je reproduis ici cette admonition grave et naïve, parce qu'il me semble y saisir la physionomie du bon et vénérable père de famille.

« L'excès de mes maladies diverses m'ayant surpris m'a contrainct de vous donner ce mot d'advis en commun,

ne pouvant le faire à chascun de vous en particulier.

« C'est à sçavoir de vous prier et exhorter de demeurer en la piété laquelle j'ai tasché de vous faire sçavoir et apprendre, rendant à Dieu éternel vos cœurs, vos esprits et tous vos moyens.

« Cela faict, l'obéissance à vos magistrats ;

« Et à votre mère, l'honneur et le respect qu'elle mérite de vous ;

« Et entre vous, de vous encore aimer et ayder mutuellement, frères, sœurs, et beaux-frères et belles-sœurs

« Si vous ne trouvés beaucoup en mes biens, au moins y trouverés vous de l'honneur et nulles debtes, hormis petites de choses, petites et celles de vostre mère, avec laquelle vous compterez avec toute amitié et du conseil des parents et amis, notamment de M. de Brederode et de sa femme. Vous venderez mes livres, hormis mes coppies, lesquelles je désire estre (s'il est possible) déposées ès-mains de Jacques mon fils, pour sçavoir lire mon escripture et les mettre en lumière.

« Vous aurés l'honneur de vostre père en recommandation, et augmenterés le vostre par les vocations esquelles Dieu vous a appelé.

« Ce faisant je vous souhaicte toutes les sainctes bénédictions qu'un très-cher et bien-aymé père peut souhaicter à ses très-chers et bien-aymés enfants.

« C'est ce que pour le présent ma main faible vous peut laisser d'advis. Dieu m'exauce en mes humbles prières!

« Ayés souvenance des pauvres de l'Église françoise d'Heidelberg et de M. Bourgeois ministre d'icelle.

« Faict à Strasbourg ce 7 janvier 1622. »

Nous avons aussi son testament dressé précisément le matin du jour de son décès. Il veut que ses quatre enfants partagent également, et se contentent provisoirement de leur légitime et dotation en mariage, qu'ils laissent le reste à leur mère sans compte ni discussion « attendu que plus que cela lui est deub, à « cause de ses biens paternels et maternels qui ont esté « vendus pendant les guerres civiles de France et de- « puis, pour subvenir aux nécessités urgentes de nos- « tre maison et enfants...Elle et mes dicts enfants par- « tageront également mes livres ou valeur d'iceux. Je « prélègue néantmoins à Jacques toutes mes coppies « en droict et histoire : attendu qu'il n'y a que luy « qui s'en peut servir et les faire valoir : à condition « néantmoins que où il en percevra cy après quel- « que utilité et commodité insigne, il en fera part « à ses dicts frère, mère, et sœurs, dont il sera creu à « sa parole et à son dire. Je prie encore ma dicte « femme de livrer et bailler en mon nom à mes deux « filles et à mes deux belle-filles telle pièce de vaiselle « d'argent, bague et vestement qu'elle voudra... « Je recommande encore en tout et partout à ma dicte « femme ses enfants ; comme au réciproque à eux leur « mère, pour lui estre fidèles bastons de vieillesse. »

Il nomme ensuite exécuteur testamentaire M. de Brederode leur allié et ami particulier, et exprime un

souvenir reconnaissant à M. Sebitzius son médecin, et au recteur Bernegger.

On voit qu'il dispose de ses livres ; c'est que tous n'avaient par péri dans la catastrophe de Heidelberg. Il en avait emporté avec lui quand il vint chercher un asile à Strasbourg. Ce qu il laissa était sans doute considérable, puisque les Impériaux en remplirent un chariot et une charrette qui furent emmenés à Spire. Néanmoins tout ne fut pas enlevé par eux ; un surplus de quelque prix put être recouvré. Un sac contenant des papiers de famille et d'affaires d'une grande importance avait été oublié lors du départ. Déposé plus tard dans la maison de M. de Brederode à Heidelberg, il disparut dans le pillage complet de cette maison, et cela sans retour.

M. de Brederode auquel le défunt témoignait tant de confiance était alors ambassadeur des Etats-généraux des Provinces Unies vers les princes protestants d'Allemagne. Remplissant les mêmes fonctions à Paris, dans les dernières années du siècle précedent, il y épousa Marie Guerreau, fille d'une sœur de Denyse de Sainct-Yon, et demeura dans les termes de l'intimité la plus étroite avec sa nouvelle famille. La République de Strasbourg lui confia ses intérêts à la Cour de France, et la duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV (calviniste zélée), lui conféra le titre de son conseiller maître des requêtes. Devenu veuf après 1633, il épousa la cousine germaine de sa femme, Renée Godefroy, veuve elle-mê-

me de Philippe Camerarius, et mourut en 1637 à Bâle, sans laisser d'enfants de ses deux mariages. Il me reste huit longues lettres adressées par lui à Théodore Godefroy, en 1615, 1622, 1623. Elles sont d'un parent affectueux et dévoué et contiennent d'intéressantes nouvelles politiques de l'Allemagne, livrée alors à tant de guerres et de déchirements. Dans celle du 21 septembre 1622 il raconte la mort de Denys Godefroy; dans celle du 2 novembre suivant il donne des détails sur la situation des membres de la famille, puis sur la désolation des contrées germaniques et le désastre de Heidelberg : il parle avec résignation de tout ce qu'il y a perdu lui-même, maison de ville et maison des champs dévastées, bibliothèque valant plus de 2,000 rixdales confisquée, etc.

Il eut une sœur, Hélène, mariée au baron de Putlitz. Elle était veuve en 1627, et sollicitait une pension des Etats généraux « comme en ont eu d'autres da- « mes, ses malheurs lui en donnant le droit. » Ainsi s'exprime-t-elle dans une lettre adressée au Conseiller Aersen-Van-Sommerdyck.

Denyse de Sanct-Yon avait passé quarante-neuf années dans une parfaite union avec son mari. Elle faillit d'abord succomber à son affliction, et ne traîna plus qu'une vie languissante. Les quelques lettres qui me restent d'elle, et pour lesquelles elle était obligée d'employer la main d'autrui, expriment une profonde tristesse, et en même temps une pieuse

soumission à la volonté divine. Ses soucis de mère de famille, les privations auxquelles la condamnait la misère des temps, pesaient sur son existence brisée et isolée. Malgré un séjour de trente ans en pays allemand, elle en ignorait la langue. Calviniste, l'exercice de son culte lui manquait à Strasbourg, ville luthérienne : à propos du baptême d'un petit-fils, dont elle était marraine, en 1623, elle se plaint des difficultés et du mauvais vouloir qu'elle rencontre chez les ministres. Son fils Jacques lui proposa de l'emmener chez lui à Genève, mais faible et infirme, elle ne put se résoudre à voyager, ni à cesser d'être à portée de ses filles, mariées de l'autre côté du Rhin. Elle s'éteignit à Strasbourg, le 7 décembre 1631, étant âgée de 84 ans.

Deux fils, Théodore et Jacques, deux filles, Michelle et Renée, lui survivaient. Un troisième fils, Jean, né à Genève en 1584, était décédé à Heidelberg en 1606, sans alliance, ayant eu le grade de lieutenant dans une compagnie suisse au service de Henri IV.

Remettant à parler plus loin et avec détail de Théodore et de Jacques, je vais dire d'abord ce que j'ai recueilli touchant leurs sœurs.

Michelle, née à Genève le 6 décembre 1582, épousa, en 1611, noble Jean Christophe Haller de Haimhoff, bailli d'Odernheim au bas Palatinat, fils de noble M. Haller, Conseiller de l'Empire en la Cour impériale à Vienne. J'ai d'elle quelques lettres, outre celles qu'elle écrivit au nom de sa mère, lors du

veuvage de celle-ci. Le style et l'orthographe sont d'une personne que le séjour à l'étranger n'a pas perfectionnée dans la langue française. Chassée d'Odernheim et ruinée par la guerre, elle vint demeurer à Strasbourg à l'époque de la mort de son père, entoura de soins assidus sa mère, et lui ferma les yeux. A Noël 1622, elle mettait au monde un huitième enfant, et cette couche la laissa longtemps malade. La mort l'atteignit en décembre 1635, presque en même temps que son mari et sa plus jeune fille.

Il me semble que cinq de ses enfants seulement lui survécurent : un fils, Jean Christophe Haller de Reitenbuch, et quatre filles; Denyse-Bonne-Renée, et Claire-Anne dont je ne sais rien que les noms; Marie-Elisabeth, épouse de N. de Graffenreit, demeurant a Frankendal en Palatinat (j'ignore si elle eut postérité); Anne-Sibylle, mariée à un gentilhomme d'Augsbourg, nommé Semprech Hoser, qui la laissa veuve en 1669, après avoir dissipé leur avoir commun en spéculations malheureuses. Elle résidait alors à Genève, poursuivant un procès relatif à la succession de Jacques Godefroy son oncle, procès dont le détail serait fastidieux, qui dura une vingtaine d'années, et acheva sa ruine. J'ai d'elle une douzaine de lettres adressées à Denys Godefroy l'historiographe, d'un style diffus et moitié germanique, pleines de doléances et de griefs à cause de cette interminable procédure. En 1673, elle quitta Genève où elle se trouvait isolée et à bout de ressources, pour aller

demeurer avec sa sœur de Graffenreit. Elle mourut en 1696, laissant de M. Hoser une fille que je crois ne s'être pas mariée, et un fils, Jacques, qui fut recueilli par un oncle paternel habitant Strasbourg. Privé de fortune, il prit le parti du commerce, et s'y enrichit. Dans une lettre du 30 janvier 1672, sa mère dit : « J'ay esté contreint de laiser poursuivre « le négoce à mon fils, de quoy mes parens ne sont « point content, pour le rang qu'ils tiennent. » Nous retrouverons Jacques Hoser au commencement du siècle suivant.

Jean Chistophe Haller de Reitenbuch laissa un fils et quatre filles. Le fils, Louis Christophe, suivit les cours de l'Université de Heidelberg. Il habitait en 1701 le château d'Obersdorf en Franconie, et était alors âgé d'environ 55 ans, veuf sans enfants. Une des filles, Sophie, n'a laissé que son nom dans mes papiers ; une autre épousa en 1670, le fils du colonel de Streitberg, jeune homme instruit, et sachant trois langues ; une autre fut demoiselle d'honneur de la princesse de Nassau Siegen, une autre enfin donna sa main à un gentilhomme de Franconie, Hofmann de Münchshoffen, et en eut deux filles, Charlotte et Louise-Dorothée. Celle-ci, née le 13 mai 1700, devint, le 13 mai 1723, la femme de Gustave-Léopold, duc régnant de Deux-Ponts, et, le 3 mai 1724, reçut de l'Empereur le titre personnel de comtesse du Saint-Empire. Postérieurement à cette date tous renseignements sur nos parents allemands me font défaut.

Renée, seconde fille de Denys, naquit à Bâle le 6 février 1590, trois mois après la fuite de Gex. Elle épousa Philippe Camerarius, bailli de Rockenhausen au bas Palatinat. La guerre qui ravagea ce pays lui fit éprouver de grands revers de fortune. Elle eut au moins quatre enfants dont un fils (Denys) qui servit dans les troupes Hollandaises, et, en 1640, reçut quatre blessures à l'assaut du fort Saint-Anne près Hulst. Il vivait encore en 1666. Comme Michelle, elle prodigua ses soins à la dernière maladie de leur mère commune qui, dans son testament, leur en exprime sa gratitude. Elle était veuve en 1633, et se remaria quelque temps après avec l'ambassadeur de Brederode (voyez page 38) qui la laissa veuve une seconde fois en 1637. La dernière année où je trouve mention d'elle est 1651. En 1697, toute sa postérité était éteinte.

Philippe Camerarius, d'une famille noble de Bamberg, était petit-fils du fameux Joachim Camerarius, considéré au seizième siècle comme un savant universel, l'ami de Melanchton et l'un des rédacteurs de la *Confession d'Augsbourg*. Deux cousins de Philippe, Louis et Joachim, suivirent avec distinction la carrière des ambassades. En 1645, Joachim représentait l'Electeur palatin, Charles-Louis, au congrès de Munster.

TRAVAUX. — J'ai retracé les principales phases de la vie de Denys Godefroy. Il me faut parler des travaux qui la remplirent, et qui portèrent si haut sa réputation.

On a peine à comprendre que parmi tant de déplacements, de soucis, de vicissitudes, il ait pu acquérir cet immense savoir et élaborer des œuvres si considérables et si multipliées. Je ne m'arrêterai qu'aux principales, renvoyant à la longue liste qu'en donnent l'*Histoire littéraire de Genève* par Senebier, t. II, et les *Mémoires du P. Niceron* t. XVII. Elles se rapportent surtout à la jurisprudence. Mais s'il était grand jurisconsulte, au point de mériter d'être qualifié par le chancelier Daguesseau, *le plus docte et le plus profond entre tous les interprètes des lois civiles*, il n'en était pas moins, comme tous les grands esprits de son époque, versé dans l'antiquité classique, à laquelle sa plume paya aussi un large tribut. Il eut à son service une mémoire prodigieuse, un esprit méthodique, une opiniâtre application à l'étude. Les habitudes des érudits du seizième siècle étaient généralement austères et retirées, et les exemptaient des pertes de temps qu'impose ce que nous appelons la vie du monde.

La première place dans cette revue appartient naturellement au *Corpus juris civilis*, qui a fait époque dans l'enseignement, a longtemps été une autorité dans les tribunaux, et a popularisé le nom de son auteur, en devenant indispensable à quiconque étudie le Droit romain, Denys Godefroy y procède avec une clarté et une précision que n'avaient pu atteindre aucun de ses devanciers. Grâce à lui, l'on marche d'un pas assuré parmi les immenses compilations Justinien-

nes qu'il possède à fond, et dont il sait mettre en rapport les parties si multiples et si diverses. Son texte a fait autorité pendant plus d'un siècle.

La première édition de ce livre classique, qu'aucun juriste n'ignore, parut à Genève en 1583, avec dédicace au chancelier Philippe Hurault de Cheverny son parent ; elle fut suivie d'une multitude d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer : les deux plus estimées sont celles, d'Amsterdam en 1663 (Elzevier), et de Leipsig en 1740 ; 2 vol in f°. Au texte, l'auteur a joint ses savantes remarques et des notes empruntées aux travaux des glossateurs et des grands maîtres du seizième siècle. Car nullement avare des trésors laborieusement amassés, il se préoccupait surtout d'en faire jouir le public, de propager et faciliter l'enseignement en dégageant les étudiants des broussailles du pédantisme, en mettant à leur portée toutes les ressouces coordonnées de la science, en leur fournissant le secours de la méthode et d'*index* détaillés ; travail obscur et pénible auquel son zèle modeste et désintéressé ne dédaignait point de sacrifier un temps précieux.

A ce but se rattachent : ses notes sur les institutes ; son tableau chronologique des lois de Justinien ; ses fragments des douze Tables (docte ébauche perfectionnée depuis par son fils Jacques) : sa réédition du Manuel de droit d'Harmenopule, éminent magistrat et jurisconsulte grec du quatorzième siècle. Il y ajouta la traduction latine de Mercier, des notes et variantes,

un glossaire et des tables. Ce manuel est excellent, et a joui d'une renommée qu'il conserve encore chez les Hellènes. Chez nous il n'attire plus l'attention que d'un petit nombre d'érudits ; et sans le facétieux plaidoyer de Petit-Jean dans les Plaideurs de Racine, la plupart ignoreraient même le nom d'Harmenopule. On l'a cependant réimprimé récemment, en 1851.

« Dionysii Gothofredi Praxis civilis ex antiquis et
« recentioribus authoribus, jurisconsultis Germanis,
» Italis, Gallis, Hispanis, Belgis, et aliis qui de re
« practicâ ex professo vel nullâ vel confusâ methodo
« scripserunt, collecta ; multis etiam propriis ejus
« observationibus aucta et ad usitatum ordinem Di-
« gestorum relata : liber primus.

« Pandectarum praxeos civilis liber secundus ex
« antiquis et etc.... scripserunt, collectus, et ad fa-
« miliarem notum que Pandectarum ordinem relatus ;
« summariis, notis etiam interdùm, auctus. Dionysio
« Gothofredo auctore : cum indicibus titulorum, re-
« rum, verborum locupletissimis. Francofurti ad
« Mænum, apud Jo. Feyerabend, impensis Petri Vis-
« cheri. MDLXXXI. in f°. »

C'est-à-dire : Pratique civile extraite et recueillie des auteurs anciens et nouveaux, Français, Italiens, Espagnols, Allemands, Belges, etc., disposée selon l'ordre du Digeste et des Pandectes.

Cette vaste compilation forme deux volumes in f°, le premier, de 616 pages, le second, de 2,155; non compris deux index très-détaillés qui ne sont point pagi-

nés. Elle est soigneusement divisée et sous-divisée ; un ordre exact et méthodique y règne, et les deux index y rendent les recherches très-aisées. Chaque citation est produite sous le nom de celui auquel elle appartient : Godefroy ne met le sien qu'à ce qui lui est propre. Il adopte le cadre du Digeste et des Pandectes, parce que l'étude du Droit romain étant alors générale, les élèves, déjà familiarisés avec ce cadre, y appliqueront facilement le droit moderne.

L'épître dédicatoire est adressée aux grands chanceliers et aux Cours judiciaires du Saint-Empire romain et des principautés allemandes ; son analyse expliquera la pensée de l'auteur. Il a remarqué que l'étude du droit était comme écrasée par la multitude des auteurs ; d'où grande diversité, lutte, confusion d'opinions, à la honte de la science ; d'où encore un enseignement inconsistant, embrouillé, irréfléchi. Il a jugé important d'y introduire la méthode, en réunissant et coordonnant sur chaque matière les extraits des différents auteurs aujourd'hui dispersés ; celui qui recherche et étudie trouvera ainsi en un faisceau tout ce qui peut l'éclairer et l'instruire. Il s'est attaché pour cela à l'ordre suivi dans les Pandectes, appelant en témoignage les différents jurisconsultes, comme Tribonien a fait d'Ulpien et de Paul. Cette épître est datée de Strasbourg, 22 août 1591.

La pensée est encore mieux développée dans la préface. Il convient opérer une tentative hazardeuse. Rechercher, trier, assembler la masse énorme des écrits

qui traitent de la pratique civile, exige un labeur immense. La jurisprudence est devenue inabordable, est déshonorée par la confusion qui s'y est introduite. Aux formules brèves, nettes, élégantes des Romains a succédé une sorte de patois barbare, un bavardage obscur et prolixe. Les gloses, les opinions particulières, les systèmes ont enténébré la voie et fourvoyé celui qui veut atteindre et appliquer la justice. Il se flatte d'y remédier par une classification qui met chaque chose en son lieu, en l'entourant de toutes les citations qui peuvent y apporter la lumière, et auxquelles il joint, selon le besoin, ses propres observations. Que si l'on blâme cette façon de déchiqueter les auteurs, il répond que Tribonien a ainsi agi vis-à-vis de ses prédécesseurs, que les grands canonistes en ont fait autant, qu'on s'en est bien trouvé et s'en trouvera toujours bien. L'honneur de l'écrivain n'en souffrira point ; son nom figurera chaque fois en tête du fragment rapporté : plus d'un, même, tombé dans l'oubli, reviendra ainsi au grand jour. Quelques-uns trouvent un petit mérite à colliger ainsi les œuvres d'autrui ; mais cela est utile, et les grands jurisconsultes ne s'y sont pas épargnés.

Quoiqu'il en soit, il désire et croit rendre service à ceux qui veulent apprendre la pratique du droit. Si d'autres après lui atteignent mieux ce but, il s'en félicitera, satisfait de les y avoir incités par son exemple, et prêt à accueillir toute correction qui ne serait point dictée par l'envie ou la haine.

Malheureusement l'ouvrage est resté inachevé; il ne va pas plus loin que le titre XVII du second livre des Pandectes.

Dans l'opinion de Godefroy, le cadre du droit romain n'était point d'ailleurs une division arbitraire : aussi a-t-il consacré en 1580, un petit traité spécial à le justifier. Ce traité est intitulé : « *De ratione ordinis à jurisconsulto in Pandectis, Codice, et Institutionibus servati; Dionysio Gothofredo auctore*, in-8°. » C'est-à-dire : Motif de l'ordre suivi dans les Pandectes, le Code et les Institutes. En voici l'occasion. L'imprimeur Eustache Vignon, d'Arras, occupé de la publication d'un corps de droit civil, le sollicitait d'y adjoindre des notes et éclaircissements, brièvement condensés. Godefroy s'en défendit d'abord, alléguant les travaux de Pacius, de Cujas, de Wesembeck; néanmoins considérant que ces travaux étaient volumineux et plutôt à l'usage des savants, il crut se rendre utile en dressant un exposé raisonné de l'ordre d'idées dans lequel a été conçue la composition des Pandectes, du Code, et des Institutes; ce qu'il fit d'une façon méthodique et concise, avec accompagnement de courtes observations.

Toujours prêt à concourir à la diffusion de l'enseignement, je le vois encourager, par une épître laudative, son collègue à l'Université d'Heidelberg, Jean Kahl (Calvinus) qui publiait un lexique de droit impérial, canonique, féodal, civil, criminel, théorique et pratique, etc., œuvre de vaste érudition : *Coloniæ Al-*

lobrogum, Math. Berjon. 1612, in-quarto. Genève, Chouet, 1645, in-folio. — Gentien Hervet ayant traduit huit livres des Basiliques, avec adjonction de la traduction du livre LX par Cujas, obtint aussi de lui une préface instructive, dont voici le sommaire : La grande compilation des lois romaines qui porte le nom de l'empereur Justinien, dut, dès son temps même, être traduite en grec, le siége de l'empire étant alors chez les Grecs, à Constantinople. Basile le Macédonien, contemporain de Charles-le-Chauve, entreprit une révision de l'œuvre de Justinien, que la marche du temps rendait nécessaire : son fils, Léon le philosophe, l'acheva. C'est cette révision dont se servirent Photius et Harmenopule. Constantin Porphyrogenete, fils de Léon, en fit une nouvelle, qu'il condensa en soixante livres sous le titre de Basiliques, et Balsamon y annexa un commentaire. Constantin y fit entrer tout ce qui méritait d'être conservé de la législation postérieure à Justinien. Malheureusement, une grande partie des Basiliques est perdue. Les Grecs en ont dressé un abrégé que Jean Leunclavius a mis en latin. Godefroy termine en remarquant que dans leur interprétation des lois les jurisconsultes Grecs surpassent de beaucoup les Latins en concision, perspicacité et facilité. L'œuvre de Gentien Hervet parut en 1606, à Hanau, chez Demarne ; in-folio.

Ce qu'il recommandait, il le pratiquait lui-même. Son infatigable ardeur ne se concentrait point dans le droit romain, ainsi que l'a montré son ouvrage sur la

Pratique civile, mentionné tout à l'heure. Elle se portait aussi vers les Coutumes de sa patrie. Entreprenant de réunir celles de Bourges, d'Orléans, de Tours, avec leurs meilleurs commentateurs, il mit en tête du volume un tableau préliminaire où leurs dispositions étaient distribuées sous des titres empruntés aux Pandectes. Ecoutons-le exposant ses vues dans la préface.

Lors de ses grands travaux sur le corps du droit civil, il fut frappé de l'utilité qu'il y aurait pour tous ceux, français ou étrangers, qui cultivent la jurisprudence, à aborder l'étude des Coutumes locales suïvant l'ordre et la méthode qui les avaient initiés à la connaissance des Pandectes. Son attention venait d'être appelée sur les Coutumes de Bourges, d'Orléans, de Tours, savamment commentées par les jurisconsultes Nicolas de Bohier, Pirrhus Engleberme, et Jean Sainson. Il lui a paru opportun de les réunir à cet effet en un même volume commençant par un tableau où, sous chacun des titres empruntés des Pandectes, seraient indiqués les textes correspondants desdites Coutumes et les gloses y afférentes, gloses éclaircies et complétées par ses propres observations, et ce, nonobstant les index particuliers placés en suite de chaque coutume.

Voici le titre : *Consuetudines infrascriptarum civitatum et provinciarum Galliæ, Bituricensis, Aurelianensis, Turonensis, Nic. Boerii, Pirrhi Englebermei, Jo. Sainsonii luculentissimis commentariis singulæ illustratæ ; nunc autem recognitæ, dispunctæ, ac distinctæ meliùs à*

Dionysio Gothofredo J. C..... Francofurti. Nic. Bassœi; 1598, in-folio.

Ce labeur considérable, dont le mérite pratique consistait surtout à faciliter et généraliser l'étude alors si compliquée de la jurisprudence, fut mis sous le patronage du docte Claude Groulart, premier président du Parlement de Rouen, protecteur éclairé des lettres, honoré de la confiance particulière des rois Henri III et Henri IV, homme d'un grand caractère, supérieur à ses hautes dignités. Dans l'épître dédicatoire, Denys Godefroy rappelle avec modestie et reconnaissance les témoignages d'affection et les encouragements qu'il en a reçus en des moments de fatigue et d'accablement. Il le place à côté de l'illustre de Harlay, premier président du Parlement de Paris, auquel il avait précédemment dédié son édition des Commentaires du célèbre Dumoulin sur la Coutume de Paris.

Le droit public ne pouvait demeurer étranger à cette vaste intelligence. Il eut occasion d'y faire aussi ses preuves.

C'était en 1610. L'Electeur Palatin, Frédéric IV, craignant de mourir avant que son fils ne fut en état de gouverner, voulut déférer par testament la tutelle à son agnat le plus proche, Philippe-Louis, duc de Neubourg. Mais il y mettait la condition que le tuteur ne changerait rien à l'ordre politique et religieux de son Etat. Philippe-Louis, sollicité de prendre cet engagement, hésita et temporisa; si bien que Frédéric appela en son lieu Jean, duc de Deux-Ponts, agnat le

plus proche après lui. La goutte ayant emporté Frédéric en 1610, Jean se mit en possession de la tutelle et du gouvernement. Le duc de Neubourg la lui disputa, prétendant avoir un droit absolu, en vertu de la bulle d'or et des constitutions de l'empire. Deux jurisconsultes, Zechlinus et Fridenrich, rédigèrent en sa faveur des consultations auxquelles Denys Godefroy répondit, affirmant que la bulle d'or n'avait point entendu dépouiller les Electeurs du droit naturel et sacré de choisir un tuteur à leurs enfants, et de pourvoir au gouvernement pendant la minorité, mais seulement statuer pour le cas où le défunt eut gardé le silence à cet égard. Son travail accuse une étude profonde du droit germanique. Les mémoires et factum rédigés de part et d'autre sont volumineux, diffus, et malheureusement mêlés de force injures et personnalités, suivant l'usage des savants de ce temps-là. On doit dire à la décharge de Godefroy qu'il ne fut point l'agresseur; mais, provoqué, il riposta rudement. Au reste son avis prévalut, et reçut la sanction des princes de l'empire.

Son premier écrit est intitulé :

De tutelis Electoralibus testamentariis legitimas escludentibus, libri sex. 1611, in-quarto. Six autres suivirent, portant les dates de 1611, 1613, 1614. Leur analyse présenterait actuellement peu d'intérêt.

J'ai dit que Denys Godefroy, transplanté à l'étranger par les dissensions civiles et religieuses de sa patrie, était demeuré bon Français, et dévoué à ses rois. On

ne s'étonnera donc point qu'il ait pris la plume en 1592, après l'assassinat de Henri III, pour défendre les droits de Henri IV repoussé du trône par le Pape, comme hérétique. Hérétique lui-même, il ne reconnaissait point la juridiction papale. Il publia : « Maintenue « et défense des Empereurs contre les attentats, usurpations, et excommnications des Papes. » 1592 et 1607, in-octavo.

C'est un factum, moitié théologique, moitié juridique, dont l'intérêt de circonstance est passé, et qui ne se recommande point par la forme. Vivant parmi les Allemands, habitué à l'usage constant de la langue latine dans son enseignement, dans ses livres, même dans sa correspondance avec les savants contemporains, l'auteur maniait mal la langue française, et ne pouvait racheter par le style l'aridité de cette controverse.

Nous avons vu le jurisconsulte. Voyons à présent le scrutateur de la littérature antique. Le grec lui était familier ; mais il n'a consacré sa plume qu'aux écrivains latins.

Le plus considérable de ses labeurs en ce genre est intitulé : *Authores linguæ latinæ in unum redacti corpus, adjectis notis Dionysii Gothofredi J. C. Genevæ.* 1595, 1602. 1621, in quarto.

Je possède la dernière édition, plus complète que les précédentes, et revisée, formant un in-quarto de mille quinze pages, d'une impression serrée et à deux colonnes. C'est un recueil, non point comme on pour-

rait le croire sur le titre, de tous les auteurs, mais de divers grammairiens latins, ou plutôt des fragments qui nous en sont restés : Varron, Verrius Flaccus, Festus, Nonius, Fulgentius, etc. Viennent ensuite les vingt chapitres des *Origines* d'Isidore de Séville et le Glossaire qui porte son nom, un petit traité de Bede sur le langage digital, quelques opuscules d'érudits, Sigonius, Pithou, Bongars ; enfin trois cent trente pages de notes et éclaircissements dûs au savant éditeur.

L'épître dédicatoire, datée du 15 août 1585, est adressée à deux frères de la noble maison de Pappenheim, maison titulaire du Maréchalat héréditaire du Saint-Empire romain. Sous la surveillance de leur précepteur, Frédéric Wechenaem, ils suivaient les cours de Denys Godefroy qui loue leurs nobles inclinations, et leur ardeur à s'instruire, notamment dans le droit, afin de servir un jour leur pays, non-seulement par leur vaillante épée, mais encore par leur sagesse et leurs lumières. Il décerne aussi des éloges au docte précepteur. Il dit avoir été amené à former ce recueil par le besoin d'interpréter une foule de termes anciens et techniques qu'il rencontrait dans les lois romaines, et dont il fallait chercher le sens chez les vieux grammairiens, Varron, Festus, Nonius, etc. Cela lui procura l'occasion de réunir ces auteurs épars, qui se complètent l'un l'autre, afin de les avoir tous ensemble sous la main. L'imperfection des textes fournis par des manuscrits plus ou moins défectueux, lui a imposé de donner des corrections, des variantes

et des notes explicatives. Il n'a d'ailleurs eu d'autre pensée que d'être utile et d'épargner le temps de ceux qui étudient, ne prétendant nullement amoindrir le mérite de ceux qui l'ont précédé, ni susciter des controverses oiseuses en des matières où les opinions sont libres.

On lui doit une des nombreuses éditions de Cicéron.

Marci Tullii Ciceronis opera omnia ; prœter hactenus vulgatam Dion. Lambini editionem acesserunt Dion. Gothofredi notœ, etc.

Lyon, Sibille de Porte. 1588, in-quarto,

Le tome I, 218 pages à double colonne, comprend les traités relatifs à la rhétorique : le tome II, les harangues; 499 p. id. : le tome III, les épîtres et la vie d'Atticus par Cornelius Nepos; 318 p. id : le tome IV, les traités philosophiques et les fragments; 357 p. id : le tout d'une impression menue et suivi d'un index formant un fort cahier d'un caractère plus petit encore.

Dans la préface datée du 2 février 1588 il dit avoir eu en vue par son travail sur Cicéron de venir particulièrement en aide à ceux qui ont le goût, soit de l'histoire, soit de la jurisprudence. Tout en rendant justice au mérite du philologue Lambin, qui avait publié une édition soignée de Cicéron, il se propose de suppléer à ses omissions, et d'ailleurs accorde moins d'importance aux minuties de texte, souvent vétilleuses, préférant s'attacher à l'esprit de l'auteur, et en

tirer ce qui apprend à bien penser et à bien vivre comme homme, comme père de famille, comme citoyen. Il demande modestement indulgence pour les fautes qui ont pu lui échapper ; qu'on ne lui impute point celles de ses typographes, et qu'on lui tienne compte de son intention serviable.

Cette préface est précédée d'une épître dédicatoire à Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, héritier de l'Electorat, etc.; louangeuse et d'un style assez tourmenté.

Sénèque le philosophe a aussi occupé ses veilles, comme en témoigne le volume intitulé : « Dion. « Gothofredi in L. Annæi Senecæ philosophi opera « conjecturæ, loci communes, etc. Basileæ, 1590, in-8° « de 531 pages ; item Coloniæ, 1193 ; Genevæ, 1618. »

C'est un de ces labeurs d'érudite patience comme les savants du seizième siècle en consacraient volontiers aux œuvres grecques et latines récemment exhumées de la poussière des manuscrits, labeurs qui peuvent paraître ingrats aujourd'hui, mais étaient nécessaires pour remettre en lumière les trésors de l'antiquité. Il accuse une étude scrupuleuse et approfondie de cet auteur remarquable, parfois élevé, souvent subtil et recherché, déviant déjà de la saine littérature du siècle d'Auguste, mais dont la vaste instruction fournit beaucoup de données sur les idées et les mœurs de son temps, et dans la philosophie épurée duquel on saisit comme des reflets du christianisme naissant.

Denys Godefroy commence par les corrections de texte; puis il extrait minutieusement tout ce qui se rapporte aux différentes matières traitées par cette plume féconde, classant ses extraits sous des titres distincts.

C'est une sorte de magasin d'érudition, soigneusement et méthodiquement étiqueté, et dont l'accès est facilité par des tables détaillées.

L'ouvrage est dédié à un ami, Henri Heinzell de Degerstein, sur le compte duquel je n'ai rien trouvé. D'après l'épître dédicatoire ce devait être un seigneur lettré, propre aux affaires publiques, mais préférant au séjour de sa patrie asservie, une retraite indépendante, paisible, digne et studieuse dans son château d'Elchow.

Lors de l'apparition de la première édition, Janus Gruter, qui lui-même avait travaillé sur Sénèque, lança une critique formulée en termes assez acerbes, suivant son habitude, Godefroy répliqua sur le champ. Plus tard ils se trouvèrent ensemble professant à Heidelberg, et Gruter témoigna regretter d'avoir manqué d'égards envers son respectable collègue : ils y vécurent en bonne intelligence.

En 1604, le libraire Zetzner publiait à Strasbourg : *Historiæ antiquæ ex* XXVII *authoribus contextæ libri* VI.

Ce travail est offert à trois Polonais de la noble maison d'Ostrorog, dont le tuteur, André Lescinius, (Lecksinski ?) seigneur de Baranow, avait dans sa jeunesse

conçu une vive affection pour Denys Godefroy (1). Doué de facultés remarquables et d'une insigne grandeur d'âme, Lescinius promettait dès lors de fournir une brillante carrière. En effet, il parvint au commandement des armées polonaises, et défendit vaillamment sa patrie contre les Moscovites et les Turcs. Ami des lettres, ses libéralités allaient chercher en Allemagne des jeunes gens de talent pour les initier aux sciences profanes et les mettre ainsi en état de servir utilement leur pays. C'est dans cet esprit qu'il dirigea ses pupilles vers Strasbourg, alors foyer de lumières et de vertus au dire de Denys Godefroy, qui, averti de leur venue par un de ses plus anciens et estimables amis, le savant Adam Tobolius, se fait un devoir et un plaisir de leur offrir un manuel d'histoire ancienne dressé sur un plan nouveau.

Ce manuel divisé en six époques, commence aux temps antiques de l'Italie, suit les destinées de Rome sous les rois, sous la République, sous les Empereurs, et celles de l'Empire d'Orient et de l'Empire d'Occident jusqu'à la fin du seizième siècle. Il est formé d'extraits empruntés à vingt-sept auteurs dont les premiers font partie de la compilation très-contestée d'Annius de Viterbe, et remplit deux volumes in-12, petit texte, ayant ensemble plus de mille pages.

(1) Au British Museum, collection Burney, est une lettre de Denys Godefroy, datée de Strasbourg le 7 mai 1595, par laquelle il recommande à Casaubon le baron Lescinius, Polonais,

« Dans une préface écrite d'un style ferme et sobre, Denys Godefroy indique comment il conçoit l'étude de l'histoire. Il veut que l'on recoure aux sources premières, sans se permettre de rajeunir le langage des vieux écrivains et d'altérer ainsi leur physionomie ; que l'on n'envisage point les événements isolément, mais dans l'enchaînement de leurs causes et de leurs effets ; que l'on ne procède point par une sèche nomenclature des faits, mais que l'on fasse parmi eux un choix intelligent en pénétrant l'esprit qui y a présidé. Quelques-uns des auteurs qu'il emploie sont taxés d'apocryphes : il le sait, mais les critiques sont partagés à cet égard, et il penche du côté favorable.

Je dois remarquer que depuis, le nombre des défenseurs d'Annius a beaucoup diminué ; sa compilation est généralement discréditée.

Les correspondances font mention de travaux sur Suétone et sur Plutarque qui n'ont pas vu le jour.

AMIS. — On apprécie aussi un homme par le choix de ses relations et de ses amitiés. Denys Godefroy fut en rapport suivis avec nombre de personnages éminents soit par la science, soit par le rang social, entretenant une active correspondance dont quelques fragments nous sont restés dans les recueils épistolaires de Casaubon et de Marquard Grudius, dans les collections du *British museum*, de la bibliothèque de Bâle, de la bibliothèque impériale de Paris (fonds Dupuy).

J'ai déjà parlé de l'affection qui l'unissait à l'illustre président de Thou, son parent; je puis citer encore :

Isaac de Casaubon, savant jouissant d'une considération européenne, qu'Henri IV fit son bibliothécaire, que Jacques I[er] attira en Angleterre par le don de deux prébendes et d'une pension, et dont les cendres reposent à Westminster.

Jacques de Bongars, célèbre à la fois comme érudit et comme diplomate, et auquel Henri IV accordait une haute estime.

Daniel Tossanus (Toussaint), sorti de France après la Saint-Barthélemy, pourvu par l'Electeur palatin d'emplois importants et de la charge de réformateur des Eglises. Il avait épousé à Orléans Marie Cavet ou Covet, parente (j'ignore comment) de Denys Godefroy; leur fille fut tenue sur les fonts par Renée de France, duchesse de Ferrare, fille du roi Louis XII. Dans un acte de famille dressé en 1637, après le décès de M. de Brederode, il est qualifié Gymnasiarque de l'Université de Bâle et *l'un des plus affidés et familiers amis* du défunt.

Dans chacune de ses résidences successives, à Genève, à Bâle, à Strasbourg, à Heidelberg, Denys Godefroy acquit et conserva des amis d'élite : à Bâle, c'était le docte et vénéré Jean Jacques Grynœus, auteur de nombreux écrits de théologie et d'histoire ecclésiastique; à Strasbourg, le recteur de l'Université, Mathias Bernegger, qui fut son hôte et prononça

sur sa tombe un discours touchant, où sont nommés comme ses amis particuliers, Melchior Sebizius (Sebisch) et Georges Michel Lingelshem. Le premier, natif de Silésie, occupa durant trente-neuf ans une chaire de médecine à Strasbourg, où son fils, son petit-fils, son arrière petit-fils, montèrent après lui. Il vécut 86 ans, et son fils atteignit sans infirmités l'âge de 95 ans. Voilà deux médecins faisant honneur personnellement à leur art.

Georges Michel Lingelshem, natif de Strasbourg, précepteur et ensuite Conseiller de l'Electeur palatin Frédéric V, était un homme de mérite, littérateur distingué, lié avec Bongars et de Thou : celui-ci lui confia le manuscrit de sa grande histoire pour l'examiner et le corriger. On a imprimé en 1660 : *Bongarsii et Lingelshemii epistolæ*, in-12. Lingelshem y parle fréquemment de Denys Godefroy comme d'un ami commun dont le sort les intéresse vivement ; il mentionne son installation à Heidelberg, son rectorat, le mariage de sa fille Michée, sa polémique au sujet de la tutelle Electorale. Il comparut comme témoin à son testament, et demeura dévoué à la famille : ce fut à lui que Denyse de Sainct-Yon infirme recourut pour écrire ses dernières volontés.

Bayle, Moreri, la Biographie universelle, consacrent un article à Lingelshem, mais n'indiquent point l'année de sa mort.

Je me contente de citer sommairement le théologien et cosmographe P. Bertius, le fameux Juste Lipse,

Jean Gruter, d'une érudition si féconde, le brillant professeur Scipion Gentilis, le célèbre médecin Ranchin [1].

[1] Le portrait de Denys Godefroy est à la Bibliothèque publique de Genève, à l'École de droit de Paris, au Musée historique de Versailles.

JACQUES GODEFROY

JACOBUS GOTHOFREDUS

1587-1652

JACQUES GODEFROY

Ses études. — Se fixe à Genève. — Son enseignement et ses emplois.

Les deux fils de Denys Godefroy, Théodore et Jacques, se montrèrent dignes de lui, tout en suivant des voies diverses. Je parlerai d'abord du second, dont les travaux eurent plus d'analogie avec les siens, et qui mourut sans postérité. Je reviendrai ensuite à l'aîné qui continua la lignée.

Jacques naquit à Genève le 13 septembre 1587, et reçut le baptême de la main de Théodore de Bèze, le 21 du même mois. Son parrain fut le conseiller Jacques Lectius, jurisconsulte en renom. Il paraît avoir fait ses études sous la forte direction de son père qui ne l'envoya en France qu'en mars 1611, avec une lettre au président de Thou, ainsi conçue :

« Ce présent porteur est le second de mes fils, lequel j'envoye par delà pour se mettre et façonner au barreau. Il ha quelques assés bons fondements en

Droict. et à iceluy joinct l'histoire, mesmes la Gauloise et Franque ; en sorte qu'il peult fournir les années presque entières jusques en l'an 500 de Jésus-Christ. Il delibere néant moings faire son premier essay par quatre ou cinq feuilles et une charte topographique en laquelle il représente à vue d'œil la vraye origine de nos Francs. Cela estant j'ay pensé ne le pouvoir mieux adresser et présenter qu'à vous, Monsieur, qui estes le Mecenas et fauteur de cet estude et tous aultres. Il ha encores la cognoissance passable de la langue grecque, mais plus de l'allemande, en laquelle depuis peu il a donné preuve en quelques traductions concernant le fait de la tutelle testamentaire électorale : chose qui pourroit le faire employer à quelque aultre vocation, le cas adevenant que le barreau ne luy succedat, attendu que tous n'y sont propres... »

Dès le mois de juin il prenait à Bourges ses degrés de bachelier et de licencié en droit civil. Le diplôme de licencié est conçu en termes très-flatteurs ; les examinateurs y déclarent *que nul honneur n'est au-dessus de son mérite*. J'ignore pourquoi débutant avec un tel éclat, il différa longtemps à se faire recevoir docteur ; son diplôme de doctorat, délivré en la même Université, est postérieur de seize années (3 novembre 1627.)

Il passa trois ans en France, principalement à Paris, étudiant beaucoup, mais demeurant incertain de sa vocation, quoique inscrit sur le tableau des avo-

cats au parlement. C'est ce qu'apprend une autre lettre de son père au président de Thou, datée d'Heidelberg, le 12 mars 1614 : « ... je n'ose vous importuner pour mon jeune fils, lequel je sçay avoir asses bien profité au droict et à l'histoire, singulièrement Franque. Il m'a esté sur les bras par de là l'espace de trois ans, sans ce mectre, comme il debvoit, au Palais. C'est pourquoy je le rappelle pour entendre sa résolution et y pourveoir comme il plaira à Dieu me donner, c'est à sçavoyr le renvoyer par delà ou l'adresser ailleurs pour parachever son histoire franque sur laquelle je sçay qu'il ha fidellement et curieusement travaillé... »

Cette vocation hésitante se décida au retour. Il laissa de côté la plaidoirie, mit au second rang l'étude de l'histoire qui avait jusque-là paru plus spécialement l'occuper, s'adonna surtout à la jurisprudence et s'établit à Genève où son père était toujours regretté. Cette patrie d'adoption l'obtint tout entier. Il l'honora par l'éclat d'un enseignement qui attirait en foule les jeunes étrangers de distinction, et la servit avec zèle dans les emplois publics et les négociations diplomatiques. Elu membre du conseil des *deux cents* en 1619, il entra en 1622 dans celui des *soixante* et en 1629 dans le *petit Conseil* qui réunissait les attributions les plus étendues, c'est-à-dire l'initiative des lois, le jugement suprême des causes civiles et criminelles, l'administration intérieure, les relations extérieures. De 1632 à 1636, il remplit les fonctions

de secrétaire d'Etat, et en 1637, 1641, 1645, 1649, celles de Syndic, la première dignité de la République, à laquelle on ne pouvait être rappelé qu'à trois ans d'intervalle. Les fortifications, l'artillerie, les prisons, l'hôpital, les écoles, les archives, furent successivement soumis à sa direction attentive et éclairée. En toute occasion l'on recourait à son dévouement et à ses lumières, jamais en vain : ses nombreux rapports déposés aux archives Genevoises en font foi. Aussi fut-il tenu l'un des meilleurs et des plus utiles citoyens de Genève, dans l'histoire de laquelle il occupe une place distinguée.

Le mérite de cette carrière ne doit pas être mesuré aux dimensions du très-petit Etat où elle fut parcourue. Genève, quoique bornée à peu près à son enceinte, avait alors en politique une importance réelle. Assise à une entrée de son grand lac, aux confins de la Confédération helvétique, de la Savoie, de la Bresse, de la Franche-Comté, sur un point de passage entre la France et l'Italie, centre de relations multipliées comme étape commerciale, elle tenait une position qu'aucun de ses puissants voisins n'eût voulu voir livrée à un autre, mais que plus d'un convoitait, notamment le duc de Savoie, son constant ennemi. Capitale du calvinisme, offrant une patrie à nombre d'hommes de valeur séduits par les erreurs de la Réforme et mal à l'aise dans leur propre patrie, entretenant des rapports suivis avec la Hollande, les villes et princes protestants de Suisse et d'Allema-

gue, elle se trouvait plus ou moins mêlée aux grandes complications de cette époque si agitée. Elle ne maintenait sa tranquillité au dedans et sa sécurité au dehors qu'à force de vigilance, de prudence et d'habileté. Il lui fallait donc à la tête de ses affaires de grands talents et de grands caractères sans autre ambition que celle du bien de l'Etat : car les emplois étaient temporaires, peu rétribués, et l'estime des concitoyens à peu près la seule récompense du dévouement à la chose commune, ainsi que dans les meilleures républiques de l'antiquité.

Telle fut l'existence laborieuse et désintéressée que Jacques Godefroy voulut mener, de préférence à toute autre, quoique mal pourvu du côté de la fortune. Des offres avantageuses et flatteuses lui vinrent plusieurs fois du dehors. Des Universités essayèrent de l'attirer dans leur sein. Les Etats-généraux lui offrirent, en 1638, la chaire que Pierre Cunœus venait d'occuper brillamment à Leyde : le prince de Condé tenta de le rendre à la France : sa réputation, jointe à celle de son père, lui ouvrait l'accès de positions lucratives et enviées. Honneurs, pensions, traitements, il déclina tout, inébranlablement attaché à sa chère Genève.

Il n'avait point tardé à s'y faire connaître par deux traités publiés en 1616 et décelant déjà une forte érudition : l'un, sur la loi des douze tables, qu'il s'empressa d'adresser au Président de Thou « comme « premier de ses labeurs, et en témoignage de recon- « naissance pour la faveur singulière qu'il a tou-

« jours marquée à son père, et qu'il continue à son « frère [1] »; l'autre, sur la loi Julienne et Papienne, tentative célèbre de l'empereur Auguste pour décourager par des mesures fiscales et pénales le célibat cher à la corruption des mœurs romaines. Un opuscule sur la condition des Payens au temps des empereurs chrétiens suivit de près, et acheva de donner sa mesure. L'académie de Genève s'empressa de lui ouvrir ses portes, et une chaire lui fut conférée en 1619, après le court stage de trois mois de professorat gratuit. Il avait à peine vingt-neuf ans, et ce n'était pas un médiocre honneur, alors que Genève, refuge de nombreuses illustrations étrangères, se glorifiait d'un enseignement donné par les plus éminents jurisconsultes de l'Europe.

Soit que le trésor public fût pauvre, soit qu'un esprit de parcimonie vînt à souffler, le traitement cessa en 1621. La vénérable compagnie (on nomme ainsi le corps des ministres) réclama contre cette économie qui coïncidait presque avec une dernière visite rendue par Denys Godefroy à ses amis de Genève. Le conseil fit droit à la réclamation, « pour (dit naïvement le pro- « cès-verbal) ne pas donner de chagrin à monsieur Go- « defroy père à son arrivée, pour conserver la réputa- « tion de cette académie, et parce que le dit sieur ap- « partient à gens de qualité, comme entre autres à « M. de Brederode, agent de MM. les Etats-généraux. »

[1] Lettre datée de Francfort, 28 mars 1616.

L'année suivante nouvelle suppression ; nouvelle réclamation de la vénérable compagnie déclarant (en français un peu genévois)... « spectable Jacques « Godefroy, personnage grandement utile au public pour « les qualités desquelles il est doué et la bonne lit- « térature qu'il a ; que ci-devant elle avait parlé de lui « en termes d'honneur et de faveur, mais que main- « tenant elle en parlait en des termes de justice et d'é- « quité; surtout depuis qu'il a eu le malheur de perdre « 4000 écus par la calamité arrivée à Heidelberg. (Allusion au sac d'Heidelberg pris d'assaut par l'armée impériale). Le traitement fut rétabli ; il paraît même qu'en une autre occurrence, elle y pourvut de ses propres fonds.

La fonction de membre du petit Conseil dont on investit Jacques Godefroy en 1629, était incompatible avec le professorat : une exception fut faite en sa faveur; il est le seul, avec le docte Jacques Lectius, son parrain, pour qui elle ait jamais eu lieu. Néanmoins, quand de 1632 à 1637, la secrétairerie d'Etat ne lui laissa plus de moments libres, il y eut suspension forcée de son cours. La reprise en 1638 fut brillante ; le Conseil en corps honora de sa présence la leçon d'ouverture où se pressait un nombreux concours de disciples nationaux et étrangers. Mais les devoirs du syndicat, mais les commissions diverses intervenaient fréquemment avec leurs exigences : il fallut donc demander un suppléant qui lui fut accordé; c'était un Allemand, Jean Melchior Stimberg.

MISSIONS DIPLOMATIQUES. — Sa première mission diplomatique coïncide avec son entrée à la secrétairerie d'Etat. En voici l'occasion. Henri IV qui tenait à pacifier ses frontières, et voyait l'intérêt de la France à protéger la République de Genève contre l'ambition du duc de Savoie, la fit comprendre dans la paix de Vervins en 1598,et ménagea en 1603 le traité de Saint-Julien qui régla leurs rapports de voisinage et établit ce que nous appelons un *modus vivendi*. Un des articles stipulait la liberté du commerce. Or,en 1632, une ordonnance venue de Turin entravait la circulation des grains entre les territoires respectifs; de plus, quelques sujets Genevois avaient été incarcérés à Chambéry, et l'on supposait que c'était en haine du Calvinisme.

Pour réclamer le redressement de ces griefs, le petit Conseil choisit le moment de l'avénement du duc Victor-Amédée et de la naissance d'un fils aîné. Il députa donc vers lui le Syndic Jean Sarrasin et Jacques Godefroy chargés à la fois de le complimenter et de signaler les infractions au traité de Saint-Julien. J'ai vu les dépêches et le journal de cette mission aux archives de Genève : c'est Jacques Godefroy qui tient la plume : le cachet des dépêches est le sien ; trois hures avec un petit cimier.

Les députés eurent leurs instructions le 31 octobre, et partirent le lendemain. Ils arrivèrent à Chambéry le 3 novembre, et à Turin le 9.

Ils n'épargnèrent point les visites. On les voit chez

les principaux magistrats, chez le grand chancelier, chez le secrétaire d'État Carron, chez le résident d'Angleterre, chez les ambassadeurs de France, M. de Praslin ordinaire, et M. de Servien extraordinaire, chez le maréchal de Toiras, chez le comte de Verrue, à l'audience du cardinal de Savoie, du prince Thomas, du duc, de la duchesse qu'ils trouvent entourée de nombreux seigneurs et dames, et qui, pendant leur discours, *se couvrait de son manchon le visage*. Ils furent accueillis avec politesse, reçurent beaucoup de bonnes paroles et des honnêtetés : le cardinal les invita à sa vigne : le duc leur envoya vingt bouteilles de vin et *quatre bassines de très-belles confitures*. Ils n'en subirent pas moins des atermoiements et des réponses évasives qui durent singulièrement éprouver leur patience. On leur promettait audience : ils se présentaient, on les remettait à l'après-midi, puis au lendemain matin, puis à l'après-midi encore, etc., et ce, pendant plusieurs jours de suite : c'était ordinairement la chasse qui en était le motif. Quand, après des démarches multipliées, auxquelles concouraient le résident d'Angleterre et l'ambassade française, ils eurent enfin obtenu une décision du duc, elle n'était point conforme à leur réclamation : une seconde décision donna encore lieu à discussion. Au bout de cinq semaines seulement, grâce à leur fermeté, ils eurent ce qu'ils réclamaient, et reçurent un congé gracieux : le duc les défraya même de leur long séjour. Le concours du résident d'Angleterre paraît avoir été plus sincère et

actif que celui de l'ambassadeur de France : le duc était cependant beau-frère du roi Louis XIII. Le journal fournit quelques détails curieux, notamment sur les insinuations qu'on faisait aux députés pour persuader aux Genevois d'accepter la domination ducale, et sur la largeur d'interprétation des traités qu'on leur disait ne lier les princes que dans la limite de leurs intérêts.

Les capucins, et le P. Monnot. jésuite en faveur à la cour de Savoie, leur montrèrent beaucoup de bon vouloir.

Le 8 décembre, ils quittèrent Turin, et le 17 ils arrivèrent à Chambéry, où ils revirent le prince Thomas.

J'ai moins de renseignements sur les missions confiées à Jacques Godefroy en 1634 et 1636. Henri IV avait assuré aux Genevois propriétaires dans le pays de Gex certaines franchises, mal respectées par les agents de Louis XIII. A ce sujet Godefroy fut expédié avec les conseillers Faure et Gallatin vers le prince de Condé, commandant en Bourgogne, qui l'accueillit avec distinction, et n'épargna ni offres ni sollicitations pour rendre à la France un homme dont il appréciait la haute valeur. Deux ans plus tard, les mêmes griefs se produisaient encore, du fait de M. de Machault, Intendant de Bourgogne. La République cette fois recourut à l'intervention amicale des cantons de Berne et de Zurich ses alliés, en réclamant par eux l'appui de M. Méliand, ambassadeur français en Suisse. Godefroy

trouva une réception cordiale et flatteuse à Berne. Le succès paraît avoir couronné sa négociation; car, peu après l'Intendant hostile aux Genevois était relevé de son poste.

Néanmoins le cabinet français ne manifestait plus la même bienveillance envers eux. Les enclaves, les conflits de juridiction, la contrebande suscitaient maintes difficultés de frontières, mal appréciées à distance, et où l'on se heurtait à des adversaires en crédit à la Cour. L'Intendant Mangot, successeur de Machault, s'exprimait d'une manière encore plus fâcheuse, imputant à la République *d'avoir perdu toute affection en l'alliance du roi et de favoriser ses ennemis.* Quand les faibles doivent s'abriter sous un protecteur puissant, ils sont exposés à ce que la protection dégénère en exigence absolue et hautaine.

Genève n'avait un lien d'alliance formelle qu'avec quelques cantons, Fribourg, Berne, Zurich, et souhaitait l'étendre à tous les autres, de manière à faire partie du corps Helvétique comme le Valais, les Grisons, les villes de Saint-Gall et de Mulhouse; ce qui obligerait ses grands voisins à compter davantage avec elle. La circonstance semblait propice, car Constance, ville catholique, nourrissait le même désir. L'opinion dans les cantons était favorable à la double annexion. Protestants et catholiques y trouvaient leur compte également, Constance couvrant la Suisse au nord-est, et Genève au sud-ouest.

En 1644, la Diète Helvétique siégeait à Baden.

Jacques Godefroy, alors Syndic, y fut envoyé avec le Conseiller Pictet pour cette négociation, dont il a rédigé un récit détaillé. Elle demandait beaucoup de ménagements et de prudence, si bien qu'on jugea à propos d'en voiler l'objet sous le prétexte d'un différend de quelque importance à régler entre deux notables Bernois et la ville de Genève. En effet, nos deux députés, rendus à Baden, y rencontrèrent des obstacles auxquels les antécédents et les renseignements recueillis ne les avaient point préparés. Les représentants des cantons protestants leur firent un accueil sympathique, mais se montrèrent peu enclins à une entente avec ceux des cantons catholiques, étant en méfiance de ceux-ci, et furent les premiers à conseiller un atermoiement. On savait l'ambassadeur de France, M. de Caumartin, mal disposé. Il ne le prouva que trop en parlant aux députés avec dureté et violence : il les accusa de dissimulation à son égard et de pratiques tortueuses, leur signifia qu'ils l'auraient pour adversaire à Baden et à Paris, et se déclara hostile à l'admission de Constance, les catholiques en Suisse acceptant, disait-il, l'influence de l'Espagne préférablement à celle de la France. Son langage amer jusqu'à la menace, fut peu digne d'un ambassadeur, et semble avoir été dicté par une mesquine susceptibilité personnelle. Il se blessait de ce que l'affaire n'eût pas été confiée à son patronage exclusif, et de ce que les députés ne fussent pas venus l'en entretenir, avant tout autre, à sa résidence de Soleure. Ils eurent beau l'assurer qu'ils

avaient passé par Soleure et ne l'y avaient plus trouvé, protester de la droiture de leurs intentions et du prix que Genève attachait à la protection française, invoquer le souvenir de l'affection que leur témoignait son père, ambassadeur avant lui. S'il prit un ton plus radouci dans une seconde visite qu'ils eurent le courage de lui faire, il leur laissa juger qu'ils trouveraient en lui un obstacle à peu près insurmontable. Aussi prirent-ils le sage parti de revenir auprès de leur commettants, et l'affaire en demeura là.

Cette même année surgit une autre affaire qui pouvait mettre Genève encore en conflit avec la France, et sur laquelle je m'étendrai, non que l'objet immédiat fût considérable, mais parce qu'elle était susceptible de graves conséquences.

Le 16 juillet 1641, un sieur Dupiau, se disant prieur de Saint-Jean hors Genève, et, en cette qualité, *seigneur temporel et spirituel du bourg de Saint-Gervais au baillage et baronie de Gex, souveraineté du Roy*, imagina d'assigner l'Etat de Genève au parlement de de Dijon pour revendiquer la seigneurie et juridiction dudit bourg. Or, Saint-Gervais est un faubourg de Genève, compris dans l'enceinte de ses murs

La personne de Dupiau ne jouissait pas de grande considération, et le premier mouvement fut de mépriser la procédure comme absurde. On se contenta d'en aviser l'ambassadeur de France, M. de Caumartin: malgré les dispositions peu amicales qu'il avait manifestées récemment à Baden, il écrivit au premier pré-

sident pour le dissuader de prêter l'oreille à cette agression.

Mais au mois de mai suivant l'on apprit que Dupiau continuait ses poursuites, prenait hautement la qualité de seigneur du bourg Saint-Gervais, publiait un libelle injurieux, et que le Parlement inclinait à se laisser saisir. Jacques Godefroy fut dépêché à Dijon, et obtint du premier président un sursis jusqu'à ce que la volonté du roi fût connue. En même temps des lettres étaient expédiées aux cantons alliés, au cardinal de Richelieu et au roi, qui le 17 juin déclara évoquer l'affaire à son Conseil, assurant d'ailleurs les Genevois de sa bienveillance.

En janvier 1643, Dupiau reparut avec une assignation par devant le Conseil du roi. La chose devenait sérieuse. La souveraineté de l'État de Genève était mise en jeu, puisqu'on l'attrayait devers un tribunal étranger, en supposant sujette à la suzeraineté royale une portion même de la ville. C'était annuler l'indépendance de l'État dont Saint-Gervais fut partie intégrante dès le commencement, et ouvrir la porte à des immixtions du puissant voisin, qui aisément dégénéreraient en absorption.

Cette question d'existence fut remise aux soins de Jacques Godefroy seul. On lit dans le registre à la date du 16 janvier :

« A esté député par la plus grande voix à l'oreille « du secrétaire, noble Jacques Godefroy pour se pré- « senter au Roy sur le subject de l'affaire Dupiau, et

« ordonné qu'il parte pour le plus tard dans hui
« jours; qu'on lui tienne ses instructions et dépesches
« prêtes. »

Il s'arrêta le 3 février à Lyon, et y vit l'Intendant, M. de Champigny, qui l'entretint très-longtemps, le reconduisit jusqu'à sa porte, et le renvoya dans son carosse.

Le 12 février il arrivait à Paris en un moment assez peu opportun, Louis XIII étant déjà aux prises avec la maladie dont il mourut onze semaines plus tard. Aussi ne put-il parvenir jusqu'à lui.

Il conduisit sa négociation avec succès, mais à travers bien des difficultés et des lenteurs, sans cesse chevauchant sur la route de Paris à Saint-Germain où était la Cour, à la poursuite des différents ministres, le cardinal Mazarin, le chancelier Seguier, MM. de Chavigny, des Noyers, de Brienne, puis des sous-ordres. On le remettait, on le renvoyait de l'un à l'autre. Il ne manquait point d'appuis; les maréchaux de Chatillon et de la Force le secondaient de leur mieux, M. Meliand, ancien ambassadeur en Suisse et procureur général, l'assurait de tous ses bons offices; mais en présence d'un prochain changement de règne, tout était à la préoccupation et à l'incertitude. Il fut témoin des dispositions prises pour la régence, lesquelles ne déléguaient à Anne d'Autriche qu'une autorité restreinte et bridée, de la fin de Louis XIII, de l'annulation du testament royal, des premiers moments de la régence, des intrigues et des mutations dans le

personnel gouvernant. Maintes fois, après avoir fourni de longues explications et obtenu une promesse, il ne savait si celui qui la faisait serait encore là le lendemain pour la tenir.

Le dossier de cette négociation existe aux archives de Genève ; il contient vingt-sept dépêches toutes de sa main, du 23 février au commencement de juillet. Un compte-rendu détaillé est consigné au registre du Conseil, sous la date du 31 juillet.

Il n'eut pas grande peine à avoir raison de Dupiau que les ministres eux-mêmes traitaient de *fou*. Mais le cabinet, tout en ne songeant point à mettre alors la main sur Saint-Gervais, caressait l'arrière pensée de se ménager un moyen d'intervention dans les affaires intérieures de la petite République. On parlait volontiers de sujets de plainte fournis au roi : on réclamait un mémoire ; on exprimait bien l'intention d'enjoindre à Dupiau de laisser là son procès ; le roi interdirait même indéfiniment toute procédure, mais en réservant la question à sa connaissance personnelle. Une porte restait ainsi entr'ouverte. Godefroy démêlait le piége. Il niait la réalité des sujets de plainte ; il disait n'avoir point à présenter de mémoire ; discuter devant le conseil royal les prétentions de Dupiau serait reconnaître une juridiction que celui-ci invoquait à tort ; que Genève était un Etat souverain reconnu tel depuis un siècle par les traités ; à quoi avait grandement contribué l'intervention de la France. La stricte justice, le droit des gens, voulaient donc que

le roi, sans arrière pensée, imposât simplement et pour toujours silence à Dupiau, comme à tout autre son sujet sur pareille matière.

Le bureau des affaires étrangères n'agréait point ce système. Après divers pourparlers et remises, des lettres furent expédiées le 30 mai. Godefroy en demanda communication préalable. On refusa, on alla jusqu'à dire, fort peu courtoisement, « qu'on doit prendre « de la main du roi tout ce qu'il donne, surtout à « une petite République. » Il répondit avec dignité qu'il ne sollicitait point une libéralité, mais la justice due à un Etat souverain et allié fidèle ; que revêtu du caractère d'agent diplomatique de cet Etat, il se devait de maintenir ce caractère et de suivre ses instructions sans s'exposer à un désaveu de ses commettants qui ne l'avaient point chargé d'un compromis, mais de faire appel au droit des gens. Il sut garder ce terrain solide. Les lettres furent communiquées, deux fois reprises à correction, et enfin, vers la mi-juin, rédigées dans le sens sur lequel il insistait. L'intervention d'un ami intime, bon catholique, qu'il ne nomme point, paraît lui avoir été fort utile [1]. Il ne négligea point non plus les *encouragements* à quelques commis.

Cet heureux résultat, laborieusement obtenu, fut d'ailleurs accompagné de circonstances agréables et

[1] Etait-ce son frère Théodore, très-employé aux affaires étrangères, que la prudence l'empêche peut-être de désigner plus clairement ?

flatteuses. Le prince de Condé, le duc d'Orléans, le duc de Longueville, lui témoignèrent beaucoup de considération : le premier exigea qu'il se couvrît en sa présence. Les nouveaux ministres, MM. de Brienne, d'Avaux, de Bailleul, l'évêque de Beauvais, se montèrent pleins de courtoisie. L'évêque, dans le salon duquel se pressaient plus de cinquante personnes, le fit asseoir prés de lui et le reconduisit jusqu'à la porte de sa maison. M. d'Avaux, le célèbre négociateur de la paix de Munster, voulut l'avoir à dîner, l'entretint deux heures durant, et lui promit de protéger au congrés les intérêts de Genève.

Le 30 mai, la régente et le nouveau roi, Louis XIV, l'avaient reçu en audience solennelle. Il y prononça une longue harangue d'un style assez ampoulé qui était le style en vogue alors. J'en détache l'échantillon suivant [1] :

« Sire, comme de tout temps la République de Ge-
« nève a fait instantes prières et humbles requêtes
« au Roy des Roys, en la main duquel sont les cœurs
« des Roys de la terre, pour la conservation de la
« sacrée personne des Roys prédécesseurs de Vostre
« Majesté et prospérité de leur couronne, et aussi les
« continuera-t-elle de tout son cœur, comme elle fait
« maintenant par ma bouche pour celle de Vostre
« Majesté ; à ce qu'il lui plaise camper l'armée de ses

1 On la trouve en entier dans l'histoire de Genève par Picot, tome II, page 438.

« Saints Anges autour de sa sacrée personne, le garder
« comme la prunelle de son œil, le faire croître en
« âge comme aussi en toutes vertus chrétiennes, hé-
« roïques, et vraiment royales. Sire, Vostre Majesté
« succède en l'auguste nom de Louis à treize de ses
« prédécesseurs qui l'ont porté, dont quatre ont
« porté les glorieux surnoms de Débonnaire, de Saint,
« de Père du peuple et de Juste : vertus, sire, que
« vostre maintien royal et cette majestueuse douceur
« nous assurent qu'Elle possédera tout entières;
« vertus, sire, qui feront en vostre main le bouquet
« vraiment royal; vertus qui lui acquerront quelque
« jour comme je l'ose pronostiquer, le véritable nom
« d'Auguste; vertus, sire, qui comme quatre roues
« élèveront vostre gloire par toute la terre comme
« sur un char triomphal que la République de
« Genève accompagnera de ses acclamations et
« réjouissances... »

Le petit roi qui devait être plus tard si solennel, si olympien, et humer bien d'autres encens, ne pouvait encore, à cinq ans, se délecter de tant de rhétorique. Aussi raconte-t-on qu'il *badinait des pieds*. Sa mère le rappela à un maintien plus *royal*, elle imposa silence en même temps à quelques causeurs indiscrets, et répondit bénignement en assurant la République d'une sincère bienveillance.

On comprendra que l'orateur se conformait au goût du jour en se lançant dans cette emphase espagnole, si l'on veut prendre la peine de relire telles

harangues parlementaires, ou bien encore la pompeuse épître dédicatoire placée en 1639 par le grand Corneille, au devant de sa tragédie de Cinna, et adressée au financier de Montauron. Celui-ci y est comparé ni plus ni moins qu'à l'empereur Auguste.

Le 4 juillet il avait eu une nouvelle audience pour prendre congé, et témoignait de son impatient désir de rentrer à Genève. A vingt jours de là, le Conseil entendait de sa bouche le récit de son ambassade, et lui en exprimait une entière satisfaction. On attachait effectivement une grande importance à ce succès, même du dehors, comme le montrèrent deux lettres adressées aux Syndics le mois suivant. Elles venaient de Leyde et de la Haye, et étaient signées des célèbres docteurs Spanheim et Rivet ; ce dernier, secrétaire du prince d'Orange. Aussi transcrirai-je, d'après le registre, le paragraphe suivant, daté du 24 juillet :

« Noble Jacques Godefroy seigneur Conseiller, « ci-devant député vers le Roy pour les affaires « concernant Dupiau, étant de retour de son voyage, « et fait rapport de sa négociation ; et en premier lieu « a représenté que nonobstant son indisposition il a « désiré se porter au Conseil pour avoir le bien de « voir la face de Messieurs, louant Dieu de ce qu'il les « trouve tous en bonne santé, et puisque sa députa- « tion a...... pour un affaire fort important à l'Estat « dont il a rapporté par la grâce de Dieu une expé- « dition très-favorable, il a estimé estre à propos « de présenter à Messeigneurs les lettres du Roy, de

« la Royne, de Monsieur, frère du Roy et autres
« seigneurs et ministres de la Cour à eux adressées ;
« afin que s'il eschet de faire quelques responces, ou
« des remercimens à ceux lesquels se sont employés
« pour le bien de cet Estat, cela puisse estre fait dans
« le tems convenable. Lesquelles lettres veues, a esté
« arresté qu'on escrive des lettres de remercîment
« au seigneur ambassadeur de Caumartin, à Messieurs
« des quatre cantons Evangéliques de Suisse en
« général, à Messieurs de Berne et de Zurich en
« particulier, et qu'on leur envoye les copies des
« lettres du Roy et de la Royne, comme aussi à
« Messieurs les Estats généraux des provinces unies
« des Pays-Bas, au seigneur leur ambassadeur à Paris,
« au seigneur Rivet secrétaire du prince d'Orange, au
« dit prince d'Orange, et au seigneur Spanheim. »

Il y avait plus d'honneur que de profit à représenter Genève à l'étranger; témoin cet autre extrait du registre :

« 25 Janvier 1643. Noble Jacques Godefroy, député
« vers le Roy, à Paris, s'est présenté devant nos
« seigneurs, requérant, attendu que la despence qu'il
« escherra supporter en son voyage est incertaine,
« et que combien que ci-devant on aye ordonné aux
« précédents deputez quatre escus par jour, il ne croit
« pas que lesdits quatre escus soyent suffisans pour
« toute sa despence, attendu la cherté des vivres et la
« grande despence des chevaux : par ce requiert que
« sa despence luy soit allouée telle qu'il l'articulera

« et affermera par serment. Sur quoy arresté que le « dict noble Godefroy se debvra contenter des quatre « escus accordez aux précédens deputez, et s'il achepte « des chevaux, qu'on l'indemnisera à son retour du « prix de son achapt. »

Le reste de sa carrière s'accomplit à Genève : jusqu'à la fin il consacra ses soins à la chose publique. Lorsqu'il mourut le 23 juin 1652 dans l'exercice des fonctions de Conseiller, il avait parmi ses attributions la direction des écoles et de l'artillerie, la surveillance de la médecine, chirurgie et pharmacie, l'inspection des taxes et la visite des biens immeubles : elles furent réparties entre trois de ses collègues.

SA MORT. — Une fluxion de poitrine survenue à la suite d'une fièvre lente l'enleva en l'âge de soixante-cinq ans. Sa santé était dès longtemps chancelante; il s'en plaignait fréquemment. Il fit une maladie en 1628; en 1633 on l'envoyait aux eaux de Vic-le-Comte en Auvergne ; ce qui ferait supposer une disposition au mal de la pierre. Je ne doute point que le travail excessif et sans doute aussi les chagrins domestiques n'aient altéré son tempérament. Si faible de constitution, il dut être doué de bien d'énergie pour tant écrire, tant enseigner, tant agir.

Sa mort causa une sensation douloureuse et laissa un vide à Genève. On regrettait le citoyen dévoué, le magistrat intègre et appliqué, le serviteur infatigable de la patrie. On regrettait aussi l'homme de bien.

généralement estimé et aimé. Obligeant, de relations douces et sûres, il était exempt d'acreté dans la polémique (mérite rare en ce temps), et comptait, quoique protestant zélé, des amis parmi les catholiques tels que Chifflet, Peiresc, de Thou, Seguier. On cite qu'Etienne Leclerc ayant amèrement critiqué son édition de Philostorge, il s'en vengea en lui procurant une chaire de belles-lettres. Une tendre affection l'unissait à son frère Théodore, nonobstant la différence de croyance : il en a consigné l'expression touchante dans la dédicace adressée à ce frère en tête du volume intitulé : *Jacobi Gothofredi dissertationes quinque noviter editæ* in-4°, 1645. Lorsque celui-ci devint prématurément veuf avec six enfants en bas âge, Jacques demanda avec empressement qu'on lui en envoyât un.

Il mourut en chrétien, entouré d'amis et de collègues désolés qu'il s'efforçait de consoler, et c'est dans l'humble attitude d'une fervente prière, à genoux, les mains et les yeux levés vers le ciel, qu'il exhala son dernier soupir.

Le conseil délibéra qu'il serait inhumé au cloître de l'Eglise principale, dite de Saint-Pierre, lieu destiné à la sépulture des personnes de distinction ; mais refusa d'y placer l'épitaphe latine que le défunt s'était composée, et dont voici le texte et la traduction :

JACOBI GOTHOFREDI

JC V COS [1]

Quinto supra LX ætatis anno defuncti
exuviæ hic jacent ;
una que jacent
quæ
patriæ, Ecclesiæ, orbi litterato
proxime destinabat
compluria ;
a vulgi erroribus
ab offuciis non nullorum
a præpostera demum quorumdam
ambitione
vindicata.
Dolenda jactura,
Sed non ideo lugendus ipse
qui
cælesti patriæ redditus,
cœlitum albo adscriptus,
Dei opt. Max. adspectu
propria nunc felicitate fruitur ;
quam
tot inter animi mærores, corporis
languores, studiorum labores,
negotiorum molem,
spei plenus, fidei certus, Christi
charitate circumamictus,
Animo semper præcepit vivus,
Vivus et ipse sibi H. T. P.

1 Le chiffre Romain V constitue une erreur dûe probablement à un copiste, car Jacques Godefroy n'exerça que quatre fois le Syndicat. Dans l'éloge composé par le recteur Mestrezat, dont je parlerai tout à l'heure, on lit : consulatum *quater* gessit.

Ici sont ensevelis les restes mortels de
Jacques Godefroy
jurisconsulte, cinq fois Syndic,
décédé en l'âge de soixante-cinq ans,
et avec eux de nombreux travaux
qu'il destinait prochainement
à la patrie, à l'Eglise, au monde lettré,
en dépit des erreurs du vulgaire,
des déguisements de ceux-ci,
de l'ambition déplacée de ceux-là.
Plaignez cette perte,
mais ne le plaignez point, lui,
qui,
rendu à la patrie céleste
et inscrit au livre des habitants des cieux,
jouit de la vue du Dieu très-bon et très-grand,
et possède maintenant la félicité
à laquelle
plein d'espérance, assuré dans la foi,
revêtu du manteau de la charité du Christ,
il a toujours aspiré durant sa vie,
parmi tant de chagrins, de maladies,
de labeurs studieux, de charges d'affaires.
Vivant, il s'est préparé cette inscription.

Il y a dans la première partie de l'épitaphe une allusion mélancolique dont je n'ai pas la clef, et qui semble indiquer que les travaux préparés par le défunt ne satisfaisaient pas tout le monde. Est-ce dans une simple pensée d'apaisement, ou influencé par les adversaires indirectement désignés, que le Conseil a prononcé son refus? La chose reste une énigme ; aucun motif n'est consigné au registre.

Le 24 juin, à cinq heures, eurent lieu les obsèques,

précédées d'un éloge funèbre composé par le recteur de l'académie, Philippe Mestrezat. Il y célèbre en termes pompeux les grandes qualités, les rares talents, la vaste instruction du citoyen, du magistrat, du diplomate, du savant, rappelle la noblesse et les illustres alliances de sa famille, exalte le mérite de son père Denys et de son frère Théodore.

Ce tribut élogieux n'était point un tribut de circonstance, mais bien l'écho de la voix publique ; aussi le trouve-t-on confirmé non-seulement par les contemporains, mais plus tard par les éditeurs de ses œuvres, et par tous les historiens de Genève.

Le cloître Saint-Pierre n'existe plus : il fut détruit pendant la révolution, et remplacé par des constructions nouvelles.

Le lendemain des obsèques le conseil reçut des mains du notaire Jouvenon et homologua le testament olographe du défunt, rédigé le 2 mai 1651. Après quelques phrases témoignant de sa piété envers Dieu et de sa confiance aux mérites de Jésus-Christ, il institue héritiers, par tête et également, sa sœur Renée, son neveu Denys, fils de Théodore l'historiographe, et les cinq enfants de sa sœur Michée.

Voici les legs particuliers :

A sa nièce mademoiselle Hoser, fille de Michée, une maison et jardin au faubourg de Plain-palais.

A son filleul et petit-neveu, Jacques Hoser, une somme de mille florins.

A l'hôpital général, trois cents florins : autant au

collége, autant à la bourse allemande, autant à la bourse française.

A ses amis Isaac Gallatin et Esaïe Colladon, chacun trois livres de sa bibliothèque au choix; ce dernier cahrgé de publier son ouvrage sur *les Règles du Droit*.

Le conseil ordonna la mise en réserve des manuscrits du testateur, ceux *qui concernent le public* devant être rapportés en la chambre des comptes, c'est-à-dire sans doute ceux relatifs à ses fonctions officielles.

Le testament n'apprend point en quoi consistait sa succession. Il avait fait vendre, en 1632, son quart des quelques rentes possédées par ses père et mère; il possédait la maison où il mourut, maison jadis la propriété du secrétaire de Calvin, maintenant de la famille Tremblay. C'est le nº 109 de la rue des Chanoines; comme elle a été reconstruite, on n'en saurait apprécier la valeur en ce temps-là. Les papiers qui me sont passés sous les yeux ne mentionnent plus que la maison et le jardin de Plain-palais, pris bientôt pour les fortifications, son mobilier et sa bibliothèque vendus 4,373 florins, dont le catalogue est en mes mains. Il indique 1,858 volumes imprimés, et des paquets de pièces historiques. La plupart des ouvrages sont en latin. Un tiers des articles est consacré à la jurisprudence; le reste se partage entre les matières théologiques et de controverse, l'histoire, la littérature ancienne: rien pour la littérature moderne, ni pour les œuvres légères et frivoles. C'est la collection d'un esprit sérieux, d'un profond érudit. Il y avait en outre

d'assez nombreux manuscrits sur les mêmes matières, non désignés comme anciens : enfin. 2 de son père, et 44 de lui même.

Le prix de 4,373 florins me semble bien minime ; car le florin genevois valait moins d'une demi-livre tournois, peut-être pas le quart. La vente en fut opérée précipitamment, sur poursuite de créanciers ; elle laissa de vifs regrets à Denys Godefroy l'historiographe ; son oncle l'avait flatté de l'espoir d'en être un jour le légataire. Les poursuites furent si âpres que Mlle Haller écrit en 1667 : « On nous a arraché jusqu'au « bâton sur lequel notre oncle s'appuyait dans sa « dernière maladie. »

Il paraît que Jacques Godefroy, absorbé par l'étude et par le soin de la chose publique, soignait peu ses propres affaires, et subsistait tant bien que mal de ses maigres émoluments et du produit de ses ouvrages. Un second mariage, dont je parlerai tout à l'heure, apporta le désordre dans son modeste ménage. Aussi laissa-t-il un héritage fort embarrassé. Ses neveux et nièces ne purent l'accepter que sous bénéfice d'inventaire et n'y recueillirent que des frais et des procès. L'un de ces procès, avec les héritiers de la seconde femme, fut terminé en 1665 seulement, par une transaction : l'autre, avec les héritiers de la première, durait encore en 1676. De la correspondance volumineuse qui me reste à ce sujet, et dont j'ai dit un mot à l'article de Mme Haller de Haimhoff, je dois conclure qu'alors à Genève la justice était rendue avec lenteur

et partialité contre les étrangers. Les correspondants sont l'auditeur et conseiller Grenus et son fils, l'avocat Gautier et son fils. Cet avocat est accusé d'y mettre très-peu de zèle et de bonne volonté, en dépit de ses protestations contraires; et le résultat donne toute vraissemblance à l'accusation.

Ces litiges, démesurément prolongés, se rattachaient, comme on le voit, aux deux mariages contractés par Jacques Godefroy, qui ne lui procurèrent pas la joie de la paternité, mais en revanche plus d'un embarras, auquel le second ajouta d'amers chagrins.

SES DEUX MARIAGES. — Le 29 novembre 1618, il épousa Marie Graffard de Boreau, dont le père siégeait au conseil des *Deux cents*. Elle avait deux sœurs : Marguerite, non mariée, qui demeura en bonne intelligence avec son beau-frère; Gabrielle, épouse d'Isaac Caille; il dit quelque part n'avoir point à se louer de ses relations avec ceux-ci. Ce fut leur gendre, Ulric Cramer, qui suscita, avec moins de bonne foi, ce me semble, que d'habileté, l'interminable procès qui durait encore en 1676.

A Marie Graffard de Boreau décédée en novembre 1638, succéda deux ans plus tard, Susanne de Croso, fille aussi d'un membre du conseil de *Deux cents*, et veuve du sieur Jacques Rully dont elle avait un grand fils. Ce ne pouvait être qu'un mariage de raison : Godefroy avait alors cinquante-trois ans, et sa nouvelle moitié ne devait-être guère moins âgée, car

c'est en 1608 qu'elle avait épousé son premier mari. Mes propres archives ne me renseignent point sur les motifs et conditions de ce choix; elles se taisent pareillement sur ses déplorables suites, mais les registres du *petit Conseil* sont moins discrets. S'ils ne révèlent rien à l'encontre de la chasteté de cette Susanne quinquagénaire, ils jettent une fâcheuse lumière sur son humeur acariâtre et violente. Dans la minime République de Genève, resserrée en une si étroite enceinte, on vivait nécessairement sous les yeux les uns des autres, et comme en famille; la police de l'Etat descendait jusqu'au foyer domestique. Ceci explique comment lesdits registres nous initient aux misères de l'intérieur matrimonial du respectable savant auquel sa femme, nouvelle Xantippe, procurait une ressemblance avec Socrate, dont il se serait bien passé.

Le 18 décembre 1646, elle mettait en émoi toute la rue des Chanoines par le fracas des injures que, fenêtres ouvertes, elle faisait pleuvoir sur son mari. Le Conseil la manda, l'admonesta, l'obligea de demander pardon à l'offensé, et lui intima de ne récidiver. Mais dès le mois suivant elle déguerpissait, et se logeait dans une maison à elle, tout en donnant carrière de plus belle à sa langue de vipère. Nouvelle admonestation, avec injonction de retourner près de son conjoint, « et de lui rendre l'obéissance, le res- « pect et le devoir auxquels elle est obligée. »

Ni l'exhortation des magistrats, ni la menace de 500

écus d'amende ne calmaient cette mégère qui même ne se faisait faute de déblatérer contre eux et contre les pasteurs. Mandée devant ceux-ci le 20 janvier 1648, elle répond insolemment et *avec jurons* à leurs paternels avertissements et à la menace de l'interdiction publique de la Sainte Cène. Elle avait pour la quatrième fois quitté le domicile conjugal, et produisait deux libelles contre son époux qui poussé à bout « par ses « diffames et désertions malicieuses et scandaleuses, « conclut à ce qu'elle fut déchue de ses conventions « matrimoniales, et condamnée à lui restituer les « bagues, joyaux, et toutes autres libéralités qu'elle « tenait de lui, etc. » Le Conseil y adhéra, fit lacérer les libelles, et signifia encore une fois à Xantippe de retourner chez Socrate. C'était, ce me semble, ne pas trop bien servir celui-ci, qui, excédé, dut demander le divorce.

Le 9 juin 1648 le Conseil la condamnait à la réparation, à la prison, à l'amende et aux dépens, et instituait une enquête à propos du divorce : mais quatre jours écoulés, il se relâchait sur la prison, et réduisait l'amende à 50 écus.

Au Consistoire l'on ne fut point d'avis du divorce « lequel doibt estre jugé par la parole de Dieu, et « non point par d'autres loix ou coustumes étrangè- « res » mais il parut bon, « vu la grande aliénation « d'esprits et extrême aigreur entre les mariés, de « tolérer la séparation de demeure pour éviter plus « grand scandale » en conservant l'espoir de ména-

ger un rapprochement. Le Conseil fut encore moins facile que le Consistoire, et quoique séparation et divorce fussent réclamés par les deux parties, il s'y refusa, tout en défendant à la femme « de continuer « en ses médisances et injures, à peine de chastiment « et d'amende. »

Je doute que cela ait procuré une longue *accalmie* au malheureux époux. Voici encore au commencement de 1650, l'intraitable Susanne devant le Consistoire. Privée de la Cène à Genève, elle avait été la recevoir au village du petit Saconnex. Menacée d'excommunication, elle traite de haut en bas la vénérable assemblée. Citée au Conseil elle refuse itérativement de comparaître. Alors on la bannit de la ville avec inhibition d'y rentrer. « à peine de prison et d'amende « arbitraire. » L'arrèt lui est signifié ; elle ne s'en gêne pas autrement, reste en ville, interjette appel, est déboutée, se montre publiquement au prêche en l'église principale.

Ce manége dura huit mois, avec le déchaînement de langue accoutumé. Trop persévéramment bravé, le débonnaire Conseil finit par l'envoyer en prison, mais pour trois semaines seulement.

Les mêmes scènes se répètent en 1651 : rentrées illicites en ville, réception publique de la Cène nonobstant l'interdiction fulminée, citations au Consistoire et au Conseil, réintégration momentanée dans la prison, torrents d'invectives contre le mari. Celui-ci s'adresse de rechef, le 8 décembre 1651 « à nos sei-

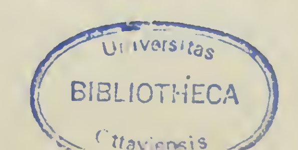
« gneurs, requérant qu'il leur plaise pour une der-
« nière fois l'affranchir de ceste langueur et langue
« effrénée et serpentine. »

Sur ce elle est expulsée, et consignée aux portes toujours mal fermées pour elle ; car le 15 juin 1652, le Consistoire s'entretenait encore de ses équipées, de son audace à se représenter à la Cène, etc. C'était une semaine avant le décès de l'infortuné mari, dont de telles tribulations abrégèrent certainement les jours, et qui, grâce à elles, fit un purgatoire en ce monde, si le symbole calviniste ne lui permettait pas de croire à un purgatoire en l'autre.

Ces détails minutieux et quelque peu fastidieux m'ont paru bons à recueillir, parce qu'ils fournissent un aperçu sur le régime intérieur de Genève à cette époque. Le gouvernement ne dédaignait pas de se mêler de la police des ménages ; le clergé y citait les fidèles à sa barre, et pratiquait l'excommunication publique pour faits privés, ni plus ni moins, et peut-être un peu plus, que l'Eglise catholique tant incriminée là-dessus par ses adversaires.

TRAVAUX. — Il faut parler maintenant de ce qui a le plus contribué à recommander Jacques Godefroi à la postérité, de ses nombreux ouvrages. Ils sont rédigés presque tous en latin.

Les recenser est plus facile que les analyser. Cette analyse exigerait un travail étendu et profond. Humaniste et juriste comme son père, il était encore historien



et théologien, correspondant sur des matières diverses avec une foule de savants contemporains. Les principaux écrits qu'il a laissés sont consacrés à la jurisprudence. Digne continuateur de ce docte père, il élargit encore la voie que celui-ci avait ouverte. Denys s'était surtout occupé de la correction et de l'interprétation des textes, s'attachant à donner une direction pratique aux études sur le droit romain tel que l'avait coordonné Justinien. Jacques ne s'arrêta point là, mais voulut éclairer les textes par l'histoire et remonter aux sources antiques. Il explora les siècles ante-Justiniens, et en vint par un prodige de sagacité à restituer d'anciennes lois dont la rédaction était à peu près perdue. Son travail sur les *douze tables* est un chef-d'œuvre ; à l'aide de quelques fragments épars et des plus ingénieuses conjectures, à force d'interroger les moindres débris disséminés dans les auteurs anciens, il réussit à rajuster et faire revivre dans son vieil idiôme, aux yeux étonnés du monde savant, l'œuvre même des Décemvirs. Il appliqua des procédés analogues au code Théodosien, recueil formé cent ans avant Justinien par Théodose le jeune, mais restreint aux lois de Constantin et de ses premiers successeurs, et qui demeura en vigueur dans l'Occident. Il l'accompagna de pièces et de commentaires où brille une immense érudition. Tout le mécanisme du vaste empire romain lui est familier ; il en connaît et explique les usages, les formes, les mœurs, la topographie, la chronologie, à douze siècles de distance, comme un contemporain. Cette

édition du code Théodosien à la quelle il travailla plus de trente ans, et dont il avait obtenu le privilége dès 1645, ne parut qu'après sa mort, par les soins du docteur Marville, acquéreur de sa bibliothèque, sous ce titre :

« Codex Theodosianus cum perpetuis commentariis
« Jacobi Gothofredi. Præmittuntur chronologia accu-
« ratior cum chronico-historico, et prolegomena : sub-
« jiciuntur notitia dignitatum, prosopographia, topo-
« graphia, etc.. Opus posthumum, operâ Antonii
« Marvillii. »

Lugduni, 1665, 4 tomes en 6 volumes in f° : réimprimé à Leipzig, 1736-1745, 6 vol. in f°.

C'est une œuvre classique, son principal titre de gloire, et en même temps le guide le plus sûr pour la période des premiers Empereurs chrétiens. Gibbon s'en aide à chaque page de son célèbre ouvrage sur l'histoire de la *Décadence et de la chute de l'Empire Romain,* ne se lassant point d'admirer la richesse de la mine où il puise à pleines mains pour la composition de ses meilleurs chapitres.

Je me contente de citer :

Manuale Juris, seu parva Juris mysteria. Genève, 1676 : Lyon, 1684 ; in-12. Livre élémentaire, où se trouve une histoire sommaire et une bibliographie du droit romain, un choix d'axiomes et de décisions juridiques, des tables du Code et du Digeste. Réimprimé bon nombre de fois, notamment en 1806 à Paris, par les soins du professeur Berthelot, in-8.

Fontes IV Juris civilis. Genève : 1638 et 1653, in-4°. Ce volume renferme le travail sur les lois Papienne et Julienne déjà imprimé séparément en 1616 et 1617, in-4° ; sur les douze tables, sur l'Edit perpétuel, et sur les livres des Sabins.

Animadversionum Juris civilis liber. Genève, 1628, in-4°. Ce sont des remarques critiques pour rétablir le texte et donner le vrai sens de quelques lois.

Novus in titulum Pandectarum de diversis regulis Juris antiqui commentarius. Genève, 1653, in-4°.

Tractatus practicus de salario. Genève, 1656-1666, in-4°.

Diatriba de cœnotaphio. Genève, 1634, in-4°.

Diatriba de jure præcedentiæ. Genève, 1627-1664, in-4°.

Je n'ai pu vérifier si ce volume se réfère à un travail manuscrit de Jacques touchant la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne, travail destiné à réfuter l'Espagnol Valdès, et qui se trouve à la Bibliothèque de l'Institut, dans la collection Godefroy, volume coté 392.

Exercitationes duæ de Ecclesiâ et incarnatione Christi. Genève, 1643, in-4°. 1649, in-8. — Ces dissertations à propos des versets 15 et 16 du chapitre III de l'Epitre de saint Paul à Timothée, ont été reproduites dans les *Critici sacri* ; tome VII de l'édition de Londres, et V de celle de Francfort.

Vetus orbis descriptio Græci scriptoris. Grec-latin. Genève, 1618, in-4°. Il ne restait de cette Géographie

composée vers 347, qu'une version en latin barbare. Au moyen de cette version, Jacques parvint à restituer le texte grec qu'il accompagna de notes utiles.

Philostorgii Cappadocis Ecclesiastica historia. Genève, 1642, in-4°. Cette édition est la première de l'historien Philostorge dont le récit commence à Constantin et aux débuts de l'hérésie arienne. Elle donne le texte grec avec une version latine, des suppléments, des dissertations et deux appendices, l'un sur les mariages de cousins qui commente la loi *Celebrandis* (19. Codex, de nuptiis) et l'attribue à l'Empereur Arcadius ; l'autre sur les testaments dressés en temps de peste (8. codex, de testamentis). Etienne Leclerc, de Genève, critiqua violemment ce travail de Jacques qui se vengea noblement, comme je l'ai dit plus haut (page 89). Henri de Valois s'est à son tour occupé de Philostorge, et en a donné une édition plus parfaite. Paris, 1673, in f°.

De statu paganorum sub imperatoribus christianis. Leipzig, 1616, in-4°. Dissertation qui a trait au titre X du livre XVI du code Théodosien.

Conjectura de suburbicariis regionibus et Ecclesiis. Francfort, 1617, in-4°. Cet opuscule qui parut anonyme, traite du diocèse propre de l'évêque de Rome, et établit que les provinces dites suburbicaires, étaient renfermées dans l'étendue de cent mille pas autour de Rome, et les mêmes que celles placées sous la juridiction du préfet de cette ville. Critiqué par le jésuite Sirmond, il fut défendu par Saumaise.

Libanii orationes V, grec-latin, Genève, 1631-1634. in-4°. Ces discours de Libanius sur l'office des magistrats réglé par les constitutions impériales, sont éclaircis par des notes.

Orationes politicæ tres. Genève. 1634, in-4°. Le premier de ces dicours académiques, intitulé *Ulpianus*, traite de la majesté du Prince placé au-dessus des lois. Le second, intitulé *Julianus*, traite des ruses employées par Julien pour procurer la chute du Christianisme. Le troisième. intitulé *Achaïca*, traite des causes qui amenèrent la ruine de la république Achéenne.

Opuscula varia juridica, politica, historica, critica. Genève, 1644, in-4°. Ce recueil réunit les deux articles précédents, le géographe grec, les deux livres de Tertullien *ad nationes*, et divers opuscules.

Jacobi Gothofredi J C opuscula minora. Leyde, 1733. in f°, rassemblés par Trotzius, qui a mis en tête la vie de l'auteur. Ils abordent des questions intéressantes. soit de jurisprudence, soit d'ancienne discipline ecclésiastique. Everard Otton en a aussi recueilli plusieurs dans son Thesaurus civilis Juris. Utrecht, 1733-1736.

Le Mercure Jésuite, ou Recueil de pièces concernant le progrès des Jésuites, leurs écrits et différends, Genève, 1626-1630-1631. 2 vol. in 8. — Calviniste comme son père, Jacques partageait son éloignement des Jésuites : aussi ce recueil est formé dans un but hostile.

Mémoires touchant l'Etat et ville de Genève jusqu'en 1627 ; 3 vol. in f° restés manuscrits. C'est une collection de recherches sur Genève. dont Jacques Godefroy

se proposait d'écrire l'histoire. Jacques Spon les cite avec éloge, et déclare s'en être beaucoup servi. Il sont conservés aux Archives publiques.

On peut consulter sur Jacques Godefroy :

I. *P. Freheri theatrum virorum doctorum*, page 221.
II. *Joch, programma de meritis juris consultorum*. Erfurt, 1702, in-4°.
III. Moreri, et les biographies de Michaud et de Didot.
IV. Le P. Niceron : *Mémoires*, t. XVII, p. 69.
V. Le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, édition Fontette, in f°. t. III. pp. LIX-LXI.
VI. Haag. *La France protestante*.
VII. Notice par le professeur Bellot, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, décembre 1837.
VIII. Trotzius; vie latine placée en tête des *Opuscula minora*.

Je ne puis résister à en traduire quelques passages : « Digne fils de son père, il possédait à fond le grec et le latin, l'histoire universelle, le droit public et privé. Ses écrits sont comme un trésor où vous êtes assuré de ne jamais chercher en vain. Ne se contentant point de notes sommaires éclaircissant toute la suite de l'œuvre de Justinien, il alla fouiller les recoins les plus cachés de la jurisprudence antérieure, y porta la lumière, et sans autre guide que ses ingénieuses

conjectures, rétablit heureusement les passages obscurs des vieux auteurs...

« Si vous mettez en parallèle le père et le fils, celui-ci vous apparaîtra avec un talent plus élevé, des études poussées plus loin, des connaissances plus étendues et plus diverses. Sa méthode n'est point d'aller glaner dans le fumier d'Ennius et parmi la foule des vieux glossateurs. mais de puiser aux limpides sources de la raison, de l'histoire et de l'antiquité. Comme Aristote, jugeant de haut et avec sagacité, c'est en remontant à l'origine et aux causes premières qu'il découvre, discerne, et développe la raison des choses...

« On peut se rendre compte combien il eut d'amis à l'étranger par les dédicaces de ses ouvrages, dédicaces qu'il n'adressait, comme il le dit dans un avant-propos, qu'à des personnes avec lesquelles il entretenait des relations d'affection particulière ; on le peut encore en voyant les lettres qu'il recevait de tant d'hommes célèbres tels que Sarravius, Saumaise, Rigault, Rivet, etc. »

Pourquoi ne citerais-je pas encore un éminent et fécond jurisconsulte allemand, Chrétien Thomasius, Recteur de l'Université de Halle au commencement du dix-huitième siècle ? Dans son traité de *nævis jurisprudentiæ*, il s'indigne... « de l'inertie de son époque qui a produit une foule d'abréviateurs, compilateurs, annotateurs, commentateurs, arrêtistes, admirés du vulgaire, et n'a sçu produire un ou deux *Godefroy* pour continuer à extraire de l'antiquité historique la jurisprudence Romaine. »

Si j'interroge l'illustre Vincent Gravina qui professa le droit à Rome avec tant d'éclat vers le même temps, voici sa réponse : « Comme profondeur d'érudition, comme rare science du droit, comme sûreté de jugement, Godefroy vient immédiatement après Cujas. »

N. B. Le portrait de Jacques Godefroy figure près de celui de son père à la Bibliothèque publique de Genève, à l'Ecole de droit de Paris, au Musée historique de Versailles.

THÉODORE GODEFROY

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE

CONSEILLER D'ÉTAT

CHARGÉ D'AFFAIRES POUR LE ROY A MUNSTER

1580-1649

THÉODORE GODEFROY

Caractère de ses travaux. — Grâces et pensions. — emplois et missions. — Détails domestiques.

Le fils aîné de Denys Godefroy, Théodore, tient une place honorable entre son père et son frère. Ses travaux, dont la liste est également considérable, révèlent une infatigable patience unie à une sagacité rare. Ils sont de deux sortes. Comme publiciste, il dirigea de profondes recherches sur tout ce qui tenait au droit des gens et aux droits de la couronne. Ces recherches étaient d'une importance majeure à une époque de diplomatie compliquée où les intérêts de chaque contrée, les prétentions de chaque souverain, se discutaient à force de documents et de précédents non moins que par les armes. Elles concouraient au grand œuvre de l'extension et de l'unité de la France : aussi s'élevaient-elles à la hauteur d'un véritable service rendu au pays. Comme historiographe, Théodore fut un des

chefs et des modèles de cette forte et consciencieuse école du dix-septième siècle qui basa l'histoire sur l'investigation des sources, et n'en demanda la vérité et le sens qu'aux titres originaux et aux chroniques contemporaines. Du Chesne, Ducange, et bientôt les Bénédictins s'associèrent à cette méthode sincère qui porta la lumière sur notre passé jusque-là mal connu ou travesti.

Théodore naquit à Genève le 14 juillet 1580 et fut tenu sur les fonts par Théodore de Beze. Il étudia dans sa ville natale, puis à Strasbourg, et vers 1600 vint à Paris ou il abjura le calvinisme. Le fait seul m'est connu, sans aucune circonstance, et sans que j'y trouve aucune allusion dans la correspondance de famille, ni dans les écrits de son père ou de son frère. Sa présence dans la capitale m'est révélée par les lettres de son père au président de Thou. Dans une du 22 mai 1603 on lit : « J'espère qu'il se rendra quelque jour capable « et digne de sa condition... il m'en a donné, estant « près de moi, quelques bons signes et indices... » Effectivement il s'adonna avec ardeur au droit et à l'histoire, apprit plusieurs langues, et se fit recevoir avocat au Parlement, puis au Conseil, sans toutefois fréquenter le Barreau, les travaux de cabinet absorbant son temps.

Dès 1613, il était Historiographe de France, et obtenait, avec le don d'une succession en desherence, la charge de secrétaire interprète du roi et une pension de six cents livres. Le brevet royal qui lui confère celle-

ci, « rappelle les bons et agréables services qu'il a « ci-devant rendus au feu roi (Henri IV), lesquels i « continue chascuns jours à Sa Majesté (Louis XIII). » Cette pension fut portée à 1,200 livres en 1617, à 2.000 en 1620, à 3,600 en 1632, avec survivance assurée à son fils aîné en 1640.

Chargé en 1615 de l'inventaire du Trésor des Chartes du roi de concert avec le savant Pierre Dupuy, il reçut en 1634 une mission analogue pour le chartrier de Lorraine, et le titre de Conseiller au Conseil souverain de Nancy. Attaché au département des affaires étrangères pour lequel il rédigeait de nombreux et importants mémoires, il eut en 1637 un passeport et des instructions pour se rendre au congrès de Cologne, puis en 1643 pour passer à La Haye et de là au célèbre congrès de Munster en qualité de Conseiller secrétaire de l'ambassade française. On lui délivra en même temps des lettres de Conseiller d'Etat. Il prit une part active aux négociations qui mirent fin à la grande guerre de Trente ans, et après la signature de la paix en 1648, demeura comme chargé d'affaires de France à Munster. C'est là qu'il termina sa laborieuse vie, le 5 octobre 1649.

Le climat de La Haye où les ordres du ministre le retinrent en 1643 et 1644, ainsi que celui de Munster, étaient contraires à sa santé très-fatiguée par le travail. Les habitudes de la vie allemande ne lui allaient point. Il souffrait à Munster de l'incommodité des logements, et du genre de nourriture auquel il fallait

se plier. Plusieurs fois les humeurs se portèrent sur ses jambes et lui interdirent la marche. Je lis dans une lettre de son secrétaire, datée de Munster en mars 1645 : « Il n'y a rien de bon ici que le pain et le vin…
« les viandes sont de dure digestion. La ville est assez
« belle, et les faces des bâtiments superbes ; mais au
« dedans ce ne sont que des nids à rats. On voit des
« processions de pourceaux comme on fait de moutons
« à Paris, mais encore plus ; car vous ne sauriez
« marcher, principalement la nuit, que vous ne ren-
« contriez des porcs… Je la nommai la ville aux
« cochons. . » Et dans une autre : « Les rues sont
« très-sales, remplies de fumier et de pourceaux,
« mal pavées : les maisons très-désagréables, et peu
« de conversation avec les habitants. »

En 1646, il fit une grave maladie, dont il rend ainsi compte à son fils : (18 juin) — « Je suis contrainct
« d'user d'autre lettre que de la mienne pour vous
« respondre, ayant esté malade à l'extrémité depuis
« quatre jours après un dévoyement extraordinaire.
« Ensuite tous les membres entrepris, et des douleurs
« extrêmes plus que ceux qui ont la question ordinaire
« et extraordinaire. Je commence de me remettre
« peu à peu par l'ayde du médecin de M. de Longue-
« ville et d'un apoticaire et chirurgien du pays de
« Béarn et de Bayonne, ayant aussi heureusement
« rencontré auprès d'eux, que si j'eusse esté à Paris.
« J'ay usé des lavements, breuvages, onctions, et de
« saignée bien contre mon gré, n'y estant point cy

« devant accoutumé. Le sang fut trouvé tout noir et « corrompu ; et faut que de nécessité j'en use encore « deux ou trois fois, estant autrement à craindre pis. « La nourriture d'ici y a beaucoup contribué, et ce « que l'on souffre en logements et en autre manière. »

En 1647 il se plaignait de bourdonnements d'oreilles et de rétention d'urine. Ce triste état de santé, joint à l'isolement de sa famille, lui faisait depuis longtemps solliciter son rappel, ou du moins un congé. Le congé venait d'être accordé et un moyen de transport favorable se présentait en juin 1648 : mais il ne put en profiter, et il écrivait : « de malheur je me trouve à « présent très-incommodé pour ma santé, et faible : « et faut que j'attende jusques au mois de septembre « prochain que j'espère me remettre. J'y apporte tous « les remèdes possibles par des médecines, saignées, « et autrement. C'est l'aage, le changement d'air, et « la nourriture, et le manquement envers moy pour « mon entretenement qui en sont cause. » Cette situation le portait à la mélancolie : aussi date-t-il sa lettre de Munster *en Barbarie*. Et en une autre : « Ainsi me divertis-je en ces rives aquatiques de « Babilon mélancoliques. »

Je n'ai point de renseignements sur sa dernière maladie. La famille elle-même paraît avoir été laissée dans l'ignorance à cet égard, car dans un projet d'éloge lapidaire, annoté de la main de son frère et de son fils, se trouve cette ligne : *quo morbo decubuerit, ncertum*.

Tout ce qu'il y avait encore de membres du corps diplomatique à Munster, assistèrent à ses obsèques. On l'inhuma en l'église Saint-Lambert. Sur la pierre sépulcrale furent gravées ses armoiries avec l'inscription suivante :

THEODORUS GOTHOFREDUS
obiit Monasterii die V octobris
Anno 1649, ætatis suæ 72.

Et au pourtour :

Hic jacet nobilissimus eximius que Dominus Theodorus Gothofredus, Regis Galliæ Statûs consiliarius, ab eoque Christianissimo Rege ad conventum Monasteriensem pro pace generali deputatus.

C'est à dire :

THEODORE GODEFROY
décédé à Munster le 5 octobre 1649.
en sa 72e année.

Ci-gît très-noble et excellent seigneur Théodore Godefroy, Conseiller d'Etat du roi de France et député par sa majesté très-chrétienne au congrès de Munster pour la paix générale.

Pendant la campagne de 1742 un officier français, ami de mon grand-père, passa par Munster et chercha cette pierre sans succès. Le curé de Saint-Lambert lui dit, qu'à moins d'un acte de concession perpétuelle, les pierres sépulcrales faisaient place à d'autres après quarante ans, et que sans doute cette formalité avait été omise. L'officier demanda vainement un extrait mortuaire : les registres paroissiaux ne mentionnaient que les baptêmes et les mariages.

Le 11 novembre 1649, la famille fit célébrer un service au grand couvent des Cordeliers de Paris.

Avant d'entrer dans le détail de la vie publique de Théodore et de ses œuvres, je consignerai ici le peu que j'ai recueilli de sa vie privée.

Le 28 novembre 1610, il contracta mariage à Paris avec Anne Janvyer, fille de feu Pierre Janvyer, Conseiller secrétaire du roi, et de Charlotte de Roussillon, demeurant rue Bourtibourg, sur la paroisse Saint-Paul. Elle avait trois frères et trois sœurs et apportait une dot de six mille livres tournois. C'était une alliance bien modeste : mais il n'avait alors lui-même presque aucune fortune, et commençait à peine à se faire connaître. Je trouve un frère aîné, Pierre Janvyer, qualifié noble homme dans deux actes de 1624 et 1654. Cette famille tenait à la magistrature parisienne. Claude Forcadel, chevalier, Conseiller à la Cour des Aides, épousa une petite nièce d'Anne. Charlotte Janvyer épousa Pierre Séguier, seigneur de Saint-Cyr, Conseiller au Parlement.

Tout ce que je sais d'Anne Janvyer, c'est qu'elle accoucha en 1612, 1613, 1615, 1616, 1617, 1619, 1622, 1623, et qu'elle mourut en 1623, probablement à la peine, quelques mois après la naissance de sa dernière fille. Six enfants lui survivaient :

Denys, qui fut historiographe de France ; Léon, qui fut chanoine à Montpezat ; Denyse, Louise-Catherine, et Anne qui furent religieuses aux Ursulines de Troyes : Charlotte qui paraît ne s'être point mariée,

La tutelle de ces mineurs fut, par acte du 27 octobre 1623, confiée au père, avec un oncle maternel, Pierre Janvyer, pour subrogé tuteur. Cet oncle mourut en 1668, sans enfants, et sa succession donna lieu à de longs débats entre ses héritiers.

J'ai sous les yeux l'inventaire après décès d'Anne Janvyer, dressé le 15 janvier 1624. Il n'énonce qu'un mobilier très-ordinaire, quelques bijoux, quelque argenterie et une bibliothèque de 166 volumes. Elle se compose d'ouvrages d'histoire et de jurisprudence, dont 46 in f°, 47 in-4°, le reste de moindre format; estimés 137 livres de tournois.

Outre la dot de six mille livres, on mentionne seulement une obligation de 200 l., et le lot dans la succession des père et mère. Ce lot, par suite d'échange, consista en une maison au village de Vanves avec sept arpents et un quart de vignes et terres labourables ; plus, le tiers d'une maison et corps de logis rue Bourtibourg à Paris. En 1632, Théodore Godefroy se fit autoriser par le conseil de famille à vendre ces deux immeubles *de petit revenu* pour en employer le prix à la dot de ses filles religieuses. Le tiers de la maison de Paris fut payé 2,800 livres.

Obligé par suite de quitter la rue Bourtibourg, il loua une maison rue Pierre-Sarrasin, propriété du collége dit de Dainville et y attenante. Le bail, daté du 2 mars 1633, impose au locataire un loyer de 400 livres, outre les taxes et cotisations urbaines « pour « fortifications, pauvres, boues, chandelles et lan-

« ternes ; plus, de vivre en la dicte maison, lui et sa « famille, selon les saincts statutz de l'Eglise catho- « lique, apostolique et romaine. » En 1648 on ajoute aux charges urbaines ci-dessus, les centièmes, gardes de portes, guets et sentinelles, et on porte le loyer à 450 livres. La famille continuait encore cette location en 1669.

De la succession de Denys Godefroy et sa femme Denyse de Sainct-Yon, dépendaient 366 l. de rentes sur l'hôtel de ville de Paris, restées communes entre leurs quatre enfants. Théodore, de concert avec son frère et ses deux sœurs, les vendit le 21 avril 1633 à noble homme maitre François Luillier, Conseiller du roi et trésorier de France à Paris. Il reçut pour son quart un capital de 936 livres. C'est comme qui dirait du cinq pour cent à 51,50 : le crédit de la ville de Paris n'était donc pas bien grand à cette époque, et on ne lui apportait pas, comme aujourd'hui, un million quand elle voulait emprunter cent mille livres.

Acquéreur en 1635 des offices du greffe de Moret créés par édit de juin 1627, il les revendit en 1637. Cela représentait un capital de 1,200 livres.

En 1645 il prêtait, par acte notarié, une somme de trois mille livres à André Brissonnet, seigneur de Meril.

Je ne trouve point trace d'autres capitaux qu'il ait possédés, ni d'autres revenus que ses pensions du roi indiquées plus haut, auxquelles s'adjoignirent deux petites pensions du clergé et du duc de Longueville.

C'est avec cela, avec de modestes appointements, quelques rares gratifications du trésor, et le prix de ses ouvrages, qu'il éleva seul six enfants et soutint sa laborieuse et parfois voyageuse existence.

En 1628 et 1629, il écrit au garde des sceaux :

« Je n'ay d'autres moyens en ce monde que ce que « je reçois du roi ». Les mémoires de Mathieu Molé attestent qu'il fut fort mal indemnisé des frais de sa mission à Nancy.

Ce qui aggravait son honorable pauvreté, c'était l'irrégularité du Trésor toujours en retard, toujours aux expédients, n'ayant point de service centralisé, et payant au moyen de délégations. Ce n'était pas tout que d'obtenir son mandat de payement : il fallait encore obtenir d'être assigné en ordre utile. Le comptable sur lequel était faite l'assignation, ou n'avait point réalisé sa recette, ou l'avait épuisée au profit de plus diligents ou de plus favorisés. Alors nécessité d'attendre indéfiniment, ou de recommencer des démarches et des sollicitations afin d'être mieux colloqué. On devine quels abus en résultaient, quels mécomptes, quelles fatigues, quel temps perdu, quelle souffrance pour ceux qui n'avaient pas d'autre ressource. De fréquentes doléances de Théodore Godefroy m'ont passé sous les yeux. A Munster on laissa ce vieillard maladif languir après ses appointements dès longtemps échus, et quand il mourut, plusieurs années étaient dues encore, qui ne furent jamais payées.

Ces doléances n'étaient dictées que par la stricte

nécessité. Il n'eut jamais d'autres goûts que l'étude et l'accomplissement du devoir. Sa correspondance le montre simple dans ses habitudes, doux de caractère, sincère et affectueux dans ses relations. Il ne recherchait les grands qu'autant que ses fonctions l'exigeaient, et eux appréciaient en lui le mérite modeste, l'application infatigable, l'érudition profonde, le dévouement persévérant et désintéressé aux intérêts de la patrie. Le cardinal de Richelieu, le chancelier Seguier, le vertueux garde des sceaux de Marillac, les secrétaires d'Etat de Chavigny, des Noyers, de Brienne, les Harlay (dont il était parent), Mathieu Molé, de Bullion, avaient recours fréquemment à ses lumières. Dans le monde diplomatique français et étranger il jouissait d'une haute estime. Le duc de Longueville, le comte d'Avaux, Abel de Servien, plénipotentiaires de France à Munster, réclamaient son concours, et lui témoignaient à l'envi leur intérêt ; les plénipotentiaires de Suède, Oxenstiern et Salvius, le comblaient d'égards. Je pourrais appuyer cela de nombreuses citations. En voici du moins quelques-unes. Le procureur général de Harlay, dans une lettre de 1654, l'appelle : « Ce célèbre Godefroy qui a esté tant chery « pour son éminent sçavoir de tous les ministres et « de tous les sçavans du temps. »

Chapelain, dans un mémoire rédigé pour le ministre en 1662, le qualifie : « Cet excellent homme Théodore « Godefroy le plus consommé dans les droicts et « tiltres du royaume. » L'ambassadeur Chanut, si

connu pour ses négociations dans les cours du Nord, prenant, en 1646, possession du poste de Stockholm, lui écrivait : « Je serois estranger dans la France, si « j'ignorois le nom de vostre maison, le mérite de « vostre personne, et l'employ nécessaire que vous « avez auprès de messeigneurs les plénipotentiaires. « La connoissance que j'en ay par la voix publique « me fait désirer quelque communication... je me « prépare à recognoistre par toutes les voyes qui me « seront possibles la faveur de vostre correspondance « à l'advenir... Je me tiendray glorieux d'apprendre « de vous qui avez adjousté la diligence et de beaux « talents à une science héréditaire. »

Comme preuve de suffrage mérité par sa conduite à Munster, il suffit de produire la lettre par laquelle le roi lui accordait un congé :

« Sur ce que l'on m'a fait entendre que vous désirez « venir faire un tour en cette ville pour mettre l'ordre « que vous estimez nécessaire à vos affaires particu- « lières, je vous escris la présente par l'advis de la « reyne régente, madame ma mère, pour vous dire que « je trouve bon que vous vous y acheminiez lorsque « vous en aurez une occasion propre et commode, et « que j'auray à contentement de vous voir et de vous « tesmoigner *la satisfaction que j'ai de vos services.* — « Cependant je prie Dieu... escrit à Paris le 19 « novembre 1647. » et plus bas : « Loménie. »

TRAVAUX. — L'énumération de ce qu'a rassemblé,

classé, écrit, publié, Théodore Godefroy, est presque effrayante. Je compte dix-huit tomes imprimés : mais c'est peu de chose à côté des labeurs manuscrits. C'est par masses qu'ils figurent sur les rayons de la Bibliothèque du Roi, et surtout de la Bibliothèque de l'Institut, où une salle spéciale est consacrée à la collection dite *Godefroy*, laquelle compte 539 portefeuilles, dont les trois quarts remplis par Théodore. Là sont accumulés mémoires, notes, études, préparations et matériaux ayant pour objet l'histoire, le droit public, international, ecclésiastique, maritime, les intérêts politiques, le commerce. Cette collection complétée par son fils et ses petits-fils, demeura dans la famille jusque vers le milieu du siècle dernier. J'ignore quelles circonstances en amenèrent la vente. Elle fut acquise en 1746 par Antoine Moriau, procureur du roi et de la ville de Paris, lequel en mourant la transmit par legs à ladite ville. Lors de la formation de la Bibliothèque de l'Institut, elle y fut annexée. Quantité de documents, de pièces originales se trouvent là, qui sans doute avaient été mis aux mains de Théodore et de son fils pour les travaux dont ils étaient officiellement chargés. Ces précieux portefeuilles sont restés longtemps dans un demi-oubli, grâce auquel les chercheurs d'autographes les ont frauduleusement écrémés. Récemment M. Ludovic Lalanne en a dressé un inventaire que la société de l'histoire de France a inséré dans son Annuaire bulletin de 1865 et 1866. Les dimensions étroites du bulletin ne permettaient

qu'un inventaire très-sommaire, par conséquent insuffisant. D'ailleurs une opération préliminaire serait nécessaire. Ces portefeuilles sont dans un assez grand désordre. Les matières y sont souvent confondues : il faudrait les ramener à un classement exact et méthodique sur lequel serait basé un inventaire détaillé, fil conducteur à travers ce labyrinthe de richesses historiques.

En fait d'histoire, Théodore s'attacha particulièrement aux quinzième et seizième siècles sur lesquels il voulut jeter la lumière par la publication de narrateurs contemporains encore inédits.

De 1614 à 1622 il fit imprimer :

Histoire de Charles VI, par Jean Juvenal des Ursins. 1614, in-4°.

Histoire de Charles VIII, par Guillaume de Jaligny, André de la Vigne, et autres. 1617, in-4°.

Histoire de Louis XII, par Jean d'Auton. 1615 et 1620, in-4°.

Histoire de Louis XII, par Claude de Seyssel. 1615, in-4°.

Histoire de Louis XII, par J. de Saint-Gelais. 1622, in-4°.

Histoire de J. de Boucicaut, maréchal de France. 1620, in-4°.

Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, connétable de France, comte de Richemont, par Guillaume Gruel. 1622, in-4°.

Histoire du chevalier Bayard. 1619, in-4°.
Le tout accompagné de notes et d'éclaircissements.

De plusieurs, son fils a donné des éditions très-augmentées. Le père et le fils préparèrent ensemble une édition de Philippe de Comines.

En même temps il étudiait les nombreuses questions relatives au cérémonial ; et ce n'était point là une recherche puérile. Les difficultés d'étiquette avaient en ce temps une gravité réelle, devenant même parfois des difficultés politiques, parce qu'elles impliquaient des prérogatives, des droits acquis, et s'appuyaient sur des précédents souvent obscurs et éloignés. Aussi motivèrent-elles la création d'une charge de Cour importante, celle de grand-maître des cérémonies de France. C'est pour éclaircir ces difficultés qu'il publia :

« Entrevues de Charles IV empereur, de son fils Venceslas roi des Romains, et de Charles V roi de France, à Paris en 1378. — De Louis XII roi de France et de Ferdinand roi d'Aragon, à Savonne en 1507, etc. 1624, in-4°. »

« L'ordre et cérémonies observés aux mariages de France et d'Espagne. 1627, in-4°. »

« Le Cérémonial de France, ou description des cérémonies, rangs et séances observés... aux couronnements, entrées, etc. des rois et reines de France. 1619, in-4°. » (Ouvrage qui fit autorité, et que son fils réédita en 1649, fort augmenté.)

Dans le même but il mit au jour un mémoire de la préséance des rois de France sur ceux d'Espagne. 1613-1614-1618, in-4°.

Charles-Quint, déjà roi d'Espagne, ayant obtenu la couronne impériale qui lui donnait la préséance, ses successeurs sur le trône d'Espagne, possesseurs en outre de nombreux et vastes États, prétendaient retenir cette préséance dont la couronne espagnole ne jouissait pas auparavant. Il en résulta une controverse qui agitait le monde diplomatique et le monde savant. Théodore Godefroy s'y mêla, ainsi que son père et son frère.

Constamment appliqué à soutenir l'éclat et les prérogatives de la royale maison de France, il publia ses études sur la généalogie des rois de Portugal, 1610, in-4°, des ducs de Lorraine, 1624, in-4°, des comtes et ducs de Bar, 1627, in-4°. Il établit que la famille régnante en Portugal est de souche capétienne. Quant aux maisons de Lorraine et de Bar alors confondues, leur filiation était intéressante à discuter, et à cause des possessions contestées entre elles et nos rois, et à cause des nombreux conflits politiques qui amenèrent les Lorrains jusqu'à élever des prétentions sur la couronne de France, comme issus de Charlemagne. Le livre prouve qu'ils doivent se contenter de remonter à Gérard d'Alsace.

La maison d'Autriche, formidable et constante antagoniste de nos rois depuis la fin du quinzième siècle, ne négligeait pas les armes généalogiques à

l'appui de sa colossale ambition, et prétendait à primer la race capétienne, comme descendant elle-même en ligne masculine de la race mérovingienne. Théodore Godefroy l'attaqua sur ce terrain : fort de ses découvertes dans les obscures archives de l'abbaye d'Enghelberg en Suisse, il réduisit à néant cette prétention en publiant : *De la vraye origine de la maison d'Autriche*, 1624, in-4°. Il y démontre qu'elle descend simplement des comtes de Habsbourg en Argovie, et sa démonstration l'a définitivement emporté.

En 1655 parut, sous le nom de P. Dupuy, un in-folio intitulé :

« Traité touchant les droits du roy très-chrétien sur plusieurs estats et seigneuries possedez par plusieurs princes voisins, et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes étrangers. Recherches pour montrer que plusieurs provinces et villes sont du domaine du roy. Usurpations faites sur les trois éveschez, Metz, Toul, et Verdun. Du droit d'aubaine et du Trésor des Chartes. »

Je transcris en entier ce long titre parce qu'il fait connaître à la fois l'objet et l'importance de l'ouvrage, importance déjà suffisamment indiquée ci-dessus, page 111. C'est comme la condensation des énormes travaux commandés dans l'intérêt de la France par les longues et difficiles négociations qui occupèrent la première moitié du dix-septième siècle, et aboutirent enfin à cette fameuse paix de Munster qui fixa pour

un temps l'état politique de l'Europe. Le nom seul de P. Dupuy figure en tête, parce que le manuscrit fut trouvé dans sa bibliothèque après sa mort par son frère le prieur de St.-Sauveur. Mais en réalité la principale part en revient à Théodore Godefroy. En effet la plupart des traités particuliers dont se compose le volume existent écrits de sa main ou de celle de son secrétaire, et portent ses initiales. Ce point est nettement éclairci dans la *Bibliothèque historique de France* par le P. Lelong et Fontette, tome II, n° 28754, pp. 866-868, et à la fin tome III, dans la notice consacrée à Théodore et Denys Godefroy. Théodore fut parent, ami et collaborateur habituel de P. Dupuy. Ils avaient été simultanément chargés de ces recherches par le cardinal de Richelieu, comme l'atteste une lettre signée d'eux, adressée audit cardinal, le 27 octobre 1631, et rapportée au même endroit. P. Dupuy est assez riche de son propre fonds pour n'avoir pas besoin de s'enrichir aux dépens d'un collègue.

Les travaux manuscrits de Théodore Godefroy et ses compilations sont, comme je l'ai dit, immenses. Les fonds Séguier et Dupuy, à la bibliothèque du roi, ont 4 volumes consacrés au cérémonial de la Cour du parlement de Paris : à l'Institut, les matériaux pour le cérémonial français emplissent 99 portefeuilles, en y comprenant le contingent apporté par son fils (n°s 379 à 478).

Au même lieu les matériaux pour la *Préséance des rois de France* occupent deux portefeuilles (390-391).

Ceux de l'ouvrage sur l'*Origine de la maison d'Autriche*, deux id. (522, 523) ; de l'ouvrage sur les *Droits du Roy*, sept id. (292 à 298).

Je dois me contenter d'indiquer :

Recueil sur les Régences (315).

— sur les duchés-Pairies (311 à 314).

— sur les parlements et cours souveraines (173 à 183, 289, 290).

— sur les Universités (318, 319).

— sur les duels (124, 125).

— sur les crimes de lèse-majesté en divers pays (109 à 122).

— sur les matières ecclésiastiques ; régale ; bénéfices ; décimes ; contributions par le clergé, en France, Italie, Espagne, Allemagne, Hongrie, Pologne (3 à 6, 10 à 12).

— de généalogies des familles princières de l'Europe (518).

— de contrats de mariage de souverains, princes et princesses (299 à 306).

— de testaments de id. id. (207, 208).

— de documents relatifs au commerce extérieur, aux colonies, à la navigation, à la jurisprudence maritime (60 à 69).

C'est là que Théodore puisa les éléments de son « Traité sur le droit de bris, de naufrage, et de représailles » demandé par le cardinal de Richelieu lorsqu'il fut nommé surintendant de la marine, et présenté à cette Éminence en 1628. Ces mêmes études

l'amenèrent à dresser un dictionnaire de la marine (207,208).

Recueil relatif à la Lorraine et au Barrois (329 à 373).

Ce volumineux recueil fut formé à l'occasion des querelles que Louis XIII eut pendant presque tout son règne avec le duc de Lorraine contre lequel il luttait à la fois par les arguments diplomatiques et par les armes, revendiquant les droits de la couronne sur une grande portion des possessions du duc. En novembre 1634, pendant l'occupation militaire de la Lorraine, Théodore reçut à ce propos une mission importante, celle de se transporter à Nancy pour, de concert avec le conseiller d'Etat Gobelin, examiner et recenser les archives ducales, et faire copier les titres les plus intéressants. M. Gobelin étant retenu à l'armée par ses fonctions d'intendant, il s'en acquitta seul, et dressa un inventaire formant huit volumes in-folio. En y travaillant il reconnut que l'intérêt du roi demandait le transport à Paris d'un choix considérable desdites archives. Sur son exposé le secrétaire d'Etat de Bouthillier lui en expédia l'ordre en janvier 1635. Ce transport, qui exigeait des soins intelligents et minutieux et de grandes précautions à cause de l'état de guerre, s'effectua heureusement. Un certificat du procureur général Mathieu Molé atteste que le 13 avril six gros coffres arrivaient intacts au trésor des Chartes. Les ministres en témoignèrent leur satisfaction, mais furent peu empressés à dédommager le

commissaire de ses frais et avances « de quoi, dit-il dans une lettre à son collègue Gobelin, je ne puis venir à bout sans beaucoup de peine et de longueurs, comme c'est la coustume par deçà en fait de finances. »

Il était rompu à ce travail d'inventaires qui requiert une patience opiniâtre et des connaissances spéciales. En mai 1615 un arrêt du Conseil l'avait chargé, lui et Pierre Dupuy, d'inventorier le Trésor des Chartes deposé à la Sainte-Chapelle, et remontant au commencement du treizième siècle. Ils s'y employèrent durant quinze ans au moins, aux modestes appointements annuels de six cents livres chacun. L'inventaire remplit huit volumes in-folio dans le fonds Dupuy à la Bibliothèque du roi, et quinze portefeuilles à l'Institut (148 à 162). Il se trouve aussi aux archives du royaume.

Leur collaboration produisit encore :

Table alphabétique des registres du parlement de Paris, entre les années 1364 et 1627. 3 vol. in-f°, fonds Dupuy.

Registres de la chambre des comptes de Paris, entre les années 1254 et 1596. 14 vol. in-f°, ibid.

La rédaction des inventaires en faisant connaître à Théodore les lacunes qui se trouvaient au Trésor des Chartes, l'induisit à proposer quelques vues utiles pour la conservation des papiers d'Etat qui souvent demeuraient aux mains de ceux qui avaient traité les affaires publiques, soit intérieures, soit extérieures, et faisaient défaut lorsque plus tard il était besoin d'y

recourir. Un mémoire de sa main représenta la nécessité d'obliger ces personnes à en rendre compte au sortir de fonctions et à en prendre décharge du gardien dudit Trésor. Ces vues furent accueillies. Le 23 septembre 1628 un édit royal ordonna « l'établissement « de registres tenus par un des ministres, où seront « enregistrés tous traités, lettres, accords et actes de « paix, trefve, mariages, ailliances, négociations, re- « cognoissances, concessions, et autres de quelque « nature que ce soit, etc., plus une recherche exacte de « tous les actes de mesme nature antérieurs, lesquels « seront enregistrés dans un autre registre. Les ori- « ginaux seront portés au Trésor des Chartes. »

Le 10 décembre de la même année autre édit prescrivant au procureur général de « rechercher et faire « réintégrer au Trésor des Chartes tous actes publics « qui en ont été distraits. »

Mais pendant près de cent ans encore, les ambassadeurs, les intendants, les chefs de services publics, persévérèrent plus ou moins dans l'habitude de conserver leurs dépêches, correspondances et documents s'y rattachant. C'est dans le siècle dernier seulement que cette pratique préjudiciable a cessé.

Le mariage que Gaston, duc d'Orléans, contracta en 1632 avec la princesse Marguerite de Lorraine, à l'insu et contre la volonté du roi Louis XIII son frère, ne fut pas un des moindres embarras de ce règne si troublé. C'est à cet événement que se rapportent les « mémoires « de plusieurs mariages traictez par aucuns princes et

« seigneurs avec des estrangers et ennemis sans l'ad- « veu et consentement des rois leurs souverains, et des « peines ordonnées contre ceux qui les ont contrac- « tez » œuvre de Théodore conservée à l'Institut, sous les nos 305 et 306.

En cette même année 1632 il terminait la « des- « cription sommaire de l'Empire d'Allemagne, des « royaumes de Danemarc, Suède et Pologne, et du « grand Duché de Moscovie » ; résumé historique qui fait bien connaître la situation de l'Allemagne, ses différentes divisions et Etats vers le milieu du dix-septième siècle, et aussi l'origine et la filiation des maisons souveraines (à la bibliothèque du roi, AF. 10083. 2, fonds Dupuy, vol. 19, 20, 21. Original ; fonds Saint-Germain, 1167 et 1170 : et à l'Institut (485-486).

Mentionnons en passant une série d'*Eloges d'hommes illustres*, ibid. 210 à 213. Le nombre de ces éloges est de 214 et devait être porté à 336. Son fils Denys y coopéra.

Voici maintenant le gros tribut payé à sa carrière diplomatique :

Recueil des affaires de Piedmont et de Savoye avec la couronne de France. Bibliothèque du roi, fonds Baluze 8664, 2, et à l'Institut (232).

Mémoire sur Pignerol, ibid.

Recueil de traités de paix colligés en 70 portefeuilles ; à l'Institut (23 à 59 : 70 à 103). Beaucoup sont annotés de sa main.

Recueil de documents relatifs à la paix de Vervins en 1598 (17, 18). Ils ont servi à l'impression de deux volumes in-12 qui parurent en 1667 à Paris, chez Sercy, sous ce titre : « Mémoire historique concer-« nant la négociation de la paix traitée à Vervins « entre Henri IV, roi de France et de Navarre, Phi-« lippe II, roi d'Espagne, et Charles-Emmanuel, duc « de Savoye. »

Analyse des instructions données aux différents négociateurs français pendant le règne de Henri IV (43).

Alpabetica historique et diplomatique, dont chaque article renvoie à des actes diplomatiques (167).

Mémoire sur l'alliance qu'a le roi avec le Grand-Seigneur, et l'utilité qu'elle apporte à la chrétienté (42).

Mémoire du dessein qu'ont les Espagnols d'attirer en Espagne le principal commerce de l'Europe (69).

Mémoire des usurpations des Espagnols en Italie (232).

Mémoire des infractions aux traités commises par la maison d'Autriche, de 1482 à 1631 (81).

Mémoire des usurpations de plusieurs seigneuries sur l'Empire, en Italie, Allemagne. et Pays-Bas, faictes depuis cent ans par les Empereurs et Roys de la maison d'Autriche. Fonds Saint-Germain. 1170.

Escript montrant que les Electeurs et autres princes de l'Empire, soit en Allemagne ou en Italie, se peuvent allier et confédérer entr'eux et avec les

Roys et princes estrangers pour la défense de leurs Etats. — S.G.F. 824. f° 171.

Escript pour faire voir que les ducs de Parme, de Ferrare, et d'Urbin, vassaux du Saint-Siége, ont esté compris en plusieurs traitez entre les Roys de France et d'Espagne. — Ibid. f° 175.

Collections formées pour les négociations de Cologne et de Munster. Elles sont :

A la bibliothèque du roi : Saint-Germain, fonds Coislin, n°s 1746 et 1749 : Suppléments français, 4157, 1er et 2. — St. G. — Gesvres, 39 — S. G. F. 824 : à l'Institut, les portefeuilles 19 à 22 ; 34 ; 83 à 92 ; 98.

Tous ces volumes et portefeuilles sont le témoignage de sa coopération active au grand et long œuvre de la paix de Westphalie. Dès 1636 il avait été désigné pour assister les plénipotentiaires français.

Voici la teneur de ses instructions datées du 12 mai 1637 (Cologne était alors le lieu indiqué pour le Congrès) : « Le Roy ayant jetté les yeux sur le s^r^ Godefroy comme personne qui a acquis par son soing et grand estude la cognoissance de diverses négociations importantes qui se sont faictes dans l'Europe depuis long temps et mesme recueilly plusieurs traitez cy devant faits pour estre employé près de ses ambassadeurs extraordinaires qui se trouveront où la paix se traictera entre S. M. et ses alliez d'une part et l'empereur et Roy d'Hongrie, le Roy d'Espagne et les leurs d'autre ; Elle a commandé le présent mémoire estre donné audit s^r^ Godefroy.

« Il se pourvoira avant que partir, de tous les traitez et autres pièces qu'il peut avoir par devers luy, lesquelles il jugera pouvoir servir en la négociation de la dicte paix, comme tout ce qui peut concerner la Lorraine, le Barois, les Eveschez de Toul, Metz et Verdun, le traicté de trefsves faict entre le Roy d'Espagne et Mrs les Estats, et touts les traictez et pièces qui peuvent justifier la possession en laquelle le Roy est à l'esgard du Roy d'Espagne, et de ce qui s'est pratiqué sur ce sujet, pour subministrer le tout aux dicts ambassadeurs quand ils en auront besoing.

« Il fera le journal de ce qui se passera en la dicte négociation, et tiendra fidel registre de toutes les délibérations qui s'y feront et des résolutions qui s'y prendront, selon la cognoissance que les dicts seigneurs ambassadeurs luy en donneront.

« Le dict sr Godefroy devra aussi avoir touts les actes faisant voir comme le Roy a possédé cy devant la ville de Pignerol comme membre du Dauphiné, et mesme pour justifier que ce lieu ne relève point de l'Empire.

« Fait à Saint-Germain-en-Laye le XII may 1637. »

Signé, Louis : et plus bas, Bouthillier.

Plus tard, des instructions pareilles lui enjoignirent de se transporter à Munster, datées du 25 septembre 1643. Cette fois il partit avec des lettres de Conseiller d'Etat, où le roi s'exprimait ainsi :

« Estant bien informez de vos services en la

recherche des droicts de nostre couronne, grandeur et prééminence de ce royaume, où vous vous estes acquis une particulière cognoissance, et en cette considération nous vous aurions choisy pour estre près de nos ambassadeurs extraordinaires que nous envoyons à Munster pour traicter la paix généralle, pour bailler les mémoires et advis qui seront nécessaires au faict de la conférence pour le dict traicté, sçachant que vous pouvez dignement et fidellement servir en cet employ ainsi que vous avez faict en diverses occasions pour nostre service, dont nous avons tout sujet de contentement : *A ces causes* nous vous avons esleu et ordonné, eslisons et ordonnons par ces présentes signées de nostre main *Conseiller* en nos conseils d'Estat, privé et finances, pour dores en avant nous servir en iceux, y avoir entrée, séance et voix délibérative suivant nos réglements etc. etc. Donné à Paris le neufvième jour d'octobre, l'an de grace 1643. Signé Louis, et plus bas : par le Roy, la Reyne régente sa mère présente, signé de Guenegaud. Scellé. »

En exécution de ces instructions il rédigea bon nombre de mémoires et d'instruments, et tint la plume aux conférences.

Les portefeuilles 19 à 22 contiennent divers travaux de lui, le journal des conférences, et quelques correspondances, notamment avec son fils aîné. Ils ont servi à l'impression du grand ouvrage intitulé : « Négociations secretes touchant la paix de Munster « et d'Osnabrug, de 1642 à 1648, etc. — La Haye

« Neaulme, 1725-1726 ; 4 vol. in f°. » Jean Le Clerc dirigea cette publication de concert avec les petits-fils de Théodore. Elle offre bien des choses curieuses, mais on peut y désirer un meilleur ordre.

Parmi les rédactions dues à la plume de Théodore durant cette grave mission, je citerai : « Mémoires et « instruction pour servir dans les négociations et « affaires concernans les droicts du Roy de France » (imprimé depuis à Amsterdam, chez Michel, 1665 ; et à Paris, chez Cramoisy, 1665, in-12). « Project de la paix de Munster dressé par MM. d'Avaux ambassadeur pour le Roy et Godefroy historiographe de France et secrétaire d'ambassade pour la dicte paix. » (Bibl. du roi. S. G. Gesvres. 39.) « Mémoire des précautions que le Roy doit prendre et des asseurances qu'il doit avoir des Roys d'Espagne, avant que d'envoyer ses députés à la conférence pour la paix. »

« Autre mémoire pour faire connoistre que le roy Henry IV n'envoya ses deputez pour la conférence à Vervins l'an 1598, qu'il n'eust esté asseuré que les villes et places fortes de Picardie et Bretagne occupées par le roy d'Espagne Luy seroient restituées, et que l'on y employeroit ses alliez. » (S. G. F. 824.)

« Mémoire des matières et choses qui peuvent servir au traité de paix à Munster. » (Ibid.)

« Préliminaires pour la paix, ou mémoires pour servir à la conférence pour la paix avec l'empereur et le roy d'Espagne ; avec partie des incidents survenus en Espagne et ailleurs. » (A l'Institut. n° 34.)

« Journal des conférences. » (Ibid. 19.)

« Recueil de ce qui s'est passé de plus notable aux conférences et traictez de paix entre le roy de France et la reine de Suède d'une part, l'empereur et le roy d'Espagne d'autre part, à Munster et Osnabrug ès années 1644 à 1647. » (Ibid. 87.)

Les quelques lettres ou plutôt fragments de lettres de Théodore à son fils sont sobres de détails, la discrétion étant de stricte obligation pour un membre de cette nombreuse assemblée diplomatique où s'agitaient et se heurtaient tant d'intérêts, où l'on s'épiait mutuellement ; sans compter le peu de sécurité sur le secret des communications épistolaires. Ces fragments sont en partie reproduits dans les quatre in-folio ci-dessus cités.

Théodore fut en correspondance avec beaucoup de personnages importants et de savants de son temps. J'ai nommé les premiers à la page 121. Quant aux seconds, il me reste peu de lettres. J'ai cité Camerarius ; je puis ajouter Gronovius ; Grotius, qui se déclare quelque part son ami depuis longues années : Peiresc ; Camusat ; Pierre Dupuy. A ce dernier il adressa plusieurs dépêches intéressantes sur sa mission en Lorraine. On ne peut signaler dans ce qu'il a écrit les agréments du style, mais bien la justesse, le bon sens, l'absence de toute recherche. La plume à la main il était le même que dans les habitudes de sa vie simple, grave, et studieuse.

Son portrait est au Musée historique de Versailles,

LÉON GODEFROY

CHANOINE

DENYSE & CATHERINE GODEFROY

URSULINES

LÉON GODEFROY

Chanoine

Le fils cadet de Théodore Godefroy s'appelait Léon. Né à Paris le 17 septembre 1616, il acheva ses humanités à Toulouse, suivit des cours de droit, entra dans les ordres sacrés, fut docteur en théologie et chanoine de la collégiale de Saint-Martin-de-Montpezat-en-Quercy (5 lieues sud de Cahors), où il mourut probablement en 1694. L'évêque de Séez lui conféra en 1648 le petit prieuré de Sainte-Croix rapportant 108 livres, qu'il résigna en 1678, en faveur de son neveu Jean, s^r d'Aumont, alors destiné à l'état ecclésiastique.

J'ai trouvé à la bibliothèque de l'Institut (carton n° 219), une longue lettre latine de lui à son père, datée de Toulouse le 30 août 1637. Il allait faire une seconde année de rhétorique suivant les intentions de son père. Celui-ci témoignait le désir de le ravoir

à Paris : Léon, tout en se déclarant verbeusement prêt à obéir, insiste sur la convenance de son séjour à Toulouse. S'il est venu chercher l'instruction aussi loin, c'est qu'étant peu avancé pour son âge, il souffrait de se montrer à Paris moins instruit que la réputation de science de sa famille ne le voulait. Il aurait aimé ne revenir que pour entrer en théologie. Il va visiter quelques villes voisines de Toulouse et passer les vacances à la campagne, emportant des livres pour remplir utilement ses loisirs. Il a fait un petit voyage en compagnie d'un ami nommé Besson, « qui, quoique Gascon, n'est ni pétulant ni trompeur, « plus recommandable encore par son excellent natu- « rel et ses inclinations vertueuses que par sa fortune « et l'illustration de ses parents. »

Il envoie la relation de ce voyage, et une longue pièce d'assez mauvais vers sur la conquête des îles de Provence reprises aux Espagnols par le comte d'Harcourt... Il a ouï parler de la réapparition des *Croquants* qui se seraient emparés en Gascogne d'un château assez fort appartenant au marquis d'Ambres, et s'y comportent insolemment.

Dans la même bibliothèque, nº 220, et aussi à la Bibliothèque du Roi, nº 835746, repose la relation manuscrite de son voyage de Toulouse à Paris, accompli pendant les mois d'août et septembre 1638, en visitant Agen, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Angers, Poitiers, Tours et Orléans. Il commence par une description détaillée de Toulouse où il a passé quatre

années, puis narre tout ce qu'il a vu sur la route. Son récit ne présente rien de bien remarquable, et n'est pas semé de réflexions d'une grande portée ; mais il est de quelque intérêt en ce qu'il décrit une multitude d'objets qui ont disparu, ou du moins bien changé de physionomie depuis deux siècles. Il se montre admirateur du cardinal de Richelieu et très-respectueux envers sa toute-puissance. En passant à Loudun il assiste à une scène d'exorcisme, et parle de la possession des Ursulines et d'Urbain Grandier, qu'il appelle *Grand Dié* comme les récits officiels du temps.

Il me reste de lui vingt-sept lettres d'un style fort ordinaire, adressées à sa famille entre les années 1668 et 1684. Elles le montrent affectionné aux siens, menant une vie paisible et régulière dans son modeste canonicat de province qui pouvait rapporter de quatre à six cents livres. Il était instruit, collectionnait des inscriptions et des épitaphes, avait quelque goût pour les mathématiques, mais n'a rien publié, se contentant de ce vœu exprimé dans une épître du 19 novembre 1670 : « Je souhaiterois que quelqu'un « de mes neveux s'adonnast à la jurisprudence en « laquelle MM. nostre ayeul et oncle ont tellement « excellé, qu'ils ont rendu leur nom illustre parmi « toutes les personnes doctes. »

C'est en 1643 qu'il quitta Paris pour aller résider à Montpezat. En 1655 il y reçut la visite de son frère et de sa belle-sœur qu'il accompagna dans une tournée

en Languedoc. Ses neveux trouvèrent plusieurs fois chez lui une cordiale hospitalité, et constamment une affectueuse attention à leurs intérêts. Il rend compte ainsi de la venue de l'aîné en novembre 1674 : « Pen-
« dant son séjour qui a esté de vingt quatre jours,
« nous avons tasché de nous divertir ès manières les
« plus honnestes et les plus agréables, soit en visitant
« nos amis à la ville ou à la campagne, dont plusieurs
« nous ont traittez, soit en allant à la chasse ou cher-
« chant des truffes, et nous promenant dans les safra-
« niers ; sans oublier la danse et la musique à son
« esgard. »

Cette correspondance toute intime d'un chanoine casanier dans une petite ville reculée, n'offre d'autre attrait que celui des événements de famille. En dehors je puis tout au plus noter ces particularités à la date de février 1679 : « Les prunes sont une des cho-
« ses considérables de ces quartiers. Elles se vendent
« près de quarante sols le quintal. On les transporte à
« Bordeaux où les Anglois et Hollandois s'en pourvo-
« yent. On auroit peine de se persuader la prodigieuse
« quantité qui s'y en débite. Nous ressentons depuis le
« 13 du mois de décembre dernier un hyver continuel :
« il a commencé par un froid fort aspre, et a eu à
« suitte de la neige qui ne se fond point encore. Voicy
« deux mois entiers qu'elle dure ; qui est une circons-
« tance toute extraordinaire à ce pays où de mémoire
« d'homme telle chose ne s'est veue... Depuis un
« mois il ne se parle icy que de loups. La rigueur de

« la saison leur a fait quitter les montagnes pour
« chercher dans les vallées de quoy se repaistre. Ils
« vont attroupez de quatre, de cinq, de six et plus
« grand nombre. On asseure qu'ils ont dévoré plu-
« sieurs hommes. Ils sont entrez dans nostre ville, et
« mesme dans la cour de nostre collège qui est le lieu
« où je demeure... Par permission qui n'a jamais
« esté octroyée jusqu'à présent en ce diocèse, on peut
« manger des œufs jusqu'au dixiesme du mois pro-
« chain. Le défaut général d'herbes aux jardins en
« est cause en partie. »

Il y est souvent question du petit prieuré de Sainte-Croix, dont le mince produit, à la distance de deux cents lieues, était bien malaisé à percevoir, à surveiller, à defendre contre les litiges. Voici ce que le neveu cité plus haut, résidant à Paris, écrivait en avril 1676, à propos de difficultés suscitées : « Comment mon on-
« cle, vivant aussi loin de Séez, peut-il être instruit de
« la vérité d'une affaire dont il n'a nulle connoissance
« fixe et réelle, et qui passe par tant de différentes
« mains, puisque pour la solliciter il faut qu'il me
« donne ses ordres, qu'ensuite je m'adresse à M. de
« Pontcarré, lequel en écrit à M. Dufriche grand archi-
« diacre de Séez, lequel ne pouvant de son côté rien
« faire à cause de son extrême vieillesse, employe M.
« l'archidiacre de Courbonois, qui agit du mieux qu'il
« peut ? Quel embarras extrême pour une bagatelle ! »

Aussi en le résignant, avec réserve d'une pension, il se débarrassa plutôt qu'il ne se dépouilla.

DENYSE & CATHERINE GODEFROY

Ursulines

Chose remarquable ! Denys Godefroy, le grand jurisconsulte, entraîné vers les erreurs de la prétendue réforme, avait contristé l'Eglise catholique par sa défection. Comme pour la consoler, un de ses petits-fils fut prêtre, trois de ses petites-filles se vouèrent au cloître.

Veuf de bonne heure, Théodore, qu'absorbaient ses travaux historiques et diplomatiques, confia l'éducation de ses quatres filles aux Ursulines de Troyes. Denyse, Louise-Catherine et Anne y prirent la vocation religieuse.

Anne, née le 17 février 1622, est à peine nommée dans mes documents ; mais je suis mieux fourni quant aux deux autres. J'ai les contrats passés pour leur admission dans la communauté, et les circulaires envoyées après leur décès, suivant l'usage, aux communautés du même Ordre, circulaires qui sont comme

une pieuse biographie avec demande de prières. La supérieure qui les signa, sœur Claire du Saint-Sacrement, appartenait à la noble maison de Thoisy. J'ai aussi quelques-unes de leurs lettres, écrites en 1668 et 1669.

Les circonstances qui amenèrent leur père à Troyes ne me sont point connues. Il y acquit de véritables amis, tels que l'évêque Malier du Houssai, le savant Camusat, MM. Denise, l'un maire, l'autre lieutenant-civil, le troisième supérieur ecclésiastique du couvent durant 25 ans, etc. : il y acquit aussi une grande considération dont hérita son fils aîné. Le mérite de ses filles y fut pour quelque chose. Denyse, née le 15 avril 1612, avait douze ans quand elle perdit sa mère, et dès ce moment, renonça par vœu au mariage. On ne la destinait point à la maison de Sainte-Ursule qui était à son commencement, et d'un dénuement tel qu'une seule grande pièce y servait à tout, des toiles séparant le chœur, le réfectoire, le dortoir. Ce dénuement fut pour elle un puissant attrait, et elle sollicita d'entrer là de préférence. Sa capacité se révéla de bonne heure : à dix-neuf ans, et encore pensionnaire, « elle gouvernait tout au couvent » écrit M. Camusat. Les conditions de son admission furent réglées par acte notarié du 15 décembre 1631, après qu'elle eût été soigneusement examinée par le chanoine directeur, maître Pierre Cotignon. Je les transcris comme témoignage des usages de ce temps. La dot est fixée à 2,000 livres, dont 200 payables le jour de la prise d'habit, 400 le jour de

la profession, le surplus à la commodité du père, moyennant un intérêt annuel de cent livres. Le trousseau et le mobilier apportés par la pensionnaire demeureront à la maison, et 50 livres seront versées pour linge. Le jour de la profession la postulante renonce à toutes successions, au profit de ses parents. Honoraires de notaires et grosse, 45 livres. La dot fut soldée entièrement le 7 septemble 1635.

Professe le 22 décembre 1632 sous le nom de Denyse de Jésus-Maria, elle passa par toutes les charges de la communauté ; zélatrice, maîtresse des novices, dépositaire, assistante durant dix ans et demi, trois fois supérieure triennale. La circulaire la représente comme profondément imbue de l'esprit de sa vocation, nourrie de la Sainte-Ecriture, austère, d'une ferveur soutenue, si fermement attachée à la règle qu'ayant été envoyée pour gouverner une autre maison, et ne réussissant pas à en bannir le relâchement, elle préféra s'en bannir elle-même et rentrer simple religieuse à Sainte-Ursule. Elle mourut saintement et en exhortant ses consœurs, le mardi 14 janvier 1670. Sa sœur cadette, dont je vais parler, l'avait précédée de dix jours. Toutes deux laissèrent à la communauté de longs regrets et d'édifiants souvenirs.

Louise-Catherine, née le 15 novembre 1617, fut reçue aux mêmes conditions que son aînée, si ce n'est qu'on éleva la dot à 2,400 livres ; plus, 20 livres pour fourniture d'un bréviaire en deux tomes. Pensionnaire dès l'âge de sept ans, et déclinant l'offre que lui fai-

sait son père de la reprendre auprès de lui, elle fit profession le 29 septembre 1637, sous le nom de Catherine de l'Assomption. D'une complexion délicate, elle devint infirme avant quarante ans, ce qui ne l'empêchait point de vaquer avec ardeur à tous ses exercices. Pendant les sept années qui précédèrent sa mort, elle eut pleurésies sur pleurésies. Ce fut ce mal, compliqué d'une fièvre continue, qui l'amena au terme fatal. Elle tint le lit sept jours seulement, manifestant la foi et la piété la plus vive, et s'endormit littéralement dans le Seigneur, le samedi 4 janvier 1670.

Son humilité lui suggéra de demander que la circulaire annonçant son décès fût bornée strictement à réclamer des prières. La vénérable supérieure considérant « que le Saint-Esprit nous dit de louer après la « mort ceux qui se sont rendus recommandables par « le saint usage qu'ils ont fait de ses dons » ne crut pas devoir se conformer à cette demande. Elle nous montre en elle une religieuse fervente, douce, toute à tous, active, acceptant avec une égale bonne volonté les emplois les plus divers ; d'ailleurs heureusement douée, pleine d'intelligence, connaissant le latin, la poésie, l'arithmétique, la pharmacie, habile à différents ouvrages. Sa mémoire était des plus remarquables. Elle l'appliquait surtout à l'étude des saints livres. L'éducation des enfants était l'objet de son zèle, et elle s'occupait des moins développées avec une sollicitude particulière. Elle avait un grand attrait pour

le service divin, et y consacrait ses talents d'excellente musicienne.

Ces deux saintes âmes en s'envolant presque ensemble au ciel, eurent la satisfaction de léguer à la communauté une nièce, sujet d'élite, qui avait eu le temps de s'inspirer de leurs beaux exemples, Geneviève Godefroy, professe depuis quinze mois sous le nom de sœur Geneviève Ursule de Saint Denys, qui aura son article dans la génération suivante.



DENYS II GODEFROY

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE

DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE

1615-1681

DENYS II GODEFROY

Survivance de son père. — Envoyé à Lille après la conquête. — Ses occupations. — Mission à Gand.

Denys Godefroy, fils aîné de Théodore, naquit à Paris le 24 août 1615, et fut tenu sur les fonts en l'église Saint-Paul par Mr du Masnel, président aux Enquêtes, et Mme de Torsy. Le 22 décembre 1628, Mgr de Gondy, archevêque de Paris, lui donna la confirmation et la tonsure en la chapelle de l'Archevêché. Songeait-on alors pour lui à l'état ecclésiastique, ou seulement à le mettre en mesure de posséder quelque bénéfice simple ? Je l'ignore ; mais cette visée, si elle a existé, n'a reçu aucune suite.

Il paraît avoir fait ses humanités à Paris. Le seul témoignage que j'en aie retrouvé, ce sont des vers latins et français de sa jeunesse, hommage filial, et qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'ordinaire. A l'âge de vingt ans, il fit quelques excursions en Normandie,

en Picardie, et dans les environs de la capitale. La relation qu'il en a dressée est à la bibliothèque de l'Institut, dans le volume 224 de la collection Godefroy. C'est œuvre de bachelier sortant des bancs, bien nourri de ses auteurs, mais ayant le style empesé du temps, s'attachant aux emblêmes, aux lieux communs, aux réflexions alambiquées fort à la mode alors.

Son père l'associa de bonne heure à ses grands travaux historiques, avec un tel succès, qu'ayant à peine vingt-cinq ans il obtenait la survivance de la pension de 3,600 livres accordée à celui-ci en 1632, et le titre d'historiographe royal. Dix ans plus tard, il succédait à une pension de deux mille livres dont jouissait précédemment l'historiographe Dominicy. Les lettres patentes, du 30 mai 1650, qui la lui confèrent, sont motivées en termes qui méritent d'être reproduits.

« Sçavoir faisons que désirant gratifier et favorablement traiter notre cher et bien aimé Denys Godefroy un de nos Conseillers et historiographes, en considération des services rendus par le défunt s[r] Godefroy son père pendant l'espace de quarante années, tant au feu Roy notre très-honoré seigneur et père, qu'à nous depuis notre avènement à la couronne, en plusieurs occasions importantes au bien de notre service, et notamment en l'assemblée pour la paix générale de la chrétienté, tenue en la ville de Munster où nous l'avions envoyé et où il a demeuré et servi

continuellement pendant six années en qualité de notre Conseiller et secrétaire de l'ambassade, dont il s'est dignement acquitté, ayant fini ses jours en la fonction de sa charge et au service de l'Etat après avoir été honoré du titre de Conseiller en nos conseils ; même pour récompenser ledit s^r Godefroy fils, de plusieurs travaux et divers ouvrages qu'il a fait imprimer et est encore sur le point de donner au public, dont nous avons très-grande satisfaction... »

Il ne visita point, comme ses parents, les terres étrangères; sa vie, sédentaire et toute de cabinet, s'écoula studieusement, pour les quatre cinquièmes dans Paris, le reste à Lille. Il mettait la main souvent aux mémoires et aux publications de son père, et l'aidait dans les recherches; pendant les absences imposées par ses missions, il était son correspondant parisien, et l'intermédiaire entre lui et les ministres. A son tour il hérita de la confiance de ceux-ci qui firent de fréquents appels à son érudition. Il travailla beaucoup pour le chancelier Séguier, et aussi avec le procureur général, puis premier président, de Harlay. Leur bibliothèque et leur cabinet lui étaient ouverts.

Pour justifier de la haute estime en laquelle il était tenu, il suffit de mentionner son inscription sur la célèbre liste des pensions et gratifications conférées par Louis XIV « aux personnes illustres bien versées « dans toutes les sciences, tant en France qu'aux pays estrangers. » Il y figure treize fois, de 1664 à

1679, pour 3,600 livres, avec cette note : « en considération de la profonde connaissance qu'il a dans « l'Histoire » Mezeray, Huygens et Cassini sont les seuls portés pour un chiffre supérieur au sien, tandis que le chiffre de la plupart est inférieur. On sait quel retentissement eut en Europe cette munificence royale.

Survint la conquête de la Flandre française accomplie par Louis XIV en 1667, et ratifiée par le traité d'Aix-la-Chapelle en mai 1668. Le roi s'occupa immédiatement de souder définitivement à la monarchie cette belle annexion de territoire, d'en tirer administrativement et politiquement tout le parti possible. Aussi les premiers représentants de son autorité qu'il y envoya furent des hommes choisis.

Il existait à Lille une chambre des comptes, instituée en 1385, à l'instar de celle de Paris, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre : son ressort embrassait la Flandre, l'Artois, le Tournaisis, le Hainaut, le Namurois. Durant près de trois siécles, les successeurs de Philippe-le-Hardi, devenus de proche en proche les puissants maîtres des Pays-Bas, y concentrèrent leurs archives. Là se trouvaient une série de Chartes et de cartulaires remontant au-delà de l'an mil, une masse de liasses et de registres contenant les traités de paix et d'alliance, les mariages princiers. les douaires, testaments, partages, les lois de communes, les priviléges des provinces et des villes, les fondations, donations, engagements, acqui-

sitions, aliénations, les matières ecclésiastiques, les finances, domaines et fiefs, enfin des documents et correspondances politiques.

Au dix-septième siècle, comme en d'autres temps, on faisait des conquêtes : mais on prétendait les baser sur le droit, et n'avoir recours aux armes que pour le faire valoir. On luttait par négociations et à grand renfort de documents, non moins que par le canon. Ainsi Louis XIV réclamait les Pays-Bas, du chef de sa femme Marie-Thérèse d'Autriche, comme fille du premier lit de Philippe IV roi d'Espagne, en vertu d'un droit appelé de dévolution. La Flandre française n'était qu'une portion du vaste héritage, et il entendait se ménager les moyens d'obtenir le reste. Ces archives fournissaient donc un arsenal de pièces précieuses à connaître pour les revendications à exercer au nom de sa couronne. Elles étaient en outre d'une utilité immédiate pour le règlement des nouvelles limites et autres mesures d'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. Enfin elles étaient indispensables pour rechercher, rétablir, faire valoir et étendre les ressources du fisc et du domaine.

Il fallait à l'exploration intelligente et fructueuse de ce riche dépôt, que le vainqueur s'était formellement réservé dans la capitulation, un savant laborieux, d'une rigide probité, muni de connaissances historiques étendues, familier avec la diplomatie et le droit public. Le grand sens pratique de Colbert ne s'y méprit point : pour cette mission toute de confiance,

et à laquelle les circonstances donnaient une véritable importance politique, il jeta les yeux sur notre historiographe. Lui et ses collègues avaient eu occasion de l'apprécier par les relations qu'il entretenait avec eux depuis plusieurs années, et par la réputation acquise à ses publications.

C'est le 30 septembre 1668 que, mandé chez Colbert, il en reçut la proposition à l'improviste, et invitation à partir pour Lille sous très-peu de jours, sans attendre la commission royale qui fut expédiée seulement le onze décembre suivant [1]. Laissant en suspens l'impression de son histoire de Charles VIII commencée à l'imprimerie royale, il se mit en route avec le conseiller d'Etat Berrier, et entra sur le champ en fonctions. Une lettre adressée le 2 novembre au chancelier Séguier le montre émerveillé de toutes les richesses qui lui sont confiées, et qu'il trouve plus nombreuses que celles accumulées au Trésor des Chartes du roi et à la Chambre des comptes de Paris. En revanche, le dépôt avait été laissé par les officiers du roi d'Espagne dans un état de saleté incroyable.

Le travail auquel il se livra était considérable, et l'obligeait à entretenir plusieurs commis dont le nombre était laissé à sa discrétion. Colbert s'y intéressait fort, et correspondait avec lui, tantôt directement, tantôt par intermédiaires, notamment l'académicien

[1] Elle est imprimée dans la Collection des Documents historiques inédits publiés par le ministère de l'instruction publique ; 1847, in 4°, page 84.

cien de Carcavy. Les lettres de Colbert sont brèves, comme celles d'un ministre occupé de vastes et nombreuses affaires ; celles de Carcavy plus développées, et empreintes d'une considération affectueuse : mais je n'en ai que huit, toutes de l'année 1669. Malheureusement, des minutes de Denys Godefroy qui me sont restées, la plupart sont indéchiffrables. A mesure qu'il prenait connaissance du dépôt, le champ de sa besogne s'élargissait, les circonstances politiques, et aussi les demandes de particuliers intéressés y ajoutaient encore ; si bien que sa mission qu'il avait crue temporaire, devint permanente et définitive, sous le titre de *Conseiller, Directeur de la Chambre des comptes de Lille*. Ce n'était pas sans peine qu'il avait abandonné la capitale, ni sans esprit de retour ; car il conservait un ménage, une bibliothèque, et un logement, rue Pierre-Sarrasin, que ses fils habitèrent pendant leur éducation.

Il eut la jouissance de faire plusieurs fois les honneurs de son dépôt et des choses curieuses qu'il renfermait à des personnages considérables, entr'autres aux cardinaux de Bouillon et d'Estrées, à Bossuet, à Pellisson, etc., et même de recevoir un témoignage exprès de satisfaction de la bouche de Louis XIV. C'était en août 1680, quand la Cour, après la triomphante paix de Nimègue, visita les places de la frontière du Nord. Nous avons de lui, à ce sujet, une épître jubilante, qui reflète le prestige exercé par la

présence du grand roi, alors à l'apogée de sa gloire [1].

L'intérêt du service de l'Etat parut à Colbert demander que non-seulement l'on connût à Paris le détail de ce vaste dépôt, mais encore que l'on y eût sous la main une multitude de titres et pièces, soit en original, soit en copie. De là un énorme labeur de triage, description et transcription, imposé au nouveau directeur, d'autant plus énorme, que les changements survenus diminuaient beaucoup l'utilité des anciens inventaires, et que les officiers de la chambre des comptes qui avaient le maniement du dépôt, fidèles à leur souverain le roi d'Espagne, avaient, conformément à ses ordres, émigré à Bruges.

L'exécution des instructions du ministre produisit la grande collection désignée à la Bibliothèque du roi sous le nom des 182 *Colbert*, c'est-à-dire, 182 volumes, portefeuilles et registres formant « le recueil « le plus important que possède la Bibliothèque du « roi pour l'histoire de la Belgique. » Ainsi s'exprime le savant archiviste général du royaume à Bruxelles, M. Gachard, dans une notice insérée au tome VI, n° 4, des bulletins de l'académie royale de Belgique.

Dès le 1er août 1670, il expédiait à Paris 500 copies des meilleurs titres trouvés dans quatorze registres ou mémoriaux de la chambre, et le 13 janvier suivant, cent huit registres des comptes.

[1] Cette épître est imprimée à la page 90 du volume cité plus haut.

Je dois noter ici que toutes ces expéditions de pièces originales ou en copie, comme celles qui eurent lieu par suite de la mission au château de Gand en 1678, étaient demandées officiellement pour la Bibliothèque du roi, pour la Chambre des comptes de Paris et pour le Trésor des Chartes. Néanmoins une bonne partie demeurèrent induement dans la bibliothèque particulière de Colbert et furent comprises dans la vente que ses héritiers firent de cette précieuse bibliothèque au roi en 1732, moyennant cent mille écus. Le roi paya donc ce qui lui appartenait. Le caractère officiel des envois de Denys Godefroy est constaté par sa correspondance, par celle de son fils et de son petit-fils. J'y trouve même que lui et son fils ont plusieurs fois réclamé des registres de comptes des domaines communiqués momentanément, et qui ne sont jamais revenus,

Colbert à plusieurs reprises lui témoigna la satisfaction que donnaient ses travaux. En mai 1678, il lui fit expédier un ordre royal « pour examiner le Trésor « des Chartes conservé au château de Gand, et en tirer « toutes les lumières qui peuvent être advantageuses « au service de sa majesté.[1] » Gand venait d'être pris en mars, et nous resta jusqu'à la guerre de la succession. Il y séjourna pendant les mois de mai, juin et juillet, avec trois commis, et reçut pour ce déplacement une assignation de deux mille livres. L'année précé-

[1] Un petit mémoire reproduit à la page 87 du volume déjà cité, fait ressortir toute l'importance de cet examen.

dente, son nom avait été mis en avant pour la direction de la Bibliothèque du Roy.

La bienveillance de Colbert, devenu assez morose dans ses dernières années, se refroidit-elle? Il méritait bien de la conserver ; car, outre le zèle avec lequel il secondait les intentions du ministre pour la chose publique, il s'entremettait activement pour procurer à sa belle bibliothèque particulière des livres rares, des manuscrits, des médailles [1]. Néanmoins c'est vainement qu'en 1680, il lui transmit un placet à l'effet d'obtenir en faveur de ses deux fils la survivance du titre d'historiographe et de la pension de 3,600 livres, comme lui même l'avait obtenue neuf ans avant la mort de son père. Il le motivait sur les inquiétudes venant d'une santé affaiblie par l'âge et le travail (il souffrait d'une sciatique), sur ses soucis de père de famille peu fortuné et chargé de huit enfants, sur les droits que lui créait une vie toute consacrée à l'étude de notre histoire et à la défense des intérêts du pays. Le placet resta sans effet. Certes il n'avait point dérogé aux antécédents de famille ; la liste de ses ouvrages le prouve.

TRAVAUX. — 1° L'édition du *Cérémonial français* don-

[1] M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, dans son savant ouvrage intitulé : « *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothè-* « *que impériale* » publié par la ville de Paris, 1868, petit infolio, mentionne plusieurs fois les rapports officiels et privés entre Colbert et Denys Godefroy. Voyez pages 439, 442, 467, 468, 469.

née par son père en 1619 ne formait qu'un volume in-quarto. Il en poursuivit avec lui la continuation et le développement, et publia une seconde édition portée à deux volumes in-folio (Paris, Cramoisy, 1649). Ce n'était point encore le complément de cet énorme labeur. Il avait préparé les matériaux pour un troisième volume; mais les contradictions suscitées aux deux premiers par les prétentions qui ne s'y trouvaient poin satisfaites, le découragèrent. Ces matériaux sont demeurés parmi ses manuscrits, dans cent six portefeuilles formés pour ces questions, lesquels font partie de la collection *Godefroy*, à l'Institut (n°s 379 à 483 ; n°s 535-536). Ce nombre de portefeuilles indique suffisamment l'étendue de l'entreprise.

2° Il donna aussi en 1649, la belle édition de Philippe de Commines qu'il avait préparée avec son père, et enrichie de pièces justificatives et d'instructives observations. Elle forme un grand in-folio, sorti des presses de l'imprimerie royale, et est encore prisée, quoique son fils et successeur à Lille ait derechef travaillé sur cet éminent historien, et l'ait republié avec accompagnement de curieux documents inconnus jusque là.

3° Le volume in-4° que son père avait consacré en 1614 à l'histoire de Charles VI, par J. Juvenal des Ursins, refondu de la même manière, devint un gros in-folio sortant des mêmes presses, où ont trouvé place Pierre de Fenin et plusieurs autres appartenant aux divers partis. Leur comparaison et les importants

appendices dont il les a enrichis ont singulièrement aidé la critique historique à porter la lumière sur ce règne si malheureux et si embrouillé.

4° Il revit d'une façon semblable l'histoire de Charles VIII éditée par son père (1617, in 4°), y joignant des mémoires, titres, et pièces historiques. C'est ce travail qui demeura en suspens à l'imprimerie royale lors du départ pour Lille en 1668. Les occupations de sa charge ne lui permirent point de le terminer entièrement. Son fils aîné y mit la dernière main, et le fit paraître enfin en 1684 (in-folio).

5° Non content de réviser et perfectionner les œuvres paternelles, il marcha dans la même voie, et, comblant la lacune entre Charles VI et Louis XI, il publia « l'Histoire du roi Charles VII, par Jehan « Chartier, Jacques Le Bouvier dit Berry, Mathieu de « Coucy, et autres qui sont anonymes, contenant les « choses mémorables advenues de 1422 à 1461, mise « en lumière et enrichie de plusieurs titres, mémoi- « res, traités, et autres pièces historiques. — Paris, « imprimerie royale, 1661. »

6° En 1658 parut à l'imprimerie royale (in-folio) : « Histoire des Connétables, Chanceliers, Gardes des « Sceaux, Maréchaux, Admiraux, Surintendants de « la navigation et Généraux des Galères de France, « des grands maîtres de la maison du Roy, et des « Prévots de Paris ; avec leurs armes et blasons ; « depuis leur origine jusqu'en 1555 ; par Jean Le « Feron, revue et continuée jusqu'à présent p

« Claude Collier, et augmentée de recherches et piè-
« ces curieuses par Denys Godefroy. » C'est un de ces ouvrages d'érudition qui ont le mérite de rendre service au public, coûtant de longues et patientes investigations à leur auteur, pour en épargner aux autres.

7° Sa collaboration aux travaux diplomatiques de son père lui suggéra sans doute l'idée d'un « Recueil
« de Traités de confédération et d'alliance entre la
« France et les princes étrangers » qui a paru sans son nom à Amsterdam en 1664, in-12. Ce qui m'indique que ce recueil est son œuvre, c'est que j'en trouve l'esquisse et les motifs dans une lettre adressée à Fouquet comme Procureur général, et dans une note sans date, intitulée : « Dessein de l'impression d'un recueil de traictez entre la France et les pays estrangers. » (Collection Godefroy, n° 284, n° 90.) Il y expose ceci :

« Le sieur Godefroy propose et fait offre de mettre en lumière un recueil exact et curieux de tous les traictez faicts depuis deux à trois siècles en ça entre la France et générallement tous les pays estrangers, conférez la plus part sur les originaux mesmes et apostillez aux marges à chaque article, de sommaires et abrégez... »

« Plusieurs de ces traictez ayant déjà esté donnez au publicq... souvent imparfaicts, tronquez et mal corrects, il arrive qu'en des endroits d'iceux le sens s'en trouve grandement changé et corrompu ; à quoy il sera remédié,

« Mesme il est à noter que dans les éditions faites à Anvers ès années 1653 et 1655 des traictez entre la France et l'Espagne depuis quelque peu plus d'un siècle, les Espagnols n'ont pas faict scrupule de préférer et préposer les noms et titres des Roys leurs maistres à ceux de nos Roys, prétendant par là insinuer aux peuples que tels traictez n'ont pas autrement esté conceuz et couchez par escrit, et ainsy autoriser de plus en plus leurs vaines prétentions sur ce sujet. De sorte que la France a intérest, et il y va en quelque sorte de son honneur, de réparer aujourd'huy ce manquement et donner en fidélité les choses comme véritablement elles se sont passées en ces actions d'importance.

« L'utilité en est encores en ce que, comme on se règle presques tous jours dans les derniers traictez par l'exemple des précédens, surtout pour le commerce, la navigation, les prises sur mer, représailles, et tels autres différens et affaires, ce sera à l'advenir une grande facilité de voir tous ces traictez bien de suite, ramassez ensemble fort correctement en ordre chronologique.... »

A la même source faut-il probablement rapporter le « Recueil des traités de paix, de trêve, de neutralité, « de confédération, etc. faits par les rois de France « avec tous les princes et potentats, etc. depuis près « de trois siècles » par Fréd. Léonard ; Paris, Léonard, 1693, 6 vol. in-4°. Ses fils contribuèrent à ce recueil en puisant dans ses collections.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de lui parmi les

portefeuilles de la *Collection Godefroy* à l'Institut. Je dois signaler :

Au n° 53, un extrait des cinq gros volumes in-f° des négociations de Bongars ;

Au n° 168, un journal du travail fait en 1663 au Trésor des Chartes du roi.

Si sa mission à Lille fut éminemment utile pour le service du roi au point de vue que j'ai indiqué, elle lui ôta le loisir d'exécuter quelques entreprises historiques projetées. Ainsi songeait-il à donner « une suite « d'historiens français contemporains, en la langue « qu'ils ont écrit, à commencer en 1285, où André Du- « chesne a fini son recueil, y joignant des notes et des « preuves dans le même ordre qu'il a observé pour les « quatre règnes qu'il a publiés, et qui font une suite de « six vingt ans. » (Mém. du P. Niceron, t. XVII.) Il aurait même désiré en faire la base d'un monument à la gloire de la nation française. Voici comment il s'en explique dans une lettre à Colbert, du 23 novembre 1667 (collection Godefroy, n° 285) : « ... une des choses qui semblent les plus dignes des glorieux desseins et belles actions de Louis XIV, serait de faire travailler à une histoire générale de France qui contiendrait très-exactement et fidèlement les gestes les plus mémorables de tous les Rois de glorieuse mémoire ses prédécesseurs. La louange très-légitimement due aux hautes vertus et fameux exploits de tous ces héros rejaillira beaucoup sur la vie admirable de notre monarque. C'est sans doute un ouvrage de grande entre-

prise que l'on n'a point veu jusques à présent dans la perfection qui est à désirer ; en quoy l'on peut dire que des nations estrangères ont quelque avantage sur nous. Mais une seule personne ne peut suffire à un si important labeur. Il faudroit choisir quelque nombre des plus intelligens en cette science pour y concourir et contribuer ensemble...

« Ceux qui ont le talent d'écrire le plus élégamment et avec le plus de politesse et de pureté dans la langue françoise pourroient donner la forme à une si belle histoire, comme M. de la Chambre, M. l'abbé Cassagne, l'auteur de la vie de dom Barthelemy des martyrs si l'on peut découvrir quel il est [1], MM. Pellisson et autres, sans acceptiou de personnes, sinon de celles qu'on jugeroit les plus capables.

« Quant à la matière, elle pourroit estre fournie par les plus sçavans et curieux dans les recherches de l'antiquité, tels que sont M. l'abbé Bourzeis, le R. P. Lecointe, MM. Justel, d'Herouval, de Sainte-Marthe, de Valois, du Chesne, Baluze, le Laboureur, et autres ; entre lesquels j'oseray, monseigneur, vous dire sans vanité, que possible mon assiduité dans le travail du Trésor des Chartes et les recueils historiques que j'ay soigneusement ramassés depuis mon père en quantité fort considérable, pourroient faire que je n'y serois pas tout à fait inutile... »

On remarquera la modestie avec laquelle il se range

[1] Cette vie est attribuée à Isaac Le Maistre de Sacy.

parmi les *manœuvres* du futur édifice historique. Le fait est que chez lui le style laissait à désirer, comme chez beaucoup de ceux qui se vouent exclusivement aux travaux d'érudition ; et il le sentait. Aussi l'abbé le Laboureur entretenant Colbert de cette pensée d'association historiographique consigne-t-il ceci dans une note : (Collection Godefroy, nº 285.)

« M. Godefroy a fait imprimer plusieurs autheurs et divers mémoires de feu M. son père. Il est vray qu'il a peu de style et de génie pour la composition, mais il est d'une conversation douce et agréable, et il se souvient assez bien de certains faits particuliers et des mémoires qu'il a, dont il pourroit aider : et en cas qu'il écrivit quelque chose, l'on l'assisteroit volontiers pour sa considération en luy aidant à soutenir le nom qu'il porte ; mais je l'estimerois plus propre à fournir des mémoires qu'à les traitter. »

Quoiqu'il en soit, nul n'eût contesté que sa place fût marquée parmi les concourants à une telle œuvre. L'opinion générale l'y appelait, et Chapelain en était l'interprète, quand dans un mémoire intitulé liste et portraits de quelques gens de lettres vivants en 1662, il disait de lui : (Collection Godefroy nº 216.)

« Il est fils de cet excellent homme Théodore Go-
« defroy, le plus consommé dans les droicts et
« titres du royaume ; il marche sur les traces de son
« père avec beaucoup de capacité, et surtout dans
« nostre histoire dont il a donné des autheurs con-
« sidérables avec de très-bonnes illustrations. On

« ne peut faillir en le considérant et en se servant de « luy en ce genre, ayant l'estude de son pére et la « sienne particulière. »

La phrase de ce certificat n'est guère plus souple que les vers heurtés de la fameuse *Pucelle ;* mais la forme ici est indifférente. On sait que Chapelain un peu trop tympanisé par les plaisanteries du malin Boileau, était néanmoins une autorité dans le monde lettré de son temps, et fut grandement consulté pour la célèbre liste des munificences littéraires de Louis XIV.

On sait aussi combien la question de la Régale fut agitée sous ce roi, au point de devenir un des événements du règne. Elle ne pouvait manquer d'occuper le champion zélé des prérogatives de la couronne. Le témoignage des veilles qu'il y consacra est consigné dans le *Traite singulier des Régales*, par Fr. Pinsson. Paris, 1688 ; 2 vol. in-4.

Je lis à la page 1119 du tome second :

« Nous avons fait faire la recherche des Indults des rois d'Espagne en la Chambre des comptes de l'Isle en Flandre, auprès de feu M. Godefroy notre ancien ami, directeur de cette Chambre, auquel nous avons l'obligation de quantité de curieuses et savantes découvertes sur ces matières, comme le public lui a celle de beaucoup d'éclaircissements de points d'histoire, qui lui ont acquis l'estime des savans et des gens de bien. »

Et à la page 1132 :

« Nous envoyâmes pour lors deux consultations à notre ancien et illustre ami défunt M. Godefroy, résident pour le roi en la ville de l'Isle en Flandre, directeur de la Chambre des Pays-Bas françois, lequel a si bien mérité du public, et par lui-même, et par ses illustres ancêtres, qui ont été ou des jurisconsultes consommés, ou des hommes versés et propres à conduire les affaires importantes dans les ambassades ou les traités de paix honorables à leur nom et glorieux à la France. »

SES RELATIONS. — Denys Godefroy entretenait de nombreuses relations et dans le monde officiel, et dans le monde lettré. Ce qui m'est resté de sa correspondance très-multipliée et très-méthodique, atteste qu'il s'est concilié partout considération et affection.

Dans le monde officiel j'en ai pour témoins : le grand Condé, le duc et la duchesse de Longueville, les ministres Fouquet, Colbert, Seguier, Le Tellier, de Lionne, de Pomponne ; le cardinal de Bouillon. l'évêque d'Arras Guy de Séve, l'évêque de Tournay Choiseul, le maréchal Fabert, les de Harlay ses parents.

Dans le monde lettré : les Sainte-Marthe et Wuyon d'Herouval aussi ses parents, les bénédictins Mabillon et d'Achery, l'oratorien Lecointe, le généalogiste de Clairembault, l'historien Mezeray, le jurisconsulte Domat, les abbés Baluze et Galloys,

commensaux de Colbert, les abbés de Dangeau et Cassagne, (ce dernier nullement dépourvu de mérite en dépit de la plaisanterie de Boileau qui, dit-on, le fit mourir de chagrin), Félibien des Avaux, Justel, Ménage, Pellisson, Charles Perrault, Camusat, Urbain Chevreau, etc.

Théodore Godefroy, secrétaire de l'ambassade française au congrès de Westphalie, y avait mérité l'estime et l'attachement du duc de Longueville premier plénipotentiaire, qui le gratifia d'une pension de 400 livres. Son fils en hérita, et eut occasion de rendre plus d'un service à cette maison princière. A l'Institut, dans le portefeuilles n° 275 de la collection déjà plusieurs fois citée, se trouve une chemise contenant cent un billets autographes que le duc lui adressait de Rouen pendant qu'il résidait en son gouvernement de Normandie, entre 1659 et 1663. La plupart sont courts, accusant réception de lettres ou d'envois de pièces, mais par leur forme même impliquent des relations suivies, familières et affectueuses. L'écriture en est mauvaise et l'orthographe estropiée, à l'instar des grands seigneurs de ce temps là. Denys s'occupait à Paris des intérêts du duc, et le tenait au courant de ce qui s'y passait. Voici quelques citations prises au hasard :

« J'ay resseu votre lettre du 17, et vous rends graces des nouvelles dont vous me faittes part. Asseures vous tousjours, je vous conjure, de l'estime que je fais de votre prudence, et de mon amittié. » (18 décembre) ... »

« J'ay une joye extrême de ce que M. le procureur général vous veut donner employ dans le Trésor des Chartres, et pour votre avantage et pour celluy aussy que j'en puis rettirer par l'amittié qu'il vous plait de me tesmoigner. Assures vous aussy, je vous conjure, de mon affection. »

« Je ressois tousjours de nouvelles marques de vre amittié ; assures vous aussy, je vous conjure, de ma reconnoissance. »

« Je ne scaurois assez vous remercier des tesmoignages que vous continues de me rendre de vostre amittié. Je vous conjure de voulloir tousjours me faire scavoir ce que vous jugeres m'estre important, et de m'y donner vos bons advis... »

« Je vous suplie de croire que j'ay beaucoup de ressentiment de l'affection que vous tesmoignes pour ma maison et pour moy ensuitte de celle qu'y a eue M. votre père. Croyes aussy, je vous conjure, qu'en toutte rencontre vous connoistrez que je suis votre plus affectionné amy a vous servir; Henry d'Orléans. »

La duchesse de Longueville partageait ces sentiments. L'abbé Aubert, son aumônier, écrit en juillet 1667 :

« J'ay receu et fait voir à S. A. Madame les lettres qu'il vous a pleu m'escrire... je vous asseure que vous luy faites plaisir, et qu'elle lit elle-même le plus souvent devant moy tout ce qui vient de vous. »

J'ai deux lettres d'elles autographes, et je lis dans la seconde :

« Je vous suis bien obligée de vostre souvenir et de la continuation de vos soings.... Vos soings pour nos intérêts sont les plus obligeants du monde : continues les moy, et ne doutes point de mon amitié. A. de Bourbon. » (26 août 1678)

Fouquet lui écrivait deux mois avant sa disgrâce :

« Je vous suis bien obligé de tous les soins que vous prenes, et comme vous ne travailles pas moins pour vostre gloire que pour la satisfaction du public et pour la mienne particulière, je ne fais pas scrupule de vous prier de continuer, et de m'envoyer le mémoire... »

De Lionne, cet habile secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le consultait sur des questions relevant de son département, et dont le secret était important ; ses lettres autographes contiennent des promesses cordiales de bons offices.

Ses rapports avec les de Harlay étaient intimes, surtout avec celui qui fut procureur général au parlement de Paris, de 1661 à 1671. Ils s'écrivaient et se répondaient sur des feuillets à mi-marge. Je lis dans celui du 9 janvier 1669 :

« J'ay esté bien ayse de voir vostre commission et d'apprendre comme vous estes bien avec messieurs les ministres. Je ne doute pas que cela ne continue, agissant comme vous faittes avec grand zèle et grande assiduité dans les choses qui vous sont commises pour le service du Roy. »

L'évêque de Tournay Gilbert de Choiseul, qui fut lié avec Bossuet, et eut une assez grande part aux affaires de son temps, entretenait avec lui des rapports fréquents et affectueux. Je lis dans un billet autographe de décembre 1671 .

« Je vous suis trop obligé des marques que vous me donnez de vostre prétieuse amitié. Je ne partirai pas sans vous aller assurer de mes services. Je vous aurois rendu des visites plus assidues, si cel es que j'ay faites dans les lieux où le devoir de ma charge me conduit, m'en avoient laissé le tems. »

De peur qu'on ne voye dans ces phrases une simple politesse à l'adresse du destinataire, voici qui montre ce que pensait réellement de lui l'éminent prélat.

Dans un billet à l'archevêque de Paris, François de Harlay, il dit : « Je croy que vous ne blâmerez pas la liberté que je prens de vous escrire pour vous recommander les intérêts de monsieur de Godefroy. C'est une personne dont le nom et le mérite n'ont pas besoin de recommandation auprès de vous, qui sçavez si bien estimer ce qui est estimable. Mais comme nous possédons cet homme illustre, je ne puis m'empescher de vous en faire souvenir... » (1675)

Dans un billet à l'évêque de Troyes : « Je prens la liberté de vous prier de recevoir favorablement M. l'abbé Godefroy. Vous savez quel est le mérite de M. son père, et combien ce nom est illustre entre les gens de lettres et de vertu. Il est extremement de mes amis... » (1677)

Le maréchal Fabert lui écrivait de Sedan, le 11 mai 1659 :

« Comme j'espère d'aller à Paris dans quelque temps, et que l'amitié que vous me tesmoigné me peut donner la liberté de vous aller veoir chez vous, je remettré à ce temps là à veoir les mémoires que vous avez sur Sedan. Il y a tant d'autres choses à estimer qu'on peut veoir en vos mains, qu'il faut estre soy mesme pour en faire le choix. Je me sens tout à fait obligé que vous veuilliez bien me faire part de vos travaux. Vous estes sy exact, sy penetrant, et sy veritable, qu'on ne peut mettre en doubte rien de ce que vous faittes sur l'histoire, qui de tout ce qu'on lit est à mon opinion ce de quoy l'on peut tirer plus de profict... »

Le maréchal ne manquait pas de se procurer chacun de ses ouvrages dès leur apparition.

Parmi les Sainte-Marthe, il était surtout lié avec Pierre Gaucher, comme lui historiographe de France, qui dans leur correspondance assez suivie, l'appelle son *très-cher amy*. Ce pierre Gaucher, mort en 1690, était un travailleur infatigable : une partie seulement de ses œuvres a été livrée à l'impression.

Quant à Wuyon d'Herouval, leur liaison était toute naturelle, et à cause de la parenté venant dn côté *Chevalier*, et à cause la communauté de goûts et d'études. On sait que cet érudit et modeste magistrat était comme la providence des savans de son temps par sa profonde connaissance des documents reposant

dans les dépôts publics et dans ses collections particulières qu'il mettait à leur disposition avec un désintéressement rare et une complaisance inépuisable.

La même communauté lui fit des amis de dom Mabillon et de dom Luc d'Achery. Il fournit un utile tribut au *Spicilege* du second ; il reçut à Lille le premier qui lui écrivait au retour :

« Il est tems que je m'acquitte d'un devoir qui m'est indispensable, qui est de vous rendre grâces pour tant de faveurs et de témoignages d'amitié que j'ay reçus de vous en nostre voiage de Flandre. Je n'en perdray jamais le souvenir, et j'embrasseray partout avec joye les occasions que vous me ferez naistre de vous rendre quelque service. » (22 mars 1672.)

Pellisson lui écrivait sur le ton de la confiance et de l'amitié, et avait fréquemment recours à ses lumières dans les affaires importantes dont il était chargé.

Urbain Chevreau était un homme distingué, d'une vaste instruction, auteur d'ouvrages prisés de ses contemporains, en possession d'une réputation oubliée aujourd'hui. La reine Christine l'avait attiré à Stockholm. Il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée de cette ville en 1653 à notre historiographe.

« L'honneur que vous m'avez fait de vous ressouvenir de moy dans toutes les lettres que vous avez escrittes à monsieur le comte, m'oblige de vous en rendre de très-humbles actions de graces ; mais quand je ne devrois point cette civilité à la vostre, je devrois toujours beaucoup à vostre mérite. Tout ce qui vient

de vous m'est pretieus, et je ne serois ny du rang des sages, ny de la République des belles lettres, si je n'honorois et vostre nom et vostre personne. »

Denys avait des amis parmi les hommes distingués de Genève. C'étaient entr'autres l'auditeur Grenus et M. Colladon, plusieurs fois Syndic, mort en septembre 1672. Leurs lettres sont comme imprégnées de la haute estime traditionnelle qui, dans cette cité, entourait le nom de Godefroy. Outre celles-là j'en trouve un certain nombre anonymes, offrant comme une énigme historique à deviner. Elles sont diffuses, et reproduisent toujours la même idée à mots couverts. Il me semble en ressortir qu'en 1672 les affaires de la République étaient en décadence, qu'elle avait de grandes appréhensions du côté du duc de Savoye, que quelques citoyens tournaient leurs regards vers Louis XIV dans l'espoir d'être par lui soutenus contre ce voisin hostile, et nourrissaient un projet d'abandon de Genève à la France. Ce projet était communiqué à Denys, alors à Lille, qui en entretint confidentiellement Colbert.

A Lille même il fut bientôt apprécié et adopté par ses nouveaux compatriotes, et s'acquit la bienveillance générale, grâces à l'aménité et à l'extrême obligeance que rencontrait en lui le nombreux public ayant affaire à la Chambre des comptes. Traité avec les plus grands égards par les représentants de l'autorité royale, il était dans l'intimité du gouverneur, le maréchal de Humieres, et de l'Intendant Le Peletier de Souzy.

Il avait inspiré la plus vive affection à cet aimable baron de Vuœrden, grand bailli des Etats de Lille, diplomate et militaire distingué, tour à tour serviteur apprécié des couronnes d'Espagne et de France, sur la vie mouvementée duquel M. C. de Vendegies vient de jeter tant d'intérêt par de simples extraits de ses lettres et mémoires manuscrits (Biographie et fragmens... du baron de Vuœrden. Paris, Aubry, 1870, in-8.)

Détails domestiques et mort. — Aussi désintéressé que son père, aussi peu partagé des biens de ce monde, il sut élever sa nombreuse famille, et tenir à Lille une existence honorable, ayant même chevaux et voiture. Si cependant je m'en rapporte aux papiers domestiques, je ne lui trouve dans les dernières années, et aucun de ses enfants n'étant encore établi, que quelques rentes ne montant pas ensemble à mille livres, une maison et jardin à la Courtille, faubourg du Temple ; de très-petites propriétés à Montmorency, Plessis-Bouchard, Ecouen, Aumont, Poncelles, Villiers-le-bel ; une pension de 500 liv. faite par le Clergé, une de 400 par la maison de Longueville, deux pensions royales, l'une de 3600 liv., l'autre de 2000 liv. Quant aux appointements de la charge de Lille, le chiffre fixé par Colbert était de 8000 liv. ; mais ils étaient fort inexactement servis, et lorsqu'il mourut, trois années restaient dues. Ses frais de bureau lui étaient remboursés sur état. Le premier.

dressé en novembre 1668, constate qu'alors la vie coûtait plus à Lille qu'à Paris, et évalue l'entretien d'une personne à quarante sols par jour, pour blanchissage, loyer, nourriture, vin extrêmement cher en Flandre, et perte d'un cinquième sur l'argent de France. Le prix de la livre pesant de beurre était 9 sols; de la rondelle de bière, 9 livres.

En 1673, il employait quatre écrivains, au traitement annuel de 300 livres chacun, et cinq aides, qu'aujourd'hui nous appelons garçons de bureau. Une note particulière évalue leur nourriture pour cinq mois à 1836 livres, et l'on y ajoute quatre pièces de vin à 66 liv.; 20 poinçons de bière à 10 liv., 180 liv., pour gros et menu bois et charbon, 70 liv., pour chandelle. Sur ce pied les frais de bureau de cette année-là auraient dépassé 8,500 livres. Je consigne ces menus détails, comme montrant le prix des choses à ladite époque.

La pension que lui faisait le Clergé était en considération de ses travaux historiques. Elle fut remise en question aux Assemblées de 1670 et 1675, mais chaque fois confirmée; « On parla de vous, lui écrit son fils en « août 1675, avec tout l'éloge possible. Les évêques « de Bayeux, de Senlis, de Noyon, de Viviers, et quatre autres louerent fort vos ouvrages, et surtout votre Cérémonial. L'évêque de Macon enchérit sur eux. « Vous eutes aussi l'applaudissement des abbés de « Tilladet, de Marillac, et sept autres, des deux anciens agents du Clergé, les abbés de Grammont et de « la Hognette... »

Sa vie laborieuse et digne fut dirigée par un profond sentiment religieux dont je trouve l'expression dans un projet de testament tracé de sa main vers 1678. C'est la parole d'un catholique pieux, humble, animé d'une foi sincère, plein de soumission et de reconnaissance envers son Créateur et Rédempteur. Je rapporterai plus loin (page 217) le touchant souvenir qu'il y consignait pour la compagne de ses jours ; voici comment il s'adressait à ses enfants :

« Après avoir prié nostre bon Dieu de les remplir « tous de ses bénédictions, je supplie en tout respect « sa divine bonté de permettre que je leur donne celle « qu'il a ordonné dès la constitution du monde aux « pères passagers ici bas de donner à leurs enfans. Je « le supplie donc de permettre que la mienne pater- « nelle que je leur donne en son sainct nom de tout « cœur, leur soit aussi fructueuse que celle du pa- « triarche Isaac à son fils Jacob ; afin qu'ils demeurent « remplis de sa grace pour arriver un jour à la patrie « céleste où sont les bienheureux enfans de Dieu. Je « les exhorte tous à une fraternelle concorde entre eux « et avec leurs parens... »

J'ignore par quelle circonstance il n'a point mis la dernière forme à ce projet fort long et détaillé. Surpris peut être par la maladie, il testa par devant notaire la veille de son décès d'une façon beaucoup plus sommaire. Après avoir recommandé son âme à Dieu, il institue héritière universelle « sa chère femme « dont il a continuellement éprouvé la fidélité et l'af-

« fection », fait un legs particulier à chacune de ses filles Marie-Anne et Catherine-Charlotte, et recommande l'exécution d'une note laissée entre les mains de son fils Jean, le seul alors auprès de lui.

Un asthme violent étant venu se joindre à la sciatique dont il souffrait depuis quelque temps, il écrivit à Colbert, le 18 mai 1681, une lettre touchante sollicitant la survivance de la direction de la Chambre des comptes en faveur de son fils Jean. Il réitéra cette requête le 26, deux jours après avoir reçu l'extrême-onction. La mort l'atteignit avant qu'une réponse fût venue le rassurer sur l'avenir des siens.

Il expira le 10 juin 1681, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église Saint-Etienne de Lille à présent détruite. Jusqu'à la Révolution on y lut une épitaphe latine composée par son ami le baron de Vuœrden, qui cultiva beaucoup le style lapidaire, notamment en l'honneur de Louis XIV. La voici :

Nomen viri optimi longæva nec matura ætate defuncti
Cujus libet ΜΝΕΜΟΣΥΝΗ vicem expleat.

DIONYSIUS DE GODEFROY

Regis Consiliarius et Historiographus
Gothofredorum de jure meritissimorum filius et nepos
Jacobi abnepos hic jacet.
Majorum gloria exteris gentibus, Regi propria fide inclaruit.
Accersitus Parisiis, atque Rationario Belgii Gallici,
Vulgò Cameræ Computorum, Præpositus,
Munus arcanum, munus fiducia plenum,
Summa humanitate, peritia, sedulitate, per annos XIII exercuit,
Principi, publico, privatis

Indagatione jurium regiorum et officioso labore obsecutus.
Senium longius cum virtus, mens bona, bonorum vota
præsagirent,
Insulis tertio Idus Junias MDLXXXI extinctus est.
Quietem æternam lector apprecare.

Parmi les condoléances qui vinrent de toutes parts à la famille du défunt, je citerai seulement les lettres de l'évêque d'Arras, Guy de Séve, et de l'Intendant Le Peletier de Souzy.

« J'étois lié trop étroitement d'amitié avec feu « M. Godefroy, et avois trop d'éstime pour sa personne, « écrit l'évêque, pour ne pas être touché sensiblement « de sa perte, et ne pas partager la douleur dont il « a plu à Dieu de vous affliger et toute sa famille... « etc. »

« J'aprends, écrit l'Intendant, avec bien de la dou- « leur la perte que vous avez faite de M. vostre père. « J'honnorois son mérite, et voyois de plus près que « personne le service qu'il estoit capable de rendre au « Roy, et qu'il rendoit en effet tous les jours. Je fai- « sois profession d'estre son serviteur : vous devez « estre persuadé que je conserveray pour sa mémoire « toute la vénération que je dois, et que je profiteray « tousjours des occasions de rendre service à sa « famille.... »

Il existe à la Bibliothèque de Lille, coté 66, un manuscrit fournissant une notice sur chacun des auteurs Lillois, On y lit, à la page 156, sous le n° 62 :

« Dionysius Godefroy, *nobilis* Gallus, patriâ Pari-

« siensis, filius Theodori, Regi à consiliis ac Franciæ
« historiæ scriptor Regius, meritis ac doctrinâ clarus,
« de Jure et historiâ bene meritus, quem Ludovicus
« magnus Rex Franciæ anno 1668 custodem ac Recto-
« rem Cameræ Rationum Insulis praefecit. Vir probus
« et conversatione perhumanus, ac majorum suorum
« non degener. Jam senex obiit Insulis, mense Junio,
« anno 1681 : Sepultus in choro divi Stephani. »

C'est à dire :

« Denys Godefroy, gentilhomme français, de famille parisienne, fils de Théodore. Conseiller et historiographe royal, illustre par son mérite et son savoir, il cultiva le droit et l'histoire avec succès. En 1668, le roi de France, Louis-le-Grand, lui confia la garde et la direction de la Chambre des comptes de Lille. Homme de bien, plein de courtoisie dans ses relations, digne de ses aïeux, il mourut à Lille dans un âge déjà avancé, en juin 1681, et fut inhumé au chœur de Saint-Etienne. »

FAMILLE ET ALLIANCES

DE DENYS II GODEFROY

FAMILLE ET ALLIANCES

DE DENYS II GODEFROY

Denys Godefroy était parvenu à l'âge de trente-cinq ans, quand, le 3 octobre 1650, il épousa demoiselle Geneviève Des Jardins, née à Paris sur la paroisse Saint-Merry, le 26 février 1626, fille de Guillaume Des Jardins, écuyer, seigneur du Marchais, et de Charlotte Aubert, tous deux alors décédés, et qui avaient eu treize enfants, dont six seulement survivaient, deux fils et quatre filles. Elle demeurait rue Geoffroy Langevin, chez sa sœur aînée, la marquise d'Alembon.

Au contrat signèrent comme parents du futur, entr'autres : Gaucher de Sainte-Marthe, conseiller et historiographe du roi, avec Nicolas et Pierre de Sainte-Marthe, ses neveux, Nicolas Du Buisson Aubenay, gentilhomme de la Chambre du roi, les deux savants, Pierre et Jacques Dupuy, Jacques Auguste de

Thou, premier Président de la Chambre des enquêtes : comme parents de la future, outre ses frères et sœurs, Denys et Claude de Sallo, Conseillers au Parlement de Paris, Henri de Saveuse seigneur de Bouquainville, etc.

L'apport de la future, évalué quatorze mille livres, consistait en 4,000 liv. argent comptant, des meubles, vaisselle et linge pour 1500 liv., et 508 liv. de rentes diverses. Cet apport était assez mince ; mais le futur n'en avait pas autant hérité de son père, mort l'année précédente, si faiblement accommodé des biens de ce monde. Du reste, alliance honorable, parenté nombreuse et distinguée. Denys Godefroy a pris soin de la faire connaître dans un des appendices de sa grande histoire de Charles VII. (1661, in-f°, pages 881-889.)

Ce que j'ai recueilli de la généalogie Des Jardins, dont les titres ont été perdus pendant les guerres du seizième siècle, remonte à Jean, écuyer, seigneur de Hamelle en Picardie, capitaine du château du Hamel au diocèse de Laon, quatrième aïeul de Geneviève, lequel vivait à la fin du quinzième siècle. Jean, son fils, cultiva la médecine avec un tel succès, qu'il devint premier médecin des rois François I[er] et Henri II. On sait que l'exercice de la médecine ne dérogeait point. Il eut onze enfants. L'un d'eux, Jacques, écuyer, seigneur du Marchais, fut conseiller au Châtelet de Paris, et transmit sa charge à son fils aussi nommé Jacques, écuyer, seigneur de Montereau et du Marchais. Ce second Jacques, marié en 1583 à demoiselle Elisabeth

Chevalier, eut entr'autres fils, Guillaume, écuyer, seigneur du Marchais, père de notre Geneviève, mort en 1638, et inhumé à Saint-Merry.

La famille d'Elisabeth Chevalier tenait un rang considérable depuis qu'Etienne Chevalier, seigneur du Vignau, Grigny, etc, honoré de la confiance particulière de Charles VII, avait rempli les fonctions de secrétaire d'Etat, et d'ambassadeur en Angleterre et en Italie. Parmi ses descendants de son nom je trouve un évêque de Senlis, trois capitaines de chevau-légers, un page du roi, des maîtres des requêtes, des Conseillers et un Président au parlement de Paris, des membres de la Cour des comptes, un premier Président de la Cour des aides. Celui-ci, Nicolas, baron de Grissé, qui mourut en 1638, eut une carrière bien variée : il débuta page de Henri IV, roi de Navarre, commanda une compagnie de chevau-légers, fut à Paris colonel de son quartier, quitta l'épée pour la toge de Conseiller au parlement, devint maître des requêtes et Intendant de Champagne, présida la quatrième chambre des enquêtes, puis la Cour souveraine des aides, dirigea les finances, reçut le collier de Saint-Michel, et alla deux fois comme ambassadeur en Angleterre où l'ambassade de son trisaïeul Etienne avait laissé des souvenirs.

Une fille d'Etienne épousa Jean le Boulanger, premier Président du parlement de Paris. Une de ses petites-filles, Marie Chèvalier, épousa Nicolas Potier seigneur de Groslay et de Blanc-Menil, d'où les Potier

ducs de Gesvres et de Tresmes et comtes de Novion : l'autre, Jeanne Chevalier, mariée à Jean de Tulleu seigneur de Cely, eut pour gendre le premier Président Christophe de Thou, père du célèbre Président et historien Jacques Auguste de Thou, de Catherine de Thou, mariée au premier Président Achille de Harlay, d'Anne de Thou, mariée au Chancelier Hurault de Cheverny. Jeanne et Marie, que je viens de nommer, descendaient par leur grand'mère Jeanne de Marle, d'Henri de Marle, seigneur de Versigny, Chancelier de France en 1413, massacré en 1418 à Paris par la faction Bourguignonne.

Madelaine Chevalier, tante de notre Elisabeth, mariée à Guy Arbaleste, vicomte de Melun, en eut une fille, Charlotte, qui épousa successivement Nicolas de Pas de Feuquières, père du marquis de Feuquières, connu par ses négociations en Allemagne, et le célèbre du Plessis Mornay dont une fille fut duchesse de la Force.

Madelaine Chevalier avait un frère, Jacques, seigneur de Thory et de Montereau, Auditeur des comptes, lequel épousa Barbe Avrillot, tante et marraine de Barbe Avrillot de Champlatreux qui, devenue veuve de Pierre Accarie, vicomte de Villemore, se fit carmélite, et mérita les honneurs de la béatification sous le nom de Marie de l'Incarnation, rehaussant en elle la noblesse terrestre du sang, par l'éclat incomparable de l'inscription au livre d'or du Ciel. C'est ce Jacques qui fut père d'Elisabeth Chevalier.

Cette même Barbe Avrillot eut une autre nièce, Ambrosine Avrillot, fille d'une Brulart. Ambrosine épousa N. de Bellon, comte de Thurin, chevalier de l'ordre du roi. Leur fils Jean et leur petit-fils Jean-Baptiste furent gentilshommes de la Chambre du roi. Ce dernier et Geneviève Des Jardins étaient donc issus de germains.

Une sœur d'Elisabeth Chevalier, Marguerite, mariée à Denys de Cordes, fut mère de Denys de Cordes, Conseiller au Châtelet, décédé en odeur de sainteté, dont la vie a été écrite par l'évêque académicien Godeau, sous ce titre : « L'idée du bon magistrat en la vie et « la mort de M. de Cordes, Conseiller au Châtelet de « de Paris. — » — Paris. Ant. Vitré, 1645, in-16. : Mère aussi de Marguerite de Cordes, épouse de Nicolas Viole, d'une famille qui a fait grande figure au parlement de Paris, alliée aux Sallo, autre famille notable du parlement, aux Saveuse, et par la descendance de ceux-ci, aux Lamarck et aux Durfort.

Cette nomenclature un peu longue et sèche était nécessaire pour montrer comment Geneviève Des Jardins se trouvait apparentée, du chef de sa grand'mère Elisabeth Chevalier, à maints noms illustres, tels que Thou, Marle, Harlay, Hurault de Cheverny, Potier, Thurin, Feuquières, Mornay, Saveuse, La Marck, Durfort, La Force.

Jacques Des Jardins, mari d'Elisabeth Chevalier, eut un frère, Jean, seigneur de la Chaussée, qui, après avoir été l'un des cent gentilshommes de la

maison du roi, se fit d'Eglise, et mourut en 1650, chanoine de Rouen. De ses enfants je n'ai nommé que Guillaume, père de notre Geneviève ; je dois nommer encore : Jean, aumônier du roi et abbé de Saint-Lô ; Jacques, sous-chantre de l'abbaye royale de Saint-Denys ; Christophe, tué à l'armée, sans alliance ; Anne, mariée en 1605 à Claude de Hamel, seigneur de Bellenglise et d'Elincourt, gouverneur de Corbie, mestre de camp ; Marie, née en 1601, qui épousa le 23 juin 1632, Paul Le Maistre, seigneur de la Maisonfort, la Planche, etc., capitaine au régiment de Champagne, puis trésorier-général des armées, et major-général de brigade du corps de noblesse de l'Orléanais.

Geneviève Des Jardins, née le 26 février 1626, avait pour mère, comme je l'ai dit, Charlotte Aubert. Voici ce que je sais des Aubert :

Ils ont occupé quelques charges, et étaient nobles avant 1400 ; ce qui fut constaté par un jugement du s[r] de Chamillard, commissaire député pour la recherche de la noblesse en Basse-Normandie, jugement rendu le 20 mars 1671, sur l'exhibition de « plusieurs partages, contrats de mariage, plaids, « arrière-bans, certificats de services militaires, dont « les uns ont plus de 200, les autres plus de 300 ans « d'ancienneté. »

Pierre Aubert, seigneur de la Grange en Brie, fut écuyer du roi Charles VII et bailli de Montargis en 1455. Jean Aubert accompagna en Espagne, comme

chapelain, Elisabeth de France fiancée à Philippe II : mais celui-ci congédia la maison française de sa femme, et notre chapelain revint avec une lettre par laquelle Elisabeth le recommandait à Catherine de Médicis.

Charlotte Aubert eut une sœur qui épousa le comte de Fiennes, et deux frères : Pierre, prêtre, bachelier de Sorbonne, conseiller et aumônier de la célèbe duchesse de Longueville : Michel, seigneur de Champfleury, l'un des gentilshommes de Mgr le prince de Condé (le grand Condé). Ce second, en février 1672, obtint de Charles, duc de Longueville, comte de Saint-Pol, prince souverain de Neufchâtel et Valengin, des lettres de naturalisation au pays de Neufchâtel pour son fils, François, seigneur de Saint-Gille d'Ardevos, cadet dans un régiment d'infanterie suisse. Si je m'en rapporte à quelques lettres qui me restent, ce jeune homme était un dépensier, fort appliqué à soutirer de l'argent à sa parenté ; ce qui lui valait de vertes semonces de la part de l'oncle bachelier de Sorbonne.

Un autre, Pierre René Aubert, paraît avoir donné de graves sujets de mécontentement à la famille. Il mena une vie d'aventures, fut blessé au siége de Candie, servit sur les vaisseaux du roi, puis sur une galère de Malte, fut pris par les Turcs, passa quinze mois en esclavage à Constantinople, fut délivré par l'entremise de l'ambassadeur de France, rentra dans le régiment de Vermandois auquel il avait précédemment

appartenu, fit une campagne en Hollande, et enfin vint en 1674 tenir garnison à Douay, d'où il tenta de nouvelles démarches pour recouvrer les bonnes grâces des siens. J'ignore s'il y réussit.

Un René Aubert, segneur de Garnault et de Bois Pothuiau, épousa dans la seconde moitié du seizième siècle, Jeanne Chasteigner, de l'illustre maison de Chasteigner en Poitou, et en eut deux fils, René et Etienne, et deux filles, Léa, mariée à Anne d'Argence, seigneur de la Jarrie, Renée dame de la Rouflière. (Voir Du Chesne, *Histoire de la maison de Chasteignier*, page 562).

Je n'ai pu vérifier s'il appartenait à nos Aubert. Même incertitude à l'égard des Aubert, originaires du Poitou, qui ont illustré le nom de Du Petit Thouars. Georges Aubert, dit le chevalier de Saint-Georges, acquit en 1636 la terre de Du Petit Thouars. Il servit avec distinction dans les troupes de l'Empire, fut employé en diverses négociations sous Richelieu, devint Exempt des gardes du corps, et périt à la journée des barricades en 1648. De lui descendent les célèbres marins Du Petit Thouars.

Le comte et la comtesse de Fiennes entretenaient avec les Godefroy des relations affectueuses. Le comte mourut en février 1682, laissant des affaires en désordre qui donnèrent bien du tracas à sa veuve. Je trouve dans la correspondance, parfois caustique, de leur petit-neveu Denys (III) le passage suivant : « La comtesse de Fiennes est tousjours fort mécontente de

ses créanciers qui la font enrager ; elle se porte assez bien. Il y est survenu trois successions de cousins au 208e degré qu'elle est employée à recueillir ; ce qui ne se passe pas sans contestations... Elle est délogée, s'est assez bien placée et meublée, entasse guenilles sur guenilles, a trois fois plus de hardes qu'il ne luy faut, et par dessus le marché se plaint encore. Je sçais qu'elle a plus de mille escus comptant, et je ne la vois pas qu'elle ne me dise six fois qu'elle n'a pas le sol. » (20 octobre 1682).

De la tante maternelle de Geneviève Des Jardins, je reviens à ses tantes paternelles nommées plus haut.

Anne eut de Claude de Hamel de Bellenglise, trois enfants : N. de Hamel, seigneur d'Elincourt, dont la fille Isabelle épousa le marquis d'Orvillé ; Antoine de Hamel, prieur de Sainte-Marguerite d'Elincourt, abbé de Sainte-Elisabeth de Jamly, Conseiller et aumônier du roi ; Charlotte de Hamel qui, en 1645, épousa Aymar de Boubers, chevalier, seigneur de Bayancourt, Prouville, etc, d'une noble famille Picarde, alliée en ce même siècle aux Montmorency. Soit mauvaise gestion, soit revers de fortune, M. de Bayancourt se trouva obéré, poursuivi par des créanciers, dont quelques-uns gens d'intrigues, et même emprisonné à leur requête. Parmi tous ces embarras, il eut cependant la chance de marier, en février 1675, sa fille Charlotte à un bon gentilhomme d'Auvergne, M. de la

Bierge de Segonzac. La lettre où je trouve annoncée cette nouvelle dit : « Il pourra bien avoir trois ou « quatre mille livres de rente : c'est un parti advan- « tageux dans l'état où ils sont, outre que c'est un « très honneste gentilhomme et très bien apparenté. « Le mariage s'est fait sans bruit. »

Mais ce mariage se dénoua trop vite par une vraie tragédie que je vais raconter, parce qu'elle donne une idée de la rudesse de mœurs qui régnait alors dans cette province reculée. C'était du reste à une époque peu éloignée de ces *grands jours* d'Auvergne, dont Fléchier a retracé de si étranges détails.

M. de la Bierge désireux de préparer l'installation de sa femme à Segonzac, avait pris les devants avec un de messieurs de Bayancourt. Sa femme, sa belle-mère, sa belle-sœur, son père et un oncle ecclésiastique quittèrent Paris le 10 mai dans un carrosse à quatre chevaux, accompagnés de leurs gens, avec deux chevaux de selle. Le trajet était de 96 lieues à parcourir *en dix jours*. La veille du jour indiqué pour leur arrivée, M. de la Bierge étant le soir à une demi-lieue de chez lui avec un de ses parents et le chevalier de Bayancourt, plus un vieux domestique, tira dans les blés un lièvre que ses chiens avaient fait lever. Un paysan lui reprochant de chasser hors de ses terres, il lui donna de la crosse sur les oreilles : mais un peu plus loin le même reproche lui fut adressé par un gentilhomme voisin, le marquis de Saint-Dionis avec lequel il avait eu querelle jadis. Il répondit que la chasse étant libr

dans leur contrée, nul ne saurait l'en empêcher. Là-dessus paroles piquantes, coups de fusil mutuels : le marquis est tué roide, M. de la Bierge est frappé au côté. Sur ces entrefaites apparaissent sept gentilshommes et vingt-cinq paysans armés, sans doute appelés par celui qui avait été crossé. Les trois compagnons de M. de la Bierge tuent chacun leur homme, mais lui reste sur la place presque assommé, et expire quatre heures après. A la suite de cette échauffourée l'on compta treize tant tués que blessés. Je laisse à deviner l'émotion de la caravane arrivant le lendemain, la douleur d'un père et d'une épouse de trois mois trouvant couché dans une tombe celui qu'ils se faisaient une fête d'embrasser au terme de leur long voyage.

M. de Bayancourt passa le reste de sa vie dans les dédales de la chicane qui lui étaient familiers et point antipathiques : il mourut en 1684 complétement ruiné, et son fils le suivit immédiatement au tombeau. L'année précédente sa seconde fille avait épousé un marquis de Civré, septuagénaire, que dans une correspondance je vois qualifié « bourgeois gentilhomme, se disant « plus riche qu'il ne l'est. » Mme de la Bierge mourut en 1685.

Quoique demeurant en bons termes avec lui comme parent, Denys Godefroy eut à intervenir aux procès parmi les nombreux créanciers, et à réclamer un rang hypothécaire à cause de deux rentes qui lui étaient dues. Son fils aîné parle dans sa correspondance de cette affaire fort enchevêtrée. Les détails dans lesquels

il entre, montrent qu'il était déjà familier avec les ambages de la procédure, et articulent une circonstance qui offrirait un trait de mœurs judiciaires au moins singulier. Il s'agissait d'obtenir des lettres d'Etat et une évocation qui eût été à l'avantage de M. de Bayancourt en lui donnant du temps. « M. de Bayancourt, dit-il, ayant intéressé un Conseiller et un Président d'un quint dans son affaire, et ayant de plus promis, entre nous, un présent de quatre mille pistoles à M[me] la mareschale de Humieres, cela fait qu'il sollicite avec beaucoup d'avantage, et par ce moyen gagnera assurément son procès; car M. le mareschal d'Albret l'appuye fort, et s'est déclaré hautement pour luy, à la considération de la dite dame de Humieres. » (2 mars 1675).

J'aime à croire l'anecdote suspecte, et que c'est là un jugement téméraire; d'autant que le procès ne fut point gagné.

La seconde tante paternelle de Geneviève Des Jardins, *Marie*, épousa, comme il est énoncé plus haut, Paul Le Maistre de la Maisonfort. Ils eurent une fille qui prit alliance avec un magistrat, Timothée Du Bin, président du Présidial de Montargis, et mourut en 1683. Leur fils, Paul Antonin Le Maistre de la Maisonfort, major de cavalerie, chevalier, seigneur de la Planche, Parville, etc., fut gentilhomme ordinaire de la Chambre dn roi. Celui-ci se maria deux fois, d'abord avec Anne d'Auneux enlevée presque subitement en 1676, après une sixième couche,

puis en 1678 avec Anne de Langeau, veuve de François Lefort, chevalier, seigneur de Bois-Renault, laquelle est annoncée dans la correspondance de famille comme « bien vieille, bien laide et bien riche. » Elle décéda en 1690. Deux fils de Paul Antonin, appelés, Antonin (né en 1664), et Timothée (né en 1680), servirent dans la marine ; le premier était lieutenant de vaisseau à 23 ans ; le second est qualifié de même dans un acte de 1720. Leur sœur, Marie Sylvine, fut chanoinesse du chapitre noble de Poussays. L'un d'eux écrivait du Havre en 1722 à mon grand père, et se plaignait d'être atteint dans sa fortune par le système de Law.

Je n'ai point recueilli d'autres particularités sur les la Maisonfort.

J'ai dit que Geneviève Des Jardins avait, au moment de son mariage, deux frères et trois sœurs. Les frères, Jacques né en 1623, et Pierre, né en 1637, furent tués à la guerre, sans alliance. Les trois sœurs étaient : Madeleine, née en 1620, Marie née en 1624, Marguerite née en 1627. Je vais consigner ici ce que j'ai recueilli sur chacune d'elles.

Madeleine épousa, le 22 juillet 1645, messire Michel de Roussé, marquis d'Alembon, baron d'Hermelinghem, et à ce titre connétable héréditaire du comté de Guines, seigneur de Saint-Quentin, Esquire, Rivery, etc. Il était veuf avec un fils marié depuis quatre ans. Elle le perdit vers 1649, après lui avoir donné trois filles

qui moururent jeunes, précédant leur mère au tombeau. Elle même décéda en février ou mars 1659. Je ne sais dans quels termes elle vivait avec les membres de sa famille ; mais elle n'en rappelle aucun dans son testament, et institue légataire universel le curé de Saint-Merry qu'elle dit chargé de ses intentions verbales avec dispense de rendre compte. Elle laisse 2,000 livres à l'hopital général de Paris ; 200 livres aux pauvres honteux de Saint-Merry ; 50 à sa suivante et 20 à sa cuisinière (je note comme renseignement sur les habitudes du temps, que la suivante était gagée 100 livres, et la cuisinière 48.) Plus, 3,000 livres à la fabrique de Saint-Merry, sous condition de faire célébrer chaque jour à onze heures, pour le repos de son âme, une messe de *requiem* avec *de profundis* et oraisons. Le prêtre chargé d'acquitter cette intention recevra cinquante livres par trimestre. En faisant ce dernier legs elle désignait sa sépulture en la chapelle de Sainte-Geneviève à Saint-Merry, auprès de son mari, de ses trois filles, de ses père et mère, de ses oncles l'abbé de Saint-Lô et le sous chantre de Saint-Denys, de sa grand'mère Elisabeth Chevalier ; chapelle de famille fondée en 1548 par sa bisayeule Perette de Vaudetar veuve de Nicolas Avrillot, seigneur de Champlatreux et de Luzarches.

Mais il paraît que ses affaires étaient embarrassées, si bien que l'exécuteur testamentaire désigné déclina le mandat. On trouva des dettes et 650 livres seulement argent comptant, qui, avec le prix obtenu par la

vente des meubles, fournirent à peine aux frais des obsèques et des formalités de succession. Elle possédait bien une créance de 20,000 livres sur le marquis d'Alembon son beau-fils, créance reconnue par arrêt après un procès de plusieurs années ; mais le recouvrement éprouvait de grandes difficultés, et le marquis ne lâcha prise qu'en se faisant consentir une réduction de 8,000 livres.

Je suis tenté de croire que le curé aussi déclina le legs universel qui lui était attribué : car dès le mois de mai apparaissent les héritiers naturels qui prennent des lettres de bénéfice d'inventaire. La somme de 5,000 livres dépassait probablement les forces de l'héritage, car une transaction avec la fabrique la réduisit à 2,000 livres, et les obligations de messe quotidienne à trois mois au lieu de l'année entière ; plus, une messe anniversaire le jour du décès.

Marie Des Jardins, née en 1624, eut pour parrain le pieux Conseiller De Cordes son parent, mentionné plus haut. Elle se maria peu après Geneviève sa cadette, chez laquelle elle habitait. En avril 1651, elle donna sa main à Pierre Marescot, écuyer, seigneur et patron de Lysores en Normandie, premier maréchal des logis de la reine régente Anne d'Autriche. Il était fils de Jean Marescot, écuyer, seigneur et patron de Lysores. Une tradition de cette famille la rattachait aux Marescotti, noble maison italienne transplantée en France dans les environs de Carcassonne, dont un rameau se serait fixé en Normandie et aurait momen-

tanément dérogé en rétablissant sa fortune par le commerce. Michel Marescot, né à Vimoutiers, étudia la médecine, y acquit une grande renommée, devint premier médecin de Henri IV, recteur de l'Université, et mourut en 1605, âgé de soixante-six ans, Son fils Guillaume fut maître des requêtes, Intendant en plusieurs provinces et aux armées, Président au parlement de Metz, conseiller d'Etat, envoyé en mission près les princes protestants d'Allemagne, et mourut en 1643, à 76 ans. Théodore Godefroy, son collègue au Conseil et son ami, écrivit sa vie, qu'on trouve imprimée dans les opuscules d'Antoine Loysel (Paris. 1652, in-4°. page 596). Guillaume Marescot eut un fils, René, abbé de Saint-Jean de Falaise et chanoine de Paris; un autre, Michel, maître des requêtes, mari d'Adrienne de Maupeou; une fille, Françoise, qu'épousa N. de Bailly, Conseiller du roi et Maître ordinaire en sa Chambre des comptes; une autre, Madeleine, qu'épousa N. de la Martillière, Conseiller au Parlement.

Jean Marescot, époux de Marie Des Jardins, était le neveu de Guillaume. Au contrat il paraît assisté de deux cousins de son nom, dont l'un est dit gentilhomme servant du roi, du susdit N. de Bailly, de deux cousins du nom de Charlier (peut-être parents du fameux Gerson), etc. L'apport du futur n'est point énoncé; celui de la future consiste en 18,000 livres tournois (4,000 de plus que sa sœur Geneviève), dont 6,000 comptant, et le reste en rentes, valeurs mobilières, créances.

Elle suivit son mari dans la terre de Lysores, voisine des villes de Vimoutiers et de Lisieux, et n'en sortit guères. Ils menaient là une modeste existence de province, tirant le meilleur parti possible d'une petite fortune, afin d'élever une très-nombreuse famille. Leurs lettres parlent fréquemment de la misère du temps, de la lourdeur des taxes, de la difficulté de trouver des fermiers. Le père déclare ne pouvoir faire à son fils plus de trois cents livres de pension hors de chez lui. Cela ne l'empêchait pas d'être généreux et hospitalier ; il écrit le 12 avril 1677 : « avec « la charge que j'ai eue toute ma vie, je n'ai pas laissé « de nourrir et d'entretenir trois des frères et une « des sœurs de mon neveu de La Boullaye pendant « douze ans entiers, et ce sans aucun intérêt que de « leur faire du bien. J'ai même marié une de ses « sœurs qui n'a jamais eu d'autre mariage que la dot « que je lui ai donnée. »

Jetons avec le fils aîné de Denys Godefroy un coup d'œil dans l'intérieur de cette gentilhommière normande. Il écrivait le 3 octobre 1671, en revenant de Lysores :

«... Nous avons esté les mieux receus du monde tant de M. mon oncle que de Mme ma tante et de tous mes cousins et cousines... ils sont au nombre de neuf. L'aisné est un garçon bien fait de dix-neuf ans, grand et fort, assez beau de visage, ayant assez bonne grâce, ne manquant point d'esprit, adroit dans tout ce qu'il fait... après suivent quatre filles... l'aisnée se nomme

Nanette, 17 à 18 ans, de taille dégagée, assez grande, passablement belle, fort adrette ; elle fait avec sa cadette suivante tout l'ouvrage de la maison ; encore dirigent-elles le manoir de la Fretelaye à demie lieue de là. Cette cadette, Manon, âgée de 15 ans, trop grosse pour sa taille, est belle et a bonne grâce, mais gagneroit à ne pas être tant exposée au soleil en faisant tout le ménage de la maison. La troisième, Margot, n'est ni belle ni bonne (13 à 14 ans) ; la quatrième, Cathos, (dix ans) assez bonne petite fille, presque sourde, a des yeux de cochon, un nez fort camard, un teint tout taché de brands de Judas. Suivent deux frères : Jean-Baptiste, agé de huit ans, gros garçon qui aura quelque jour bonne mine et promet quelque chose ;... François, agé de sept ans, promettant moins et méchant comme un petit démon, sec comme un hareng soret... Vient après eux une fille de cinq ans, nommée Madelon, qui ne sçait pas que nous soyons partis, car elle en mourrait de déplaisir. Le dernier, Pierrot, petit démon, a deux ans et sept mois, tette encore, et donne à sa mère, luy seul, plus de peyne que tous les autres... Pour leurs habits, ils sont assez propres et honnestes suivant que l'on se vestit dans le pays... le fils aisné est vestu d'un habit de droguet, et les deux filles ont des robes d'estamine de Lude avec des jupes de serge de Londres fort propre... Nous avons receu mille civilitez de tous les parents et amis de M. mon oncle, qui nous ont mesme regalés... »

Les Marescot entretenaient avec les Godefroy des

rapports suivis et affectueux. Les fils de Denys firent plusieurs séjours à Lysores, y furent malades et soignés avec sollicitude, purgés et saignés à outrance, suivant la méthode du temps. En revanche il hébergea par deux fois assez longtemps l'aîné de ses deux neveux, Nicolas-Pierre Marescot, qui espérait trouver à Lille un emploi, et dans cet espoir, lequel ne se réalisa point, y prit en 1680 des lettres de bourgeoisie. La volonté paternelle était qu'il entrât ou dans l'Eglise, ou dans la robe, ou dans la finance.

La cause de son premier voyage à Lille fut celle-ci. Etudiant à Caen en 1671, il se trouva fortuitement présent à une querelle de jeunes gens qui dégaînèrent; un coup mortel fut donné. Son père assure que lui ne portait point d'épée, et n'en avait même jamais porté. Néanmoins la sévérité des lois contre le duel faisant craindre l'implication dans une poursuite criminelle, il crut prudent de le faire disparaître de la province en l'adressant en Flandre à son beau-frère qui recueillit avec empressement le fugitif.

Plus tard, Nicolas-Pierre ne trouvant point l'emploi qu'il cherchait, se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1677, et suivit le barreau de Rouen, où il avait un Président de son nom. Le pinceau de son cousin s'exerçait sur lui en 1674 de la façon suivante·

« Il est d'assez belle taille, assez dégagé, d'un visage assez agréable, les cheveux chastains clairs : le seul défaut qu'il aye de ce costé là, c'est qu'il ne tient pas la teste droite. Il n'est ni bien ni mal propre. Il nous

est arrivé assez bien mis pour la campagne, mais mal pour la ville, et surtout pour Paris. Quant à son intérieur, il sent le pays dont il est. c'est-à-dire qu'il est fin, et parle peu et lentement, songeant fort à ce qu'il a envie de dire, répondant pertinemment. Il est fort dissimulé avec ceux qu'il ne connoist pas. Il a fait assez bien ses estudes et surtout sa philosophie; il apprend difficilement par mémoire, mais retient bien ce qu'il a appris. Il comprend assez facilement les choses, mais les débite mal et sans grace; cela vient de son parler lent et du défaut de vivacité d'esprit. Il estudie le droit plustôt par nécessité que par inclination. Son intention seroit de suivre le party des armes : mais le mesnage de son père n'y peut consentir... Nous l'avons fait loger avec nous, de sorte qu'il employe son argent à estudier en droit, danser, faire des armes et escrire. »

Je rencontre encore Nicolas-Pierre au barreau de Rouen en 1689. Je doute, d'après ce qu'on vient de lire, qu'il y aît déployé beaucoup de talent oratoire. Le style de ses lettres est très-ordinaire, et quand il veut le relever ou l'animer, c'est pesant, maniéré, et parfois d'un goût douteux. Au delà de 1689 les papiers de famille ne m'apprennent plus rien de lui, sinon qu'il eût un fils du nom de François, né, je crois, en 1687, lequel en 1725 consultait pour un droit de patronat alternatif sur la cure de Lysores. Un des frères de Nicolas-Pierre entra dans l'Eglise.

Godefroy de Villiers et Godefroy de la Chateigneraye

alors qu'ils étaient au service, cherchaient pour leurs compagnies des recrues aux environs de Lysores : on les y aidait du mieux possible. Mais la chose n'était pas facile. Malgré la misère qui pesait sur les campagnes, malgré l'éclat des succès militaires de Louis XIV, les paysans Normands répugnaient fort à l'enrôlement, et l'on avait parfois recours, pour les y amener, à des procédés peu avouables. Ainsi l'on en avait engagé quatre soi-disant pour être valets de ferme, et on les tenait enfermés dans une chambre jusqu'au moment opportun pour les mettre aux mains des sergents : mais ils flairèrent la ruse, et détalèrent par la fenêtre en se servant de leurs draps de lit noués bout à bout. Des capitaines exerçaient une sorte de presse, poussant la violence jusqu'à saisir des hommes dans les églises. Quand on s'en tenait aux procédés ordinaires, le capitaine donnait jusqu'à quatre pistoles de prime d'enrôlement, et en attendant la feuille de route, jusqu'à douze sous par jour pour subsistance.

Marguerite, dernière sœur de Geneviève Des Jardins, épousa Charles Hercules Regnault de Villognon, écuyer, seigneur de la Courière, y demeurant près l'abbaye de Nanteuil en Angoumois. Elle était déjà veuve en 1659, et décédée avant 1666, laissant deux fils, Gabriel et Henri, et une fille Louise. Gabriel et Henri servirent et ne se marièrent point; ils n'existaient plus en 1682.

Ces enfants se trouvèrent de bonne heure orphelins et sans fortune, sous la tutelle d'un parent for

endetté. M. et Mme Godefroy s'intéressèrent à eux, et leur procurèrent la protection du maréchal marquis de Humières, gouverneur de la Flandre française. Gabriel, d'abord page de la maréchale, était en 1672 lieutenant en garnison à Utrecht, ayant pour capitaine M. de Gomberville, fils du poète académicien de ce nom. L'année suivante il quitta sa lieutenance pour passer garde du corps sous M. de Duras. Henri débuta moins avantageusement ; il était en 1675 soldat dans la compagnie de Ligny. Il semble avoir eu peu de conduite : dans la correspondance il est plusieurs fois apprécié sévèrement.

Louise passa d'abord quelques années chez sa tante à Lille et à Paris, reconnaissant assez mal cette hospitalité maternelle. Le peu que j'ai recueilli ne donne pas d'elle une idée bien avantageuse. Elle me fait l'effet de ces parents besogneux ne dédommageant point par leur bon caractère de la charge qu'ils imposent. Sa tante la vit avec satisfaction s'éloigner pour aller, en 1676, auprès de la maréchale de Humières, puis au couvent de Mouchy dont la sœur de la maréchale était abbesse, puis chez sa grand tante la comtesse de de Fiennes, dont elle lassa aussi la bienveillance. En 1678, elle alla demeurer comme pensionnaire au couvent de Longpré, auprès d'une cousine. Elle termina son odyssée en épousant vers 1680, un vieux major de cavalerie réformé, Pierre Du Perron, écuyer, seigneur du dit lieu. Ce mariage tenu secret pendant quelque temps, déplut fort à la famille : un de ses

frères voulait provoquer le major. Je ne sais ce qu'il advint de cette union contractée sous de fâcheux auspices, et dont résulta un fils. M. Du Perron demeura au service. Elle parle dans les dernières lettres que j'ai sous les yeux « des afflictions dont sa vie a été semée. »

Un dernier trait à ajouter à la biographie de cette singulière personne : mariée encore incognito, mais déjà grosse, elle alla solliciter une vieille parente de lui constituer cent livres de rente pour pouvoir entrer en religion.

FEMME ET FILLES

DE DENYS II GODEFROY

Geneviève Des Jardins fut une épouse dévouée, une féconde et bonne mère de famille, dont la vie renfermée dans l'accomplissement assidu de ses nombreux et modestes devoirs, n'offre point d'incidents remarquables. Elle était considérée et honorée à Lille. Il me reste d'elle bon nombre de lettres, écrites entre 1671 et 1685. Elles ne traitent guères que de ses sollicitudes d'intérieur, sont d'un style très-ordinaire, d'un caractère assez mal formé, et manquent d'orthographe ; ce qui n'était point rare au dix-septième siècle, même parmi les gens distingués. J'y note quelques menus détails relatifs aux habitudes du temps. Ainsi une perruque pour son mari coûtait 40 livres ; un chapeau en vrai castor 36 livres ; une toilette de deuil en simple crepon pour elle, sa fille et

son fils convoqués au service d'une parente, 150 livres. Elle s'extasie devant la mise de son aîné âgé de vingt ans, vêtu d'un habit de camelot de Hollande à boutons d'argent, et endimanche les plus jeunes avec du droguet. Elle fait grand usage des dentelles de Flandre, et en procure à ses amis.

Oudette, la vieille servante laissée pour le ménage de Paris, avait 60 livres de gages. Elle gâtait les enfants, leur avançait quelquefois de l'argent, et mourut à leur service. Le laquais demandait les mêmes gages et un habit; il était trouvé bien exigeant. Le minimum de l'honoraire d'un médecin en consultation était un écu d'or.

Elle tenait avec soin la balance égale entre tous ses enfants, et était grande ménagère, afin de suffire, malgré son très-peu de fortune, à des charges multipliées. Quand son mari fut envoyé en Flandre, elle dut se partager entre lui et ses six fils retenus à Paris par leur éducation, l'aîné n'ayant encore que quinze ans. Elle habitait donc tantôt la rue Pierre-Sarrasin, tantôt l'hôtel de la Chambre des comptes de Lille, ne se séparant point de ses deux filles Marie-Anne et Catherine-Charlotte, conservant en outre près d'elle, pendant une dizaine d'années, sa nièce orpheline, Louise de Villognon. Ce va et vient n'était pas sans inconvénients ni fatigue. Aujourd'hui pour franchir les cinquante-cinq lieues entre Paris et Lille on met cinq à six heures : on mettait en ce temps-là, de cinq à six jours, par étapes d'à peu près dix lieues. La petite caravane empruntait

une voiture publique à neuf places, au hasard de se compléter plus ou moins agréablement, quelquefois au-delà du nombre réglementaire. Cette voiture appelée alors le *carrosse*, nom qu'elle a depuis échangé contre celui plus ou moins ironique de *diligence*, démarrait, par exemple, de Paris un vendredi à neuf heures et demie du matin, et gagnait paisiblement la couchée de Senlis. On dînait et soupait en route, on faisait des arrêts, on prenait gîte le soir ; on subissait à Péronne la visite furetante des bagages par les employés des fermes du roi, et l'on débarquait enfin le mercredi, matin ou soir, suivant l'état des chemins. Parfois la prudence exigeait une escorte. Les lettres cheminaient par *la grande vitesse* en deux jours.

Devenue veuve en 1681, elle fut investie de la garde noble et de la tutelle de ses enfants mineurs. Elle fit encore un assez long séjour à Lille ; mais en 1685 elle revint définitivement à Paris auprès de son fils aîné qui lui tint fidèle compagnie jusqu'à sa mort. En 1688 ils avaient quitté la rue Pierre-Sarrasin où ils payaient un loyer de 450 livres, pour la rue du cimetière Saint-André-des-Arts où ils payèrent 700 livres. Elle s'éteignit en l'âge de quatre-vingt-douze ans, le 7 juillet 1718, entre son fils aîné et sa dernière fille Catherine-Charlotte, et fut inhumée le 9 dans l'église Saint-André.

J'emprunte son éloge au meilleur témoin et juge. Voici comment s'exprimait son mari dans le projet de testament dressé vers 1678, et dont j'ai fait mention à la page 184.

« Je ne puis m'abstenir de déclarer que je ne sçaurois jamais assez me louer de la prudente conduite, de la fidélité affectueuse et sincère de ma très chère femme, laquelle la Providence a permis que je rencontrasse, dont je lui rends graces très humbles. Je prie Dieu de tout mon cœur de vouloir estre sa toute puissante consolation après mon trespas, de la bénir et luy donner les forces et le courage de supporter chrestiennement notre séparation dans l'espoir de se retrouver unis en la patrie céleste, et de la vouloir conserver encore quelque temps, s'il luy plaist, pour l'éducation et la protection des enfans provenus de nostre mariage. Je désire et entends qu'elle ait seule la garde et la conduite de nos dits enfans, et qu'elle soit la seule tutrice ainsy qu'elle est bonne mère; qu'elle ait l'entière administration et disposition de tout le peu que je laisse de biens au monde, qui ne sçauroit jamais estre en meilleures mains ny sous un plus seur gouvernement. Je recommande et encharge sur toute chose selon Dieu à tous mes dits enfans d'obéir à leur bonne mère, la servir, lui déférer, la respecter et l'honorer en toutes choses, sans luy faire jamais de desplaisir ny désobéissance... ne perdant jamais la mémoire et la reconnoissance de tant de faveurs et bontés qu'ils en ont continuellement ressenti... »

Elle perdit quelques enfants en bas âge, et en éleva neuf; six fils et trois filles que je vais passer en revue, commençant par celles-ci.

Geneviève, l'aînée des neuf enfants de Denys Godefroy l'historiographe, née à Paris le 2 juillet 1651, fut envoyée de bonne heure pensionnaire au couvent de Sainte-Ursule de Troyes, sous la pieuse direction de ses tantes. Elle y prit la vocation religieuse, et fit profession le 28 octobre 1668 sous le nom de sœur Geneviève Ursule de Saint-Denys. Le jour même elle l'annonçait ainsi à son père.

« Je ne puis vous dire la grande joye que je ressens « d'être à présent toute à Notre Seigneur. » Ce sentiment ne s'altéra point. Trois ans plus tard elle écrit : « Je vous supplie d'avoir toujours mémoire de la sin- « gulière miséricorde que l'on m'a fait, toute chétive « que je sois, de m'admettre parmi tant de saintes « religieuses .. » L'année suivante : « Tout ce qu'il « y a d'heureux au monde ne m'est rien au prix du « plaisir qu'il y a de servir Dieu et de demeurer en sa « sainte maison où pas un moment n'est ennuyeux. » En 1675 : « Le 27 octobre étoit le jour anniversaire de « ma profession, il y a sept ans accomplis, qui ne m'ont « pas plus duré que s'il n'y avoit que huit jours. » En juillet 1676 : « Mon bonheur et parfait contentement « va au delà de tout ce que je pourrois jamais « vous dire... » En 1679 : « Vous avez beaucoup « accreu la joye que j'ay de me voir à Dieu par celle « que vous prenez à ce mien bonheur... Je voudrois « que tout le monde sceut que je fais ma gloire et mon « plaisir d'être entièrement à Dieu. »

J'extrais ceci de ses lettres au nombre de plus de

soixante, écrites entre les années 1668 et 1694, la plupart adressées à son père pour qui elle professait une respectueuse tendresse, fréquemment exprimée d'une façon très-touchante. Elles révèlent un cœur sensible, un caractère franc, assez vif, tempéré par l'humilité chrétienne et la discrétion, un grand attachement à sa famille dont elle est constamment occupée et suit toutes les phases avec sollicitude. Elle se montre très-reconnaissante des moindres témoignages d'affection qu'elle en reçoit, et très-peinée quand avec le temps ils deviennent rares. La visite de ses frères la rendait heureuse : le troisième d'entr'eux, Jean, s[r] d'Aumont, possédait tout particulièrement ses sympathies et sa confiance. Elle dit quelque part : « Ce cher frère sera l'honneur de nostre maison ; « tout le monde le juge ainsy, et pour ce sujet l'aime « beaucoup : pour moi je l'aime passionnément ; j'en « ay aussy receu bien de l'amitié. » On ne peut rien de plus cordial que ce qu'elle lui écrivit lors de son mariage, en l'accompagnant d'un charmant billet à sa nouvelle belle-sœur.

Elle avait pour filleule sa plus jeune sœur, Catherine-Charlotte, que je doute qu'elle ait jamais vue. Elle en parle souvent, elle la désire auprès d'elle, et rappelle avec instance la promesse qu'on lui a faite de la lui confier à Troyes ; elle veut se dévouer à son éducation. La promesse ne fut point réalisée, j'ignore pourquoi : Catherine-Charlotte fut mise en demi-pension chez les Ursulines de Lille.

Geneviève passa par différentes charges de la communauté. Après la sacristie et la pharmacie, elle dirigea la lingerie, besogne compliquée et assujettissante. En 1678 elle devint maîtresse des pensionnaires, et en 1685 sous-dépositaire. Musicienne comme sa tante Catherine de l'Assomption, elle faisait la partie de haute-contre dans les motets qu'on exécutait à l'église du couvent, et qui attiraient la foule.

Je n'ai pas retrouvé le chiffre auquel fut fixée sa dot, mais bien la note des menus frais de sa profession : au prédicateur, 11 livres; à l'aumonier, 8 livres: aux trois tourières 12 livres; pour le repas des 90 personnes de la communauté, 60 livres; gratifications, 8 livres; c'était modeste. Bien modestes aussi étaient les étrennes que lui envoyaient ses parents, 12 livres; dont elle remerciait beaucoup, ainsi que des petits cadeaux qui y étaient parfois ajoutés. S'il lui arrivait d'accuser quelques besoins, c'était avec timidité et en souscrivant d'avance au refus qu'ils pourraient rencontrer. Soit qu'on la prit au mot, soit gêne dans la nombreuse famille, elle en vint à être à peu près oubliée. En 1694 elle se plaignait doucement et sous le secret à son frère chéri, Jean, de ce que, si bien apparentée, elle était cependant, tout en prenant de l'âge et des infirmités, moins assistée des siens qu'aucune de ses consœurs : son amour-propre et son cœur en souffraient.

Les malheureuses polémiques du Jansénisme qui, durant la seconde moitié du dix-septième siècle,

troublèrent tant de cloîtres, même de femmes, paraissent n'avoir point pénétré à Sainte-Ursule de Troyes : car cette correspondance n'en offre aucune trace. C'était une maison bien réglée, calme et édifiante.

Marie Anne, née le 6 février 1659, fut élevée sous l'aile maternelle. Je ne sais d'autre particularité de son éducation, sinon qu'elle cultiva la musique. Le manque de dot retarda son établissement. En 1673, un projet fut mis en avant qui avorta parce qu'on ne pouvait lui faire mille écus. Enfin à 28 ans, en juin 1687, elle épousa messire Claude de Bouju, chevalier, seigneur de Champagne, Vaux, et autres lieux, né le 27 juillet 1654, fils de messire Claude Gabriel de Bouju, chevalier, seigneur de Montgras, chevau-léger de monseigneur le dauphin, et de dame Marguerite de Perthuis, demeurant au château de Champagne près Beaumont-sur-Oise. La noblesse des Bouju, lors de la recherche ordonnée en 1666, fut maintenue par deux arrêts contradictoires, des 10 novembre 1667 et 26 août 1669. Je trouve dans leur généalogie, Antoine de Bouju, écuyer, seigneur de Saint-Martin et de la Croix-Dame-Allets, mort avant 1556; Germain de Bouju, écuyer, seigneur de la Croix-Dame-Allets, homme d'armes en la compagnie du seigneur de la Meilleraye, mort avant 1611 ; Pierre de Bouju, écuyer, seigneur de la Croix-Dame-Allets, chevalier de Saint-Michel en 1621, capitaine d'infanterie, aide des camps

et armées du roi en 1645, capitaine de cheveau-légers en 1652.

Lors de son contrat de mariage, Claude de Bouju était assisté d'un oncle paternel, Gabriel de Bouju, chevalier, seigneur de Fonteny, brigadier de la première compagnie des gardes du corps du roi. Son apport, non évalué, consiste dans les terres et seigneuries de Champagne et de Vaux, dans les fiefs de Gizancourt, Ardivilliers, Mondétour-au-Mesnil-Saint-Denys, des Fontaines proche Nesle, de Magicourt, etc.

L'apport de l'épouse consiste dans une valeur de mille livres en meubles et hardes à elle appartenant, dites provenues de ses épargnes, et une somme de 10,000 livres constituée par sa mère, sur quoi 8318 liv. seront employées à éteindre des dettes de l'époux, avec subrogation. Je m'étonne de ne voir point figurer un legs hors part qu'elle tenait de son père, consistant en une maison avec jardin et dépendances, nommée *la Courtille*, sise au faubourg du Temple à Paris.

Chacun des époux met un tiers de son apport dans la communauté. Un préciput de 1,200 livres en deniers ou meubles est réservé au prémourant. La veuve aura un douaire de 400 livres de rentes et l'habitation dans la maison seigneuriale de Champagne,

Je suis forcé de borner à ces détails arides ma notice sur ce ménage dont je perds la trace après cette époque. Je sais seulement que Mme de Bouju eut plusieurs enfants, que sa fille est citée en 1701 comme fort jolie,

peut-être la même qui était Ursuline à Mantes en 1743, sous le nom de sœur Sainte-Adelaïde ; qu'en 1719 elle eut part à la succession de son frère aîné Denys : qu'en 1729 son fils figure sur le testament de Catherine-Charlotte Godefroy comme légataire de quelques menues rentes, et d'une valeur de mille livres en hardes ou vaisselle d'argent.

Catherine-Charlotte, la dernière des neuf enfants, eut pour marraine sa sœur l'Ursuline, ne se maria point, fut d'une pauvre santé, atteignit toutefois la soixantaine, et mourut dans les derniers jours de septembre 1729. Son service fut célébré à Saint-André-des-Arts. On l'appelait familièrement Cathos et Catiche. Compagne assidue de sa vieille mère, elle lui ferma les yeux. Elle en avait reçu en avancement d'hoirie deux rentes au capital de 10,400 livres. Son père lui avait légué hors part une maison et héritage sis à Poncelle, sur le chemin de Paris à Beaumont-sur-Oise, le fief de la Chateigneraye audit lieu, une maison à Villiers-le-Bel, une maison et jardin à Ecouen. Je vois par son testament daté du 27 août 1729, qu'au temps de son décès elle possédait en outre une créance de 25,000 livres, sur laquelle elle disposa de 6,000 livres au profit de son frère d'Aumont, de 10,000 livres au profit des cinq enfants de son frère de Villiers, de 6,000 livres au profit des trois enfants de son frère d'Anctin. Son neveu de Bouju eut le legs que j'ai mentionné à l'article de Marie-Anne, et une nièce de Tailleveaux (probablemsnt née de Bouju), cent livres de rentes

sur l'hôtel de ville. Son frère du Marchais fut institué légataire universel et exécuteur testamentaire.

Je n'ai d'elle qu'une lettre, sans date, roulant sur des détails de toilette et de santé, l'orthographe y manque comme dans celles de sa mère.

Le prieur de Sainte-Beuve. Avant de parler des six fils de Denys Godefroy et Geneviève Des Jardins, il me faut toucher quelques mots d'un excellent parent et ami, surveillant bénévole et dévoué de leur éducation à Paris, en l'absence de leurs père et mère retenus à Lille. C'était Jérôme de Sainte-Beuve, prieur de Saint-Jean de Montoriol, qui demeurait tout près d'eux, rue Pavée Saint-André (aujourd'hui Séguier), avec son frère le célèbre théologien Jacques de Sainte-Beuve, dont le *Recueil des cas de conscience* est resté. Jacques a figuré dans les rangs du Jansénisme, mais sans persévérance obstinée ; quoique lié avec le docteur Arnauld, il signa de bonne grâce le Formulaire.

J'ai recueilli sur cette famille des détails qui ne sont pas sans intérêt. Elle appartenait à la plus vieille noblesse normande, ayant suivi le duc Robert à la première croisade, posséda aux environs de Neufchâtel en Bray les fiefs à clocher de Sainte-Beuve-en-rivière et Sainte-Beuve-aux-champs, s'allia aux grandes maisons de Montmorency, Estouteville, Harcourt, etc, et fut ruinée par les confiscations anglaises durant les guerres du quinzième siècle. Au commencement du

seizième, Jean de Sainte-Beuve vint chercher fortune à Paris, y prit bourgeoisie, et se mit dans le commerce. Jacques, un de ses fils, épousa en 1577 Marie de Roussillon, et fut grand-père du théologien et du prieur qui eurent onze frères et sœurs, ce qui ne les empêcha point de mourir les derniers de leur nom, le théologien en 1677, le prieur en 1711. Une plaque en marbre noir, placée en 1865 sur la maison qu'ils habitaient ensemble au coin de la rue Pavée et de la rue Saint-André-des-Arts, consacre le souvenir du théologien. Marie de Roussillon, leur grand'mère, était tante ou sœur de Charlotte de Roussillon mère d'Anne Janvyer femme de Théodore Godefroy. Ainsi les deux Sainte-Beuve et Denys Godefroy étaient cousins issus de germains.

Rien n'indique que le sénateur académicien Sainte-Beuve, l'inventeur du *diocèse des libres penseurs*, vint de cette noble souche. Il se gardait de le dire, tout en le laissant supposer. Son étude sur Jacques, le théologien, est intéressante. (Paris. Aug. Durand. 1865, in-8).

A une dame de Sainte Beuve, née Lhuillier, de la même famille que la mère de Mme Acarie, est dûe la fondation des Ursulines de Paris, en 1611.

J'ai entre les mains la correspondance du prieur; elle va de la fin de 1669 jusqu'en 1686. Elle suit pas à pas chacun des fils, apprécie leurs caractères, leurs qualités, leurs défauts, donne souvent des nouvelles, et ne manque pas de réflexions sages et d'anecdotes curieuses. Sa gravité ne dédaigne point les nouvelles

mondaines. Il s'occupe de Mme de Montespan. Le 19 avril 1675 il la montre « allant de couvent en couvent. » (C'était au temps de sa pleine faveur.) Le 8 janvier 1685 (la faveur avait pris fin) il écrit : « Mme de Montespan a fait présent au Roy pour ses étrennes d'un livre qui est un éloge historique des principales actions de S. M. Il est écrit sur velin, et aux marges sont les plans des villes que le Roy a prises et les batailles qu'il a gagnées, admirablement peintes en miniature. La couverture est d'or, avec de la ciselure. C'est un présent de cinq mille pistoles. » Homme droit et de sens, esprit net, son style est sobre de phrases et de compliments. Néanmoins dans une de ses lettres, l'amitié vraie qu'il porte à Denys Godefroy lui dicte les lignes suivantes que je ne me refuse point le plaisir de transcrire ; portrait flatteur et non flatté, expression sincère d'une estime affectueuse et profonde :

« Une des marques qui me fait connoistre que je vous aime beaucoup, est qu'ayant une grande aversion à escrire des lettres, je prens toutefois un extrême plaisir à celles que je vous adresse. Il me semble que je suis en conversation avec vous, et que je vous entends parler avec cette sincérité qui vous est si naturelle et qui vous attire l'affection de tous ceux qui vous connoissent : car il est impossible de vous entretenir, que l'on ne découvre cette tendresse que vous avez pour vos amis, cette passion que vous avez pour la gloire du Roy et le bien de l'Estat, cette générosité

qui vous fait mépriser les richesses quoique vous soyez chargé d'une nombreuse famille, cette solide piété qui vous donne de l'aversion des Tartufs dont le siècle est rempli. Mais je crains de blesser vostre modestie qui ne peut souffrir les véritables louanges qui vous sont deues... » (12 octobre 1671). Aussi à la nouvelle inattendue de sa mort, écrivait-il à l'un de ses fils : « Je suis si fort accablé de douleur que je ne suis pas maistre de moy mesme, et qu'il fault que je me fasse violence pour vous escrire. Mais n'attendez pas que je vous console : car en l'estat où je suis je ne peux vous rendre cet office. Je peux seulement plaindre la perte que nous avons faite : car vous avez perdu le meilleur de tous les pères, et moy le plus officieux de tous les parents et le plus tendre de tous les amis... » (13 juin 1681).

Ce bon parent, caractère sérieux et de la vieille roche, pénétré d'une haute estime pour la renommée savante de la famille, aurait voulu que les six jeunes gens fussent également désireux de la continuer, et de se créer par leur mérite des positions qui suppléassent au manque de fortune. L'âge, la diversité des inclinations et des aptitudes, l'incertitude et la difficulté dans le choix des carrières, l'inconstance habituelle à la jeunesse y apportèrent plus d'un obstacle ; sans compter qu'il se bornait à agir par voie de conseil, et que la distance entre Paris et Lille ôtait à la direction paternelle beaucoup de son efficacité. Ce n'était ni la discipline régulière du collége où ils n'allaient que

comme externes, ni la forte éducation domestique. Aussi sur les six, trois seulement firent ce qu'on peut appeler de bonnes études. Mais du moins ne paraît-il pas y avoir eu de graves écarts tant qu'ils furent sur les bancs.

Cela dit, je vais essayer une notice sur chacun d'eux.

LES FILS DE DENYS II GODEFROY

Denys (III), né le 28 mai 1653, étudia les humanités, puis la philosophie, puis le Droit. Il ne manquait ni d'intelligence, ni de capacité, ni d'envie de s'avancer, mais avait des veines de relâchement. Le Prieur signale en lui tantôt l'entraînement au jeu, tantôt le temps perdu à transcrire des vers obcènes, tantôt le goût de la toilette, de la dépense, et de festiner avec des amis. Chef de la petite colonie comme aîné, cela l'inclinait à l'indépendance et à la domination. Le cœur était assez sec, le caractère entier et renfermé, l'esprit frondeur et peu bienveillant. Au contact des chicanes du barreau il semble s'être fait quelques idées d'une délicatesse hasardée. Je puise ces notions dans les lettres du prieur et dans les siennes propres écrites entre 1671 et 1686, et qui, pour les premières années, sont assez nombreuses. Il était à Paris le correspondant ordinaire du père, et lui rendait compte de ses affairee, du ménage parisien, des événements du jour.

On finit par être mécontent de sa gestion pécuniaire, souvent embarrassée, et par la transférer en 1679, à son frère Jean.

Ces lettres, sans être remarquables de style, sont écrites correctement, tiennent au courant de la famille, fournissent maints détails encore intéressants aujourd'hui. L'humeur caustique et chagrine y perce de temps à autre. A côté de faits minutieux et d'intérieur, j'en rencontre d'un intérêt plus général, soit quant à l'histoire, soit quant aux habitudes du temps. J'en reproduirais beaucoup, si j'avais le loisir de m'assurer qu'ils ne sont point consignés ailleurs.

Je veux du moins, à l'honneur des gentilshommes normands, citer ceci, que je ne me rappelle pas avoir rencontré dans mes lectures :

« La déclaration du Roy qui porte que la noblesse se deschargera de ban et arrière ban moyennant une somme modique a excité quelques troubles en Normandie, sur ce qu'on y lit ces mots : *Considérant le peu de service qu'elle nous rend.* Les gentilshommes de cette province ont signifié que si le Roy avait besoin de leur service il les pouvoit employer, mais qu'ils n'avoyent point d'argent à lui donner. Quant à Paris, on fournit à merveille pour ce subjet et l'on n'y est pas si difficile : les bourgeois gentilshommes ne cherchent qu'à passer doucement la vie sans chercher le bruit des allarmes. » (2 mars 1675).

Veut-on voir comment en 1671 on festoyait aux noces dans une modeste famille de robe ?

« Nous avons signé mon frère et moy au contract de Mlle des Jobars, avons assisté aux fiançailles, mariage, desjeuner, lequel pouvoit bien passer pour un très-magnifique disner ; puis au bal, lequel a duré depuis les 2 ou 3 heures jusques à 7 ou 8 : ensuite au souper qui ne pouvoit pas estre plus magnifique ny servi d'une plus grande quantité de viandes. Il y avoit pour lors trente personnes et plus à trois tables ; le tout de très belle apparance. Après on a recommencé la danse qui a duré jusques à deux heures après minuit. En suite de quoy nous nous sommes venus coucher. Ce que j'ay trouvé de meilleur, c'est qu'après tous les mets dont il y avait pour nourrir mille personnes, on a distribué des sacs de papiers pour emporter des confitures chacun à son logis. » (15 mai 1671).

De tout temps les Jésuites ont su donner de l'attrait aux solennités littéraires de leurs colléges. On trouvera peut-être qu'en 1672 cet attrait était quelque peu mondain. « Le 3 aoust, tragédie chez les Jésuites, que je fus voir quoique n'y connaissant personne. Nous y allames en carosse : quatre Jésuites vinrent nous donner la main pour nous aider à descendre. Dans la tragédie estoyent meslées dix neuf entrées de ballet composées des meilleurs danseurs de Paris. » Et remarquez que le narrateur, habituellement hostile aux bons Pères jusqu'à les poursuivre de quolibets de mauvais goût, ici ne voit point à redire.

Echantillon de l'envahissement du luxe en 1686 :

« Les carosses dorez sont venus tellement à la mode

depuis six mois, qu'un Conseiller au Chastelet ou un Auditeur des comptes n'a point de scrupule de faire dorer le sien comme s'il estoit prince du sang ou ambassadeur. » (16 mai).

Encore une citation que, comme bibliophile, je n'ai pas le courage d'omettre. La vente de la belle bibliothèque de M. de Thou, commencée en 1679, ne fut achevée qu'en 1680. Elle attira un monde prodigieux et produisit une somme de quarante mille francs. Le principal acquéreur fut M. des Menards, maître des requêtes, beau-frère de Colbert, qui toutefois n'eut pas le meilleur ; vinrent ensuite M. de Harlay, procureur général, M. de Harlay, maître des requêtes, M. Bignon, un M. de Thou, le président de Mesmes ; M. Baluze en prit pour deux mille écus. Le catalogue formait deux volumes in-8.

Un sujet qui revient à tout instant et fastidieusement dans cette correspondance, c'est le payement des appointements et des pensions de son père. J'ai montré combien au temps de Théodore ce service était irrégulier. Malgré les améliorations introduites par Colbert dans le fonctionnement de la Trésorerie, les parties prenantes subissaient encore bien des lenteurs et des tribulations avant d'atteindre leur dû. Les assignations étaient souvent faites sur un fonds insuffisant ou détourné ; alors tout était à recommencer. En 1678 les gratifications de 1674 attendaient encore leur paiement. Il fallait sans cesse présenter des mémoires à l'effet d'être colloqué sur les états de chaque terme,

d'autres mémoires de rappel pour obtenir l'ordonnancement, puis s'assurer que les fonds étaient faits : et comme le ministre suivait la cour dans ses déplacements, courir à Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau, guetter l'audience du ministre, assiéger les principaux commis, afin d'être par eux informé, puis expédié. Joignant à la dépense de ces voyages qui n'étaient pas faciles alors comme aujourd'hui, celle des *bonnes mains* aux laquais de ces messieurs et la perte sur les monnaies défectueuses ou décriées, on comprendra combien en résultaient de mécomptes. La lettre du 4 octobre 1678 décrit ce mécanisme compliqué :

« Quand on délivre quelque ordonnance, il faut avant que d'en estre payé, six signatures de Monseigneur (c'est ainsi qu'on désignait Colbert), sçavoir : l'ordonnance de fonds ; l'ordre du Trésor royal qui s'expédie double pour le Trésor et le Trésorier ; l'ordonnance particulière double aussy pour le Trésorier et pour celui qui reçoit, et l'ordonnance de mandement à la Chambre des Comptes pour passer à compte de la somme ordonnée. Outre cela toutes ces ordonnances doivent estre enregistrées et paraphées de Monseigneur. Il n'y a aucune ordonnance qui ne soit veue et reveue plus de soixante et dix fois. Jugez quelles peynes cela donne... »

Les années 1671 et 1672 furent consacrées au cours de philosophie, Denys le suivit mollement, et en eut du regret lorsqu'il se trouva en présence de l'étude du

Droit. En 1671, il eut l'honneur d'argumenter en logique contre l'abbé Colbert, dont le père était au sommet de la faveur royale. Cet abbé, l'année suivante, soutint une thèse qu'il fit imprimer magnifiquement pour la dédier au Roi. Le papier, fabriqué exprès, coûta trois mille livres, et la planche de la gravure placée en tête, sept mille.

En 1673, Denys prit avec distinction ses degrés en Droit. Le prieur en rend compte de la sorte à son père : « Vous avez sujet d'estre très content de votre licencié ; car il possédait très bien sa matière, et s'expliquait avec facilité. S'il avoit eu un peu plus de feu, il auroit encore paru beaucoup plus... S'il continue son étude de la jurisprudence avec la mesme application qu'il l'a commencée, il soutiendra avec gloire la réputation de ceux de vostre famille qui ont esté d'aussi grands personnages dans la science des loix que vous et vostre père dans celle de l'histoire. Les deux professeurs qui présidoient ne manquerent pas de faire valoir les obligations que les jurisconsultes ont aux Godefroy qui par leurs grands travaux ont éclairci les passages les plus obscurs du Droit, concilié les plus opposés, establi l'ordre là où il n'y avoit que confusion. Et il semble que cette science soit naturelle à tous leurs descendans ; car vostre abbé (Jean) qui n'a jamais étudié, ne laissa pas de disputer... » (30 avril 1673).

Pas plus qu'aujourd'hui l'Université ne conférait alors ses grades gratuitement ; les deux licences de

Droit coûtaient : la première 47, et la seconde 49 livres ; frais de thèse 3 livres ; bedeaux 12 livres ; droits d'interrogatoire, au moins 9 livres ; total 120 livres ; plus, les frais de tapisserie de la salle, et un dîner aux six docteurs assistants. Du reste on fêtait joyeusement l'entrée *in docto corpore*. Ecoutez ce récit : « J'ay esté ce matin à une thèse fort celebre qui se soustint en Droit, et que M. Doujat m'envoya afin d'y disputer quoy que je ne connusse presque point le récipiendaire. Je n'ay pourtant peu me deffendre d'aller disner chez luy, où nous avons fait une chere magnifique. Nous fusmes cincq heures à table, quoy qu'il y eust cincq vénérables docteurs qui néantmoins dirent tous la chanson. Un des convives siégeant entre M. Doujat et M. Hallé, l'un et l'autre professeurs royaux, leur dit qu'il estoit comme Jésus-Christ entre deux larrons, demandant lequel estoit le bon ? Il pouvoit bien dire cela ; car ces messieurs font de terribles coups de maistre et gagnent furieusement, par exemple, il y eust hyer sept theses qui à seize escus l'un portant l'autre, produisent 336 ilvres à partager en quatre ; encore furent-ils tous quatre régalez et conviez à disner et à souper. Ils ont de fortes pensions du Roy, et outre cela des escoliers dont ils reçoivent un louis par mois. »

Vint ensuite la réception d'avocat dont voici la carte à payer :

Pour la chapelle. . . . . 27 livres

Au secrétaire de l'avocat général.	3 livres
Lettres de prestation de serment.	4 livres 10 sous
Une libéralité volontaire à la buvette.	
Une robe avec le bonnet carré.	50 livres

En se disposant à prendre ses degrés il exprimait à son père l'intention de suivre le barreau, préférant cette carrière comme indépendante. Mais se fiant sans doute sur le succès qu'il venait d'obtenir, il s'y préparait superficiellement. Le Mentor que j'ai cité plusieurs fois se plaint de ce qu'il ne va guères au palais et porte plus volontiers l'épée que la robe.

Les vacances de 1674 venues, il entreprit à cheval, avec l'autorisation paternelle, un voyage à travers une partie de la France. Il visita la Brie, la Champagne, fit une halte à Troyes près de sa sœur Ursuline dont il reçut un accueil empressé, continua par la Bourgogne, le Lyonnais, la Bresse, d'où il descendit à Genève, le 1er septembre. Il y fut accueilli cordialement par des amis de sa famille. Son but était de hâter la solution des interminables procédures auxquelles donnait lieu la succession de son oncle Jacques ouverte depuis vingt-deux ans. Mais il en reconnut bientôt l'impossibilité, et au bout de dix jours reprit sa course par la Savoye, le Dauphiné et la grande Chartreuse, les Cévennes, Orange, Avignon, la Provence, le Languedoc, le Quercy, où il reçut pendant vingt-quatre jours une affectueuse hospitalité chez son oncle le

chanoine de Montpezat qui en écrit ceci : « Il s'est « fait estimer fils de bon lieu, bien eslevé, docte, « judicieux, et capable d'exercer dans le temps quel- « que belle charge... » Tout en appréciant l'accueil du bon oncle, le neveu goûta médiocrement le milieu dans lequel il le trouva confiné, où l'intelligence avait peu d'aliment, où l'oisiveté laissait trop de place au jeu et à la bouteille. Au retour il parcourut quelques portions de la Guyenne, du Limousin, du Poitou, du Berry, l'Orléanais, la Beauce, l'Ile de France. Cette tournée de plus de six cent lieues occasionna une dépense d'environ cinq cents livres. Il en dressa pour son père une relation que je n'ai point retrouvée.

Rentré à Paris, il exprima le désir, pour ne plus être à charge à ses parents, de joindre quelque emploi lucratif à la profession d'avocat qui rendait peu, la misère du temps paralysant les affaires. Il eut pu, ce semble, y parvenir, son père jouissant d'une grande estime parmi plusieurs puissants du jour. Mais les absents ont aisément tort : l'éloignement de la capitale ne permettait pas de solliciter efficacement, ni de tirer parti de certaines parentés, comme celles des Le Tellier et des Harlay, que l'on finit même par négliger tout à fait. Quoiqu'il en soit, son désir n'aboutit point ; il passa les deux années suivantes à suivre le le barreau mollement et avec distraction, négligeant l'audience et les relations avec les procureurs, relations nécessaires pour la pratique.

Cela décourageait le prieur qui ne lui trouvant

qu'une érudition médiocre, et pas assez de voix et de geste pour le succès oratoire, l'engageait à tourner ses vues ailleurs. Enfin en 1677 se présenta l'occasion d'acquérir une charge d'avocat aux conseils du Roi moyennant 7,000 livres, dont 3,000 comptant, et le surplus à rente. Les avocats aux conseils étaient alors au nombre de 170, et le Trésor royal remboursait leur office sur le pied de 6,200 livres. Ils étaient soumis à une taxe annuelle de 30 livres 5 sols, dite Paulette, qui faisait partie du casuel de chancelier. Malheureusement il y avait si peu de fortune dans cette nombreuse famille qu'on ne savait où trouver les 3,000 livres. On comptait sur les gratifications royales de 1674 ; mais quoique ordonnancées, leur payement demeurait suspendu. La mère se refusait à une aliénation ou hypothèque qu'elle jugeait faire tort à ses autres enfants. Du temps s'écoula avant que l'on sortît de cette angoisse qui fut un moment très-vive.

La réception dans la communauté des avocats aux conseils eut lieu le 28 juillet, et le récipiendaire s'en tira avec honneur. « Vous voulez bien, écrit le prieur, que je vous fasse part de la joye que je viens d'avoir en entendant vostre fils respondre sur la loy que ses confrères lui avoyent donnée pour estre receu dans leur corps. En vérité on neut rien désirer de mieux que ce qu'il a fait. Car son compliment estoit très-juste et fort à propos : il a admis l'espece de sa loy très-bien, et a respondu parfaitement à tous les argumens qu'on luy a proposés. Il avoit une présence d'esprit

admirable et parloit avec beaucoup de sçavoir et avec une grande modestie. Il n'y avoit qu'une chose à désirer qui estait vostre présence. Je vous souhaittois pour un moment dans cette assemblée où tout le monde vous auroit félicité. » Ce témoignage a d'autant plus de valeur que celui qui le rend ne flattait point, et dans sa sincérité habituelle ne marchandait pas plus le blâme que l'éloge.

Denys exerça pendant onze ans avec des intermittences d'activité et de relâchement. Le talent ne lui manquait pas ; mais j'ai lieu de supposer que le plaisir le détournait parfois du travail, tout en lui créant des besoins d'argent et des situations difficiles. J'explique par là les plaintes de clients qui l'accusaient de lenteur et en même temps d'âpreté, ainsi que son éloignement pour le mariage, Ce n'est pas qu'il affichât le désordre : s'il eut des faiblesses, il sut les voiler d'une ombre discrète.

En 1688 on lui procura la commission de Conseiller garde des livres de la Chambre des Comptes de Paris, qui paraît lui avoir convenu davantage que la barre du grand Conseil. C'était un emploi sédentaire, rémunéré par un casuel produisant plus de 5,000 livres, et qui s'assimilait aux travaux de son père et de son ayeul ; d'autant que l'on y adjoignait la mission de remettre en ordre les archives de la Chambre et de les classer méthodiquement dans un local nouveau construit exprès : emploi honorable, puisque le titulaire faisait partie du corps, jouissant des droits et préro-

gatives y attribués, au moins sur le pied d'un Auditeur, en même rang et costume. Les lettres patentes qui l'en investissent sont du 26 juin. En 1704 un édit transforma cet emploi en office héréditaire dont la finance fut taxée à 24,000 livres. Ses frères l'aidèrent à faire la somme, Jean lui prêta 6,000 livres et Achille 10,000. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1712. Touchant alors à la soixantaine, il traita avec un successeur, Pierre François de Montcrif, qui fut installé en sa place le 16 septembre.

Avec l'âge il était rentré dans les traditions studieuses de sa famille, et y avait apporté son contingent.

TRAVAUX. — En 1679, à la réquisition de Colbert, il dressa un mémoire des droits, rangs, et prérogatives des petits-fils de France, mémoire qui fut agréé, et un autre mémoire que l'on suivit pour régler le mariage de Mademoiselle avec le Roi d'Espagne, Charles II. Chose étrange, on avait alors perdu l'original du contrat de mariage de Louis XIV.

Colbert, très-attentif aux publications historiques, demandait aussi que la grande histoire du règne de Charles VIII, suspendue par la mission de son père à Lille (voyez pages 162 et 167) et restée inachevée au décès de celui-ci, fût enfin terminée. Il s'en occupa diligemment, et en 1682 lui présenta le manuscrit, enrichi de divers mémoires et pièces curieuses, dont plusieurs recueillies dans les archives de la Chambre des Comp-

tes de Lille. Son projet était de le lui dédier, mais le ministre étant mort sur ces entrefaites, il voulut transférer cet hommage à M. Le Peletier de Souzi, frère du nouveau Contrôleur général et naguère Intendant en Flandre, auquel la famille avait des obligations La modestie de M. Le Peletier s'y refusa itérativement. L'ouvrage parut en 1684, dédié au Roi. (Paris, imprimerie royale, in f°.)

Moreri lui attribue encore :

1° — Abrégé des trois Etats; du Clergé, de la Noblesse, et du Tiers-Etat : Paris, 1688. in-12.
2° — Une édition de la satyre Ménippée, avec notes de Du Puy et de Duchat : Ratisbonne (Rouen), 1711, 3 vol. in-8.
3° — Remarques sur l'addition à l'histoire du roi Louis XI, par Gabriel Naudé : Paris. 1712.
4° — Une nouvelle édition des traités concernant l'histoire de France, recueillis par Du Puy, augmentée de pièces curieuses relatives aux Templiers — 1713.

Enfin il concourut activement aux publications historiques que son frère Jean faisait imprimer à Bruxelles, et dont je parlerai à l'article de celui-ci.

Peu après la mort de Louis XIV, et lorsque l'Europe jouissait à peine du repos amené par la paix d'Utrecht, déjà surgissaient à l'horizon politique de grosses questions touchant la succession future aux duchés de Parme, de Plaisance, de Guastalla, de Toscane, questions

qu'il était important de prévoir afin d'éviter de nouvelles occasions de guerre entre les maisons de Bourbon et d'Autriche. A la demande du Régent, Denys Godefroy dressa et remit à l'abbé Dubois négociateur de la triple alliance de 1717, plusieurs mémoires sur les rapports qui liaient ces duchés à l'Empire. et sur les droits éventuels de la reine d'Espagne femme de Philippe V, à l'héritage des Médicis.

La vaste collection formée par son père et son aïeul, (aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Institut) était demeurée entre ses mains. Il en prit un soin religieux, et l'accrut de nouveaux documents et de ses propres travaux. Le portefeuille n° 130 en contient plusieurs de sa main, relatifs aux finances de l'Etat. Le n° 136, un petit traité sur le domaine de la Couronne et le domaine personnel du Roi. Le n° 104, des notes et commentaires en latin sur diverses parties du Droit. Le n° 275, une corespondance avec les savants Clerembault et Caille du Fourny, ses collaborateurs dans la révision et réimpression de la grande histoire généalogique et chronologique de France, dite du Père Anselme, travail de haute érudition qui s'exécutait par les ordres et sous les yeux du Chancelier.

J'ai entre les mains la preuve qu'il avait lu énormément et consigné le résultat de ses lectures. C'est un *Alphabetica*, sorte d'Encyclopédie en huit gros volu-in-4°, totalement de sa main, d'une écriture serrée et régulière.

SA MORT. — Il mourut à Paris, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts, le 6 juillet 1719, un an après sa mère, à côté de laquelle il demanda d'être inhumé. Il venait de la perdre lorsqu'il rédigea ses dernières volontés le 12 août 1718.

Après avoir fait profession de sa foi catholique, il laisse 200 livres aux pauvres de la paroisse, et 300 à ses domestiques.

Il institue légataire universel et exécuteur testamentaire son frère Du Marchais, à charge des legs particuliers suivants :

8,250 livres à son frère d'Aumont en contrats de rente ;

9,000 livres aux enfants de son frère de Villiers, et autant aux enfants de son frère d'Anctin, aussi en contrats de rente ; deux contrats de 100 livres de rente chacun à sa sœur M[me] de Bouju, et les arréages dûs ;

600 livres de pension viagère à sa sœur Catherine-Charlotte et une valeur de 1,500 livres en argent ou meubles à son choix ;

Il termine par ce vœu adressé à son frère Du Marchais : « J'ay beaucoup augmenté la bibliothèque de mon père pour la conserver à quelqu'un de notre nom. Sa mémoire et celle de nos ayeul et bisayeul et grand oncle qui ont tant mérité du public, nous y engage. Si mon frère Du Marchais à les mêmes sentiments, il faut qu'il choisisse un sujet, et le mette en état d'en profiter. »

Ce frère, qui aura son article plus loin, recueillit en effet avec empressement la précieuse bibliothèque ; mais le vœu de sa conservation dans la famille ne put être satisfait. Soit que le fils unique de M. du Marchais ne partageât point les goûts traditionnels des Godefroy, soit qu'il y eût divergence de vues entre les cointéressés, elle fut mise en vente en 1746, acquise par M. Moriau, et léguée par lui à la ville de Paris, comme je l'ai rapporté, page 123.

Denys Godefroy et Geneviève Des Jardins eurent en 1654 un second fils, appelé encore *Denys*, *s*[r] *de Villiers*. Il était né avec d'assez heureuses dispositions, avait de l'esprit et de l'intelligence, et fit avec succès ses premières études. Mais un caractère léger, dissipé, inconstant, donna le démenti à ces bons commencements. A seize ans il ne travaillait plus, et ne tenant compte des graves antécédents de sa famille, parlait de se faire secrétaire d'une personne de qualité ou commis d'un financier ; « ce qui, observe le prieur, « n'est ni digne de lui, ni sans péril pour la cons- « cience. » Enfin il se décida pour le service militaire, porta le mousquet durant seize mois dans la compagnie de Rombois au régiment de Navarre infanterie, devint lieutenant le 25 janvier 1673, et alla tenir garnison à Gravelines. Il y montra du zèle et de l'entente, et fit honneur aux recommandations qu'il avait obtenues de M. le Peletier de Souzy, Intendant de Flandre. Le témoignage de ses chefs atteste qu'il était bon officier. Non content de remplir ses devoirs ordinaires, il coo-

péra aux travaux de fortification de la place, et mérita de ce chef une gratificatipn de deux cents livres allouée par Louvois. Le 30 janvier 1675, il était breveté capitaine, par préférence à trente autres lieutenants. A dater de ce moment sa correspondance est pleine des embarras que lui créent le recrutement et le maintien de sa compagnie. Ce recrutement était l'affaire des capitaines. C'était à qui atteindrait mieux le complet, à qui aurait les hommes les mieux tournés et les mieux équipés. On battait pour cela et la campagne et le pavé des villes. De ces recrues, parmi lesquelles des raccolés par surprise, des gens d'aventure, de jeunes débauchés, plusieurs désertaient, plusieurs faisaient de mauvais soldats: et le capitaine en était plus ou moins responsable. Il lui fallait entretenir des sergents raccoleurs, payer des primes, faire pour la subsistance provisoire et l'habillement des avances que le Trésor remboursait lentement et mal. De Villiers, peu en fonds, homme de plaisir, médiocrement rangé, avait là une intarissable source d'ennuis, de soucis et de doléances.

En garnison à Aire pendant trois ans, il y fut plusieurs fois malade, et en accusa l'air humide et malsain des entours de la ville. A la fin de 1678, après la paix de Nimègue, beaucoup de réformes furent prononcées dans l'armée; elles l'atteignirent indirectement. On refondit trois compagnies en une de cent hommes. Incorporé avec son grade dans celle de M. de Lavaure-d'Aigne, commandant du bataillon, il fut

destiné à la garnison du Château-Trompette. Réduit à vingt écus par mois, traversant la France par un temps affreux, allant occuper une résidence très-chère, toujours manquant d'argent, il était déjà dégoûté du service qu'il trouvait devenu misérable, ruineux, et pour lui sans avenir. Le prieur était d'avis qu'il le quittât.

« C'est, écrivait-il au père, une profession et dan-
« gereuse pour le salut, et misérable pour un établis-
« sement dans le monde. Comme le jeune homme est
« bien fait de sa personne, a de l'esprit et du génie
« pour l'emploi auquel vous le destinez, il réussira
« selon toute apparence. »

Cet emploi, c'était la Direction de la Chambre des Comptes de Lille dont on aurait sollicité pour lui la survivance. Il s'y était exercé passagèrement durant quelques séjours à Lille. Car il en goûtait la pensée, qui toutefois ne se réalisa point; et j'estime que le bon prieur avait tort de l'appuyer : l'humeur changeante et dissipée de notre officier se serait difficilement accommodée de fonctions si sérieuses et si sédentaires.

La garnison du Château-Trompette le retint deux ans, pendant lesquels il put toutefois aller visiter son oncle le chanoine de Montpezat, qui lui montra toujours beaucoup de bienveillance, et le remit quelquefois en fonds.

Est-ce aux contrariétés du métier, à l'ennui de sa bourse vide, qu'il faut attribuer l'humeur chagrine dictant ces lignes sur les Bordelais?

« Ce sont ici les plus pervers gens du monde, les plus mutins, séditieux et insolens, qui ayent jamais esté. Le Roy n'a pas de plus grands ennemis qu'eux. Ils m'ont le lendemain de Paques assassiné un de mes meilleurs soldats tué roide sur le carreau, sans qu'on en puisse avoir de justice. J'ai fait informer tout ce qu'on peut; point de nouvelles. Quelque serment qu'on fasse faire aux témoins de dire la vérité, l'un dit blanc, l'autre verd, l'autre gris : pas un ne s'accorde, qu'à cacher le nom des assassins. Il nous faut tenir sur nos gardes plus que nous ne ferions aux portes de Mons en pays ennemi. » (10 avril 1679).

Au commencement de 1681 il passa de la garnison du Château-Trompette à celle de Perpignan, et en 1683, à celle bien maussade de Villefranche en Conflent. L'année suivante il fit la campagne de Catalogne sous le maréchal de Bellefonds. Pendant tout ce temps, il harcelait sa famille de ses projets inquiets, de doléances et de reproches, se plaignant de n'être point aidé, formulant des prétentions irréalisables surtout depuis la mort du père en 1681. Il mit bientôt le comble à l'ennui qu'il donnait aux siens en contractant une alliance déplacée. La mère fut outrée, les frères et sœurs navrés.

Il écrivait en octobre 1684 « avoir trouvé une fille « aimable, de médiocre condition, riche de 10,000 li-

« vres. » Cette fille aimable, fille d'un marchand de Villefranche, ne savait pas signer son nom. Le mariage eut lieu à Villefranche, le 28 janvier 1685.

Chargé de femme, et bientôt d'enfants, il n'en devint que plus besogneux, plus chagrin, plus occupé de plans chimériques, plus tourmentant pour sa famille. Son frère aîné lui répondait le 30 avril 1685 :

« Vous nous fatiguez de propositions impossibles Où voulez-vous que l'on prenne 2,000 écus? Les appointements de la commission de Lille sont diminués de près de 3,000 livres; il en est dû seize mois. Le bien de la maison est si modique que l'on n'en doit point faire d'état. Ma mère consomme plus de 800 livres au delà par ses reprises, douaire, et conventions. Il faut qu'elle pourvoie à six autres enfans qui n'ont pas mérité d'être privés de son bien... »

Il demeura au service. Je le vois en 1690 en garnison à Fribourg, puis dans le fort des îles du Rhin à Strasbourg, séjour très-humide, puis en 1693 à Bitche. En 1697 il était revenu au fort de Strasbourg, et s'y trouvait encore en 1701, ayant vainement cherché un commissariat d'artillerie, un chétif poste dans l'état-major des places, un emploi de trésorier.

Aux environs de Villefranche existait un lot de propriétés pouvant valoir 400 livres de revenu, confisquées vers 1673 au profit du Roi sur un nommé Pasqual pour crime de conspiration. La marquise de Montferret à qui le Roi les avait concédées étant morte sans enfant en 1693, de Villiers sollicita de lui être

substitué, et je crois qu'il l'obtint. Les idées du temps y répugnaient moins qu'aujourd'hui. Je ne trouve plus trace de lui dans mes documents après 1706 : je sais seulement qu'en 1712 il fit un testament en faveur de sa femme, Catherine Flori, et qu'il mourut à Corneilla avant 1716.

Elle lui survécut, lui ayant donné sept enfants qui vont être rappelés.

1. *Denys*, né en 1686. Son père le fit tonsurer à l'âge de sept ans, espérant obtenir en sa faveur la résignation du mince prieuré de Sainte-Croix de Séez. Mais il mourut avant ses classes terminées.

2. *Léon-Michel*, étudiait en 1701 chez les Jésuites de Strasbourg sous les yeux de son père, et manifestait d'heureuses dispositions. Il prit du service en Espagne à l'âge de vingt ans, fut officier dans les gardes Wallones, passa en Sicile, s'y maria et y mourut en 1719, ainsi que son enfant. Son décès ne put être constaté régulièrement.

3. *Marc-Antoine-Théodore-Jean*, né à Villefranche le 9 octobre 1691, fut lieutenant au régiment de Navarre, et le 18 avril 1716 épousa Marie-Thérèse Plet, fille d'un entrepreneur des fortifications de Villefranche, dotée de onze cents livres. Il était décédé avant 1756, laissant un fils et trois filles.

Le fils, *Etienne-Achille*, né le 9 octobre 1719, volontaire au régiment de la marine en 1740, y devint sous-lieutenant en 1744, lieutenant en 1745, capitaine en 1755, Il fit la guerre de sept ans. Un certificat délivré

au corps constate son honorable carrière militaire, et déclare que les infirmités contractées sous les drapeaux l'obligèrent à prendre sa retraite en juin 1763, quatre mois après avoir reçu la croix de saint Louis. Admis aux Invalides, il y fut nommé commandant de bataillon, puis alla habiter Villefranche, demeurant avec son grade attaché à la suite de la place de Perpignan.

J'ai de lui un certain nombre de lettres, écrites du régiment en 1745, 1748, 1755, 1758, 1759, adrressées à mon grand-père, chez lequel il reçut plus d'une fois l'hospitalité. Elles ne brillent ni par le style, ni par l'orthographe, et apprennent peu de chose. Il y expose fréquemment son dénuement. Plusieurs membres de la famille venaient à son aide, notamment mon grand-père, qui par moments semble fatigué de ce besogneux cousin. Une série de quittances, de 1767 à 1787, m'instruit que mon père et Mme Des Garets ma tante, lui servaient une petite pension annuelle.

Il n'avait pas moins de 53 ans, quand le 9 septembre 1777, à Prades, il épousa Thérèse Calvet, âgée de 33 ans, fille de François Calvet, ancien aide-major de la milice bourgeoise de Villefranche. L'absence de fortune de part et d'autre fit qu'on ne dressa point de contrat de mariage.

De cette union naquit, le 25 juillet 1778, une fille, Marie-Thérèse-Anne-Jacqueline-Josephe, qui n'avait en perspective qu'une bien mince condition.

M. Denys Godefroy du Marchais: officier dans les cent-

suisses de la garde du Roi, qui habitait Paris, jouissait d'une belle aisance et n'avait point d'enfant, prit intérêt à cette parente, et voulut l'élever pour la faire entrer à Saint-Cyr. Il mourut avant d'avoir pu remplir cette intention ; mais sa veuve s'en acquitta religieusement, et écrivit en Roussillon pour réclamer l'enfant qui, expédiée par la messagerie de Toulouse à Paris en huit jours, lui fut remise le 11 juin 1785, ne parlant guéres que le Catalan. Elle dirigea heureusement l'éducation de la jeune pupille, la dota, et en germinal an II, lui fit épouser M. Helyotte, commissaire des guerres, dont la famille avait appartenu au parlement de Dijon. Mme Helyotte est morte dans cette ville, âgée et fort considérée, le 21 décembre 1851.

Etienne-Achille-Godefroy de Villiers finit ses jours à Villefranche le 24 juillet 1789. Sa femme lui survécut ; combien de temps ? Je l'ignore.

4. *Achille-Etienne* naquit le 13 novembre 1692. Sa mère le fit son héritier. Il habitait Corneilla, et eut sa maison brûlée avec les papiers de famille. Sa femme, Marianne Roussé, lui donna deux fils et trois filles. Le second des fils, Louis, mourut sans enfant. Des trois filles, Marianne, Marie-Rose, Geneviève, je connais seulement les noms. Le fils aîné, Pierre-Joseph-Etienne, né le 3 août 1729, épousa, le 8 janvier 1757, à Prades, Josephe Escriba.

J'ai lieu de croire que leur fils fut ecclésiastique.

5. *Marie-Geneviève* née au commencement de 1690.

eut pour parrain M, de Calveirac, gouverneur de Villefranche, et pour marraine Mme de Marsal, femme du Viguier de Conflent. Elle épousa sucessivement Joseph et Sauveur Fabra, de Prades, et eut une fille, Marie-Antoinette, mariée à N. Trenier, de Montfort en Languedoc, dont trois enfants : Jacques, Sauveur, Rita.

6. *Catherine-Jeanne*, née le 18 octobre 1694, devint la femme de Joseph Burgaix. Ils habitaient Villefranche en 1724, Corneilla en 1733, et eurent trois fils : Joseph qui fut d'Eglise ; Antoine et Xavier. Celui-ci servit dans le régiment des Gardes de Lorraine. Licencié à la paix, il épousa Marie Miquer, et eut une fille du nom de Marthe.

7. *Marie-Françoise*, encore une illettrée, donna sa main à un capitaine d'infanterie, Raymond Coromina, avec lequel elle habitait Villefranche en 1733. Elle mit au monde deux filles, Thérèse et Marie, puis un fils, Denys. Celui-ci, marié deux fois, fut père d'un fils et de quatre filles.

Mon devoir de scrupuleux historien de famille m'a imposé cette ennuyeuse nomenclature, et la rédaction d'un chapitre qui dépare quelque peu nos annales domestiques.

Jean, s^r d'Aumont, troisième fils de Denys Godefroy et Geneviève Des Jardins, ayant continué la descendance à Lille, aura sa biographie plus loin.

Le quatrième, *Charles, s^r de la Chateigneraye*, né en 1660, ne dépassa point l'âge de vingt-deux ans, mais dans les dernières années de sa courte existence, causa

beaucoup de tourment à sa famille. Il avait assez bien commencé ses études, et fait une bonne seconde au collége du Plessis ; mais dès qu'on lui eût parlé du service militaire, il jeta de côté les livres, au grand chagrin du bon prieur. L'année suivante il fit un premier apprentissage en portant le mousquet à Aire ; ce qui le disposa fort peu au cours de rhétorique par lequel son père souhaitait le voir passer. Très-retardé pour sa première communion, il la fit seulement à Pâques 1675. Immédiatement il entra comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, dans la compagnie de son frère de Villiers, et le 6 septembre y devint lieutenant. Il quitta la garnison d'Aire pour passer capitaine au régiment de Champagne en mai 1678. Malheureusement la paix de Nimègue ne tarda pas à amener une réforme militaire dans laquelle il fut compris. Son peu d'ancienneté de grade, la médiocre tenue de sa compagnie, et aussi son peu de conduite ne lui permirent pas d'y échapper. Il était dépensier, se laissait aller au vin et à la bonne chère, au jeu. Par fois il exprimait du repentir. Le fonds n'était pas mauvais, mais son caractère inconsistant le livrait sans défense aux entraînements des compagnons de plaisir. Ce désordre était doublement fâcheux pour une famille nombreuse et si dépourvue de fortune. La réforme prononcée, il revint à Paris le 10 mai 1679 dans un dénuement complet. La correspondance de cette époque est pleine de gémissements sur les embarras qu'il cause, sur la difficulté de lui trouver une autre car-

rière. On songea à la marine pour laquelle il montrait un certain goût. Il s'y prépara par quelques études spéciales fort superficielles. Sollicitations et démarches n'aboutirent qu'à lui faire faire comme volontaire une campagne de onze mois aux Antilles, sur le vaisseau du Roi le *Hazardeux* Il en revint avec un certificat de bon service délivré le 20 mars 1681, par le chef d'escadre de Gabaret. Alors on lui chercha de l'emploi dans l'artillerie de mer; il prit rang dans le corps des bombardiers embarqués pour l'expédition d'Alger confiée à Duquesne; expédition qui réussit sans grandes pertes. Mais il fut du petit nombre de ceux qui scellèrent de leur sang le triomphe du pavillon français. Le 30 août 1682, pendant que notre flotte canonnait ce nid de pirates, un coup mortel l'atteignit à côté du chevalier d'Orval. On n'en eut la certitude à Paris que sur la fin d'octobre. Ce trépas honorable délivra les siens, il faut le dire, de bien des soucis, leur laissant encore celui des dettes à payer.

Claude, s^r du Marchais, venu après Charles, répondit mieux à la sollicitude paternelle et aux exemples de ses ancêtres. Né à Paris le 23 avril 1664, il fut tenu sur les fonts de la paroisse Saint-Benoît par M. Claude de Sallo, Conseiller au parlement, et Mme de Sainte-Marthe, l'un et l'autre alliés à sa famille. Confirmé le 29 mars 1675, il prit en second le nom de Léon, et fit sa première communion le 23 avril. Le bon prieur suivait avec satisfaction le constant succès de ses études. Il le représente appliqué, intelligent,

doué d'heureuses inclinations, et le 25 août 1680, écrit tout joyeux : « Claude a fait de si grands progrès dans ses études qu'il a remporté les quatre premiers prix de la rhétorique, qui est un honneur extraordinaire... de réunir toutes ces connoissances, c'est avoir seul ce qui est divisé en plusieurs. Mais il fault que je vous avoue de bonne foy, que ce qui me plaist davantage dans vostre fils, n'est pas sa capacité, mais sa vertu ; car il se porte au bien de luy mesme. Il est sage, modeste, honneste, sousmis aux advis qu'on luy donne. »

Claude se tourna vers le Droit, reçut le baccalauréat en août 1683, et acheva de prendre ses degrés en 1684. L'année précédente il avait, à l'instar de ses frères, voyagé dans le midi de la France, en visitant l'oncle chanoine de Montpezat. Soit qu'il eût travaillé avec excès, soit crise d'âge, peu après sa dernière thèse il tomba malade d'une fièvre pourprée qui le conduisit aux portes du tombeau. Malgré la terrible méthode médicale d'alors (on le saigna *douze* fois), il en revint, et put se disposer à suivre le barreau. Le prieur lui trouvait le mérite suffisant pour y réussir, mais l'aurait voulu moins timide, s'exerçant beaucoup, et formant mieux son style. Je crois au reste qu'il ne plaida guères. Dès 1693 il avait, comme son aîné, une charge d'avocat aux conseils du Roi, qu'il exerça honorablement pendant quarante-cinq ans. Son cabinet était fort suivi. Aux travaux judiciaires il joignit quelques travaux historiques. La grande publication des traités

de paix qui porte le nom de Léonard, le compta parmi ses coopérateurs.

C'est tout ce que j'ai recueilli sur sa laborieuse et paisible vie qui se prolongea jusqu'en 1738. Le Mercure de décembre de cette année (premier volume) annonce ainsi son décès :

« Le 29 novembre, Claude Godefroy du Marchais, écuyer, avocat aux conseils du Roy depuis 1693, mourut à Paris, rue du Cimetière-Saint-Jean, dans un âge avancé... Il était fils et petit-fils des célèbres et savans Denys et Théodore Godefroy, frère de feu Denis Godefroy troisième du nom, et de Jean Godefroy, de tous lesquels on voit les éloges dans le dictionnaire historique, éditions de 1725 et 1732, et dans le supplément de 1735.

Le docte académicien et bibliothécaire du Roi, l'abbé Bignon, écrivait en ces termes à son neveu, mon grand père :

« Que j'ay de douleur, Monsieur, en vous faisant mon compliment de la perte que nous venons de faire! J'en parle ainsi comme d'une perte commune, parce que, quelque juste attachement que vous puissiez avoir pour monsieur votre oncle, je l'estimois si singulièrement et l'aimois si tendrement, qu'en vérité je ne le regrette pas moins que vous-même. Agréez donc que je joigne mes larmes aux votres, en vous priant d'augmenter votre amitié pour moy de toute la part qu'il m'avoit donnée dans la sienne, et en vous assurant que de mon côté mon attachement

pour vous augmentera aussi de tout celui que j'avois pour luy. »

Claude se maria tard ; il avait cinquante quatre ans, quand en janvier 1720, il épousa Marguerite de Bellavoine, fille de Jean de Bellavoine, écuyer, Conseiller secrétaire du Roi. Je vois figurer au contrat, à côté de lui, entre son frère Jean, directeur de la Chambre des Comptes de Lille, et son neveu Jean-Baptiste Achille seigneur de Maillart, trois de ses cousins maternels : Timothée de la Maisonfort, lieutenant des vaisseaux du Roi, Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, comte du Saint-Empire, gouverneur de Montluel, et Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, capitaine au régiment de Bourbon cavalerie. Il n'y donne point le détail de son avoir : seulement, de 20,000 livres, évaluation de ses meubles et vaisselle en argent. il en met 18,000 dans la communauté. La future apporte 36,000 livres provenant de la succession paternelle et de ses épargnes, et 15,000 fournis par sa mère en avancement d'hoirie, mettant également 18,000 livres dans la communauté. Le survivant pourra prélever sur les meubles un préciput de 6,000 livres en argent ou en nature à son choix et après estimation. Si c'est la femme, elle retirera en plus ses habits, linge, et bijoux, et aura un douaire de 1,500 livres de rente.

De cette union naquit un seul fils, *Denys*, élevé à Juilly, lequel n'ayant que dix-huit ans au décès de son père, obtint alors son émancipation quant à la gestion de ses biens. Un ami de la famille qui le vit en octobre

1739, écrivait de lui : « c'est un gentil petit garçon qui a beaucoup d'esprit, qui est sage et judicieux, me revient bien, et fera quelque chose... » Mais le sérieux ne vint pas tout de suite : aussi en 1742 un autre ami écrivait : « le jeune homme s'habille magnifiquement et ne s'occupe que de ses plaisirs : il va devenir musicien, et commence à jouer du violon. Il ne parait pas avoir envie de s'occuper... »

Il fut Exempt dans les cent Suisses de la garde du Roi, et reçut en 1776 la croix de Saint-Louis, ayant brevet d'enseigne, et rang de colonel d'infanterie. Il prit sans doute sa retraite en 1778, car cette année est la dernière où il figure dans l'Etat militaire, qui l'appelle toujours *de* Godefroy.

Marié successivement en 1751 et 1778 à deux sœurs, Mlles Morin de Conteville, et n'en ayant point d'enfants, il songea à faire venir à Paris une fille de la branche Godefroy de Villiers qui végétait en Roussillon. J'ai parlé plus haut (page 251) de ce projet, qu'il ne put exécuter lui-même, étant décédé vers 1782 : sa veuve y suppléa. Elle vécut jusques vers 1802. Un de ses frères était chanoine de Notre-Dame-de-Paris ; on l'appelait l'abbé Morin de Teïntot.

Achille Théodore, s^r d'Anctin, le sixième fils, né en 1666, eut pour parrain le Procureur général Achille de Harlay, parent à la fois de son père et de sa mère. Ses premières études promettaient : il avait de bonnes inclinations, de l'esprit, de la facilité. Mais la suite répondit mal au début ; la légèreté et la dissi-

pation l'emportèrent de bonne heure. Insouciant, étourdi, paresseux, il ne fit point usage de ses facultés, et n'eut de zèle que pour la musique. A 19 ans il jouait de cinq instruments : flûte, violon, luth, guitare, théorbe. Cela ne pouvait lui créer une carrière dont le peu de fortune de sa famille lui imposait la nécessité. Quelques années se passèrent dans l'inutilité ; enfin son frère le fit venir à Lille, et lui procura une occupation auprès de l'Intendant. M. Du Gué de Bagnols, avec lequel il était lié. Il devint en 1693 subdélégué pour les affaires extraordinaires de l'Intendance, et en 1699 tint la plume aux conférences de Lille pour le règlement des limites en conséquence de la paix de Ryswick. On lui confia d'autres missions encore relatives à l'exécution de ce traité, et on le chargea de l'examen des livres venant de l'étranger.

En 1697, il avait acquis une des douze charges de contrôleur général de l'extraordinaire des guerres. Ces douze contrôleurs généraux furent supprimés en 1701, et remplacés par six fonctionnaires analogues. On remboursait les charges supprimées dont la finance était de 32,000 livres, et la finance des nouvelles montait à environ 60,000. Il eut d'abord la pensée d'acquérir une de celles-ci, en y employant le remboursement auquel il avait droit : mais la nécessité d'emprunter le surplus l'en détourna. L'argent était alors à dix ou douze pour cent, et la charge n'en pouvait guère rapporter que six.

En ces entrefaites survint un incident de famille dans lequel il joua un rôle actif, non couronné de succès. J'ai, à la page 41, parlé des enfants de Denys Godefroy, le grand jurisconsulte ; j'ai mentionné sa petite-fille Anne Sybille Haller, mariée à un gentilhomme d'Augsbourg nommé Semprech Hoser, et leur fils Jacques Hoser. Celui-ci, pour réparer la ruine de ses parents, entreprit le commerce, et, après y avoir acquis une belle fortune, alla vivre de ses rentes à Strasbourg, où il menait une existence honorable et considérée. Séparé de sa femme, et n'ayant point d'enfants, il avait fait venir près de lui une cousine et une nièce à la mode de Bretagne, toutes deux du côté maternel. Quand Godefroy de Villiers vint en cette ville, M. Hoser l'accueillit avec empressement et cordialité, comme un parent retrouvé, et de l'alliance duquel il était flatté.

« Il a chez luy, mande de Villiers le 24 mai 1697, nos armoiries en différents endroits, à la mode d'Allemagne, où l'on est très-curieux de conserver les marques des alliances que l'on a. A propos de quoy il m'a montré un livret curieux où toutes les armoiries des Godefroy, Haller, Camerarius, Brederode, etc., sont blasonnées (toutes nobles familles), et ce livret est certifié et signé de la propre main de l'Electeur palatin d'alors, la Princesse sa sœur, etc. Nous n'avons point en France ces soins et ces précautions, en quoi j'avoue que nous avons tort. Il a aussy chez luy les pourtraits de M. Denys Godefroy nostre bisayeul

et de M. Jacques Godefroy nostre grand oncle, lequel estoit son parrain.

Jacques Hoser écrit lui-même à mon bisaïeul le 20 juin 1697 :

« M. vostre frère m'a bien rendu celle qu'il vous a plu m'escrire ; ce qui a redoublé la joye que m'a procuré l'heureuse descouverte de sa personne que je n'honore pas moins que j'ay de vénération pour toute la noble famille dont j'ay l'honneur d'estre allié. J'eusse souhaité que ma mère deffunte eut pu participer à ceste joye. Les rares qualités qu'elle possédoit pouvoient passer pour un modèle de celles que Mme Haller née Godefroy ma grand mère avoit en partage. Je ne suis pas peu pénétré du souvenir de monsieur Jacques Godefroy mon parain qui est mort un peu trop tost pour moy... Je souhaite à ceste noble famille qu'elle dure autant que son nom durera chez les personnes doctes... »

Ce digne homme mourut le 14 mai 1701, âgé de 54 ans. Ses plus proches héritiers étaient : une sœur née d'un premier mariage de son père, ses cousins et cousines germaines Haller. Mais tous ces héritiers demeuraient hors de la domination française, et, sans doute pour éviter des difficultés à l'occasion du droit d'aubaine, il avait, par un testament du 24 octobre 1692, institué légataire universel, M. Herff, riche négociant de Strasbourg, son ancien associé dans diverses spéculations, lequel était confident de ses intentions particulières.

La succession montait à plusieurs cent mille livres. Les petits enfants de Théodore Godefroy, frère de Mme Haller, étaient à un degré au-dessous de celui des Haller, mais crurent avoir un titre légal pour hériter, leurs cousins étant non regnicoles, partant inhabiles à succéder en France.

Achille-Théodore Godefroy d'Anctin, nanti du pouvoir de ses frères et sœurs, vint à Strasbourg. Il fit valoir leurs prétentions de ce chef, arguant en outre que le testament au profit de M. Herff masquait un fidéi commis destiné à éluder la loi, conséquemment prohibé par elle. Il annonçait d'ailleurs l'intention de transiger pour moitié.

M. Herff, que la correspondance représente comme un galant homme et un personnage important à Strasbourg, le reçut poliment, écouta ses ouvertures, l'invita à souper ; mais après avoir consulté, lui déclara ne pas le reconnaître habile à succéder, et s'en tenir au testament ; que la capitulation de 1681 avait conservé aux bourgeois de Strasbourg tous leurs privilèges ; qu'un de ces privilèges était l'exemption du droit d'aubaine vis-à-vis les pays qui ne l'appliquaient pas aux Strasbourgeois ; qu'il était lui-même, quoique Suisse, bourgeois de Strasbourg, par conséquent apte à recueillir une succession ouverte en cette ville ; que ne le fût-il point, les cousins germains arriveraient comme héritiers naturels, y ayant exemption réciproque du droit d'aubaine entre Strasbourg et les contrées d'Allemagne qu'ils habitaient ; exemption reconnue

spécialement par un arrêt du Conseil du 15 septembre 1691.

Le Magistrat de Strasbourg naturellement voyait d'un œil défavorable la prétention de MM. Godefroy et les arguments dont ils l'appuyaient. Les autorités françaises comprenaient la convenance de ne pas froisser les Strasbourgeois si récemment incorporés à la France. Aussi, le marquis d'Uxelles, commandant pour le Roi, se montra peu bienveillant, et M. Le Peletier de la Houssaye, Intendant, ne témoigna de bon vouloir qu'en secret. On fit comprendre à M. d'Anctin qu'une action intentée devant les tribunaux de la ville échouerait, que sa seule chance était d'attirer l'affaire à Paris pour y faire d'abord reconnaître sa qualité comme habile à prétendre à la succession. Il se pourvut par une requête dans ce sens, et partit après un mois de séjour environ. Le dossier s'arrête là, et selon toute vraisemblance, l'héritage demeura à M. Herff.

M. d'Anctin avait là une mission difficile, et à mon sens, médiocrement louable. Il était le premier, avec ses frères, à reconnaître que M. Herff n'était qu'un fidéi-commissaire honorable. Cette prétention d'enlever aux héritiers naturels les plus proches une portion de l'héritage en profitant des subtilités légales, pouvait se soutenir en droit, guère en équité. Sa correspondance laisse douter qu'il ait apporté dans la négociation tout le tact, toute la mesure désirable. On eût pu souhaiter que le nom de Godefroy, si honoré à Strasbourg quatre-vingts ans auparavant, y reparût

sous des auspices meilleurs. M. de Villiers ne s'associa point à l'entreprise, et même la désavoua.

Une circonstance curieuse que me révèle la correspondance, c'est qu'alors il fallait *onze* jours pour recevoir à Strasbourg une réponse de Paris, et *quinze* de Lille.

Au mois de décembre de l'année suivante, Achille-Théodore épousa demoiselle Françoise-Thérèse Imbert, fille de Jacques Imbert du Hem, écuyer, Conseiller du Roi, trésorier des Etats de la Province de Lille, et de dame Marie-Joseph Taviel, ladite dame sœur de Jean-Baptiste Taviel, seigneur de Grimaretz, Conseiller du Roi, lieutenant-général de la Gouvernance du souverain Baillage de Lille, et de François-Eustache Taviel, seigneur de Molinel, Boisgrenier, etc.

Elle lui donna quatre enfants :

Achille-Joseph, né en octobre 1703, licencié en droit à Douai en juillet 1726, décédé avant 1730.

Jacques, qui vivait encore en 1759.

Isabelle-Joseph-Geneviève-Virginie.

Marie-Thérèse-Théodore-Joseph.

Tous étaient décédés sans postérité avant la Révolution.

Le père mourut le 14 novembre 1710, et fut inhumé en l'église Saint-Maurice de Lille. La mère, qui survécut jusqu'au 13 juillet 1727, repose au même lieu. La tutelle des mineurs fut confiée à leurs oncles paternel et maternel, Jean Godefroy d'Aumont, directeur de

la Chambre des Comptes de Lille, et Martin-Louis-Joseph Imbert de Winnehout, Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

Achille-Théodore avait pris des lettres de bourgeoisie à Lille le 1er décembre 1702. J'ai son certificat d'armoiries délivré le 28 septembre 1697 par Charles d'Hozier : elles sont mi-partie de Godefroy et Des Jardins, trois hures, trois lys.

JEAN GODEFROY

S^r D'AUMONT

DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DES COMPTES

ET PROCUREUR DU ROI

AU BUREAU DES FINANCES

DE LILLE

1656-1732

JEAN GODEFROY S[r] D'AUMONT

Ses études. — Destiné d'abord à l'Eglise. — Remplace son père à Lille. — Procureur du roi au Bureau des finances et aux conférences pour les limites.

Jean Godefroy, s[r] d'Aumont, troisième fils de Denys et de Geneviève Des Jardins, né à Paris le 7 février 1656, fut tenu sur les fonts de la paroisse Saint-Benoît par messire Jean de Bouteiller de Senlis, comte de Mouy, et damoiselle Elisabeth de Wuyon cousine de sa mère. On le destina d'abord à l'Eglise; aussi reçut-il la tonsure le 22 mai 1671, et les ordres mineurs le 2 avril 1677 après une retraite de dix jours à Saint-Lazare.

Il fit de bonnes études sous l'œil vigilant du prieur de Sainte-Beuve qui lui portait un intérêt particulier, rendait de ses progrès et de son aptitude un témoignage favorable à son père, et augurait bien de son avenir, tout en lui désirant plus d'élan, moins de timi-

dité, et un travail mieux soutenu. Il passa une première thèse de logique en mars 1673, et le 23 août 1674 obtint le grade de *maître ès arts*. Le Recteur, Egasse du Boulay, qui signa son diplôme, est le même à qui l'on doit une histoire latine de l'Université de Paris. Il étudia ensuite la théologie en Sorbonne, et même l'hébreu.

Mais le temps marchait, et il fallait s'ingénier pour trouver quelque ressource afin de ne point continuer à être à charge à la famille. On frappait à plusieurs portes pour obtenir quelque bénéfice, mais on se trouvait devancé, et l'on ne recueillait du cardinal de Bouillon, du père La Chaize, de M. de Pomponne, et d'autres puissants du jour, que des assurances de bonne volonté. L'oncle de Montpezat qu'il avait visité en 1675, résigna son petit prieuré de Sainte Croix de Séez, mais qui rendait à peine cent livres. L'abbé de Sallo proposa de résigner sa prébende canoniale de Luçon, à des conditions inacceptables. D'ailleurs notre théologien ne se souciait point d'aller végéter dans quelque coin éloigné et perdu : il prenait l'état ecclésiastique au sérieux, et ne voulait s'y engager qu'en n'ayant point à y redouter la misère, l'oisiveté, la rouille de l'esprit et les inconvénients qui en résultent. Le poste de chanoine théologal de Soissons lui fut offert : malheureusement l'âge requis manquait encore. Il y avait des bénéfices qui tombaient en régale, d'autres dont le Roi disposait au moment de la prestation de serment d'un évêque. Les aspirants guettaient

ces éventualités, et se pourvoyaient à cette fin auprès des personnages en crédit. Il obtint en effet, quand le célèbre Bossuet prêta serment comme évêque de Meaux, un brevet royal d'expectative pour la première chanoinie à vaquer dans cette cathédrale. C'était en 1681, et l'expectative fut longue. La vacance n'arriva qu'en 1685 : résidant alors à Lille, il résigna.

En attendant le succès de ses démarches, il demeurait à Paris ainsi que ses frères, et tenait une partie de la correspondance avec Lille. Il s'accommodait assez mal du caractère absolu et renfermé de l'aîné, mais pliait, conservait de son mieux le bon accord, et gagnait de plus en plus la confiance de son père.

La pensée de s'associer aux travaux de celui-ci le fit, à l'âge de vingt-un ans, s'initier aux vieilles écritures, et l'occasion se présenta bientôt d'utiliser cette connaissance. Pellisson venait d'être nommé économe de l'abbaye de Cluny dont les affaires étaient assez dérangées. Pour y remédier, la remise en ordre du chartrier était avant tout nécessaire. Prié par Pellisson son ami de lui fournir quelqu'un capable de cette besogne, Denys Godefroy indiqua un commis de la direction de la Chambre des Comptes de Lille, nommé Loquet, et lui adjoignit son jeune fils. Ils partirent à la fin de 1677, mirent quinze jours à gagner l'antique monastère, et y travaillèrent huit mois environ. D'Aumont, dans ses lettres, se loue de l'accueil des religieux au nombre de soixante. Des thèses de théologie eurent lieu pendant son séjour ; il y disputa, ce qui lui pro-

cura la connaissance de quelques habiles gens de l'endroit. Ses relations se renfermèrent dans l'enceinte du cloître : en sortir le tentait peu ; car il dépeint les habitants du bourg presque tous ignorants, médisants et ivrognes.

Au commencement de septembre, une fièvre, due peut-être à l'humidité du lieu, le saisit, et le tint prisonnier plus de deux mois. Il ne put regagner Paris qu'en décembre, assez mal guéri, et mit encore bien des mois à se rétablir. La rémunération de son travail fut mince : 266 livres pour le séjour, et 200 livres pour le voyage, aller et retour. La communauté ne l'entretenait point.

Il retrouva dans Paris l'abbé de Sallo, récemment nommé chanoine de Notre-Dame, qui le recevait souvent, lui témoignait grande envie de le servir, l'employait à ranger sa bibliothèque, et tout à coup mourut sans avoir rien fait pour lui.

Quoique, dès le retour de Cluny, il semblât tout désigné par cet apprentissage pour aller être le collaborateur de son père, et que le prieur de Sainte-Beuve insistât dans ce sens, ne le trouvant ni utilement ni suffisamment occupé à Paris, la chose traîna jusqu'au commencement de 1681. Enfin le 4 mars il partit pour Lille avec l'approbation de Colbert, informé du but de son voyage. Il ne devait, hélas ! guères jouir de la société et des conseils éclairés de ce bon père, qu'une courte maladie enleva le 10 juin 1681. Cette fin soudaine fut un coup doublement terrible pour la famille

dont les appointements et les pensions du défunt constituaient la principale ressource. Les pensions ne pouvaient continuer; l'emploi fut du moins transmis à d'Aumont, et l'on convint en famille que tout en l'exerçant, il en laisserait l'émolument à la disposition de la mère.

Possesseur de la commission royale expédiée en son nom le 15 juillet, il dut se présenter devant l'Intendant de la province pour, après information, être mis en fonctions. L'information portait sur la fidélité et affection au service du Roi, capacité pour l'emploi, bonne vie et mœurs, profession de la religion catholique, apostolique et romaine. On produisait quatre témoins les plus qualifiés possible, dont un ecclésiastique attestant avoir administré les Sacrements au récipiendaire. Cette formalité préalable remplie, M. Le Peletier de Souzy l'installa le 27 août.

L'excellent prieur, chez qui la franchise cordiale et le désir d'être utile égalaient la serviabilité, lui écrivait à ce propos :

« J'approuve fort que vous vous soyez sacrifié pour vostre famille, que vous vouliez bien vous charger de tout le travail, et que vous laissiez à madame vostre mère la disposition des émolumens qui en proviendront; c'est estre véritablement désintéressé... On se plaint que les lettres que vous escrivez à M. Colbert ne sont pas françoises mais gothiques; faites réflexion sur cela. Donnez toute vostre application quand vous escrirez à une personne de qualité : lisez les bons

auteurs de nostre langue afin de vous faire un style aisé, net et coulant. Il n'y a rien de plus nécessaire pour un homme de vostre profession d'historiographe. J'espère que vous y réussirez : vous avez de l'esprit et de la mémoire, et vous ne manquez pas de bonne volonté. »

Peu après il revenait à la charge :

« Souvenez-vous de lire tous les jours quelques pages des meilleurs auteurs de la langue françoise, afin de vous former un beau style : vous en avez besoin dans la profession que vous faites, et on devient barbare quand on est toujours sur de vieux titres. »

Effectivement les minutes qui me restent de la correspondance de mon bisaïeul, fort raturées, surchargées, corrigées, indiquent qu'il avait la rédaction pénible. Quoiqu'il en soit, ces bons avis portèrent leur fruit. Le 20 septembre 1684, le prieur avait la satisfaction de lui mander :

« L'abbé du Tronchy arrive de Flandre. Je voudrois que mes paroles pussent vous exprimer tout ce qu'il m'a dit de vous ; il n'y a rien de plus obligeant : que vous estiez estimé et considéré dans Lisle, que vous y faisiez l'honneur de la France. Vostre frère Du Marchais estoit présent à ce discours. Je vous avoue que je fus pénétré de joye parce qu'il me confirma dans la pensée que j'avois de vostre mérite. »

Aussi le nouveau Directeur de la Chambre des Comptes n'avait point tardé à hériter de l'estime et

de l'affection que M. de Souzy portait à son père. Cet Intendant se plaisait à protéger la famille et à la recommander à son frère le contrôleur-général, lui-même favorablement disposé. Car quand l'avocat aux Conseils vint lui présenter la lettre de recommandation, il en reçut cette réponse : « Mon frère a raison « de vous protéger : je connais vostre famille depuis « longtems ; vous avez un beau nom, vous estes hon-« nestes gens, et il y a honneur à vous appuyer. » Ce contrôleur-général qui succédait à Colbert en s'effrayant du fardeau, était un homme de mérite, intègre, appliqué, sans faste aucun. Il venait de marier sa seconde fille, dotee de 80,000 livres, au petit-fils du chancelier d'Aligre qui en apportait 1,350,000. Louis XIV dit : « La dot est bien modeste pour un contrôleur-général. » Etait-ce une épigramme à l'adresse de Colbert récemment enterré ?

M. de Souzy quitta Lille en 1684, pour occuper à Paris une Intendance des finances près de son frère. En 1704, il reçut le titre de directeur-général des fortifications, qu'on ne donnerait aujourd'hui qu'à un militaire, et après la mort de Louis XIV, auquel il survécut dix ans, fut membre du Conseil de régence. De Paris, il entretenait avec d'Aumont une correspondance amicale, et avait recours à son intervention pour se procurer les livres imprimés en Hollande, dont l'introduction était quelquefois entravée.

M. Dreux Du Gué de Bagnols, maître des requêtes, gendre de l'Intendant de Lyon dont le nom revient

souvent dans les lettres de madame de Sévigné, remplaça M. de Souzy à Lille en août 1684. Une lettre de Paris écrite à ce moment, s'exprime ainsi sur son compte : « C'est un homme assez froid et qui parle peu : il a tousjours paru fort réglé dans ses manières. Il estoit celuy du Conseil qui rapportoit et qui paroissoit le plus : néanmoins on ne l'estime pas un oracle, et l'on croit qu'il a obligation à sa femme qui est sa cousine germaine de mesme nom et se trouve niéce de M. le chancelier... L'on parle de madame de Bagnols comme d'une personne très-raisonnable ; elle a des filles que l'on dit d'une beauté achevée... » Nonobstant ce jugement médiocrement bienveillant, M. de Bagnols a laissé dans le pays une mémoire honorée. D'Aumont fut avec lui dans les meilleurs termes de confiance et de cordialité, et le regretta sincérement lors de son décès en 1709.

Ses fonctions lui créaient aussi des rapports fréquents avec l'Intendance du Hainaut : Elle fut occupée de 1678 à 1688 par un homme fort distingué, négociateur habile, administrateur intelligent, Joachim Faultrier, que Louvois et Louis XIV tenaient en particulière estime ; si bien que quand il désira rentrer dans la vie privée et se livrer exclusivement à ses goûts de bibliophile, le Roi lui fit donner un logement à l'Arsenal, et recherchait personnellement son entretien et ses avis. Il était tout acquis à d'Aumont ; aussi, lui faisant part en 1685 d'un projet de retraite des affaires, ajouta-t-il : « Mais en quelque lieu que

« je sois, vous y aurez toujours un ami qui vous « honore et qui vous estime. »

Les grands hommes de guerre auxquels Louis XIV confia successivement le soin de sa précieuse conquête, ne le traitèrent pas avec moins de bienveillance et d'égards que les Intendants. Je nommerai les maréchaux de Humière, de Boufflers, de Vauban. Voici un billet du dernier : « J'ay receu, M^r^, celle que vous avez pris la peine de m'escrire avec le mémoire qui est bon et excellent. Je le reliray encore, et peut estre le communiquerais-je à gens qui seront en estat de pouvoir vous en sçavoir gré. Quand vous vous aviserez de quelque chose à vos heures de loisir pour le service du Roy, ne manquez pas d'y travailler, notamment sur ce qui pourroit faciliter les moyens de parvenir à une bonne paix... Si je puis trouver occasion de faire connoistre vostre mérite à Versailles, comptez que je ne la manqueray pas, et que je suis toujours de tout mon cœur, vostre... »

La guerre et les constructions grevaient de plus en plus le trésor royal. Un des expédients favoris pour en combler les vides sans cesse renaissants, était la création de charges que l'on mettait en vente, en assurant à l'acquéreur certaines prérogatives et un émolument qui représentait un faible intérêt du capital fourni. En 1691, il fut question de rétablir la Chambre des Comptes de Lille sur le même pied qu'au temps de la domination espagnole, en exigeant des titulaires une finance plus ou moins considérable.

Le Directeur aurait eu à verser une somme assez forte pour devenir propriétaire de l'emploi. D'Aumont en fut fort alarmé, l'argent faisant toujours défaut dans la famille. Il faisait valoir que son père et lui, occupant depuis plus de vingt ans ce poste laborieux, et y ayant une sorte de droit par des services réels rendus à l'Etat, il serait peu équitable de lui en faire acheter la conservation. Le projet fut abandonné par suite de l'opposition de la Cour des Comptes de Paris : mais le génie fiscal y suppléa en septembre 1691, par l'érection d'un Bureau des finances ayant juridiction sur la Flandre française, le Tournaisis, le Hainaut, l'Artois, le pays d'entre Sambre et Meuse, Dunkerque, Gravelines et Bourbourg. Un office de procureur du Roy y était attaché : à cause de sa connexité avec la Direction, d'Aumont désira l'occuper. Dès 1685 il avait pris à l'Université de Douai ses degrés en droit civil et canonique, et le 16 février 1691 il avait prêté le serment d'avocat à la barre du Parlement de Tournai, prestation qui donna lieu à un rappel élogieux des grands jurisconsultes Denys et Jacques Godefroy.

Mais l'office était taxé à 36,000 livres, avec 1,200 livres de gages seulememt. Il offrit à compte 8.000 livres d'appointements et 4.000 livres de frais de bureau qui lui restaient dûs, sollicitant une modération sur le reste. La négociation fut laborieuse, le fonds de la question étant le besoin d'argent du Trésor. Enfin, et grâces à l'intervention active de M. de Souzy, M. de Pontchartrain qui était dur à

la détente, se relâcha : l'office fut adjugé moyennant 18,000 livres versées comptant et la renonciation aux appointements et frais de bureau arriérés. Les provisions sont datées du 6 février 1693, et l'installation eut lieu le 12 du même mois.

Voici le détail de la finance de ces offices, et les noms des premiers titulaires.

Finance.		Gages.
50,000 livres	*Premier Président.* Antoine COSTA	2,000 livres
37,500 »	*Deuxième Président.* Joseph Marie du SART, Sr de Boulant.	1,500 »
	Douze Trésoriers de France.	
25,000 »	De FONTAINE, Sr de Fontissard......	1,000 »
25,000 »	Jacques BRECKVELT, Sr de la Haye..	1,000 »
25,000 »	Simon Pierre du CHAMBGE, Sr du Fay.	1,000 »
25,000 »	Charles du HOT, Sr de Malinghem..	1,000 »
25,000 »	Edouard INGILIARD, S^r des Wattines.	1,000 »
25,000 »	Jean STAPPAERT, Sr de la Haye.....	1,000 »
25,000 »	Jacques ROUVROY, Sr de Fournes...	1,000 »
25,000 »	J.-B. RAMÉRY......................	1,000 »
25,000 »	Jérôme de FONTAINE................	1,000 »
25,000 »	J.-B. ARONIO, S^r des Escalus.......	1,000 »
25,000 »	Bruno BAYART, Sr de Burgau.......	1,000 »
25,000 »	Nicolas du CHASTEAU, Sr de la Wallonie	1,000 »
30,000 »	*Trésorier de France, garde scel.* Ant. Joseph de FOURMESTRAULX, S^r d'Ostove.	1,200 »
36,000 »	*Procureur du Roi.* Jean GODEFROY, S^r d'Aumont	1,200 »
453,500 livres.	*A reporter*	17,900 livres.

Finance.		Gagee.
453,500 livres.	*Report.*	17,900 livres.
12,500 »	*Substitut du Procureur du Roi.*	500 »
25.000 »	*Payeur des Gages*	1,000 »
45.000 »	*Greffier Principal.* Alexandre PETIT du CHATELAIN.	600 »
30,000 »	*Trois Commis Greffiers.*	900 »
6,000 »	*Premier Huisssier.*	100 «
6,000 »	*Trois Huissiers.*	225 «
578.000 livres	TOTAUX.	21,225 livres

Il y avait en outre un office de premier chevalier d'honneur ; mais il ne fut créé qu'en 1702, à la finance de 20,000 livres avec 1,000 livres de gages, et levé seulement en 1707 par Jean-Ferdinand-Guillaume Le Prevost de Basserode.

De toutes ces familles de la création, trois seulement appartenaient encore au Bureau des finances, lors de la suppression en 1790 ; Du Sart, Du Chambge, De Fontaine.

D'Aumont conserva ses fonctions de Directeur aux appointements de 3,000 livres, et eut ainsi à porter le fardeau d'un double labeur opiniâtre ; car toutes les affaires féodales et fiscales intéressant les droits du Roi passaient à son rapport. D'autre part on réclamait de Paris avec instance des inventaires

complets de son dépôt, malgré les envois considérables et réitérés faits par son père.

Mons et Namur ayant ouvert leurs portes à l'armée française en 1691 et 1692, mission lui fut donnée d'aller prendre connaissance des chartes et titres qui s'y trouvaient : il en dressa et rapporta des inventaires détaillés formant trois volumes in-folio.

Les traités de paix de Riswyck (1697), d'Utrecht (1713), de Rastadt (1714), amenaient des changements de limites sur la frontière des Pays-Bas, dont le règlement demandait des conférences diplomatiques. Il y prit part, et figura dans la dernière comme Procureur du Roi très-chrétien, en vertu d'une commission datée du 23 décembre 1715. Ces sortes de négociations secondaires imposaient d'autant plus de travail qu'elles se compliquaient de nombreux détails et exigeaient la recherche et la discussion minutieuse de tous les précédents, souvent pour de simples parcelles de territoire. Les commissaires de 1715 furent à la besogne toute l'année suivante, et le Procureur du Roi appelé en 1717 dans la capitale pour cette interminable affaire, s'y vit retenu jusqu'en avril 1721.[1]

Le siége de Lille pendant la guerre de la succession d'Espagne, lui amena de graves sollicitudes, à cause de l'importance de son dépôt. Après la capitulation signée le 23 octobre 1708, il continua de résider par

[1] Voir dans le bulletin de la commission historique du département du Nord, tome V (1857) pages 53-70, une notice sur ces conférences, rédigée par le docteur Le Glay.

ordre exprès du Roi, et réussit non-seulement à ce que rien ne fut enlevé, mais même à faire reconstruire par les alliés occupant la place conquise une aile de l'hôtel de la Chambre des Comptes, ébranlée par l'artillerie assiégeante. L'habitant n'eut pas en général à se plaindre des commissaires hollandais, Steenlack, Kemp et Gockinga, chargés de l'administration; ils maintinrent même les exemptions de taxes telles qu'elles existaient en 1667.

Leur départ après la paix lui rendant quelque liberté, il demanda en 1714, une autorisation de venir à Paris régler des affaires de famille en souffrance. M. Le Peletier des Forts, chargé par le ministre Des Maretz de la lui expédier, terminait sa dépêche par ces mots :

« Je seray ravy en mon particulier de voir un
« homme célèbre de vostre nom, que je ne connois
« jusques icy que par sa réputation et ses ouvrages. »

Il avait déjà en effet émis quelques publications historiques, indépendamment de labeurs manuscrits dont M. des Forts par sa position au ministère devait avoir connaissance.

Travaux. — Il étudia surtout à fond les règnes de Louis XI et Louis XII, et l'époque si dramatique de la Ligue. Ses recherches sur Louis XI l'amenèrent à donner chez le libraire Foppens à Bruxelles, deux nouvelles éditions des mémoires de Philippe de Commines dont son père et son grand-père s'étaient

déjà fructueusement occupés. Il les enrichit de quantité de pièces importantes encore inédites. La première parut en 1706, sous le nom de son frère aîné, qui du reste y avait concouru comme il fit à d'autres de ses œuvres, (3 volumes in 8), et fut suivie en 1713 d'un volume de suppléments. Le docte abbé Bignon, (une autorité) lui en accusait réception en ces termes : « Je donneray à vos recherches tous les éloges qu'elles méritent. Il n'est gueres de regne dans nostre histoire sur lequel on ait plus travaillé que sur celui de Louis onze : sans vous néanmoins nous en ignorerions nombre de circonstances très-curieuses et intéressantes. Quoiqu'on en dise, les derniers siècles de nostre histoire, pour estre moins obscurs que les autres, ne laissent pas d'estre couverts de nuages assez épais. J'espère que vous en dissiperez la meilleure partie. C'est dans cette espérance que je vous exhorte à nous faire part de vos découvertes. Les applaudissements du public doivent vous y engager. Pour mon suffrage, vous pouvez en estre seur, et vos nouvelles productions ne feront qu'accroître l'estime toute particulière avec laquelle je suis... » (20 juin 1713)

L'abbé Joachim Legrand, habile homme, que le département des affaires étrangères employa souvent, auquel on doit une excellente histoire du divorce de Henri VIII, et qui lui-même avait consacré de savantes veilles à Louis XI, répondait à l'envoi de la seconde édition (1723, 5 vol. in-8), par une lettre que je cite

à cause d'une circonstance atténuante invoquée en faveur de ce grand roué.

« Vous n'aurez pas de peine à croire que j'ay reçu avec un plaisir infini le beau et riche présent que vous m'avez fait de vostre dernière édition de Philippe de Commines. Outre le témoignage que vous me donnez par là de vostre amitié, honneur auquel je suis très-sensible, vous savez quel interest je prens à tout ce qui peut faire connoitre un prince dont j'écris l'histoire. Je vous rends donc mille mes humbles grâces, et du Commines, et de tant de pièces dont vous avez enrichi le public, et surtout des lettres de Maximilien de l'année 1483 qui me serviront beaucoup à faire connoistre que Louis XI n'estoit pas le plus grand fourbe, et qu'il avoit bien raison d'opposer finesse à finesse, et de se tenir sur ses gardes. » (12 mai 1724).

Effectivement à la Chambre des Comptes gisait toute une correspondance de cet empereur Maximilien I qui fit assez grande figure en son siècle, suscita bien des embarras à la France, et lui légua pour ainsi dire un cycle de guerres par son mariage avec l'héritière de la puissante maison de Bourgogne. Dans cette correspondance quelquefois intime, et où ne manquent pas les confidences politiques, se trouvent des dépêches de ses ministres, de sa fille, la gouvernante des Pays-Bas, des principaux personnages du tems. D'Aumont exploita cette mine encore inconnue, et en fit la matière d'une publication curieuse, sous le titre :

Lettres du Roi Louis XII et du Cardinal G. d'Amboise, etc. de 1504 à 1514 ; publiées par M. Godefroy. Bruxelles. Foppens. 1712. 4 vol. in-12.

Je remarque qu'il y mit son nom patronymique, ce qu'il ne faisait pas toujours, et que ce nom est privé de l'augment d'*Aumont*, qu'il avait constamment porté parmi les siens. Il paraît y avoir renoncé quand succédant aux fonctions de son père, il sembla recueillir plus particulièrement l'héritage savant de la famille, et le nom qu'elle avait illustré.

Voici la liste de ses publications se rapportant à l'époque de la Ligue,

1. Deux éditions de la satyre *Ménippée*, enrichies de pièces curieuses et de figures. Ratisbonne. Kerver. 1711 et 1726. 3 vol, in-8. Il a mis en tête un abrégé de l'histoire de la Ligue.

2. *La véritable fatalité de Saint-Cloud*. 1715, in-12 : réimprimé à la suite du journal de Henry III. Cologne. 1720, in-12. Il y réfute le P. Bernard Guyard, Jacobin, qui, dans un écrit intitulé : *La fatalité de Saint-Cloud*, avait prétendu décharger son Ordre de l'odieux de l'assassinat de Henri III, quatre-vingts ans après l'événement, et démontre que l'assassin est incontestablement le frère Jacques Clément, du couvent des Jacobins de Paris.

3. *Mémoires de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre, avec son éloge, celui de M. de Bussy, et la fortune de la Cour*. Liege. 1713. in-12.

C'est une reproduction améliorée et augmentée de l'édition donnée dans le siècle précédent par Auger Mauléon de Granier.

4. *Mémoires pour servir à l'histoire de France* de 1515 à 1611, par Pierre de l'Estoille, avec notes historiques et critiques. Cologne, chez les héritiers Demen. 1719. 2 vol. in-12.

Il donna cette édition accompagnée de notes instructives et de pièces curieuses, de concert avec son frère Denys, d'après un manuscrit de Pierre de l'Estoille que possédait Pierre de Poussemothe de l'Estoille, abbé de Saint-Acheul-lez-Amiens, descendant de l'auteur. Ce manuscrit, plus ample que celui employé à l'édition première de 1621, gisait à peu près oublié dans un coin de bibliothèque, et le possesseur qui paraît un homme prudent jusqu'à la timidité, recommandait qu'on ne prononçât pas son nom, qu'on supprimât ou modifiât tout passage pouvant porter ombrage à la censure, ou désobliger quelque famille ; c'était bien du scrupule quand un siècle était écoulé depuis la mort de l'auteur. La chose m'est révélée par les lettres de l'abbé lui-même, et par celles d'un de ses religieux, Dom Correur, qui s'employait à la transcription, et émondait en outre les détails jugés oiseux et superflus. Le manuscrit offrait des lacunes, certains cahiers étaient en désordre, d'autres se trouvaient à Dijon chez le président Bouhier, qui ne virent le jour qu'en 1732 et 1736. Tout cela explique les diversités signalées dans les textes publiés à différen-

tes époques, et même quelques remaniements et interpolations.

Les éditeurs du siècle dernier, venus après MM. Godefroy, tels que l'abbé Lenglet Decfresnoy et le P. Boceges, ceux du siècle présent, MM. Petitot, Michaud et Poujoulat, Halphen, n'ont point connu cette correspondance, demeurée ensevelie au fond de mes portefeuilles. M. Alphen a eu la bonne fortune de retrouver les années 1598 et 1599 qui manquaient, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, manuscrit coté *Supplément français*, 1644, et provenant du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Le docte Père Lelong, de l'Oratoire, était initié au travail de MM. Godefroy et l'encourageait.

L'abbé de Saint-Acheul, qui mourut en 1718, se montre dans ses lettres très-flatté de la parenté des Godefroy, dont voici l'explication.

Elle était double. Denyse de Saint-Yon, femme de Denys Godefroy le jurisconsulte, eut une sœur, madame Rozée de Champigny, dont la fille Jacqueline épousa Jacques de Poussemothe, seigneur de Rocquelette et de Thiersanville. Geneviève Des Jardins, femme de Denys Godefroy l'historiographe, eut une grande tante, Charlotte Des Jardins, qui épousa Etienne de Poussemothe. Les Poussemothe étaient de bonne maison, bien alliés : en 1697 Jeanne de Poussemothe de l'Estoille épousait Léon de Montmorenci, marquis de Fosseux. Ils se trouvaient alors divisés en deux branches : la branche de Thiersanville à

laquelle appartenait Charles-Antoine de Poussemothe de Thiersanville, décédé commandeur de Malte en 1727 ; et la branche de Montbriseuil, substituée aux nom et armes de l'Estoille par suite d'une alliance et d'un testament, à laquelle appartenait l'abbé de Saint-Acheul.

Les différents manuscrits de l'Estoille, encore épars dans ce temps-là et mal connus, sont à présent réunis à la Bibliothèque nationale, sauf un que possède depuis 1753 la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, lequel paraît être un extrait formé à Saint-Acheul et apporté par le P. Labarre.

Après cette disgression je reviens à mon énumération.

5. Description de l'isle des Hermaphrodites nouvellement découverte, pour servir de supplément au journal de Henri III. Cologne. Demen, 1724. in-12. C'est un pamphlet contre les mœurs du Roi et de sa cour, attribué à un s[r] d'Embry.

6. Réédition des mémoires de Castelnau, augmentée de nombreux documens historiques. Bruxelles, 1731. 3 vol. in-f°.

7. Supplément aux guerres civiles de Flandre, de Strada. Amsterdam, Michiels. 1729. 2 vol. in-8.

8. Aventures du baron de Fœneste, et vie d'Agrippa d'Aubigné. 1730. in-12.

Il avait aussi préparé en 1710, l'impression des chroniques de Jean Molinet, chanoine de Valenciennes,

historiographe de Bourgogne. Elle fut, j'ignore pourquoi, arrêtée aux premiers feuillets.

Malgré la diversité des indications d'origine, tous ces volumes sortaient réellement des presses Bruxelloises de François Foppens. Pourquoi recourait-il exclusivement à une typographie étrangère ? Pourquoi ces fausses indications de Cologne, Ratisbonne, Amsterdam ? Etait-ce, avec l'anonymat, une précaution contre les ombrages de la censure et un moyen de la dérouter ? J'inclinerais à le penser. Quelque peu frondeur, janséniste, et parlementaire, il aura désiré éviter l'inconvénient pouvant résulter pour lui de la divulgation de tels documents, de l'expression de telles opinions susceptibles de déplaire en France, où il avait des ménagements à garder, en raison de ses emplois.

Du reste François Foppens était un homme honorable et instruit, père d'une famille respectable. Deux de ses fils furent chanoines : le troisième, Pierre, continua la maison vers 1730. De leurs fréquents rapports résulta une véritable liaison ; on échangeait des services mutuels ; on s'hébergeait réciproquement. Cela m'est attesté par une correspondance qui embrasse vingt années. François Foppens trouvait son compte à éditer des travaux dont l'estime du monde savant assurait le débit. Il obtenait en outre pour d'autres produits de son officine littéraire, le concours obligeant de son client qui ne dédaigna même pas de lui rédiger des notices historiques pour les *Délices des*

Pays-Bas, livre qui eut, dans le siècle dernier, une vogue populaire (4 vol. in-12. 1721. fig.) Aussi s'en montrait-il fort reconnaissant, et prenait-il à tâche de s'acquitter en enrichissant d'ouvrages étrangers la bibliothèque de M. Godefroy, et en le tenant au courant de ce qu'on publiait en Hollande, alors la terre classique du fruit défendu.

Les travaux particuliers de notre savant sont nombreux. Un des plus remarquables est le *Mémoire sur l'Intendance de Flandre* dressé lorsque l'on demanda aux Intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, une notice administrative, statistique, historique de chaque province. Il le rédigea pour M. de Bagnols qui le transmit à la Cour, et auquel, pour cette raison, on l'a par erreur attribué. C'est un exposé précis, net, judicieux, mêlé de quelques observations fines. On en fit de nombreuses copies. et une mauvaise édition à Bruxelles : 1739, in-12. La Commission historique du Nord vient de le réimprimer dans son Bulletin, tome X. 1868, p. 450-545,

J'ai de lui dans mes cartons :

Mémoires : sur la Chambre légale.
d° touchant la souveraineté de Cambrésis.
d° touchant la trève de 1609 entre l'Espagne et les Provinces-Unies.
d° touchant la ville, pays et comté de Namur.

Mémoires : touchant le partage entre les enfants de la comtesse Marguerite de Flandre, au XIII[e] siècle.
d° touchant le serment du Souverain.
d° touchant la Prévôté de Watten ; Mortagne ; Menin.
d° touchant les 17 provinces des Pays-Bas et leur transmission à la maison d'Autriche.

Description du Hainaut.

Lettre établissant la situation du Clergé en Flandre, distincte de celle du Clergé en France. 1724.

Trois mémoires sur la déposition de Childéric III.

Notes sur l'histoire de France pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Discussion sur l'authencité de l'oraison philippique attribuée au cardinal de Sion.

Critique de la Pratique de l'éducation des princes et de l'Histoire de Louis XI ; ouvrages de Varillas.

Il prit à tâche de faire justice de cet écrivain superficiel, hasardé, traitant l'histoire d'une façon romanesque, et qui devait à sa plume facile une vogue bien oubliée aujourd'hui. La postérité a donné raison à son censeur.

Le portefeuille n° 84 de la collection de l'Institut, contient son mémoire touchant la réception du Concile de Trente aux Pays-Bas,

Des citations que je viens de faire, il est aisé de conclure que sa notoriété acquise dans le monde érudit lui créait là de nombreuses et belles relations. On le

consultait fréquemment, d'autant qu'on le savait fort libéral en fait de communications.

Le célèbre Denys de Sainte-Marthe, Général de la congrégation de Saint-Maur, eut en lui pour le *Gallia Christiana* un collaborateur apprécié: Aussi lui écrivait-il :

« Je vous remercie des pièces que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et encore davantage de l'offre obligeante que vous me faites de continuer. C'est une suite de ce qu'ont toujours fait les sçavants de vostre nom, qui se sont fait tant d'honneur en ne s'appliquant qu'à en faire aux autres. . Vous nommer au public, c'est lui faire connaître le prix de vos remarques, vostre nom étant si respectable dans la république des lettres... » (1708). « Vous le soutenez parfaitement par vostre mérite personnel. » (1707) « Je ne connois que vous seul dans les Pays-Bas de qui je puisse tirer secours... j'implore vos lumières... je vous demande la permission de vous consulter sur mes difficultez... Tout ce qui me viendra de vostre part me fera toujours plaisir parce que je connois vostre érudition et vostre bon gout... J'enverray des religieux sçavans que j'employe à visiter les archives, pour voir celles des Pays-Bas sous vos auspices...(1711) »

Dom Lobineau, autre membre de cette ruche Bénédictine où l'on a tant et si bien ouvré pour la religion et l'histoire, auteur d'une histoire de Bretagne (Paris. 1707. 2 vol. in f°) prisée des savants, eut aussi son concours. Il l'avait réclamé en ces termes :

« Le Père Dom Asselineau m'a appris que les titre des derniers ducs de Bourgogne étoient à L'Isle ; qu'entre mille belles connoissances qui vous éléven au dessus des savans du commun vous possédiez parfaitement tous les titres de la Chambre où vous estes chargé de veiller sur les intérêts du Roi ; que vous vous faisiez un plaisir de fournir aux gens de lettres les élaircissements dont ils ont besoin ; enfin que vous honoriez notre congrégation d'une estime particulière. Toutes ces raisons me font prendre la liberté d'augmenter le nombre des importuns qui s'adressent à vous tous les jours... je prendrai donc le parti de vous importuner quelque fois ; mais on ne doit pas s'attendre à autre chose quand on est aussi éclairé et aussi bienfaisant que vous l'estes. Je suis avec une estime et une vénération singulière, etc... » (12 juillet 1702)

Cet appel ne fut pas infructueux.

Le docte académicien Secousse, un des auteurs de la monumentale collection des Ordonnances des Rois de France, proclamait ce qu'il devait à sa coopération.

« Je donnerai, disait-il, un nouveau prix à mon ouvrage en apprenant au public que je suis assez heureux pour estre à portée de consulter un homme aussi sçavant, et qu'il a assez de bonté envers moi pour me faire part de ses lumières: »

Parmi les érudits qui recherchèrent et obtinrent son concours généreux et désintéressé, je puis nommer encore : Charles Bulteau, comme lui fort occupé de

réfuter les romans historiques de Varillas ; Le Duchat, pour son édition de Rabelais (1711) ; L'abbé Joachim Le Grand cité plus haut, pour son estimable histoire du divorce de Henri VIII (1688) ; Frédéric Léonard, pour son Recueil des Traitez de paix (Paris. 1693. 6 vol. in-4°.)

Le P. Turpin, Dominicain du couvent de Saint-Omer, Saint-Polois, auteur d'une histoire latine des comtes de Saint-Pol qui n'est pas sans mérite (Douai. 1731, in-8.), n'osa la publier avant de la lui avoir soumise, et en reçut avec gratitude des avis et des communications précieuses.

Un laborieux prêtre d'Anvers. Aubert Le Mire, avait en 1628 et 1629 publié une collection de matériaux, importante pour l'histoire ecclésistique et civile des Pays-Bas, intitulée *Diplomata Belgica* ; 2 vol. in-4°. Les Foppens eurent la très-bonne idée d'en donner une édition considérablement augmentée. J. Godefroy concourut efficacemant à cette utile entreprise par la production de nombreuses chartes extraites du Dépôt de Lille. La nouvelle édition forme quatre gros volumes in-folio, dont le dernier parut seulement en 1748. Elle fut dirigée par le fils aîné, Jean-François Foppens, chanoine de Bruges, puis de Malines, qui en même temps écrivait une histoire du diocèse de Bruges, à laquelle ne manqua point le tribut du docte ami de sa famille, consistant en excellents documents avec une dissertation sur l'érection des nouveaux évêchés Belges au XVIe siècle.

MARIAGE ; DÉTAILS PRIVÉS. — Destiné d'abord à l'Eglise, Jean Godefroy d'Aumont qui n'avait point encore pris les Ordres sacrés, se trouvant investi de la Direction de la Chambre des Comptes, et fixé à Lille, vit là l'indice d'une autre vocation, et se résolut à suivre la voie où son père l'avait précédé. Il s'y crut d'autant plus appelé que l'emploi lui était transmis comme une sorte de patrimoine de la famille, et qu'elle en partageait avec lui les émoluments. En conséquence, il se fit admettre à la Bourgeoisie de Lille le 5 octobre 1685. Il laissa cependant écouler plusieurs années avant de prendre le parti du mariage. C'est en 1694 seulement, et touchant à la quarantaine, qu'il épousa Catherine-Ursule Le Gay du Chastel, dont le père, alors décédé, était Conseiller du Roi et son procureur général en la Gouvernance de Lille, corps de magistrature analogue à nos tribunaux de première instance.

L'apport de l'épouse consistait en un capital de 16,000 florins représenté par la moitié de la cense et fief du Chastel, à Roncq, et la moitié du fief des Tucquelins, à Halluin, estimées ensemble 12,000 florins, par deux rentes à vie de 150 et 80 florins rachetables au denier dix, et par 1,700 florins comptant. (Le florin valait à peu près 25 sous de notre monnaie).

L'époux apportait sa charge héréditaire de Procureur du Roi au bureau des finances de Lille valant 12,000 écus, mais grevée d'une dette de 1,500 écus ; 6,000 livres données par sa mère en avancement d'hoirie ; et

tout le mobilier, livres, argenterie, garnissant son habitation.

Le contrat dressé le 17 mai assure à la veuve une pension viagère de 800 florins, rachetable moyennant 2000 : pour sa chambre étoffée, 1000; et autres 1000 pour bagues et joyaux *que le mariant n'a pas donnés.*

A celui-ci, en cas de survie, est assurée sur la fortune de l'épouse une pension viagère de 500 florins, rachetable au denier dix, mais sous condition qu'il supportera toutes dettes, tous frais d'obsèques et de funérailles.

La célébration religieuse eut lieu le même jour en l'église Saint-Maurice de Lille.

Le premier né de ce mariage, Denys François, mourut dès le 22 mai 1697. Quatre autres enfants décédèrent également en bas âge. Voici ceux qui survécurent.

Jean-Baptiste-Achille, Sr de Maillart, qui fut, après son père, Directeur de la Chambre des Comptes.

Denys-Philippe, Sr du Sart, qui fut, après son père, Procureur du Roi au Bureau des finances.

Marguerite-Isabelle, décédée sans alliance, le 24 décembre 1731, deux mois avant son père.

Marie-Geneviève, religieuse desservant l'hôpital dit *Comtesse*, à Lille. Elle fit profession en 1723 et vivait encore en 1735

Catherine-Joseph, dite Mlle de Langlée, mariée en

juin 1732, à Claude-Louis Gittard, écuyer, chevalier de Saint Louis, officier supérieur du Génie.

La vie de Catherine-Ursule Le Gay du Chastel s'écoula toute entière dans le modeste accomplissement de ses devoirs de mère de famille. Elle devint veuve en 1732, mourut le 20 janvier 1738, et fut inhumée au chœur de Saint-Etienne, comme son mari et son beau père. La goutte l'éprouva cruellement durant ses dernières années.

Jean Godefroy d'Aumont fut encore moins que ses pères accommodé des biens de ce monde. On lit dans une de ses lettres : « De tout temps l'argent comptant et moy avons été brouillés. » J'ai indiqué la mince dot de sa femme. Je ne vois trace dans les papiers que de quelques menues rentes. Il n'avait point les pensions de son père. Les appointements de la Direction de la Chambre des Comptes étaient bien diminués. Etablis par Colbert en 1668 à 8,000 livres, ils furent après lui, par mesure d'économie, réduits en 1688 à 4,500, et en 1692 à 3,000, taux maintenu jusqu'à la Révolution. Sur ces 3,000 livres on retenait le dixième. Rien n'était alloué pour les deux commis indispensables. Si encore le payement eût été régulier ! Mais les frais excessifs de la guerre de la succession d'Espagne, puis les aventures financières de la Régence mirent le comble aux embarras du Trésor public et aux souffrances de ceux qui attendaient de lui leur subsistance. Souvent l'ordonnancement était en arrière de

plusieurs années : avait-il enfin lieu ? bien du temps encore s'écoulait jusqu'à ce que les fonds fussent faits. De 1701 à 1709 le malheureux Directeur n'avait touché en espèces qu'une seule année : pour plusieurs autres il dut recevoir des rentes sur l'hôtel de ville de Paris, lesquelles subirent un retranchement d'un cinquième, et des billets d'Etat sur lesquels il perdait plus de moitié. En outre la retenue d'un cinquième frappa ses appointements de 1711, 1712, 1713.

Le traitement comme Procureur du Roy très-chrétien pour le règlement des limites était de 400 livres par mois. Il siégea dans les conférences en cette qualité du 23 décembre 1715 au 31 janvier 1717, jour où le départ des commissaires impériaux les fit cesser. Mais en octobre 1718, appelé pour cette même affaire à Paris, il s'y vit retenu jusqu'en avril 1721. A raison de quarante-quatre mois d'exercice 17.600 livres lui étaient acquises. Or en 1722 il n'avait touché que 4,700 livres en deux fois. Malgré ses réclamations réitérées et successives auprès du Régent, du duc de Bourbon, des ministres Leblanc, de Breteuil, Orry, 12,900 livres lui restaient dues en 1730.

Demeuré à Lille par ordre exprès du Roi durant l'occupation ennemie, il y courut des risques et subit bien des privations. Le séjour forcé que, de 1718 à 1721, il fit à Paris pour l'affaire des limites, loin de son domicile, lui fut très-onéreux ; car à cette époque, celle des folies du système de Law, la vie était fort chère dans la capitale. Ni pour l'une ni pour

l'autre circonstance, il n'obtint gratification ou dédommagement.

Ce n'était pas seulement dans le militaire que l'on se ruinait jadis au service du Roi.

La seule faveur qui récompensa quarante-cinq ans d'un exercice laborieux, ce fut la survivance de la Direction de la Chambre des Comptes, octroyée en 1726 à son fils aîné. Elle vint à propos ; car il fit l'année suivante une grave maladie, qui pendant quelque temps l'obligea de suspendre tout travail sérieux.

J'ai sous les yeux les lettres par lesquelles il est convoqué aux assemblées de l'Ordre de la noblesse pour les Etats de la Flandre wallonne en 1706, 1709, 1714.

Comme noble il jouissait des exemptions de taxes, mais était sujet à la capitation personnelle. En 1695 il payait 120 livres, et je vois ce taux maintenu pendant trente-trois ans.

En 1697, on y ajouta pour les domestiques un appoint de 5 livres, qui en 1701 fut porté à 7, et en 1704 à 9 livres se décomposant alors ainsi :

Pour un cocher	3 livres	9 livres.
Pour un laquais	2 »	
Pour deux servantes . .	4 »	

Il mourut à Lille le 23 février 1732, et fut inhumé

près de son père au chœur de l'église paroissiale de Saint-Etienne. Je puis citer comme s'attristant de cette mort ; le chancelier Daguesseau *déplorant la perte d'un homme de si grand mérite* ; le docte abbé Bignon ; le Contrôleur général Le Peletier disant de lui : « C'était un de ces hommes rares qu'il faut un siècle pour remplacer ; » l'académicien Secousse, rappelé plus haut, écrivant à son fils : « Je ne puis trop regretter une personne qui avait consacré tant de veilles à l'étude de notre histoire, et donné tant d'excellents ouvrages pour l'éclaircir... Vous marcherez sur ses traces, formé par un si bon maître... Vous vous ferez un point d'honneur de soutenir la réputation de vos ancêtres et d'ajouter un nouveau degré à cette longue généalogie de sçavans qui depuis 250 ans cultivant les lettres de père en fils sans interruption, ont donné un exemple qui n'a pas encore eu d'imitateurs. »

LES LE GAY DU CHASTEL

Quelques détails sur la famille Le Gay du Chastel à laquelle s'allia mon bisayeul, ont naturellement ici leur place.

Elle paraît originaire de la province d'Artois, et y avoir eu une certaine position. Ses commencements connus sont d'épée. Gerard Le Gay était en 1496, écuyer de l'archiduc Philippe d'Autriche dit *le Beau*, père de Charles Quint. Son fils Guillemin, d'abord homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Terlon, gouverneur de Béthune, devint *archier du corps* du dit Charles, et à ce titre touchait en 1516 une solde de 110 livres un sol (la livre de gros monnaie de Flandre).

L'année suivante, Charles, qui quittait la Flandre pour aller prendre possession de la couronne de Castille, régla sa maison, et l'état de ceux qui ne pouvaient le suivre, « obstant leur anchien eage, débilitation de « leurs personnes et pour aultres causes. »

En conséquence il constitue « à Guillemin Le Gay « archier du corps qui depuis trente ans en ça a esté « au service tant de feuz nos prédécesseurs que Dieu « absoille, que de nous, en nos guerres et aultrement, « à ses grans paines, travaulx, diligences, et y souffert « plusieurs maulx, tant par emprisonnement de sa « personne, maladie, que aultrement, tant qu'il est « affolé d'une main ; *quatre solz* par jour » donné à Middelbourg le 20 juillet 1517.

Cette pension est assignée sur la recette de Béthune, et sera servie par trimestre. Cela faisait par an 73 livres, monnaie d'Artois, de 40 gros à la livre de Flandre. Il la toucha jusqu'à sa mort arrivée le 20 décembre 1529. Sa femme, Marie Du Puech, lui survécut.

Il ne savait pas écrire, ou peut-être sa main estropiée lui refusait le service. Sur les huit quittances de sa pension que j'ai entre les mains, sa signature est suppléée par une croix. J'ai aussi le brevet de la dite pension, en original.

Il laissa deux filles : Jeanne, qui épousa Jean Robillard, et vivait encore en 1546 : N... qui épousa Gouvain de Murenes.

En 1510, Nicolas Le Gay était abbé de Saint-Follyen, près de Rœulx en Hainault.

Je trouve plusieurs mentions de fiefs nobles possédés par des Le Gay en Artois et dans la Flandre maritime, entr'autres l'Ammanie de Bailleul.

La branche à laquelle appartenait ma bisaïeule, était établie à Saint-Omer au commencement du dix-sep-

tième siècle, et y figurait dans l'échevinage et la magistrature. Adrien Le Gay, échevin de Saint-Omer, mort avant 1636, eut un fils, Eustache Le Gay du Chastel, Conseiller au Baillage de Saint-Omer en 1651, qui en 1660 était passé comme Conseiller au tribunal de la Gouvernance et souverain Baillage de Lille, où plus tard il remplit les fonctions de Procureur général et fiscal du Roi. Cette immigration à Lille fut probablement motivée par son mariage avec Marguerite Godefroot. Celle-ci appartenait à une famille de Bruges, y tenant un rang dans la magistrature locale, nombreuse et bien alliée (de Kerckhove, de Konynck, de Tollenner, Baltynck, etc). François, père de Marguerite, s'était pareillement transplanté à Lille par un mariage ; un de ses fils y devint chanoine de la grande collégiale de Saint-Pierre. Eustache mourut en 1686, et sa femme en 1701. Il avait pour neveux ou cousins : Charles-Jacques Le Gay de Cantiny, Jacques-Joseph Le Gay, Récollet, professeur de théologie, sujet distingué, enlevé prématurément à 34 ans ; Charles Le Gay de Maillart, breveté en 1690 lieutenant dans les dragons de Tavannes.

Outre sa fille mariée à mon bisaïeul, Eustache Le Gay du Chastel eut un fils, Jean-Baptiste-Ignace, Conseiller à la Gouvernance de Lille, qui en 1695 épousa Marie-Claire de Roubaix, fille d'un conseiller au Parlement de Flandre, et mourut en 1712, laissant quatre enfants :

Jean-Baptiste Théodore, Conseiller à la Gouvernance comme son père ; décédé le 20 septembre 1765.

François-Joseph, s^r du Chastel.

Jérôme-Michel, s^r des Tucquelins, décédé le 20 septembre 1772.

Marie-Claire-Henriette Seconde, décédée le 31 mai 1760.

Aucun des quatre ne se maria. En eux finit la branche Lilloise des Le Gay. C'est par là que nous vinrent les fiefs et terres du Chastel, du Hautbuisson, du Sart, de Maillart, autrement dit Langlée.

Je ne trouve plus trace de la branche Audomaroise après les premières années du dix-huitième siècle.

Jérôme-Michel Le Gay des Tucquelins, chevalier, dernier survivant, avait été pourvu en juin 1720 d'une charge de Trésorier de France au Bureau des finances de Lille.

On ne lira peut-être pas sans curiosité, comme souvenir des usages funéraires à Lille dans le siècle dernier, ces dispositions de son testament :

Il demande à être déposé sous la pierre sépulcrale de sa famille en la chapelle Notre-Dame-de-Liesse de l'église paroissiale Saint-Maurice ; qu'on fasse un service solennel, le corps présent ; que son trépas soit sonné avec toutes les cloches ; qu'on sonne les demi-heures pendant trois jours ; que toute l'argenterie soit posée pendant le service ; que quarante pauvres des hospices dits Bleuets et Bapaumes portent autant de cierges d'une livre qui serviront autour du catafalque ;

qu'il y ait un faux bourbon de trente florins ; que le jour des obsèques, il soit distribué par le ministère des invités le nombre de 2,200 pains de trois patars chaque (15 liards) ; qu'il soit célébré une quarantaine dans la dite chapelle Notre-Dame-de-Liesse pendant cinq jours avec tombe relevée ; qu'au convoi assistent deux paires de religieux Augustins, une paire de Minimes, une de Dominicains, une de Carmes chaussés, une de Récollets, lesquels avec une paire de Capucins et une de Carmes déchaussés, diront la messe à la paroisse le jour du service ; que par dessus les dites messes, il en soit encore célébré le plus tôt possible, cent par les Augustins, cinquante par les Récollets, trente par les Carmes déchaussés, vingt-cinq par les Capucins, autant par les Minimes, par les Dominicains, par les Carmes chaussés, tous religieux des couvents de Lille ; la rétribution des messes à dix patars chacune ; le confesseur qui l'aura assisté dans sa dernière maladie, et le curé de la paroisse recevront chacun dix-neuf florins quatre patars, une fois payés. (A peu près 25 livres.)

CATHERINE-JOSEPH GODEFROY

(Mme GITTARD)

LES GITTARD

Catherine-Joseph, née en avril 1702, troisième fille de M. Jean Godefroy d'Aumont et de Catherine-Ursule Le Gay du Chastel, fut la seule qui se maria, et un peu tard. Les correspondances de famille la dépeignent aimable, d'humeur vive et enjouée, chérissant ses parents, et fort goûtée dans leur cercle intime. On l'appelait dans le monde Mlle de Langlée.

Le commandant du génie à Lille, logé au fort Saint-Sauveur, était un officier supérieur du nom de Gittard, chevalier de Saint-Louis. Il avait deux fils servant dans la même arme, l'un et l'autre liés de jeunesse avec les deux frères de Catherine-Joseph. L'aîné, Claude-Louis, ayant le grade d'Ingénieur en chef de

la place de Maubeuge, obtint sa main en juin 1732, et l'emmena dans cette résidence, qu'il conserva quelques années encore ; résidence non sans agrément, le Chapitre noble des dames chanoinesses y formant un fonds de bonne compagnie, dont peut-être la médisance n'était pas assez bannie. La garnison, les inspections militaires, les allées et venues des Intendants entretenaient un certain mouvement. Le gouverneur, M. de Damas, homme de cour, aimait à représenter ; si bien que M. Gittard se plaignait d'être obligé d'y dîner sans cesse.

En 1734, le siége de Philisbourg où il fut employé, sépara momentanément les deux époux ; il en revint sain et sauf, et demanda vainement à faire encore campagne l'année suivante.

En 1736 madame Gittard mit au monde une fille qui vécut à peine assez pour recevoir le baptême. Tout Maubeuge prit part à ce malheur et s'empressa de le témoigner. L'une des chanoinesses, M[lle] de Croy, dut se priver de le faire en personne. Elle partait pour un voyage et voulait auparavant porter ses condoléances. Mais c'était le neuvième jour, et les *anciennes* y mirent le *veto* en rappelant que, selon leur règle, les chanoinesses avaient défense de pénétrer dans la maison d'une accouchée avant le dixième jour.

L'affliction que la pauvre mère ressentit, jointe aux souffrances atroces de l'accouchement, altéra profondément son tempérament. Plus tard, un chagrin soudain et cruel que la correspondance ne spécifie

point autrement, acheva de le délabrer. Elle arriva toute maladive à La Rochelle où son mari s'installait en août 1743, comme Directeur du Génie, après avoir occupé pendant quelque temps le poste d'Ingénieur en chef des ville et citadelle de Lille. Mais elle n'était plus en état de jouir de cet avancement, ni des agréments de sa nouvelle position et de la société de La Rochelle qui l'accueillait avec tous les égards possibles. Minée par une toux incessante, dégoûtée de toute nourriture, ayant en aversion médecins et remèdes, elle aspirait au retour à Lille qu'elle n'était plus en état d'effectuer. L'enjouement chez elle avait fait place aux caprices d'une poitrinaire, aux inquiétudes et au découragement d'une personne frappée. Elle s'éteignit sur la fin de mars 1744, après douze ans d'une union qui paraît avoir été heureuse, si j'en juge par les lettres de son mari. Celui-ci prit naturellement en déplaisance le séjour de La Rochelle, empreint d'un si douloureux souvenir : il partageait d'ailleurs l'attrait de sa femme pour la Flandre où il avait été élevé, et dont il croyait l'air plus favorable à sa santé ébranlée. Dès longtemps il souffrait d'un asthme ; bientôt s'y joignirent des vapeurs et de l'engourdissement. Toutefois ses sollicitations pour obtenir un changement vers le Nord ne furent pas promptement exaucées ; et en attendant il eut beaucoup à faire pour mettre en état de défense les côtes de l'Aunis menacées par la flotte anglaise.

Enfin, en août 1746, il reçut une commission qui

était à la fois un avancement et un témoignage de confiance, celle de Directeur du Génie à Ypres et autres places nouvellement conquises des Pays-Bas. Mais à peine en fonctions, il mourut subitement à Lille dans la nuit du 28 au 29 novembre. Rien ne faisait présager un tel accident : il venait de dîner et passer la soirée chez des amis. Son père l'avait précédé de cinq mois dans la tombe.

J'ignore l'époque à laquelle la croix de saint Louis récompensa ses services : il la portait en 1739.

Son frère cadet, M. Gittard du Plessis, employé d'abord à Aire dont il trouvait le séjour maussade, fut envoyé en septembre 1732 au siége de Saint-Omer, et attaché l'année suivante à la place de Givet où il demeura un assez long espace de temps. Il fit à l'armée d'Allemagne, dans la brigade d'Aumale, la campagne de 1735, sur laquelle ses lettres fournissent quelques détails. Elle fut d'abord assez inactive ; les officiers généraux et les seigneurs charmaient les loisirs du campement en passant les nuits à table et au jeu. Elle finit à l'entrée de l'hiver par une retraite en deça de la Moselle où nos troupes souffrirent durement du froid et du manque des subsistances.

En 1747 il épousa M[lle] Carpentier de Brannay dont la famille avait habité Lille et voyait beaucoup la mienne. Elle possédait en Bourgogne, près de Pont-sur-Yonne, la terre de Brannay avec château, bois et vignes. Ces Carpentier se croyaient anciens ; il est question de recherches faites à leur requête sur un

Siger Carpentier, seigneur de Vanes et d'Attiches près Lille, lequel aurait, en 1265, donné les dîmes d'Attiches à l'abbaye de Cysoing. Quant aux Gittard, ils n'étaient pas sûrs de leur noblesse, et pour se mettre en règle, celui-ci, par le conseil de M. d'Hozier, acquit en 1747 une charge de secrétaire du Roi près le Parlement de Besançon, moyennant 30,000 livres, plus 2,000 pour frais de réception. Ces charges conféraient la noblesse héréditaire au titulaire mourant en exercice ou ayant exercé vingt ans, et rapportaient quatre pour cent d'intérêts du déboursé.

De Givet, il passa Ingénieur en chef à Bouchain. Détaché en 1744 pour le siége d'Ypres, il en revint avec la croix de saint Louis. La commission de capitaine qu'il reçut en 1747, semble avoir satisfait son ambition. Il ne voyait pas grand espoir à pousser plus loin la carrière. Le soin d'une santé devenue inégale, l'éducation d'un fils, l'intérêt de propriétaire le faisaient habiter le plus possible à Brannay; il aimait le séjour de cette terre dont il portait le nom depuis 1745.

En s'y installant, il avait dû d'abord vaquer à une liquidation laborieuse pour la dégrever, et se débattre contre un notaire de Lille, dont les exigences sont curieuses à citer. Ce digne homme, qui connaissait l'art de tirer d'un sac deux moutures, ne se contentait pas de ses droits de recette, honoraires et frais d'actes, etc. Il prétendait en outre à *douze* patars par heure consacrée aux affaires des clients; *trois*

patars pour chacune de leurs lettres qu'il prenait la peine de lire; *trente-six* patars pour chacune de celles qu'il leur écrivait. (Le patar valait cinq liards.)

Je ne sais rien de M. Gittard de Brannay au-delà de 1 749.

Ce que j'ai consigné ici sur les deux frères m'est fourni principalement par leur correspondance avec mon grand père, correspondance qui, sauf des interruptions, va de 1732 à 1749. Elle est très-affectueuse, familière, intime, et par là même remplie surtout de menus détails devenus sans intérêt d'un siècle à l'autre. J'y vois que leur amitié n'eut point de nuages, que constamment on compte sur les avis et l'obligeance de mon grand père, qu'on ne le possède jamais assez : on ne le querelle que sur son inexactitude à répondre et sur son indéchiffrable écriture.

J'y démêle que les rapports de M. Gittard père avec ses fils étaient assez froids. Peu ouvert, peu généreux, il semble les avoir tenus volontiers à distance, et s'être contenté de conserver leur respect, sans provoquer leur confiance et leur tendresse.

Le style des deux frères est correct et naturel : l'aîné s'échappe à y mêler quelques gaillardises qui rappellent le temps où la Pucelle de Voltaire trouvait beaucoup de friands en circulant sous le manteau. L'un et l'autre laissent poindre l'esprit indépendant et frondeur assez fréquent dans les armes savantes.

JEAN-BAPTISTE-ACHILLE

GODEFROY DE MAILLART

DIRECTEUR

DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE

PROCUREUR

DE SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE

AUX CONFÉRENCES POUR LES LIMITES

1697 - 1759

J.-B.-A. GODEFROY DE MAILLART

Son caractère. — Succède à son père. — Affaire de Saint-Hubert. — Dom Clément Jacoby. — Mission à Bruxelles.

Jean-Baptiste-Achille Godefroy de Maillart, fils aîné de Jean Godefroy d'Aumont, naquit à Lille le 14 mai 1697, et fut baptisé en l'église Saint-Etienne, paroisse de la Chambre des Comptes.

Je n'ai point recueilli de détails sur son éducation. Je crois qu'il en fit une partie à Paris, sous les yeux de ses deux oncles avocats aux Conseils. Il dit quelque part que son oncle Du Marchais lui apprit à travailler.

Tout en se préparant aux labeurs sérieux de tradition dans sa famille, il ne négligea ni la littérature, ni les arts d'agrément. Aussi,devint-il à la fois un savant et un homme du monde, trouvant le moyen de concilier le plaisir et les affaires. Moins retiré que ses pères, moins austère dans ses habitudes, il ne se

renfermait point exclusivement dans le cercle des érudits, et en dehors entretenait encore des relations multipliées. Il avait l'humeur agréable et obligeante, l'esprit vif et curieux, appliqué à tout le mouvement de son époque. Il fut même un gai convive : la pratique du temps était de chanter le verre en main, et de saluer à coups de santés le souvenir des absents ; il s'en acquittait allègrement. J'ai recueilli quelques couplets échappés à sa verve malicieuse, et qui drapent assez plaisamment les habitudes du monde Lillois de son temps. Les voici :

Se parer pour jouer quadrille,
N'avoir point d'autre amusement :
L'été balocher dans la ville,
Rester fille éternellement ;
Critiquer Gautier et Garguille,
Et rire de leurs soupirans ;
C'est le trantran, c'est le trantran
Des Déesses de Lille.

Tricoter une contredanse,
La sautiller d'un air pesant :
Commencer sans être en cadence,
Finir du même mouvement :
Dans une très-petite salle
Trois heures retenir son rang.
C'est le trantran, c'est le trantran
De nos danseurs de bale.

Sans esprit et sans politesse,
Bailler au café tout le jour,
Et passer toute sa jeunesse
Filant un indolent amour :
Comme un barbet suivre une fille,
Tant qu'elle ait atteint cinquante ans.
C'est le trantran, c'est le trantran
Des jeunes gens de Lille.

D'une beauté demeurer l'ombre,
Sans désir, sans aucun dessein ;
De ses pas compter jusqu'au nombre,
Sans oser lui toucher la main ;
A jouer un fade quadrille
Borner tout son empressement ;
C'est le trantran, c'est le trantran
Des amoureux de Lille.

Sa société était fort recherchée : on lui écrivait beaucoup, tout en se plaignant de la rareté de ses épitres et de la difficulté de les lire. Pas un personnage officiel, pas une personne de distinction ne s'arrêtait à Lille, qui ne se mît en rapport avec lui et ne le cultivât volontiers. Ses amis lui demeuraient attachés de loin comme de près.

Si cette vie d'homme du monde ne l'empêcha point de remplir exactement et honorablement le grave devoir de ses charges, peut être fit-elle obstacle à ce bu'il augmentât le contingent d'ouvrages que depuis

près de deux siècles sa famille livrait au monde savant. Je n'en connais point de lui que la presse ait reproduits, quoiqu'il ait fait beaucoup de recherches historiques, diplomatiques, généalogiques, accordé son concours anonyme à plusieurs publications, et rédigé de nombreux mémoires sur des questions fiscales, féodales, et de frontière.

La survivance de la Direction de la Chambre des Comptes de Lille lui fut octroyée cinq ans avant la mort de son père par lettres royales du 14 octobre 1726 conçues en termes honorables. Il entra en fonctions le 9 mars suivant, après avoir prêté serment entre les mains de l'Intendant Méliand. Onze ans plus tard, la paix ayant été définitivement signée entre l'Empereur Charles VI et le Roi Louis XV, il prit part, comme Procureur de Sa Majesté très-chrétienne, aux conférences ouvertes à Lille pour le règlement des limites avec les Pays-Bas. Les commissaires impériaux étaient le baron de Kieseghem et le comte de Cuvelier, Conseillers d'Etat ; les commissaires français, MM. Bidé de la Grandville, Intendant de Flandre, et Moreau de Sechelles, Intendant de Hainaut. Plusieurs Etats inférieurs s'y firent représenter : la principauté de Liége, par M. de Faffin ; l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes, par Dom Clément Jacoby. Ces conférences dont le graveur Pitsen, de Gand, a consacré le souvenir par une estampe où figure chacun des membres, durèrent assez longtemps, des questions passablement encheve-

trées y ayant surgi. Elles occupèrent grandement le Procureur de S. M. T. C. dont plusieurs mémoires furent trouvés excellents, et leur prolongation lui fournit l'occasion de former des liaisons durables avec les commissaires tant Impériaux que Français, liaisons dont plusieurs lettres entre mes mains conservent le témoignage flatteur.

La plus grosse affaire fut peut-être celle de Saint-Hubert en Ardennes : elle mérite une explication.

Cette antique abbaye Bénédictine, enclavée dans le Luxembourg, et relevant de l'Empire Germanique, avait d'importantes possessions, et conservait du moyen âge certains priviléges de neutralité, d'indépendance, même de souveraineté. Avec le temps, et parmi les vicissitudes amenées par les guerres, elle les vit plus ou moins contestés. Vers le milieu du siècle dernier, le gouvernement autrichien des Pays-Bas, maître du Luxembourg, y porta de graves atteintes par taxes, emprises, et même occupation armée. L'abbaye s'abritait sous la protection du Roi de France à qui elle rendait une sorte d'hommage féodal symbolisé par une offrande de chiens et d'oiseaux. Le Conseil supérieur de Bruxelles, le Parlement de Metz se disputaient à son égard la juridiction. Aux entreprises de Bruxelles, Metz ripostait par des arrêts. On fouillait les archives, on exhibait de part et d'autre des chartes, des documents, des précédents. Il ne s'agissait pas seulement de l'avantage et des droits de quelques moines : ces querelles de frontière impliquaient des intérêts

politiques et commerciaux d'une certaine importance. Le gouvernement Liégeois qui avait les siens sur cette bordure, penchait pour Saint-Hubert dont il n'avait rien à redouter, et envisageait d'un œil défavorable les voies de fait de son puissant voisin impérial, mais n'allait pas jusqu'à se commettre avec lui.

Le champion de l'abbaye était un de ses religieux, revêtu de la charge de Procureur, Dom Clément Jacoby, homme érudit et intelligent, négociateur actif et habile. Envoyé à ces conférences par l'abbé, il y connut mon grand père, en fut beaucoup goûté, et se lia tout particulièrement avec lui. Il devint l'ami de la famille, l'ami de toute la société de mon grand père, et des amis que mon grand père avait à Paris, où les affaires de l'abbaye lui imposaient de longs séjours. Franc, serviable, cœur excellent, de joyeuse humeur, d'un commerce sûr, il s'acquérait promptement et solidement ceux avec qui les circonstances le mettaient en relation. On se faisait une fête de le revoir et de le posséder; on ne l'appelait que *Dom bon* dans l'entourage de mon grand père. Celui-ci fut son auxiliaire zélé pour la défense de Saint-Hubert placé sous la protection française ; il puisait dans les archives de la Chambre des Comptes et dans sa propre érudition de puissants moyens pour réfuter les prétentions et les allégations adverses, et fit à cette occasion beaucoup de recherches sur le Luxembourg et l'Etat de Liége. Leur volumineuse correspondance de sept années donne l'idée de cette longue et rude guerre de plume ;

et des laborieuses négociations qui l'alimentèrent. Dom Clément se multipliait; tantôt à Nancy, tantôt à Francfort, tantôt au tribunal impérial de Wetzlar, surtout à Paris, l'œil et l'oreille au guet, produisant mémoires sur mémoires, visitant ministres, premiers commis, grands seigneurs, personnages influents, se faisant de tous écouter, considérer, aimer. Le cardinal de Fleury, le ministre des affaires étrangères Amelot, les Intendants de Sechelles, de Beaumont, de La Grandville le goûtaient. Le maréchal de Belle-Isle tint à l'emmener comme premier aumônier de sa brillante ambassade à Francfort, lors de l'élection du successeur de l'Empereur Charles VI.

Ces quelques lignes de la lettre du 3 septembre 1741 donnent un aperçu de la magnificence que le maréchal y déploya :

« Notre ambassadeur, négociateur parfait et aimé, craint, respecté : l'on n'a jamais vu en Allemagne la fleur de lys si publiquement honorée. Le jour de Saint-Louis on a chanté à la cathédrale une messe suivie d'un *Te Deum* pour la conservation du Roi ; chose unique et dont on n'a pas vu d'exemple. Le soir grand feu d'artifice ; le lendemain joute de cent bateliers, suivie d'une grande illumination ; le 27 souper de deux cents personnes suivi d'un bal où toute la noblesse d'Allemagne assistait. M. de Montijo s'est surpassé dans cette fête. Le peuple était innombrable. »

En 1742 quelques ordonnances du prince évêque

de Liége mécontentèrent le Chapitre et les Liégeois qui, s'y trouvant lésés dans leurs droits et priviléges, les dénoncèrent à l'Empereur Charles VII. Celui-ci qui faisait cas de Dom Clément, l'envoya comme commissaire impérial à Liége pour tâcher d'ajuster le différend. Il fut reçu officiellement et traité en cette qualité, ayant deux sentinelles à sa porte, mais dut repartir au bout de quatre mois, sans avoir pu réussir à fléchir l'obstination réciproque des contendants. L'Empereur qui entendit de sa bouche le compte rendu de sa mission, fut satisfait de lui, et voulut le défrayer complétement.

Mais cette vie agitée, ces déplacements répétés, le travail excessif et hatif auquel il était souvent condamné, les tribulations que la guerre survenue entre la France et l'Autriche infligeaient à sa chère abbaye, toutes ces causes réunies altérèrent prématurément sa santé. Une maladie le saisit à Paris dans l'exercice de sa pénible mission : il expira le 18 janvier 1745 entre les bras d'un confrère, Dom Van den Abeele, religieux de Bergues-Saint-Winoc, qui le suivit au tombeau seize mois plus tard.

155 lettres me restent du lui. Bon nombre sont sans intérêt à présent, traitant des affaires d'un monastère disparu, de litiges que le temps a emportés : mais beaucoup aussi offrent un attrait historique et anecdotique par les événements publics et privés dont elles parlent, par des nouvelles de cour et de guerre. Je note celles où le négociateur en froc aborde les

ministres, le Roi Louis XV, l'Empereur Charles VII, celles où il accompagne le maréchal de Belle-Isle à Francfort, celles où il signale les agissements des gouvernements de Bruxelles et de Liége. Mais toutes, pour ainsi dire, me sont précieuses, parce qu'elles témoignent d'un vif attachement à mon grand père, mettant volontiers son mérite en relief, exprimant presqu'à chaque page le dévouement le plus affectueux pour lui et tous les siens.

Le calme rétabli en Europe par le traité de 1738 disparut bientôt. La mort de l'Empereur Charles VI en 1740 ramena la guerre. Au commencement de 1746 notre armée couronna la brillante victoire de Fontenoy par la conquête de Bruxelles qui resta entre nos mains jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Mon grand père eut ordre de s'y transporter pour prendre inspection des archives et y reconnaître tout ce qui pouvait être utile ou appartenir à la France. Je n'ai point le compte rendu de cette importante mission ; je sais seulement qu'il y travailla considérablement, à la satisfaction des ministres. Le comte d'Argenson, chargé du département de la guerre, disait de lui à cette occasion : « C'est un homme d'esprit, fort entendu, « et j'en fais beaucoup de cas. » Or ce ministre là n'était pas prodigue d'éloges ; ses volumineux mémoires, que publiait naguère la Société de l'histoire de France, en font foi.

La même année il était installé à Bruxelles chez le secrétaire d'Etat de Puisieux.

Parmi ses occupations officielles, il sut trouver le loisir d'explorer la précieuse bibliothèque de Bourgogne et d'y prendre quantité d'extraits.

Amateur de manuscrits, de nouvelles, de raretés, de nouveautés, il butinait à droite et à gauche, ne négligeant ni les vers ni les chansons. On sait que la littérature légère du dix-huitième siècle, prodigue en ce genre, ne se piquait point de retenue : il paya même tribut au goût trop libre de ses contemporains, en conservant au fond d'un tiroir plusieurs chants de la Pucelle de Voltaire, copiés de sa main ; sur quoi un ami lui écrivait en décembre 1755 :

« Vous avez eu tort de prendre la peine de copier « le poëme de la Pucelle ; il y en a une édition de « Louvain ; cela se vend presque publiquement à « Paris, et avec beaucoup plus de liberté qu'on n'ose- « rait vendre les mandements de certains évêques. »

La mission à Bruxelles est le dernier incident marquant de sa vie officielle. Après la paix de 1748 il rentra dans ses fonctions ordinaires pour ne plus les interrompre que par quelques excursions à Paris, où il avait été quinze ans sans remettre les pieds, de 1740 à 1755.

Relations. — Ses relations, comme je l'ai dit, étaient belles et nombreuses ; elles me sont attestées par des correspondances auxquelles malheureusement manquent ses propres lettres. Je citerai d'abord les ministres d'Argenson, de Breteuil, de Boullongne,

Amelot, le maréchal de Belle-Isle, le chancelier Daguesseau. Ce dernier, en réponse à l'annonce de son mariage, s'exprime ainsi : « Je m'intéresse trop aux « avantages de ceux qui portent votre nom pour ne « pas désirer que vous soyez aussi heureux que vous « le méritez. »

Après les ministres, les Conseillers d'Etat intendants des finances, de Gaumont et Trudaine, tous deux gens de grand mérite. Celui-ci écrit le onze janvier 1735 : « Je sais l'estime particulière que fait M. de « Gaumont de votre capacité et de vos talents : suc- « cédant à sa place, je succède aussi à tous ses senti- « ments pour vous... Vous portez un nom respectable « pour tous ceux qui savent rendre à la science « l'honneur qui lui est du. »

MM. Bidé de la Grandville et Moreau de Sechelles lesquels ont laissé les meilleurs souvenirs dans les Intendances de Flandre et de Hainaut, et que leurs fonctions mettaient en contact continuel avec lui, le comblaient de marques de considération et de confiance. C'étaient deux administrateurs éminents : l'un et l'autre parvinrent au Conseil d'Etat et remplirent de hautes missions. M. de Sechelles tint pendant deux ans le portefeuille des finances.

Dans la province même il vivait en rapports d'intimité avec les familles de Croy, de Sainte-Aldegonde, de Montmorency Robecq et Morbecq, de Croix, de Harchies, d'Avelin. En 1758 il était hébergé à Paris chez la vieille princesse de Croy, née de Milendonck,

qui l'assure de son amitié. Le duc de Croy, depuis maréchal de France, l'invitait fréquemment à la belle résidence de l'Hermitage, près Condé, et descendait chez lui à Lille, même en son absence : ainsi du comte Sainte-Aldegonde. Une circonstance assez piquante : le jeune comte venait d'obtenir un régiment, et devant écrire pour ce sujet à MM. de Cremilles lieutenant général et Le Tourneur, premier commis de la guerre, le priait de lui composer ses lettres.

Il recevait volontiers les militaires que le service du Roi amenait à Lille. Plusieurs restèrent ses amis, et devinrent ses correspondants pendant les trois grandes guerres du règne de Louis XV. Je nommerai MM. Gittard, d'Artus, Charpentier d'Augy, de l'arme du Génie, de Ratel Chedreville, de Ry, de Metilly, de Saint-Maurice, major au régiment de Limousin, de Quincy, frère de l'auteur de l'histoire militaire du règne de Louis XIV, Dagien, qui occupa les postes de résident de France à Bruxelles, et d'aide-major général à l'armée du Rhin, de Creny, seigneur de Bailleul, chevalier de Saint-Louis, investi de la lieutenance de Roi à Lille depuis 1737 jusqu'à sa mort en 1755. Ce dernier était un gentilhomme Artésien, dont le fils, également lié avec mon grand père, fut officier de dragons, chevalier de Saint-Louis, député de sa province à la Cour, et obtint un titre de marquis. Marié en 1748, il eut une fille qui épousa M. Briois de Beaumez, premier président du Conseil provincial d'Artois et membre de l'Assemblée constituante. Ses lettres, tout intimes,

donnent quelques anecdotes du temps. J'y lis qu'en 1750, le Dauphin, demandant une grâce au Roi son père, se trouva refusé en présence de Mme de Pompadour qui l'avait devancé : qu'en 1757, un janséniste obstiné, l'abbé Blaise, étant mort appelant, l'archevêque avait ordonné son transport dans une portion non bénie du cimetière, mais qu'une trappe ménagée dans le sol même de l'église escamota le cercueil : qu'à l'occasion de la naissance du comte d'Artois, les députés de la province offrirent cent louis à la nourrice, femme d'un relaveur de la Dauphine ; une très-belle boîte et deux paires de flambeaux à la garde.

Je trouve dans les lettres de M. de Quincy le témoignage de l'immense popularité dont jouissait encore la royauté au milieu du siècle dernier. Ainsi en 1744 la guérison du Roi fut fêtée à Paris avec une allégresse indescriptible ; toutes les communautés, tous les corps de marchands, d'artisans, et jusqu'aux Savoyards, firent chanter des *Te Deum*. L'année suivante, au retour de la campagne de Fontenoy, il fut l'objet du même empressement universel. Parmi les nouvelles de Cour j'y apprends qu'en 1748, 52,000 livres de pension furent données au marquis d'Argenson lors de sa sortie du ministère des affaires étrangères ; belle fiche de consolation : qu'en 1748 la charge de grand Fauconnier de France valait 800,000 livres et en rapportait environ 30,000 : qu'en 1749 chacun des huit seigneurs qui venaient de faire l'agréable service

d'aide de camp du Roi pendant la guerre, en fut récompensé par une pension de mille écus.

Celui dont les lettres sont plus nombreuses (1741-1757), est M. Le Mercier de Saint-Maurice. Elles révèlent un officier servant bien, ayant des relations et des habitudes distinguées, cordial et obligeant, et se recommandent par un style simple et facile. Sans m'apprendre des choses importantes, elles m'offrent de l'intérêt par les détails et par bien des circonstances intimes ; surtout parce qu'elles sont empreintes d'une affection vive et dévouée pour mon grand père, affection qui s'étendait sur la famille entière.

M. de Saint-Maurice vint à Lille en 1736 avec le régiment de Limousin. Pendant la guerre dont la mort de Charles VI fut l'occasion, il servit en Allemagne sous le maréchal de Broglie, fut compris dans la capitulation d'Egra (1743) et demeura quelque temps prisonnier de guerre. En 1746 il servait dans l'armée qui prit Bruxelles et gagna la bataille de Raucoux, campagne qui lui valut le brevet de major. En 1747 il assistait à la brillante conquête de Berg op Zoom. Lors de la guerre de sept ans, il fit partie d'un corps d'observation placé dans le Cotentin pour surveiller les débarquements anglais. En 1769 il était lieutenant-colonel retraité et chevalier de saint Louis. J'ignore son pays, s'il se maria, et quand il mourut. Lille était son séjour de prédilection.

Mon grand père avait aussi des amis dans le cloître. Je citerai d'abord Dom François de Saluces de

Bernemicourt, prieur de Saint-Georges d'Hesdin, dépendance de la belle abbaye d'Anchin près Douai, où le cardinal de Polignac qui en était commendataire, passa une partie du temps de sa disgrâce. Dom François fut nommé en 1716, coadjuteur avec future succession. Ses lettres apprennent que cette promotion fit des envieux et lui suscita bien des peines. On lui contestait les prérogatives dûes à son titre; l'évêque d'Arras s'excusait de l'installer et de l'investir des pouvoirs du vicariat, alléguant des motifs de forme. Les religieux voyant en lui l'homme du cardinal, voulaient le tenir étranger au temporel de l'abbaye ; le grand prieur, Dom Caulet, homme morose et obstiné, allait jusqu'à lui refuser un logement convenable. D'ailleurs il leur déplaisait comme homme de qualité. *Noblesse nous blesse* : ce dicton avait cours parmi eux, et par suite il rencontrait des procédés désobligeants. L'esprit démocratique ne date pas de 1789. Dom François, gentilhomme artésien, était un religieux de mérite, nonobstant son style et son orthographe médiocres. Il n'atteignit pas le terme qui l'eût dédommagé de ces tracasseries, étant décédé près de deux ans avant le cardinal. Son titre fut transmis à un autre membre de la communauté, Dom Charles Moreel, non moins ami de mon grand père, si j'en juge par ses lettres empreintes d'un sentiment de vive affection. Elles sont simples, habituellement courtes, ne brillant point par le style : on y rencontre des locutions de terroir et quelques fautes d'orthogra-

phe. Néanmoins Dom Charles Moreel était un homme de valeur, fort apprécié du cardinal, auquel il succéda en 1742, et fit ériger une tombe qui coûta six mille livres. L'abbaye fut alors délivrée de la commende. mais ne jouit pas longtemps de sa bonne et intelligente direction. La mort le surprit en décembre 1744 à Rheims, à peine âgé de 54 ans.

A ces deux abbés il me faut joindre Dom Georges Ryckewaert qui gouverna le monastère de Bergues Saint Winoc depuis 1723 jusqu'en 1751, et Dom Van den Abeele, procureur, tous deux religieux respectables et amis dévoués.

Le Procureur général au Parlement de Flandre, M. Vernimmen, avait été lié avec M. Jean Godefroy d'Aumont : il le fut davantage encore avec son fils. Les deux familles Godefroy et Vernimmen vivaient dans les termes de la cordialité la plus affectueuse, et s'hébergeaient mutuellement à Lille et à Douai : Mlle Vernimmen, devenue Mme d'Aubers, appelait en plaisantant mon grand-père, son mari de jour.

M. Vernimmen, originaire d'Ypres, entra au Parlement de Flandre pendant que cette ville appartenait à Louis XIV. C'était un magistrat appliqué à ses devoirs, très-imbu de cet esprit parlementaire toujours en arrêt devant la Cour de Rome, et hostile aux Jésuites ; il péchait quelque fois par la mesure et le jugement ; aussi ses conclusions ne jouaient pas de bonheur devant sa compagnie. Modeste d'ailleurs, il consultait fréquemment mon grand-père, et convenait vis-à-vis de

lui de son peu de facilité à s'énoncer en français, de son style dur et sec, qui est, ajoute-t-il, « le vice naturel d'un flamand. » En qualité de flamand sans doute, il n'avait pas la prétention d'être au courant de Voltaire, alors déjà dans toute sa célébrité : aussi écrivait-il le 26 avril 1741 : « J'ai leu avec avidité et « repassé l'Anti Machiavel. Je suis content de M. « Volter : il escrit en honet home... es ce que Volter « n'est plus au Roy de Prusse ? dites moy quelque « chose de son histoire. »

Je recueille cet humble aveu sur son style dans une correspondance qui, à côté de beaucoup de détails familiers, fournit quelques traits méritant d'être conservés. Ainsi elle constate que Charles-Quint par lettres patentes de 1528 avait maintenu l'Eglise épiscopale de Tournai dans les libertés et franchises gallicanes : que la déclaration royale établissant à Douai le Parlement de Flandre autorise les Conseillers à prendre le titre de Chevalier : qu'en 1736 la Cour refusa de laisser siéger un Conseiller, M. de Cambronne, diffamateur de ses collègues, et ce, nonobstant un arrêt du Conseil qui l'avait blanchi : qu'en 1741 l'Université de Douai fut en grande rumeur par suite d'un arrêté du Recteur interdisant à tous écoliers d'aller à la comédie, sous peine de prison et de six florins d'amende ; à quoi le professeur de Droit canonique ajoutait l'excommunication, sauf indulgence pour les fils de Conseillers. « Notre ville scientifique, « continue M. Vernimmen, est aussi stérile en rela-

« tions que féconde en sophismes et subtilités de « l'Ecole. »

Il avait deux fils : l'aîné, destiné à la robe, qui vint deux fois passer à Lille ses vacances chez mon grand-père ; le second, destiné à l'Eglise ; et une fille. Celle-ci demandée, en avril 1741, par M. Blondel d'Aubers, jeune membre fort distingué du Parlement, lui fut accordée à la condition que M. d'Aubers aurait la survivance de la charge de Procureur général, et résignerait à M. Vernimmen fils, moyennant 30,000 livres, sa charge de Conseiller pour laquelle il avait déboursé 57,500 livres. Cet arrangement obtint l'agrément du Roi, et bien à point ; car M. Vernimmen père, affligé d'ulcères aux jambes et d'une grosse hernie, succomba dans les premiers jours de juin, avant que la bénédiction nuptiale eût pu être donnée. Il laissait une fortune fort réduite, embarrassée d'un grand procès à Malines qui dura trente années : mais la veuve n'eut qu'à se louer des procédés de ses enfants. Mlle Vernimmen se maria entre deux deuils ; sa mère expira presque subitement cinq mois plus tard, lui causant un saisissement qui la mit elle-même en danger. Au reste une longue existence ne lui était pas réservée, elle mourut en.... sans avoir donné d'enfants à son mari. Celui-ci avait épousé les affections de la famille où il entrait : ses lettres, écrites d'un style aisé et cordial, en témoignent. On se visitait avec empressement, et mon grand-père était sans cesse réclamé à Aubers.

Magistrat d'un grand mérite, M. d'Aubers monta en 1756 sur le siége de premier Président, et fut, comme le comte, depuis maréchal du Muy, honoré de l'amitié du vertueux Dauphin, père de Louis XVI. D'un second mariage il eut deux filles, la baronne de Balainvilliers et la comtesse de Foucquet, et un fils, Conseiller à la Cour Impériale de Paris sous le premier Empire, Conseiller à la Cour de cassation et député sous la Restauration.

M. Verniminen fils, reconnaissant de la sollicitude que mon grand-père avait montrée à sa jeunesse, lui demeura fort attaché. Si je m'en rapporte à son style et à quelques circonstances révélées par la correspondance, c'était un garçon assez ordinaire, d'un jugement médiocre. Il se maria en 1744. Ses lettres, peu remarquables, indiquent quelques faits locaux que j'ai la tentation de glaner.

En juin 1743, grande rumeur à Douai par la publication d'un livret anonyme en mauvais vers intitulé « La vraye origine du géant de Douay ». L'auteur discourant sur la beauté y passait en revue et nommait nombre de demoiselles de la ville, pêle-mêle avec des grisettes et des filles de cabaret. Peut-être y avait-il matière à médisance, si l'on en croit les mémoires peu discrets du comte de Valfons publiés il y a quelques années. Quoiqu'il en soit, la police mit la main sur le livret, empoigna le libraire, et manqua l'imprimeur qui gagna le large. La justice civile fut saisie, ainsi que la justice ecclésiastique ; car la cause de ce

scandale était un jeune religieux Trinitaire qui employait singulièrement ses loisirs. L'Official lui imposa pour pénitence une semaine de jeûne au pain et à l'eau, et une réclusion d'un an dans son couvent. J'ignore comment la justice civile vengea le beau sexe Douaisien.

En 1744, pendant la guerre, un officier de milices de Douai profita de la présence d'un parlementaire pour adresser une lettre au général ennemi, lui demandant une entrevue. Elle fut interceptée, et l'on se servit des indications qu'elle fournissait pour tendre une embûche au traître. Il y donna, passa en jugement, et subit la peine capitale, sans avoir révélé le véritable motif de sa démarche.

Le 5 mai 1745, Louis XV vint à Douai, et ne voulut point de réception solennelle. Il admit seulement les dames à le voir souper avec la Dauphine. Le lendemain il rejoignit l'armée qui allait gagner la bataille de Fontenoy. Les ducs de Penthièvre et de Boufflers logèrent chez M. d'Aubers.

Petit détail économique : en 1741, les oranges coûtaient à Douai deux sols la pièce, et une livre de café, trente-cinq sols.

Je ne dois pas oublier une famille Gamard, de Paris, avec laquelle la mienne, et particulièrement mon grand-père, entretint au siècle dernier une liaison des plus affectueuses. J'ignore comment cette liaison se forma : elle m'est attestée par une correspondance qui se suit de 1731 à 1759.

M. Gamard père était commerçant, et avait une

maison de campagne à Saint-Maur. Son fils devint en 1747 auditeur à la Cour des Comptes : en janvier 1759 il épousa Mlle Lambron dont le père occupait un emploi dans la finance, et possédait près de Tours une terre où il mourut en mai 1766. M. de Bréquigny l'académicien, dont la fille était mariée dans le même canton, les voyait intimement.

Mme Gamard mère, née Beguin, mourut en decembre 1746. Jusqu'en 1745 c'est elle qui tient la correspondance. Les 68 lettres qui me restent d'elle ont trait surtout à des détails d'intérieur, à des emplettes de toilette et autres pour lesquelles on avait recours à son obligeance jamais lassée. Elles sont bien tournées, cordiales, et d'une simplicité qui n'exclut pas une pointe de gaieté et de finesse.

Les Gamard étaient d'excellentes gens, probes, sensés, affectionnés, heureux de rendre service, et ne s'y épargnant point.

En janvier 1746 la plume passe au fils. Interprète des mêmes sentiments, elle se meut alors dans un horizon plus étendu, et donne des nouvelles politiques. Souvent il y est question des embarras croissants du Trésor, des luttes soutenues par le Parlement contre l'autorité royale, de son immixtion indiscrète dans les matières spirituelles, de ses campagnes contre la bulle *Unigenitus* et l'archevêque de Paris, M. de Beaumont. M. Gamard apprécie avec sagesse ces emportements de la haute magistrature et en pressent les funestes résultats.

Les personnes recommandées d'une famille à l'autre pouvaient compter sur le meilleur accueil. La présence de mon grand-père à Paris était désirée et fêtée avec chaleur. Quand mon père y vint pour achever ses études au collége d'Harcourt, la sollicitude la plus dévouée de ces bons amis l'entoura pendant les trois années qu'il y passa.

La dernière lettre de M. Gamard est du 4 juillet 1759. Son père vivait encore : mais j'ignore ce qu'ils devinrent à partir de ce moment, si ce n'est que M. de Brequigny parle de M. Gamard fils dans une lettre du 4 décembre 1781, et en 1782 et 1785, de Mme Lambron qu'il dit fort attachée à mon père.

Cette revue de ses relations appelle encore quelques noms pris dans le monde savant. Je me contente de citer :

1° L'abbé Bignon, membre du grand Conseil, et Directeur de la Bibliothèque du Roi, charge héréditaire dans sa famille depuis qu'en 1642 Jérome Bignon remplaça comme *Maître de la librairie du Roi*, l'infortuné François de Thou, compagnon de supplice de Cinq-Mars. Il eut pour successeur son fils qui en 1684 se démit en faveur de l'abbé de Louvois. A la mort de celui-ci, en 1718, le Régent transmit la charge à l'abbé Bignon dont l'administratien fut remarquable. L'abbé résigna en 1741 à son neveu du même nom, survivancier dès 1722. Tous deux moururent au commencement de 1743. M. Bignon, maître des requêtes, autre neveu, succéda : après son décès en

1772, vint son fils Conseiller d'Etat qui avait la survivance depuis 1766.

Les lettres qui me restent de l'abbé Bignon ont surtout trait à une ferme importante, sise à Sainghin près Lille, dont il jouissait comme commendataire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, et qui lui occasionnait des ennuis et des embarras dont les lumières et l'obligeance de mon grand-père le soulageaient. Mais elles attestent, en même temps, quelle estime et quelle affection il portait à mon grand père. J'y trouve quelques détails sur l'acquisition de la célèbre bibliothèque Colbert réunie en 1732 à celle du Roi. J'ai parlé de cette acquisition (page 165).

2° L'abbé Sallier, érudit fort en renom, garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, professeur d'hébreu au Collége royal, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française ; mort en 1761.

3° Louis-François Secousse, membre de l'Académie des inscriptions, pour laquelle il rédigea nombre de mémoires remarquables par la profondeur des recherches et la sagacité des aperçus, directeur pendant vingt-cinq ans environ de la grande et célèbre collection des ordonnances des Rois de France. Elle fut l'occasion d'une correspondance suivie entre eux, mon grand-père y apportant le tribut de ses recherches et de ses observations. M. Le Glay en a imprimé plusieurs extraits dans ses *Analectes*. La haute considération que M. Secousse portait à mon grand-père et au nom

de Godefroy, y est exprimée dans les termes les plus flatteurs.

4° Le comte d'Hérouville de Claye, lieutenant-général, auteur d'écrits sur l'art militaire, et ingénieur distingué. En 1746 il obtint une concession royale pour le dessèchement des moeres près Dunkerque, opération pour laquelle le gouvernement cherchait en vain des entrepreneurs depuis 70 ans. Il en vint à bout en quatorze ans, et le Roi lui fit don des terrains desséchés, sous le titre de seigneurie du château des Moeres. Malheureusement le traité de 1763 ayant imposé des conditions désastreuses au port de Dunkerque, le canal dit de la *Cunette* dut être comblé, et le principal moyen d'écoulement pour les moeres fit défaut. De nouveaux travaux furent entrepris pour y suppléer ; mais ils exigèrent des sommes énormes. En 1779 une nouvelle inondation fit des ravages, et le comte d'Hérouville mourut en 1782, âgé de 70 ans, avec la douleur de voir le désastre de la plus grande partie de sa belle œuvre. Il correspondait avec mon grand-père, non-seulement à propos de cette grande entreprise, mais comme amateur de vieilles poésies : aussi réclamait-il communication des découvertes que celui-ci faisait à la bibliothèque de Bourgogne.

5° Nivelle de La Chaussée, auteur dramatique de quelque renom, qui parvint à l'Académie française en 1736, et dont Voltaire a dit « un des premiers après ceux qui ont du génie » fut lié avec mon grand-père. Mais la correspondance qui en témoigne n'indique

qu'une liaison de jeunesse, étant datée de 1720 et 1721, bien avant l'époque où La Chaussée commençait à se faire imprimer. Elle n'accuse aucune tendance au drame larmoyant qu'il a cultivé spécialement, ni même à une carrière littéraire. Ce sont des nouvelles sur le *système* de Law et autres incidents de l'époque. plus ou moins gaiement débitées.

6° Il m'est permis d'inscrire ici le nom de Voltaire qui durant un hiver passé à Lille chez sa nièce Mme Denis (en 1741), y vit beaucoup mon grand-père, comme mon père l'apprit de sa bouche même en s'arrêtant aux Délices et y recevant un accueil agréable Une lettre me reste, datée de Bruxelles, 29 octobre 1742, où après avoir demandé à mon grand-père quelques renseignements historiques, Voltaire s'excuse avec grâce : « Vous devez être accoutumé à être consulté et à pardonner aux importuns. »

Mariage. — Jean-Baptiste-Achille Godefroy de Maillart se maria plus tard encore que son père et son grand-père. Il avait quarante-deux ans quand, le 5 juillet 1739, en l'église Saint-André de Lille, il épousa Mlle Anne-Alexandrine-Joseph Zouche de la Lande, fille de feu messire Alexandre Zouche de la Lande, chevalier, seigneur de la Lande, Beuvrière, Beugin, etc., lieutenant-colonel du régiment de Conti, commandant pour le Roi en la ville d'Arras, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse Des Champs.

(Un chapitre particulier va être consacré à la famille Zouche de la Lande.)

Cette union fut heureuse, mais de courte durée. Ma grand'mère mourut le 12 octobre 1744, ayant eu trois enfants :

Denys-Joseph, né le 5 juillet 1740, (mon père) ;

Catherine-Joseph, née le 9 septembre 1741, (la comtesse Des Garets) ;

Rufine-Geneviève, née le 5 août 1743, décédée le 22 juin 1747.

Il m'est resté deux convocations de mon grand-père aux assemblées de la noblesse de la Flandre Wallonne en 1746 et 1747.

Mort. — En 1758 sa santé s'altéra. Il mourut le 13 décembre 1759, et fut inhumé près de sa femme en l'église Saint-Etienne, proche la balustrade du côté de l'évangile.

J'ai retrouvé une lettre du prince de Montmorency Robecq exprimant un très-vif regret de son décès.

LES

ZOUCHE DE LA LANDE

LES

ZOUCHE DE LA LANDE

Ma grand'mère paternelle, née de Zouche de la Lande, était fille et petite-fille de militaires distingués, dont les mérites, les services, les blessures et l'extraction noble sont constatés par lettres patentes des Rois Louis XIV et Louis XV.

Cette famille a eu de grandes vicissitudes, et ses vingt-quatre générations se sont formées d'éléments venus de points bien divers.

Elle a commencé par un cadet de la maison Bretonne des Porhoët, vicomtes de Rennes et de Porhoët, qui, au XII[e] siècle, alla s'établir en Angleterre, et y eut le surnom de *Ceoche*, *Souche*, *Zouche*, ou *La Zouche*, qu'adoptèrent ses descendants. Leur existence devint considérable; ils s'élevèrent à de hautes charges, mais aussi eurent des fortunes très-variées parmi les guerres civiles qui agitèrent long-

temps la monarchie britannique. La branche principale s'éteignit au commencement du XVIIe siècle en la personne d'Edouard de la Zouche qui fut ambassadeur en Danemark, et mourut comblé d'honneurs. Un cadet d'une autre branche revint en 1623, j'ignore par quelle cause, sur le continent, et prit une alliance en Berry. Son petit-fils se trouva porté par le service militaire en Artois où il rencontra en 1679 une héritière appartenant à une famille du midi, que probablement une circonstance semblable y avait amenée. C'était Mlle de Balestrier, dont le père, Jean de Balestrier, s^r^ de Beauffort, capitaine d'une compagnie d'ordonnance de chevau-légers, était d'Aymargues en bas Languedoc, et avait épousé, en 1662, une Artésienne de bonne maison, Mlle de Saint-Vaast, ayant pour mère une de Bryas.

Les Balestrier. — L'histoire des *Balestrier* n'est pas sans singularité. Ils remonteraient à un capitaine Zurichois qui, vers 1300, se transporta dans les Cévennes, y bâtit un château fort et s'y arrondit à la pointe de l'épée. Le baron de Peguayrolles donna sa fille au nouveau venu. De là sortit une souche de rudes batailleurs, qui se signalèrent entre autres dans les guerres du dedans et du dehors, au XVIe siècle. Une paix fut un jour conclue, dont leur humeur remuante ne s'accommoda point, si bien que, continuant à tenir la campagne et à mettre le pays à contribution, ils tombèrent enfin dans une embuscade : quatorze

frères ou cousins y demeurèrent ensemble sur le carreau. Après cette catastrophe, les survivants adoptèrent une existence plus calme. On les trouve fixés dans la petite ville d'Aymargues, occupant assidûment les dignités consulaires réservées à la noblesse.

Balestrier, qu'on a écrit aussi Balestier et Balestrié, est un surnom comme *Zouche*. Il fut donné au fils du capitaine Zurichois qui maniait l'arbalète avec une rare habileté, et formait au tir la jeunesse du pays. Ils ont d'ailleurs leur légende : elle fait l'un d'eux vainqueur d'une paire de dragons qu'il alla transpercer au fond d'un creux de rocher inaccessible, à la grande satisfaction de la contrée désolée par les ravages de ces monstres.

Ces traditions sont recueillies dans un petit mémoire dressé, en 1663, par Jacques de Balestrier, s^r de Montdésir, avec documents à l'appui.

Pour revenir à notre Jean de Balestrier, s^r de Beaufort, qui vécut jusqu'en 1675, sa mère était une demoiselle de Marrazel, des environs de Lunel. Les partages introduisirent la discorde dans la famille de Marrazel, et un procès dont les discussions et quelques pièces sont parvenues jusqu'à nous. Si elles n'ont plus d'intérêt quant au fond, la curiosité peut y glaner; par exemple, relever la manière dont une procédure était conduite dans la juridiction de Montpellier, il y a deux siècles et demi, et faire son profit de quelques menus détails domestiques. Je trouve là en effet un procès-verbal de commissaire-priseur, où sont énu-

mérés tous les articles d'un mobilier, avec les prix d'adjudication, en 1620 ; plus, une longue note d'apothicaire dans le même style que celle de M. Fleurant, du malade imaginaire.

Les *Saint-Vaast* apparaissent à la tête de la cité d'Arras dès le commencement du XVIe siècle, et leur généalogie, constatée judiciairement en 1592, les montre toujours alliés noblement. En 1633, Adrien de Saint-Vaast épousa Lucrèce de Bryas. Mon grand-père a transcrit un curieux journal domestique, commencé par le dit Adrien et continué par sa veuve, témoignage des habitudes patriarcales d'autrefois. Naissances, baptêmes, confirmations, mariages, décès, y sont enregistrés à leur date durant cinquante ans. Une page sanglante s'y trouve : Adrien fut tué traîtreusement par son beau-frère, le sire d'Utenhove de Vander Gracht, pendant qu'ils buvaient ensemble. C'est la veuve qui fait à ses enfants un récit naïf et pénétré de cet odieux guet-à-pens. et qui le termine par une prière chrétienne en faveur du meurtrier.

Adrien de Saint-Vaast avait pour mère, Anne de Verloing, appartenant aussi à une vieille souche Artésienne, qui tirait son nom d'un fief près de Saint-Pol, dont les titulaires apparaissent au XIVe siècle comme s'étant distingués au service du Pape par des exploits contre les infidèles. Le frère d'Anne de Verloing se qualifiait, en 1635, écuyer, seigneur de Belleville, de Sametz, du Rietz. etc.. En lui s'éteignit le nom.

Alexandre-Pierre de Zouche de la Lande, aïeul de ma grand'mère, avait environ vingt-neuf ans quand il épousa, le 4 mai 1679, en l'église Saint-Nicolas d'Arras, Charlotte-Anne-Marie de Balestrier, dame de la Beuvrière et de Beugin. Le contrat de mariage le qualifie écuyer sire de la Lande, seigneurie située au bailliage d'Argenton en Berry, consistant en château entouré de fossés, en terres, prés, bois, vignes et étangs. Il en était propriétaire par arrangement avec son frère Silvain, s[r] de Bellogne, qui paraît être décédé sans postérité. Elle forme son principal apport qui n'est point évalué et auquel est jointe une somme de dix-sept mille livres. L'apport de la future consiste en immeubles aux environs d'Aymargues non évalués, en 19,450 livres, en son tiers dans divers immeubles et rentes en Artois indivis avec deux oncles (qui moururent depuis sans enfants), en ses droits à la succession d'un abbé de Castelan, son parrain et proche parent, enfin en argenterie, vaisselle, colliers, bagues, joyaux, tapisseries, et autres meubles meublants, constatés par inventaire en 1675.

Il est d'usage de nos jours que le futur offre une corbeille. J'ignore à quand remonte cet usage ; toujours est-il, d'après le contrat, que M. de la Lande en offrit une magnifique. Ecoutez plutôt :

« Une croix de diamants contenant un gros diamant
« au milieu, neuf médiocres faisant la croix, et seize
« plus petits, une montre à boîte d'or, marquant les
« heures et les jours du mois dans un estuy embelli

« de petits clous d'or ; item un bassin, une aiguerre,
« un vinaigrier, un sucrier, un moutardier, une
« escuelle couverte, quatre sallières, cinq flambeaux,
« les mouchettes et estuy, douze cuillières, le tout
« d'argent ; une tapisserie d'haulte lisse pour une
« chambre, une tapisserie de cuir doré pour une autre,
« deux lits avec leurs garnitures, l'un de drap du
« scéau, doublé de taffetas jaune, l'autre de serge
« domalle aussi jaune, avec les chaises, tables, et
« gueridons assortis, un miroir, un tableau et un
« cabinet ; finalement un carosse attelé de deux che-
« vaux. » Et tous ces objets sont ajoutés à l'apport de la future.

M. de la Lande comptait alors dix ans de service militaire dans l'arme du génie, ayant déjà assisté à quinze siéges et reçu quatre blessures. Il était capitaine au régiment de Navarre, et major de la place d'Aire. Il continua à servir brillamment, fut chargé de missions difficiles, et reçut une nouvelle et grave blessure en défendant Bonn contre les Impériaux. Louis XIV le récompensa par le commandement des places de Hombourg et de Metz, par la croix de Saint-Louis, distinction éminente alors, et par des lettres patentes où ses longs services sont élogieusement énumérés, son ancienne noblesse reconnue et confirmée pour suppléer à la perte de ses papiers de de famille (septembre 1700).

Il avait bien droit à un glorieux repos : mais, en 1708, Lille était assiégée par les armées alliées qui,

sous la conduite d'Eugène et de Marlborough, faisaient de funestes progrès sur notre territoire ; il courut s'y enfermer, et coopérer à la vaillante défense de Boufflers. Ses forces épuisées trahirent son zèle, une ancienne blessure se rouvrit, et il succomba avant la reddition de la place. On l'inhuma dans l'église des capucins, d'où, après la Révolution, sa pierre sépulcrale a été transférée en l'église paroissiale de Saint-André.

Sa veuve se retira aux Dames anglaises de Paris, où elle vivait encore en 1716.

Il laissait un fils et quatre filles. L'aînée de celles-ci épousa Jean Joffroy, comte de Villiers, capitaine de chevau-légers dans le régiment d'Ourches ; la dernière épousa un M. de Bellefosse sur lequel je n'ai point de renseignements, et eut pour gendre M. de Beauvoir, Conseiller au parlement de Rouen ; les deux autres furent Ursulines à Amiens. J'ai une correspondance de M. de Beauvoir avec mon grand-père. Elle est des années 1742, 1743, et a trait à la réunion des preuves nécessaires pour faire entrer à Malte un membre de sa famille.

Le fils, *Alexandre de Zouche de la Lande*, né à Aire en 1683, suivit avec honneur les traces paternelles, se distingua en plusieurs siéges, et reçut une blessure devant Gibraltar. Il devint lieutenant-colonel du régiment de Conti, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi au gouvernement d'Arras. Le prince de Conti lui accordait une affection particulière, et le lui

témoigna par le don d'une tabatière en or avec son portrait.

Il obtint en 1716, 1718, 1719, des lettres de Louis XV confirmatives de celles de Louis XIV, et où ses propres services sont constatés après ceux de son père, avec octroi pour lui et ses descendants du droit de se qualifier messire et chevalier, et d'ajouter à ses armoiries tels supports et timbres qu'ils voudront, une couronne de marquis, et deux bannières à côté.

La mort l'atteignit prématurément à Paris, en l'âge de quarante-huit ans. Trois ans auparavant, il avait rédigé son testament, par lequel il constitue un avantage à son fils aîné, laisse à sa femme la gestion de l'avoir des enfants mineurs, et stipule que nul d'eux ne pourra vendre, charger, ni aliéner ses biens qu'il n'aît atteint l'âge de trente-cinq ans.

Il avait épousé à Lille, en octobre 1716, Marie-Thérèse Des Champs âgée de dix-huit ans. Ce mariage était moins brillant que celui de son père. Toutefois Mlle Des Champs, était d'une famille honorable, et je trouve son frère qualifié « chevalier, conseiller du Roi, trésorier des finances au bureau des finances de Lille ». MM. de Harlay, de Tingry, de Montmorency Luxembourg signèrent au contrat.

Deux fils et trois filles furent le fruit de leur union. Les deux fils suivirent la carrière militaire, et ne se marièrent point. La fille aînée fut ma grand'mère ; la seconde fit profession,en 1746, aux Ursulines de Lille, et y mourut âgée de vingt-huit ans ; la troisième,

qu'on appelait Mlle de Beugin, épousa messire Robert-Etienne Huvino, écuyer, s^r d'Inchy, chevalier de Saint-Louis, dont le frère fut maïeur de Lille et député à l'assemblée des notables.

Leur mère survécut longtemps à son mari. J'ai d'elle quelques lettres écrites à mon grand-père en 1746 et 1747, pendant qu'il remplissait une mission à Bruxelles; elles ne contiennent guères que des nouvelles d'intérieur et de ménage, sans aucun souci de style. Le ton en est affectueux; elles montrent une femme de bon sens, une mère de famille soigneusement occupée des siens. Je les garde volontiers, à cause des détails domestiques, et de ce qu'elles m'apprennent sur l'enfance de mon père: ses premiers essais d'écriture y sont conservés.

Vers la fin de 1741, elle se retira dans le couvent des Ursulines d'Amiens, où elle avait deux belles-sœurs religieuses, et y demeura environ trois années. J'ignore si ce fut pour mettre ordre à ses affaires, et remédier à un état de gêne. Je serais tenté de le penser, les lettres de ses fils se plaignant qu'elle ne fournisse point suffisamment à leurs besoins comme militaires en campagne. Quoiqu'il en soit, sa fille aînée, (ma grand'mère) étant décédée en octobre 1744, elle revint à Lille et se consacra à soigner ses petits-enfants en bas âge. Elle eut encore la douleur de perdre son fils aîné en 1748, et sa fille religieuse en 1752. Elle les suivit au tombeau en 1766, et reçut la sépulture en l'église Saint-André, sa paroisse. C'est d'elle que

nous vient la propriété de Nechin, habitation d'été de mon père jusqu'à la Révolution.

J'ai ses dernières dispositions autographes, conçues avec sagesse et équité. Elle avait hérité de son frère en 1730, et laissait une fortune en bon ordre.

Malheureusement cet esprit d'ordre ne passa point à ses fils. Le premier, étant mort à trente et un ans, ne put aliéner sa part de la succession de son père, puisque celui-ci avait interdit d'en disposer avant l'âge de trente cinq ans; mais le second qui vécut jusqu'en 1799, dissipa tout, et mourut aux Invalides.

Tous deux furent capitaines, l'un dans le régiment de la marine, l'autre dans Bourbonnais, et obtinrent la croix de Saint-Louis, après avoir fait les campagnes de la guerre que termina le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Louis-Alexandre y perdit sa santé, et ne fit que languir les deux dernières années ; il mourut à Lille en mai 1748. Sa correspondance annonce le goût et l'intelligence du métier, et le désir de se pousser. Il paraît avoir été quelque peu ingénieur, et s'être en même temps occupé d'artillerie; il aurait produit devant le maréchal de Belle-Isle, à Metz, un perfectionnement de bombes et d'affûts. Elle donne aussi quelques détails militaires, entr'autres sur la bataille de Dettingen et le siége de Fribourg en Brisgau. Mais elle est pleine de doléances sur le manque d'argent, sur les embarras qu'il éprouve, sur la modicité de de la pension de six cents livres que sa mère ajoutait à ses appointements : il s'échappe jusqu'à écrire

qu'elle est d'une dureté étonnante pour lâcher l'argent.

Je n'ai que cinq lettres d'Alexandre-Emmanuel : elles ne roulent guères que sur des demandes de fonds : il écrit qu'il lui faut en campagne trois chevaux et un valet ; ce qui semble beaucoup pour un capitaine d'infanterie.

Mon grand-père était d'ailleurs en bons termes avec ses deux beaux-frères, et les obligeait de son mieux.

Je ne sais rien de particulier de ma grand'mère ; mon père en conservait à peine un vague souvenir ; il avait quatre ans lorsqu'il la perdit. Une seule lettre me reste d'elle.

La dernière des demoiselles de la Lande, Mme d'Inchy, survécut à la Révolution. Elle n'émigra point. Dépositaire des titres originaux de sa famille, elle crut prudent, pendant la Terreur, de les brûler. Je l'ai vue dans mon enfance ; c'était une octogénaire, douce et bienveillante.

Il lui restait un fils, qui mourut célibataire en 1815. Ce fils avait été homme de plaisirs, et vivait désœuvré. Quand, en 1809, la prise de Flessingue par les Anglais occasionna une levée de gardes nationales mobiles dans nos départements du Nord, pour la défense des bouches de l'Escaut, il partit à la tête d'une légion, et fut cantonné dans l'île de Cadsand. Il y gagna la fièvre dite des *polders* qui décima si cruellement ces troupes improvisées. Son tempérament acheva de s'y ruiner. Il revint malingre, et alla se confiner dans sa terre de Cagnicourt, où il voyait une société plus ou moins choisie, et amie de la bouteille.

Les Huvino de Bourghelles étaient ses cousins germains paternels, mon père au même degré du côté maternel. Mon père, je dois l'avouer, caressait l'espoir d'être fait seul héritier, ce qui n'eût pas été absolument injuste, puisque l'avoir de M. d'Inchy venait presque tout de sa mère. Le bon cousin semblait fomenter cet espoir; il venait toujours à Lille, s'asseoir de préférence à notre table. Quand il eut fermé les yeux dans sa retraite de Cagnicourt, la déconvenue fut grande; son testament laissait tout aux Bourghelles, sauf des legs à ma sœur et aux Des Garest. Mon père, déjà fort maltraité dans sa fortune par la Révolution, eut de la peine à en prendre son parti, et eut la démangeaison de plaider, croyant avoir découvert une sorte de nullité. Il fut consulter un avocat de la vieille roche, M. Dauchez, d'Arras, qui, après examen, le dissuada d'engager un procès non gagnable, et demanda pour sa consultation, *un franc, cinquante centimes.*

Ainsi de toute la fortune des la Lande et des Des Champs qui par le cours naturel des choses devait se réunir principalement sur la tête de mon père, il ne recueillit que sa part de la modeste légitime de sa mère.

DENYS-PHILIPPE

GODEFROY DU SART

PROCUREUR DU ROI AU BUREAU DES FINANCES DE LILLE

ET SA FILLE

LA PRÉSIDENTE DE VAUXMENIL

1699-1791

DENYS-PHILIPPE

GODEFROY DU SART

Denys-Philippe Godefroy, s^r du Sart, né le 28 octobre 1699, frère cadet de Jean-Baptiste-Achille, étudiait en 1717 chez les Jésuites de Lille, et en 1718 chez ceux d'Arras où il soutint deux thèses de logique. En 1721 et 1722, il prit à l'Université de Douai les degrés de bachelier et de licencié en droit civil et canonique.

J'ai peu de détails sur lui. La charge de Procureur du Roi au Bureau des finances de la Généralité de Lille lui échut, en 1732, dans la succession paternelle : il l'exerça jusqu'à la fin de sa vie avec honneur et activité. Il vécut en parfaite intelligence avec son frère, dont il ne se sépara qu'en se mariant, et jouit, ainsi que lui, d'une grande considération. Son neveu, orphelin à dix-neuf ans, n'était pas dans les conditions

pour succéder à la Direction de la Chambre des comptes de Lille ; les ministres néanmoins la lui firent accorder, en stipulant que l'oncle guiderait le neveu novice et prêterait durant les premières années le concours de son expérience et de ses lumières ; ce qui fut fidèlement exécuté.

Lent comme son frère à quitter le célibat, Denys-Philippe s'y décida en même temps que lui, et, le 18 juillet 1739, épousa demoiselle Henriette-Joseph Herreng, fille de messire Joseph Herreng, chevalier, s[r] de la Motte, doyen Trésorier de France, appartenant à une famille patricienne Lilloise, dont plusieurs générations siégèrent dans le Magistrat de la cité. Elle y comptait son grand-père, son oncle, son cousin germain, qui occupèrent successivement le poste important de Procureur-Syndic.

La similitude de destinée des deux frères voulut qu'ils devinssent veufs de bonne heure : les deux belles-sœurs moururent à un an de distance. Henriette-Joseph Herreng décéda la première, le 24 novembre 1743, âgée de trente-quatre ans, laissant une fille en bas âge, Catherine-Henriette-Joseph. Son mari lui survécut vingt ans, et finit ses jours le 29 août 1763. Leur pierre tumulaire demeura longtemps au pied de l'autel de Notre-Dame-de-La-Treille, en l'église paroissiale de Sainte-Catherine de Lille. Il y a une vingtaine d'années, à la suite d'un repavage, les marguilliers la rejetèrent brutalement dans un recoin obscur de l'issue sous la tour, où elle est chaque

jour foulée et effacée par les pas des entrants et sortants.

Le 9 janvier 1764, Catherine-Henriette-Joseph vendit à M. Jacques-Louis Van der Linde, fils de M. Louis-Joseph Van der Linde, écuyer, s[r] de la Phalecque, Conseiller-secrétaire du Roi, la charge de Procureur du Roi au Bureau des finances, moyennant 60,000 livres.

Le 16 décembre 1765, elle épousa « Messire Charles-« François Le Scellier de Vauxmenil, chevalier, « Conseiller du Roi en tous ses conseils, Président à « mortier au Parlement de Metz, fils aîné de Messire « Nicolas-François Le Scellier, chevalier, vicomte de « Villette, seigneur des Mairies, Frieres, Floyl, Che-« zelles, Evry, etc., Conseiller au dit Parlement, et « de dame Marie-Madeleine Danré de Salency ».

Elle apportait un revenu de 8,200 livres en immeubles et rentes, une vaisselle estimée 5,000 livres, une bibliothèque estimée 3,000. M. de Vauxmenil apportait sa charge de Président valant 50,000 livres, 6,000 livres de rentes sur le clergé, l'hôtel de ville, etc., et ses droits d'aîné dans la riche succession de ses père et mère. Mais il était dépensier, entreprit des constructions dispendieuses, et s'endetta. J'en trouve la trace dans quelques lettres de lui à mon père, écrites sur le ton d'une haute estime et d'une vive amitié. Elles expriment une tendre affection envers sa femme et une grande préoccupation pour la santé de celle-ci, santé qui, dès 1787, paraissait gravement

altérée. Ses inquiétudes n'étaient que trop fondées : Mme de Vauxmenil mourut à Lille le 9 mai 1791, laissant l'usufruit viager de sa fortune à son mari. Elle avait eu quatre enfants qui la précédèrent au tombeau. M. de Vauxmenil l'y suivit bientôt. Il était du nombre de ces gentilshommes dévoués qui vinrent se grouper autour de Louis XVI, lors de la néfaste journée du 10 août 1792, et reçut une blessure à laquelle il succomba le 29 du même mois. Son frère recueillit sans contradiction tout ce qui se trouva dans sa succession.

Mon père était alors émigré. Quand il revint en France en 1801, il demanda compte au frère de la fortune de sa cousine germaine ; il était, en outre, créancier personnel de M. de Vauxmenil pour 36,000 livres. Cette demande rencontra de la résistance ; il fallut plaider. Le litige semblait fort simple et le droit évident : mais l'adversaire, plaideur émérite, était fécond en moyens de procédure ; les parties demeurèrent sept ans aux prises devant le tribunal de Laon. Condamné enfin à restitution en 1809, l'adversaire se pourvut en appel à la Cour d'Amiens qui confirma le jugement. Un recours en cassation était imminent. Mon père préféra l'éviter par un sacrifice de 6,000 fr., excédé qu'il était de l'interminable vie de plaideur imposée à sa vieillesse par cette affaire.

CATHERINE-JOSEPH GODEFROY

COMTESSE DES GAREST

Catherine-Joseph, fille aînée de Jean-Baptiste-Achille Godefroy de Maillart et d'Anne-Alexandrine-Joseph Zouche de la Lande, née à Lille le 9 septembre 1741, fut baptisée en l'église Saint-Etienne, tenue sur les fonts par Mme Gittard, sa tante paternelle, et par messire Louis-Dominique Des Champs, Conseiller du Roi, Trésorier de France, son grand oncle maternel.

Elle n'avait que trois ans quand elle perdit sa mère; son aïeule, Mme de la Lande, qui vécut jusqu'en 1766, veilla sur son enfance et sa jeunesse, et lui fit passer quelque temps comme pensionnaire à l'abbaye de Monchy.

Tendrement attachée à son frère, elle continua de demeurer avec lui après la mort de leur père commun.

Elle avait vingt-huit ans quand elle accorda sa main

à un gentilhomme du Beaujolais, le comte Léonor de Garnier des Garest, chevalier de saint-Louis, brigadier des armées du Roi.

Ce pouvait être un mariage de raison : car le comte Des Garest avait près de cinquante-quatre ans : mais il était officier de mérite, ayant servi avec bravoure et distinction. Lieutenant au régiment de Bourbonnais dès 1732, il fit les trois grandes guerres du règne de Louis XV, et pendant la dernière fit preuve de talent aux affaires de Wartbourg et de Gombourg. Blessé à la sanglante attaque d'Exiles en 1746, capitaine pendant les rudes campagnes de Bohême, il devint successivement major et lieutenant-colonel de son régiment, puis brigadier en 1768. L'année suivante, il reçut le commandement de la citadelle de Strasbourg, et, en 1780, le brevet de maréchal de camp. Ce ne devait point être le terme de son avancement, s'il eût vécu davantage ; car le maréchal de Ségur, alors ministre de la guerre, faisait grand cas de lui.

Cette génération des Godefroy était moins mal accommodée de la fortune que les précédentes. Le contrat de mariage, daté du 16 octobre 1769, reconnait à la future un capital de 150,000 livres en meubles et immeubles produisant environ 4,200 livres de revenu. L'apport du futur consistait en la terre et seigneurie de Colombier, sise paroisse de Saint-Julien près de Villefranche-sur-Saône, pouvant rendre annuellement 8,000 livres outre les lods et ventes et autres droits casuels assez considérables. C'est là

qu'il habitait avec ses frères et sœurs, quand ses devoirs militaires lui en laissaient le loisir. Au nombre des signataires du contrat, je remarque : le marquis de Creny, M. de Saint-Maurice, le chevalier Du Bosc commandant la citadelle de Lille, le comte Félix du Muy, alors gouverneur de la Flandre française, depuis maréchal de France et ministre de la guerre.

Les nouveaux époux ne tardèrent pas à s'acheminer vers le Beaujolais, et après une station à Paris arrivèrent à Colombier dans les derniers jours de décembre. Cette partie de la belle vallée de la Saône était bien habitée : on y voyait bonne compagnie, nombreuse et gaie. Ainsi le 20 février 1771 Mme Des Garest écrivait : « Le carnaval et les plaisirs m'ont empêchée de prendre la plume jusqu'à présent ; j'ai été dans tout mon voisinage de fête en fête. Nous en avons eu ici une le mardi gras et dimanche passé. M. de Pontcarré, Conseiller au Parlement, exilé à trois lieues d'ici, a été de toutes : par conséquent, nos danses ont été très-longues. Il aime beaucoup à danser parce qu'il est très-jeune. On ne s'est jamais séparé qu'à sept heures du matin : or il est interdit aux exilés de découcher... »

Des motifs plus sérieux l'attachèrent bien vite à sa nouvelle résidence. Vivement affectionnée à son mari, appréciant la considération séculaire dont les Des Garest jouissaient dans leur province, et la cordialité des rapports qui unissaient tout ce voisinage, n'ayant pas tardé elle-même à se concilier l'estime et la bien-

veillance de ses nouveaux compatriotes, elle se voua entièrement à Colombier. C'était une belle terre, mais grevée de la légitime dûe aux frères et sœurs, et de lourdes hypothèques. Comme beaucoup de gentilshommes, le comte Des Garest ne s'enrichissait point au service du Roi ; il levait de l'argent, et les intérêts allaient toujours grossissant ; il déclara,en se mariant, cent mille livres de charges et dettes. D'ailleurs, à en juger par quelques remontrances amicales de mon père, il ne comptait pas de bien près ; et j'ai ouï dire que ce laisser-aller était héréditaire.Sa femme apporta dans la maison l'esprit d'ordre qui caractérise généralement les Flamandes Elle comprit que l'intérêt de ses enfants demandait le dégagement de la terre de famille ; elle y employa plus de cent mille livres de sa propre fortune.

Elle devint mère en 1770, 1772, 1775, 1777. Les deux dernières fois,ce fut à Strasbourg,où le commandement dont était investi son mari, lui faisait une position très-agréable. Les affaires privées et le soin de la propriété de Colombier les ramenaient de temps en temps en Beaujolais. Ils s'y trouvaient en 1782 quand une dépêche du ministre de la guerre rappela le comte Des Garest à Strasbourg. Il se mit en route, quoique indisposé, fut forcé de s'arrêter à Dijon, et y succomba. Sa fortune n'était pas encore entièrement libérée. La courageuse veuve n'hésita point : elle se retira dans un couvent de Villefranche pour quelques années, afin, par ses économies, d'éteindre

les dernières dettes, et pourvoir à l'éducation de deux fils et d'une fille qu'elle laissa orphelins en 1797. L'aîné fut tué à l'armée de Condé, le second, élevé à l'Ecole militaire de Tournon, fut sous-préfet de Lodève et de Montreuil sous la Restauration, et mourut octogénaire, laissant quatre fils et dix-sept petits-enfants. La fille, d'abord chanoinesse du chapitre noble de Sales, épousa M. Dareste de Saconnay, d'une famille patricienne de Lyon.

Leur mère avait passé tant bien que mal les plus mauvais jours de la Révolution à Colombier. Il ne m'est resté qu'un document se référant à cette époque : c'est le certificat de résidence qu'elle dut réclamer de la municipalité de Saint-Julien, afin d'éviter l'application des lois contre les émigrés. Je le transcris comme échantillon de la langue officielle du temps et avec son orthographe. On y remarquera que, les Saints étant à l'index, la commune avait quitté le nom de Saint-Julien pour celui de Marverand, et que l'on ne citait plus le calendrier antérieur à la République sans le qualifier par précaution oratoire, *style esclave*.

LIBERTÉ. EGALITÉ. — « Nous maire et officiers municipaux de la commune de Marverand, sur la demende qui a été faite part la citoyenne veuve Degarest ci après nomé, laquelle demende a été affichée trois jours de juillet à la porte de la maison commune, certifions sur l'attestation des citoyens Guillaume Gagneur et Léonard Martin, l'un et l'autre domiciliés

dans la ditte commune qui est dans le canton dans l'arrondissement duquel demeure la ditte certifiée, que la citoyenne Gaudefroy veuve Degarest, agée de 52 ans, propriétaire; taille, cinq pieds; cheveux et sourcils chatains; yeux bruns; nez enquilin; bouche moyenne; menton ron: front moyen; visage long; qui demeure actuellement dans la ditte commune, et qu'elle y réside et y a résidé depuis le mois de juillet mil sept cent quatre vingt dix (stile esclave) sans interruption. En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat qui a été donné en présence de la certifiée et des certifiants; lesquels ont signés avec nous tant sur les registres tenus à cet effet que sur le présent certifiat. Fait à la maison comune de Marverand ci devant Saint-Jullien, le dix germinal l'an 2e de la republique française une et indivisible.

Signé G. Gagneur. L. Martin, Godefroy des Garest. etc.

Vu par nous membres du comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Marverand ci devant Saint-Julien, pour servir et valoir ce que de raison. ce 10 germinal l'an 2.

Valliant prezidant
Villiers cecretere

Feurtte seurvellian — Robert George
Jean Meonfreay survellean — survelliant

Visitant le Beaujolais dans les premières années de la Restauration, j'ai eu la jouissance d'y trouver le souve-

nir de ma tante encore vivant et honoré, et de m'entretenir d'elle avec quelques rares survivants de l'âge précédent. On me vantait son aménité, son humeur indulgente et douce, sa charité, sa vie digne et dévouée comme épouse et comme mère.

J'ai été reçu au château de Montmelas chez une de ses voisines et contemporaines, octogénaire dont l'histoire est assez singulière. Le père de la marquise de Montmelas était architecte à Versailles. Sa mère jugeant qu'elle atteindrait à une beauté remarquable, l'éleva dans l'idée de plaire à Sa Majesté Louis XV, trop amateur de beau sexe, comme l'on sait, et la fit passer par le Parc aux cerfs, institution immorale de ce temps-là, dont on a du reste fort exagéré les proportions. Quoiqu'il en soit, le peu édifiant projet maternel réussit : Mlle Richard plut à Sa Majesté, et lui donna trois enfants. Etant tombée gravement malade, elle se reconnut, reçut les sacrements et fit une conversion sincère ; si bien que la santé lui étant revenue, elle supplia le Roi de lui laisser la liberté de mener une vie régulière. Louis XV l'aimait à cause de la douceur de son caractère, et de son éloignement de toute intrigue. Il s'occupa de lui faire un sort, la dota de 400,000 livres, et la maria au marquis d'Arrau de Montmelas, bon officier, qui reçut, en outre, un régiment.

Une fois installée châtelaine en Beaujolais, elle y eut une excellente tenue, une conduite parfaite, et s'y fit accepter nonobstant son passé non orthodoxe. Comme

complément à la singularité de l'histoire, elle fit épouser au frère de son mari l'une des filles qu'elle avait eues de Louis XV, et dont elle se trouva ainsi être la belle-sœur en même temps que la mère. J'ai vu l'une et l'autre. La vieille marquise conservait naïvement et exhibait volontiers à ses visiteurs les témoignages de l'affection royale. J'ai, comme les autres, été admis à contempler dans sa chambre, près d'un crucifix, une aiguière et bassin en vermeil, et son portrait, cadeaux de Sa Majesté. Dans son portrait, elle est représentée en déesse coupant avec des ciseaux les ailes à l'Amour. Au demeurant, encore belle et droite, la meilleure et la plus honnête personne du monde.

DENYS-JOSEPH

GODEFROY DE MAILLART

DIRECTEUR

DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE

COMMISSAIRE

POUR LE RÈGLEMENT DES LIMITES

1740-1819

DENYS-JOSEPH

GODEFROY DE MAILLART

Succède tout jeune à son père. — Commissions royales.

Denys-Joseph Godefroy sr de Maillart, mon père, naquit à Lille, le 5 juillet 1740, et fut baptisé en l'église Saint-Etienne le 13 du même mois, tenu sur les fonts par M. Denys-Philippe Godefroy du Sart, son oncle paternel, et Mme de la Lande, son aïeule maternelle. Sa mère étant décédée quatre ans après, ce fut cette aïeule qui veilla particulièrement sur son enfance, et le fit avec sollicitude. Son père, partagé entre de laborieuses fonctions et de nombreuses relations du monde, n'accorda qu'une faible attention à son éducation et se contenta de lui faire faire ses humanités dans un médiocre pensionnat de province. Les faciles succès qu'il y obtint lui laissèrent un bagage d'instruction assez léger. Aussi lorsque, âgé de seize ans, il fut

envoyé à Paris faire sa philosophie au collége d'Harcourt, à peine entendait-il le latin de ses cahiers. Il s'y appliqua de son mieux, suivit en même temps un cours de mathématiques, fit son Droit, et soutint la thèse de licence le 12 avril 1768.

Il sentait tellement ce qui lui manquait qu'il ne pouvait se défendre de rougir quand ses examinateurs demandaient s'il descendait des célèbres jurisconsultes Denys et Jacques Godefroy. Car il avait le goût de l'étude, et comprenait l'obligation de continuer les savantes habitudes de sa famille. Aussi, loin de donner à la dissipation ses jours de congé, en passait-il une partie à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor. L'académicien La Harpe était en même temps que lui au collége d'Harcourt, et y débutait sous de tristes auspices, peu recommandable à la fois par ses mœurs et par son caractère.

Il revint à Lille au mois de mai 1759. Doux, docile, laborieux, il commençait à travailler sous la direction éclairée de son père; mais cette direction fit trop vite défaut, une maladie rapide le lui ayant enlevé le 13 décembre suivant.

Le voilà donc à dix-neuf ans, orphelin de père et de mère, point préparé et d'ailleurs trop jeune pour remplir la charge importante confiée depuis quatre-vingt-dix ans à sa famille, charge exigeant expérience, maturité, discrétion et une instruction toute spéciale. Heureusement les services de ses ancêtres, la haute estime acquise à leur nom, la considération dont

jouissait son père, et les excellentes relations qu'il entretenait, motivèrent en sa faveur une dérogation aux règles. M. de Caumartin, Intendant de Flandre et Artois, M. Moreau de Sechelle, prédécesseur de M. de Caumartin et alors Contrôleur-général, M. d'Aubers, premier Président du Parlement de Douai, le maréchal duc de Belle-Isle, ministre de la guerre, qui tous honoraient le défunt de leur affection, mirent en commun leurs bonnes volontés ; et, le 11 janvier 1760, la commission royale fut expédiée en termes flatteurs. Le Roi disait au jeune élu :

« La recommandation des services que votre bisaïeul, « votre aïeul, et votre père ont successivement rendus « à notre couronne dans l'emploi de Conseiller-Directeur de notre Chambre des comptes à Lille, nous « invite à fixer notre choix sur vous pour remplir « aujourd'hui ce même emploi... et si nous croyons « devoir accorder à la mémoire de leurs travaux, de « leurs talents, et de leur zèle, ce témoignage de la « satisfaction qui nous en reste, nous nous promettons de vous que fidèle aux exemples comme aux « instructions qu'ils vous ont laissés, vous n'oublierez « rien pour répondre dignement au choix dont nous « avons voulu vous honorer [1]. »

La condition fut posée que M. Godefroy du Sart

[1] Le texte entier de cette commission est imprimé dans la Collection des Documents historiques inédits publiés par le ministère de l'Instruction publique. 1847. in-4, page 100.

dirigerait et assisterait de son expérience le titulaire novice, jusqu'à ce que celui-ci eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Il accepta et exerça volontiers ce mandat de confiance. Toutefois il ne put l'accomplir entièrement, étant mort en 1763. Mais ses leçons avaient profité suffisamment, et la faveur royale était déjà justifiée. Mon père, pénétré de la gravité de ses devoirs, s'appliquait résolûment à les remplir ; grâces à son assiduité et à une ferme volonté, il fut bientôt au-dessus des difficultés parfois arides de sa besogne. Je lui ai ouï dire qu'il n'avait pas échappé à tous les dangers qui entourent un très-jeune homme, maître de sa personne et de sa fortune : mais il sut s'arrêter et se contenir à temps. Un moment tenté par la passion du jeu, il vit se désespérer un partner auquel il gagnait une somme importante : touché de ce spectacle, il voulut jouer quitte ou double jusqu'à ce que la chance dégageât le perdant ; et quand cette chance fut arrivée, il jeta les cartes pour n'y plus jamais toucher à l'avenir.

Il passait la plus grande partie du jour dans son cabinet, partageant le reste entre la lecture et la fréquentation de quelques hommes instruits beaucoup plus âgés que lui, entr'autres le bénédictin Dom Taillandier, bibliothécaire du duc de Soubise, auteur avec Dom Morice d'une histoire de Bretagne fort estimée, et un abbé Favier possesseur d'une belle bibliothèque. C'est d'eux qu'il prit l'amour des livres. Chaque année il grossissait par d'intelligentes acqui-

sitions le nombre déjà considérable de ceux que ses pères lui avaient laissés. Aussi, lors de son émigration en 1792, avait-il 14,000 volumes, outre quantité de manuscrits et de portefeuilles importants.

Il était au besoin homme du monde, et en relation avec tout ce qu'il y avait de distingué dans la province : mais la société Lilloise, proprement dite, lui plaisait peu. Elle avait à ses yeux le tort de goûter fort le plaisir et la bonne chère, beaucoup moins l'esprit et le savoir. Jusque dans ses dernières années, il s'exprimait sévèrement à cet égard.

Il fut particulièrement lié avec le marquis de Creny, l'un des membres les plus considérés de la noblesse d'Artois, plusieurs fois député des Etats à la Cour, et avec MM. de Briois de Baumez père et fils, l'un après l'autre premiers Présidents du Conseil provincial d'Artois. Mgr. de Conzié, évêque d'Arras et président des Etats, qui accompagna le comte d'Artois en émigration, le maréchal de Croy, les Intendants de Calonne et Esmangart l'honoraient de leur estime et de leur affection.

Jusqu'à l'âge de quarante ans, il fut simplement occupé de l'exercice ordinaire de sa charge, dont deux circonstances seulement étaient venues le distraire.

1° — La délimitation entre les Pays-Bas Autrichiens et la France laissait à désirer. Il y avait de part et d'autre des enclaves qui créaient des embarras aux autorités chargées de la police et de la justice, susci-

taient des conflits, gênaient les perceptions fiscales et favorisaient la contrebande. Le Roi Louis XV et l'Impératrice Marie-Thérèse, par une convention du 16 mai 1769, firent cesser cet état de choses au moyen d'échanges et de la régularisation de leurs frontières. Une des conséquences de l'arrangement fut l'examen par une commission, des documents se référant à chacune des localités gardées ou échangées, pour en nantir le possesseur définitif. Le comte de Wynants, conservateur des archives impériales à Bruxelles, y représenta l'Impératrice ; mon père et M. Pfeffel, jurisconsulte attaché au département des affaires étrangères, y représentèrent le Roi. La commission siégeait à Lille ; ses opérations, qui exigeaient une attention minutieuse et entraînaient des discussions délicates, durèrent plus de deux ans et occupèrent quatorze commis sous la direction de mon père. On ne s'en étonnera point quand on saura que le commissaire Impérial emporta cent grandes caisses au moins, remplies de titres et papiers dont l'inventaire sommaire forme huit volumes in-folio. Ce commissaire était un homme instruit, d'une parfaite courtoisie. Mon père conserva avec lui des relations affectueuses, en même temps qu'il forma une liaison durable avec M. Pfeffel, homme de grand savoir, auteur de travaux estimés, entr'autres d'une histoire du Droit public de l'Allemagne.

2° — En 1773, le Prince-Evêque de Liége exposait au Roi qu'à la suite des guerres et surtout de l'occu-

pation de sa ville épiscopale par les ducs de Bourgogne, quantité de titres et documents concernant son Etat avaient été transportés dans divers dépôts du Royaume, notamment dans celui de Lille. Il en réclamait la restitution. Sa réclamation fut accueillie. Une patente royale, datée du 8 avril, commit mon père pour faire les recherches nécessaires, de concert avec M. le chevalier d'Heusy, résident de l'évêque près la cour de France, effectuer la remise des titres et documents concernant purement et simplement l'Eglise et l'Etat de Liège, et délivrer des copies collationnées de ceux ayant un rapport direct ou indirect aux possessions et droits du Roi et de ses sujets. Cette opération se fit rapidement, et mérita l'approbation du Roi. Informé que mon père n'avait reçu aucune indemnité pour le travail extraordinaire de 1769, le ministre crut témoigner la satisfaction royale par une gratification de trois mille livres applicable à l'une et à l'autre mission. Or, trois mille livres ne représentaient même pas les frais occasionnés à mon père par la première. C'est ainsi qu'il a toujours servi à ses dépens : cela sera prouvé encore.

Travaux. — Il eut le bonheur de prendre goût à l'accomplissement de sérieux et souvent monotones devoirs. Vivant tête-à-tête avec les parchemins témoins des siècles écoulés, il sut y découvrir une source de jouissances. La rencontre d'un vieux document lui

causait une vive satisfaction ; satisfaction non stérile, car il aimait à en exprimer les conséquences au point de vue de l'histoire. Aussi cultivait-il la diplomatique avec des vues larges et pratiques , et apporta-t-il un concours empressé aux efforts qui furent tentés, dès le commencement du règne de Louis XVI, pour explorer et mettre en lumière nos Archives françaises, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. C'était à ses yeux la vraie et riche mine où l'on devait puiser pour la connaissance, non-seulement de notre histoire, mais de nos mœurs et de notre Droit civil et public.

M. Bertin, ayant le département de Paris (ce qui répondait en partie à notre ministère de l'intérieur), savant distingué en même temps qu'administrateur intègre, dirigea le premier cette entreprise à laquelle furent associés quelques membres de la docte famille Bénédictine, tels que Dom Poirier et Dom Clément, l'historiographe Moreau, l'académicien de Brequigny, etc. On décida de former un dépôt central qui, sous la garde de M. Moreau, recevrait des copies de toutes les chartes et titres jusqu'à 1450 se rapportant à l'histoire de France, et de publier celles de quelque utilité, après leur examen par une commission qui prit le nom de Comité des chartes ; cette publication nous eût donné un *Rymer* français. Le dit comité eut pour présidents, M. Bertin d'abord, et, après lui successivement, les Gardes des sceaux de Miroménil, de Lamoignon et de Barentin, mais ne fonctionna ni vivement ni réguliè-

ment; les ministres, chez lesquels il se réunissait, étant fréquemment empêchés par les embarras toujours croissants des affaires publiques. Mon père, un de ses correspondants zélés, gémissait de sa langueur : il aurait voulu activer et en même temps généraliser davantage son action. Il désirait l'étendre aux archives des maisons religieuses souvent closes par l'incurie ou la méfiance, et proposait des moyens pour cela. Il s'offrait pour pénétrer, avec le titre de commissaire-général des Chartes, dans celles de Flandre, de l'Artois, du Hainaut, et du Cambrésis. Mais, à cette époque, on remuait beaucoup d'idées en haut lieu, on tâtonnait, on commençait, et on n'aboutissait guères.

Le comité subsista jusqu'en 1790 : il sombra dans le cataclysme d'alors, après avoir publié trois volumes in-folio. M. Moreau a rendu compte de ses tr. vaux dans deux brochures sorties des presses de l'imprimerie royale en 1782 et 1787. Elles sont intitulées : *Plan et progrès des travaux littéraires ordonnés par S. M.* J'y renvoie volontiers, car elles rendent le témoignage le plus flatteur à mon père et à sa collaboration qui y est placée au premier rang, et offerte comme modèle. Cette collaboration consistait principalement dans la rédaction de l'Inventaire détaillé des archives de la Chambre des Comptes de Lille, puis du chartrier de l'Artois. Ici quelques explications sont nécessaires.

La Chambre des Comptes de Lille fut créée en 1383 par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de

Flandre, avec juridiction sur la Flandre, le Tournésis, l'Artois, le Hainaut, le Namurois. Elle reçut dans ses archives les titres afférents aux dites provinces et une masse de documents précieux concernant la maison intérieure des ducs, leurs relations politiques, leurs domaines. Là reposaient une foule de chartes, de nombreux cartulaires, de nombreux volumes où étaient enregistrés les traités de paix, les mariages,donations, échanges, acquisitions, priviléges, octrois, engagements de domaines, lettres patentes, règlements, etc. ; quantité de liasses renfermant des titres originaux concernant le Droit public, les rapports diplomatiques, le commerce, les matières ecclésiastiques ; plus, des terriers, des livres de fiefs, des dénombrements, et tout ce qui se rapportait aux finances.Ce Dépôt était donc d'une haute importance, et au point de vue du fisc, et au point de vue des intérêts politiques. C'était comme un arsenal pour la défense des droits de la couronne et le soutien des prétentions que le Roi avait à faire valoir sur les pays voisins. Aussi, lors de la conquête de 1667, Colbert jugea qu'il fallait le confier à des mains habiles et sûres, et choisit pour cette mission mon trisaïeul, Denys Godefroy, historiographe de France, connu par des travaux solides et estimés. Celui-ci sut fort bien tirer parti de ces richesses, et ses deux successeurs aussi : mais un inventaire général analytique, détaillé, raisonné, avec tables à l'appui, manquait encore. Ce très-long et minutieux travail ne pouvait être exécuté par un con–

servateur seul, déjà absorbé par la besogne courante, et touchant un simple traitement de mille écus. Des aides (et pas les premiers venus), des frais de bureau étaient indispensables. Mon père s'offrit à l'entreprendre, ne demandant que quatre mille livres pour entretenir trois commis, sans indemnité pour son propre labeur.

Son mémoire représentait qu'en dehors même de l'intérêt de la science historique, il serait d'une grande utilité à l'administration des domaines du Roi, aux administrations provinciales et municipales, aux corporations, aux particuliers aussi, de trouver là une source d'informations constamment ouverte, pour connaître, faire valoir, ou défendre leurs droits. Sur cette base, après maints pourparlers, les quatre mille livres furent enfin allouées vers la fin de 1781, moitié à la charge du Roi, moitié à la charge des administrations ainsi répartie :

Etats de la Flandre-Wallonne. .	450	2,000 liv.
Ville de Lille	200	
Ville de Douai.	100	
Province d'Artois	300	
Prov^ces de Hainaut et de Cambrésis.	600	
Flandre maritime	350	

Dès janvier 1782, mon père se mit à l'œuvre, non sans quelque regret cependant d'ajourner une autre entreprise qui lui eût aussi fait honneur. On connaît la belle collection des Ordonnances des Rois de France qui, dans le siècle dernier, a illustré successivement les noms des doctes Laurière, Villevault, Secousse, Brequigny. Il projetait de publier, sur le même modèle, les Ordonnances des Comtes de Flandre. Ces Comtes, possesseurs d'un grand fief, et tenus à hommage envers le Roi de France, avaient le pouvoir d'édicter des lois et règlements sans l'attache du suzerain. Leur domination finit par s'étendre sur les Pays-Bas, quand l'héritage de Flandre eut passé par mariage dans la maison de Bourgogne. La connaissance de leur législation était donc utile à la fois pour l'histoire de France et pour celle des Pays-Bas. Mon père avait commencé à en réunir les éléments épars ; mais l'Inventaire général réclamait la priorité et tout le temps dont il pouvait disposer : le projet en resta là.

Les commencements de l'Inventaire furent un labeur obscur et ingrat. Il fallait former des commis, rechercher, trier, classer, déchiffrer un à un tous ces parchemins poudreux, se rendre compte de leur objet et de leur valeur, dépouiller de gros cartulaires, de volumineux registres,etc.. L'année 1782 fut consacrée à ces préliminaires souvent fastidieux. En 1785, deux volumes in-folio étaient rédigés et mis au net. Chaque pièce y est relatée à son rang chronologique et consciencieusement analysée. Les dates,les noms propres,

les noms de lieux y sont rapportés : des notes éclaircissent les points qui en ont besoin. L'existence de documents importants ou simplement curieux y est révélée pour la première fois : le plus ancien est de 706. Il faut citer plusieurs chartes communales offrant beaucoup d'intérêt au point de vue des mœurs et des usages. Des tables détaillées rendent les recherches faciles.

Cette œuvre de haute érudition fut accueillie avec de grands éloges par les ministres, non moins que par les doctes membres du Comité des chartes, et, comme je l'ai dit plus haut, proposée pour modèle. Le cinquième volume était prêt à être livré, quand la Révolution jeta au vent les travaux de ce genre, et souvent les archives elles-mêmes, dont, en maints endroits, l'artillerie fit des gargousses.

Le juste succès qu'obtint l'auteur près des juges compétents fut bien mélangé de quelques ennuis. A côté des juges compétents, il y avait, en plus grand nombre, les esprits légers, ceux étrangers à ces matières, les ignorants. Ceux-ci ne se donnaient pas la peine de comprendre ce qu'un tel labeur exigeait d'investigations et de temps. Chacune des administrations taxée pour sa faible part dans les deux mille livres mises à la charge des provinces, se croyait frustrée quand elle ne trouvait pas dans le volume placé sous ses yeux beaucoup de documents la concernant particulièrement, et aspirait à la fin de l'Inventaire qui serait en même temps la fin de sa cotisation. Mon

père s'affectait par moments en voyant mal apprécié son dévouement désintéressé à la science et à la chose publique : sa correspondance en porte des traces. Non-seulement il n'était pas rémunéré, mais il était communément obligé d'avancer les sommes allouées pour ses frais de bureau, et attendait longtemps la rentrée de ses avances. Il croyait avoir droit, d'après les éloges mêmes que lui prodiguaient les ministres, à une gratification ou pension du Roi, et la réclamait, non pour l'argent même, mais parce que le brevet la conférant énonçait les motifs de la satisfaction royale. C'est ainsi que les brevets des pensions conférées à son trisaïeul Théodore et à son bisaïeul Denys, sont des titres d'honneur pour la famille. Aux désirs qu'il exprimait modestement à ce sujet, on répondait d'une manière flatteuse et encourageante, mais les espérances données ne se réalisèrent point. Il est vrai que les ministres étaient souvent changés, et que les embarras financiers se compliquaient de plus en plus.

Nonobstant ces mécomptes, son ardeur lui fit accepter un nouveau fardeau du même genre. Les Etats d'Artois, sur le vu du premier volume de son inventaire de Flandre, souhaitèrent vivement qu'il entreprît pareil travail pour les Archives de leur province. Mais ils entendaient ne le confier qu'à lui. Le Bénédictin dom Devienne, esprit brouillon et moine peu régulier, avait trouvé le moyen de se faire donner un brevet d'historiographe d'Artois : on exigea qu'il ne

prit connaissance et ne fit usage des Archives que sous le contrôle de mon père.

L'Artois avait une existence séparée depuis qu'à la fin du douzième siècle Philippe d'Alsace l'avait détaché de son comté de Flandre pour doter sa nièce Isabelle de Hainaut mariée au roi Philippe-Auguste. Saint Louis, petit-fils d'Isabelle, en fit l'apanage de son frère Robert, l'héroïque vaincu de la Massoure. Il y avait là plusieurs siècles à explorer; mais cette exploration était, au premier abord, quelque peu rebutante. Car les Archives gisaient dans un galetas de quinze pieds carrés, entassées, poudreuses, en complet désordre, sous la garde d'un avocat octogénaire qui, touchant pour cette garde quarante-quatre livres par an, ne se croyait obligé à autre chose qu'à tenir la clef dans sa poche.

Muni d'une commission royale datée du 2 février 1786, mon père partit en juin pour Arras avec ses commis, et se mit résolûment en besogne. Il décrit dans une de ses lettres l'état où il trouve le chartrier :

« Tous les titres ont été mis dans des sacs et dans « des coffres avec force et violence; ils paraissent « avoir été pressés par les pieds; tous les sceaux « sont cassés et les parchemins pliés. Je suis obligé de « les mettre sous des presses pour leur faire prendre « le pli qu'ils doivent avoir. Le nombre est certaine- « ment de plus de trente mille, dont beaucoup très « intéressans... que de trésors de cette espèce sont « enfouis dans toutes les provinces !... »

Moins de quatre mois après, il pouvait écrire :

« J'ai étiqueté et classé par ordre chronologique
« douze mille chartes ou environ, depuis 1170 jusqu'à
« 1400. J'estime qu'il y en aura encore autant que je
« rangerai de même l'année prochaine. J'ai déjà
« commencé mon inventaire et ai vu plusieurs pièces
« intéressantes et non connues. Il y a beaucoup de
« lois et d'institutions de communes données et concé-
« dées par nos souverains et par les comtes d'Artois,
« lesquelles ne sont point imprimées. »

Les conditions faites étaient mesquines et étroites. L'Inventaire devait être terminé en trois ans, moyennant une allocation annuelle de deux mille livres. Or, deux mille livres suffisaient-elles à mon père pour rétribuer trois commis ayant cette spécialité, s'entretenir avec eux à Arras pendant à peu près la moitié de l'année, et faire les frais de nombreuses copies ? Il s'y transportait dans la belle saison et y demeurait jusqu'à ce que le froid lui fit abandonner la place : car dans ce misérable galetas, il était impossible de faire du feu.

Il trouvait d'ailleurs un dédommagement à ces incommodités dans l'accueil qu'il recevait à Arras et les relations distinguées qu'il y entretenait. Lié avec les principaux membres des Etats, il songeait à y prendre siége sur les bancs de l'Ordre de la noblesse, en acquérant une terre à clocher dans la province. Les bouleversements politiques qui survinrent bientôt

mirent ce projet à néant. L'académie d'Arras s'empressa de l'admettre dans son sein.

Il fallut une longue et épineuse négociation pour procurer au chartrier un emplacement plus convenable. L'Intendant, le premier Président, l'évêque, le garde des sceaux échangèrent maintes dépêches à ce sujet. Après diverses recherches, on se rabattit sur un bâtiment de la vaste abbaye de Saint-Vaast, récemment et magnifiquement reconstruite. Mais les religieux s'en défendirent beaucoup. Ils craignaient sans doute de se trouver moins chez eux, et se méfiaient du coup d'œil qu'on pourrait donner à leurs propres archives. Cependant le bâtiment était inoccupé, isolé, et l'on pouvait y ménager l'accès de l'extérieur. Aussi leur mauvais vouloir donnait de l'humeur. Je lis dans une lettre du premier Président :

« J'espère que mes remarques ne vous laisseront « aucun scrupule sur la prétendue gêne que l'emprunt « d'un local pourrait causer à l'abbaye de Saint-Vaast. « Nos moines ne sont ni studieux ni obligeans. Paresse « et méfiance, voilà leur devise ; et c'est celle de tous « les petits esprits. Il serait à souhaiter pour eux que « ce petit voisinage du Dépôt logé dans leur enceinte « leur fit naître le goût du travail, et leur inspirât la noble émulation d'imiter leurs frères réformés. L'étude « des monumens de l'histoire serait d'autant plus « avantageuse pour eux que celle de ce pays-ci est un « champ tout neuf, un terrain vierge. D'ailleurs les

« monumens abondent ; mais ils manquent de bras « pour être mis en valeur. »

Enfin au bout d'un an, les religieux se rendirent, et, une fois rendus, firent bien les choses. Le local spacieux, aéré, bien distribué, reçut une appropriation suffisamment commode et confortable. Chose singulière ! L'abbaye, confisquée en 1790 par la nation, fut pendant la Révolution affectée à divers services ; mais ce bâtiment écarté demeura oublié : nul n'y pénétra ; et, quand dix ans plus tard mon père rentrant de l'émigration vint à Arras et se le fit ouvrir, il retrouva son bureau, ses papiers, ses livres absolument dans l'état où il les avait laissés.

Le premier volume de l'Inventaire d'Artois comprenant les années 1002 à 1287, était achevé à la fin de 1787, et recueillit les mêmes éloges que l'Inventaire de Flandre. Le second attendait la transcription pour être envoyé aux Etats et au Garde des sceaux, quand les Etats disparurent avec tout l'ordre politique d'alors.

L'Inventaire de Flandre avait à ce moment atteint son cinquième volume qui dut également demeurer en portefeuille. Les quatre précédents avaient été déposés à la Chancellerie et à la Bibliothèque du Roi. Nul doute que, si le Comité des chartes eût subsisté, et si sa grande entreprise eût été continuée, ils n'eussent reçu les honneurs de l'imprimerie royale, comme la Table des diplômes de M. de Brequigny et autres doctes œuvres de ce genre.

Au commencement de ce siècle-ci, un savant assez bizarre, le comte Joseph de Saint-Genois, membre de l'Ordre de la Noblesse des Etats de Hainaut, qui devait à l'obligeance de mon père communication du manuscrit, prit sur lui de le reproduire avec quelques raccourcissements dans le second volume d'un ouvrage imprimé à Lille chez Danel, sous le titre : *Monumens anciens de la Flandre, du Hainaut, etc.* — in-folio. Mais cet ouvrage mal digéré comme tout ce qui sortait de la plume de son auteur, et venant dans un moment où l'attention était loin de l'étude du passé, eut peu de débit : l'éditeur découragé en mit une partie au pilon : les exemplaires en sont rares.

La Société des Sciences, Arts et Lettres de Lille a tenu à ce que l'Inventaire de Flandre ne demeurât plus dans l'obscurité. Pensant qu'il lui appartenait de mettre à la disposition du public un répertoire si précieux pour les études historiques redevenues en honneur, elle a prélevé sur ses modestes ressources les frais assez considérables de cette publication. Deux volumes in-4° ont déjà paru par ses soins : ils vont jusqu'à l'année 1270.

Les rapports de mon père avec le Comité des chartes l'appelaient à Paris tous les ans, et furent l'occasion de liaisons dans le monde officiel et dans le monde érudit. Les ministres Bertin, de Miroménil, de Calonne, de Lamoignon, de Barentin, le traitaient avec une considération affectueuse dont leur correspondance fait foi. L'historiographe Moreau professait

pour lui une grande estime ; il le consultait et lui écrivait souvent. Dom Clément, l'un des principaux auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, disait en 1785 : « Quand une difficulté embarrasse M. Godefroy, je ne « dois pas espérer de la résoudre. » Il eut surtout un véritable et chaud ami dans M. de Brequigny, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie française. C'était un gentilhomme normand, allié à l'illustre famille de l'amiral de Graville, que l'amour des lettres et de l'histoire avait fixé à Paris. Homme laborieux et de profond savoir, il débuta par une mission en Angleterre à l'effet d'explorer les documents français reposant à la Tour de Londres, et l'accomplit avec succès. Il écrivit sur la Chine, continua la grande collection des Ordonnances des Rois de France jusqu'au tome XIV, commença la publication du Recueil général des Chartes et de la Table analytique des Diplômes, rédigea de nombreux mémoires pour l'Académie des Inscriptions, et plusieurs notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Cette vie si bien remplie était fort avancée quand éclata la Révolution. Il en vit avec douleur les premiers excès, se retira en province et y mourut en 1794, infirme et presque octogénaire. J'ai recouvré, il y a une dizaine d'années, aux Archives départementales du Nord, soixante et quelques lettres de lui à mon père. Elles sont sur le ton d'une cordiale intimité, révèlent l'homme de bonne compagnie en même temps que le savant, et parlent souvent avec intérêt des événements

du jour. Une autre bonne fortune m'a fait découvrir à la Bibliothèque royale les réponses de mon père. Cet établissement possède, par je ne sais quelle circonstance, les papiers du docte académicien, rassemblés sous ce titre, *Collection Brequigny* : les réponses de mon père sont dans le volume coté 158, in-4°. Là se trouvent également dans la collection dite *Moreau* (vol. 331 et 332, in-f°.) les lettres de mon père à cet historiographe et sa correspondance avec les ministres qui présidaient le Comité des chartes.

C'est à ces deux sources que j'ai puisé le plus utilement pour être renseigné sur cette phase de sa carrière laborieuse ; car, quand il me fut enlevé, j'étais trop jeune, et j'avais trop peu résidé dans la maison paternelle pour en bien comprendre le mérite

Beaucoup de savants ou qui prétendaient à l'être, s'adressaient à lui pour le consulter, pour obtenir des renseignements historiques, et des extraits ou copies de titres de son Dépôt. On le connaissait érudit et obligeant. Ces demandes multipliées et parfois indiscrètes le fatiguaient ; il regrettait les heures qu'elles dérobaient à ses travaux ordinaires. Néanmoins sa courtoisie ne lui permettait guère d'évincer les demandeurs. Deux doivent être classés à part, comme très-dignes de cette courtoisie. L'un est M. Kluit, docte professeur de Leyde, qui a publié en latin une excellente *Histoire critique du comté de Hollande et Zélande.* (Middelbourg, 1777-1780. 2 vol. in-4°.) Il s'empressa de reconnaître hautement tout ce qu'il devait à mon père

qui mit à sa disposition bon nombre de pièces justificatives non connues [1]. L'autre est M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc près Aix-la-Chapelle, collaborateur de l'*Art de vérifier les dates*, lauréat de l'Académie de Bruxelles, et auteur d'une bonne *Histoire du Limbourg* qui n'a vu le jour que depuis sa mort. Sa correspondance avec mon père, qui va de 1780 à 1787, est très-intéressante.

DÉTAILS PRIVÉS. — Mon père et sa sœur demeurèrent ensemble jusqu'en 1769, vivant en si parfait accord qu'ils n'avaient même point fait leurs partages. Elle le quitta cette année-là pour épouser le comte Des Garest, qu'elle suivit dans sa terre du Colombier près Villefranche-sur-Saône. J'ai parlé d'elle dans un article précédent.

L'établissement de Mme Des Garest en Beaujolais fut pour mon père l'occasion de divers voyages. Il allait passer quelque temps chez elle, puis faisait des excursions. L'une d'elles, en 1772, le conduisit en Suisse, et aux Délices près Genève, où il reçut un accueil aimable de Voltaire qui avait beaucoup connu son père à Lille pendant un hiver qu'il passa chez Mme Denis, dont le mari y faisait fonctions de commissaire des guerres. La visite dura trois heures, et la conversation fut ani-

(1) Le volume de 1847 de la Collection in-4° des Documents historiques inédits publiés par le ministère de l'intérieur reproduit, pages 102 à 106, deux lettres latines de Kluit à mon père, datées de janvier et septembre 1775.

mée : le patriarche était en belle humeur, ce qui ne lui arrivait pas toujours, et avala douze tasses de café tout en faisant briller son esprit.

Une autre excursion fut vers la Franche-Comté, où il se lia avec un savant recommandable, M. Droz, Conseiller au Parlement, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, dont le fils fut en ce siècle-ci membre de l'Académie française. En 1783, mon père reçut de la dite Académie un brevet d'associé étranger.

Ses voyages, ses travaux remplissaient si bien sa vie, qu'il ne trouvait pas le loisir de se marier. Il y songea enfin, un peu tard, nous devons en convenir. Sa quarante-huitième année allait sonner, les habitudes de vieux garçon étaient prises ; il avait du ventre, une perruque incorrecte, et une mise quelque peu surannée. Mais cela ne le rendait insensible ni à l'esprit ni à la beauté. Il trouvait ces dons réunis et les conditions d'une alliance honorable chez Mlle Eugénie de Lencquesaing dont le père, gentilhomme artésien, grand bailli d'épée héréditaire de Saint-Omer, ancien capitaine au régiment de Navarre, avait été amené à Lille par un riche mariage. Sa famille, fixée en Artois depuis deux siècles, venait du Hainaut. Elle n'a porté en aucun temps d'autre nom que celui de la terre de Lencquesaing située près de Mons. Mme de Lencquesaing, née Aronio de Terrebecque, appartenait à une famille inscrite au livre d'or de Gênes et immigrée à Lille dans le siècle précédent. Elle avait huit enfants.

Le mariage eut lieu en avril 1788, et immédiatement après mon père fit avec sa jeune femme le voyage de Paris, fier de la présenter à ses amis de la capitale.

L'année suivante, eurent lieu les élections aux Etats généraux. Mon père, siégeant dans la chambre de la noblesse, fut l'un des quatre gentilshommes chargés de vérifier l'état de ceux qui se présentaient pour y voter. Il fut ensuite l'un des commissaires rédacteurs des cahiers de l'Ordre, cahiers qui se distinguent par la sagesse et la générosité des vœux. Enfin, il réunit un assez bon nombre de voix pour la députation.

En 1790 ma sœur naquit.

ÉMIGRATION. — Mais il ne devait pas jouir longtemps des douceurs de sa nouvelle existence embellie encore par la paternité. La Révolution vint, et avec elle la hideuse anarchie. La royauté n'était plus qu'un fantôme avili. Les frères de Louis XVI appelèrent à eux la noblesse française pour délivrer le Roi. Mon père se fit un devoir et un honneur de répondre à cet appel ; il émigra, prit le mousquet à cinquante-deux ans, et fit, en 1792, comme volontaire, la campagne dite de l'armée des Princes, dans la compagnie de Bryas, l'une des compagnies des gentilshommes des provinces d'Artois, Picardie, Boulonnais et Cambrésis que commandait le marquis d'Havrincour sous le duc de Bourbon.

En juillet 1792, les agents du District de Lille apposèrent le scellé chez lui à l'hôtel de la Chambre des

Comptes. Plus tard, ses biens situés en France furent vendus nationalement. Ceux situés dans le Tournésis subirent seulement le séquestre quand les armées républicaines conquirent la Belgique.

Il passa les huit années de son émigration en Allemagne, principalement à Munster où était mort son trisaïeul, et dans une petite ville de Bavière nommée Deggendorf, où on lui vola une malle contenant argenterie, diamants, bijoux, et quelques souvenirs précieux, entr'autres la boîte d'or que Théodore Godefroy avait reçue, en 1648, comme membre de la Légation française lors du fameux traité de Westphalie.

RETOUR A LILLE. — L'avénement du Consulat rouvrant les portes de la France aux émigrés, il revint au commencement de 1801, reçut son amnistie le 12 prairial an X, et s'occupa de recueillir les débris de sa fortune atteinte par les lois révolutionnaires. Il obtint la levée du séquestre mis sur ses propriétés de Nechin, et traita avec quelques-uns de ses acquéreurs. Les négociations furent longues, et n'aboutirent pas toutes. Heureusement M. de Lencquesaing n'avait point émigré ; sa succession rendit, en 1805, quelque aisance au ménage.

Dans le premier moment, le maire de Lille offrit à mon père le modeste emploi de Directeur de la Bibliothèque de la ville rétribué 900 fr. C'était du pain en attendant, et une occupation selon ses goûts. Il

l'exerça deux ans environ. Partie de ses propres livres s'y trouvait, ayant été adjugée à cet établissement par la Nation, qui, une fois entr'autres, employa sa belle collection des *Barbou* en prix aux élèves de l'Ecole Centrale. On lui permit de retirer ceux qui portaient son nom et ses armes. Bon nombre avaient disparu par vol ou autrement ; j'en ai rencontré aux étalages des librairies, même fort loin de Lille. Une autre partie, abritée chez des amis, fit retour, non sans avoir éprouvé quelque dommage. Il rentra ainsi dans une de ses jouissances favorites.

Ses papiers privés et d'affaires, ses nombreux et riches portefeuilles avaient été confondus parmi les Archives et transférés ensemble à l'hôtel de l'ancien Mont-de-piété, dit le *Lombard*, avec le tohu-bohu inintelligent qui caractérisait les opérations de ce temps-là.

Le S[r] Ropra, son ancien commis, lui restitua une précieuse et volumineuse collection de copies de chartes collationnées. Ce Ropra, employé intelligent, embrassa chaudement la cause de la Révolution, et demeura aux Archives après l'émigration de mon père. C'est à lui que parvint, sous la Terreur, une dépêche du ministre Garat prescrivant de détruire tous ces papiers soi-disant inutiles que la *Déclaration des droits de l'homme* remplaçait suffisamment. A cette dépêche, plagiat d'Omar, Ropra répondit par une lettre sensée et courageuse où il faisait sentir sans ménagement au ministre la stupidité de son ordre Vandale.

Il y jouait sa tête. Garat n'insista point ; il rougit sans doute de sa signature peut-être surprise. M. Le Glay a publié la lettre de Ropra, et la mairie de Lille a donné son nom à la petite rue derrière le palais des Archives

Un décret de la République défendait de distraire des Dépôts publics les papiers provenant des émigrés. Ce décret fut opposé à mon père sous l'Empire, et, chose plus étrange ! sous la Restauration. Seulement en 1818, un préfet, homme d'esprit et de bonne compagnie, le comte de Rémusat, lui dit : « Vous êtes à « peu près le seul ici qui mettiez le pied aux Archives « et y compreniez quelque chose : vous êtes un hon- « nête homme : reprenez les portefeuilles portant vos « armoiries, et mettez-les dans votre voiture ; faites « vite, et je n'en saurai rien. »

J'accompagnai mon père pour cette razzia officieuse que son âge et son état d'obésité lui rendaient difficile : car il fallait aborder avec une échelle des rayons élevés, chargés de poussière, fort mal en ordre, et dont la disposition m'était inconnue. J'y fourrageai un peu au hasard, et ramassai parmi des pièces importantes maints comptes de ménage de ma grand'mère, et des factures de tapissier que la Nation retenait avec un soin jaloux. Mais ma razzia fut incomplète. En 1852, le scrupule de légalité disparut enfin : un arrêté préfectoral autorisa l'archiviste à se dessaisir en ma faveur de tous papiers ayant un caractère privé. C'est ainsi que m'ont fait retour les lettres de M. de Brequigny.

Derniers travaux. — Une fois sa vie arrangée, il revint à ses chers travaux de diplomatiste, et trouva moyen de s'y livrer en accomplissant un acte de charité. Lille possède de nombreux et riches hospices dont quelques-uns dotés par les comtes de Flandre remontent au treizième siècle. Leurs archives sont considérables et contiennent maints documents ayant une valeur historique et archéologique, outre leur importance pour la sécurité du patrimoine des pauvres. Ces archives, plusieurs fois déménagées et bouleversées, gisaient entassées pêle-mêle sur le plancher d'une grande salle. Il fallait à mon père son vif amour des parchemins pour ne pas reculer devant l'assaut de cette montagne poudreuse, et en entreprendre l'immense et minutieux triage. Grâces à un labeur persévérant auquel furent consacrées trois heures au moins de chaque jour durant les seize dernières années de sa vie, un classement méthodique remplaça peu à peu cette inextricable confusion, et plusieurs volumes d'inventaires dressés dans l'excellente forme qui avait valu tant d'éloges aux Inventaires de Flandre et d'Artois, fournirent à l'administration hospitalière de précieux secours pour la régie et la défense de ses propriétés. Elle leur a dû le gain de plusieurs procès. Mon père ne demanda qu'un cabinet de travail et un copiste pour les mises au net. Je le vois encore établi dans une pièce toute nue, blanchie à la chaux, entre une grande table de bois et un poële de cuisine en fonte. On ne songea pas à lui procurer

d'autre confortable, et il s'en contentait, heureux quand quelque pièce digne de l'attention des savants émergeait du milieu de fastidieuses paperasses.

S'il ne pouvait plus que pénétrer de temps à autre en amateur dans les anciennes Archives de la Chambre des Comptes au milieu desquelles il s'était complu tant d'années, il leur conservait tout son culte, et ne cessait de déplorer leur abandon. La classification bureaucratique les reléguait désormais parmi les attributions du Secrétariat général de la Préfecture, formant une section ignorée à côté des dossiers administratifs modernes. On ne touchait qu'à ceux-ci, pour objet domanial ou fiscal : un employé subalterne, maigrement rétribué sur les frais d'abonnement de la préfecture, en était seul chargé. Mon père présentait notes sur notes aux préfets et aux Conseillers généraux, afin d'obtenir qu'on y attachât un conservateur instruit : on ne voyait là qu'une innocente manie d'un homme d'autrefois, épris de vieilleries auxquelles la Révolution et l'Empire avaient enlevé tout intérêt. Un jour (c'était sous la Restauration), le Conseil général se laissa persuader enfin d'allouer un millier d'écus pour rétribuer une personne capable de remettre quelque ordre dans ce chaos : les bureaux de Paris firent la lumineuse découverte que cette dépense n'était pas *départementale*, et leur formalisme biffa l'allocation.

Toutefois, à force de semer, le grain qu'il avait jeté en terre, germa ; mais il n'eut pas la joie de le voir lever. Plusieurs préfets écoutèrent avec intérêt ses

plaidoyers chaleureux et convaincus. L'un d'eux, le comte Siméon, qui administra le Nord en 1814, et prenait plaisir à la conversation de mon père, s'en souvint quand il devint ministre de l'Intérieur quelques années plus tard, et jeta les fondements de cette Ecole des Chartes qui s'est acquis un renom européen. Le goût des études historiques s'était ranimé en France. Dans les premières années du règne de Louis-Philippe, le poste d'Archiviste départemental du Nord fut créé, largement doté, et confié au docteur Le Glay, savant éminent, correspondant de l'Institut. Le même conseil général qui jadis n'avait pas le moindre fonds pour les Archives, votait en leur faveur la construction d'un palais de 300,000 fr. Tout change en ce monde, et particulièrement en notre pays. Mais mon pauvre père n'était plus là pour jouir de l'immense félicité qu'eût apportée à sa vieillesse la tardive conversion de MM. les Conseillers généraux.

Je n'ai connu ce bon père que depuis son retour de l'émigration, moment où je sortais à peine de l'enfance. Il m'entretenait volontiers de ce qui avait, depuis plus de deux siècles, fait l'honneur de sa famille, s'intéressait vivement à mes études, et déplorait que les siennes eussent été négligées. Il me donnait l'exemple du bon emploi du temps, passant dans sa bibliothèque une partie de celui qu'il ne consacrait point aux hospices, et ayant des habitudes simples et régulières. Nullement exigeant pour lui-même, facile à vivre, habituellement doux, je lui ai cependant vu

quelques rares accès de colère : il s'obstinait assez dans ses idées. Il ne médisait point du prochain, et était d'une grande discrétion vis-à-vis des prétentions nobiliaires, quoique légèrement enclin à la causticité, et connaissant à fond le fort et le faible des familles.

Sa mémoire était très-meublée, puissante, et sûre ; son esprit sérieux, point vif. Son style se ressentait de la faiblesse de ses humanités, mais suffisait pour les œuvres d'érudition qui l'occupèrent presque exclusivement. Il travaillait facilement et vite.

Il n'allait pas beaucoup dans le monde, et ne jouait qu'aux échecs, quoiqu'habile à tous les jeux. Possédant une instruction historique fort étendue, il recherchait naturellement la conversation des personnes instruites, et se plaignait d'en rencontrer trop peu parmi ses compatriotes. En général, la société Lilloïse d'alors était assez frivole. D'une part, on recherchait beaucoup le plaisir, comme pour prendre revanche des tristesses et des misères de l'émigration ; d'autre part, on était surtout occupé de réparer les brèches qu'elle avait laissées dans les fortunes.

Sincèrement religieux, il observait avec simplicité les lois de Dieu et de l'Eglise.

Resté fidèle aux convictions qui déterminèrent son émigration, il ne se tenait pas toutefois entièrement à l'écart des autorités de l'Empire, ayant même quelque goût pour le monde officiel. La meilleure partie de sa vie s'etait écoulée dans une fonction publique remplie avec ardeur, et lui laissait le regret d'une carrière

interrompue. A un âge qui était plus que celui de la retraite, il exprimait encore le désir d'être employé et de servir son pays.

Il ne recueillit de la Restauration que la décoration du Lys, et le remboursement d'une somme de trois mille livres par lui versée dans la caisse de l'armée des Princes. Une ordonnance royale de 1814 venait d'assigner des pensions de retraite aux magistrats comptant trente ans de services ; il exposa qu'il en comptait trente et un en 1791, lors de la suppression de sa charge : qu'en outre, trois années de ses appointements d'alors lui restaient dûes : le chancelier Dambray répondit laconiquement que l'Ordonnance était pour ceux qui avaient servi sous la Révolution et l'Empire. Les Gardes des Sceaux d'autrefois lui donnaient au moins des éloges et des espérances.

Sa robuste constitution le conserva jusqu'à l'âge de soixante et dix-huit ans, malgré une grosse hernie. Il n'était point dur d'oreille ; ses yeux qu'il avait tant exercés sur les livres et les vieilles écritures, réclamaient à peine quelquefois le secours de l'antique pince-nez. Mais, en mai 1819, une courte maladie l'enleva. J'étais en voyage ; les rapides moyens actuels de transport n'existaient point. J'eus l'amère douleur de ne pouvoir arriver à temps pour recevoir sa bénédiction dernière, et le remercier encore une fois de la tendresse dévouée qu'il m'avait toujours prodiguée.

Par son testament, il déclarait vouloir des funérailles modestes, et être inhumé à Nechin, village du

Tournésis où il passait les étés, qu'il aimait et où il était aimé. Son corps repose au cimetière, dans un caveau adossé au chevet extérieur du chœur de l'église : une inscription commémorative est suspendue à l'intérieur. L'administration hospitalière de Lille en a fait placer une aussi dans la chapelle de l'hospice dit *Comtesse*, en souvenir de ses utiles travaux. Le *Journal des Débats* honora sa mémoire par une notice néchrologique (3 juin 1819) : un article lui est consacré dans la nouvelle Biographie universelle de Didot.

Ma mère se maria à vingt-deux ans. Moins de quatre années après, elle échangeait une existence agréable contre les privations et la vie errante et précaire de l'émigration. Elle venait de me mettre au monde à Francfort en 1795, quand, à peine relevée, il lui fallut fuir devant les colonnes républicaines. Elle supporta vaillamment cette rude épreuve qui pesait sur les belles années de sa jeunesse, et l'adoucit par l'occupation et par les soins donnés à la première éducation de ses enfants, soins pour lesquels elle n'avait point d'auxiliaires. Résolue à se suffire et aux siens quand les secours pécuniaires de France feraient entièrement défaut, elle comptait tirer parti de son instruction acquise en donnant des leçons. Pour cela, il fallait posséder la langue allemande. Elle s'y appliqua sans relâche, et, pour ne pas réussir à demi, elle s'enfonça en Allemagne, s'isolant de ses compatriotes, et vivant exclusivement parmi les indigènes. Son succès fut tel, que dix ans après son retour à Lille, une Berli-

noise avec qui elle causait dans une voiture publique, lui dit : « Vous êtes sans doute une Allemande établie « en France ? »

Elle avait trente-quatre ans, quand elle revint de l'étranger, et conserva très-longtemps les avantages extérieurs dont la nature l'avait douée, encore leste et mince à quatre-vingts.

Vive, spirituelle, instruite, elle fut une des femmes dont la société était le plus recherchée. Elle lisait beaucoup, écrivait agréablement, entendait fort bien le ménage et les affaires. Sujette à l'insomnie, elle prit la fâcheuse habitude de la lecture nocturne, et y abîma ses yeux ; ce qui attrista ses dernières années en la condamnant à une oisiveté contraire à ses goûts d'activité et à son tempérament. Sur la fin de sa vie, elle y voyait à peine assez pour se conduire, ce qui ne l'empêchait pas de circuler beaucoup. Elle est décédée dans sa quatre-vingt-huitième année, le 16 septembre 1853, et repose à Nechin, près de son mari

---

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O P

Q

R

S

T

U V

X Y Z

Saint-Etienne, imprimerie FREYDIER, rue de la Bourse. 2.

SOMMAIRES DU VOLUME

ERRATA

Pages.	Lignes.				
9	15	*au lieu de :*	ortographe	*lisez :*	orthographe.
24	3	—	Sanct Yon	—	Sainct Yon.
39	24	—	Sauct Yon	—	Sainct Yon.
81	2	—	hui	—	huit.
93	21	—	vendus	—	vendue.
163	16	—	car il conservait	—	car il y conservait.
167	9	—	poin	—	point.
168	30	—	p	—	par.
180	27	—	et a cause la	—	et a cause de la.
197	9	—	celebe	—	celebre.
200	30	—	libr	—	libre.
238	26	—	on neut rien désirer	—	on n'eut rien pu désirer.
241	14	—	et de Duchat	—	et de Le Duchat.
287	6	—	Boceges	—	Bouges.
287	9	—	Alphen	—	Halphen.
287	19	—	Saint You	—	Sainct Yon.
293	4	—	eleven	—	elevent.
393	10	—	de la dite Academie	*ajoutez :*	de Besançon.
403	10	—	nechrologique	*lisez :*	necrologique.

